

Un guide destiné aux premiers intervenants sur les mesures d'urgence
au cours de la phase initiale d'un incident de transport
mettant en cause des marchandises dangereuses

2020

GUIDE DES MESURES D'URGENCE



U.S. Department
of Transportation
**Pipeline and
Hazardous Materials
Safety Administration**



Transport
Canada

Transports
Canada



SCT
SECRETARÍA DE
COMUNICACIONES
Y TRANSPORTES

DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Le document d'expédition constitue un élément essentiel d'information pour l'intervention d'urgence en cas d'incident lié à des marchandises dangereuses. Le document d'expédition est situé aux endroits suivants:

- Route - dans la cabine du véhicule;
- Rail - en possession des membres de l'équipage du train;
- Aviation - en possession du pilote ou des employés de l'aéronef;
- Maritime - dans un support, sur le pont d'un navire.

Le document d'expédition contient les renseignements suivants:

- le numéro d'identification UN ou NA à quatre chiffres (voir les pages à bordure jaune);
- l'appellation réglementaire (voir les pages à bordure bleue);
- la classe ou division de risques de la matière;
- le groupe d'emballage;
- le numéro de téléphone en cas d'urgence;
- des renseignements supplémentaires sur les dangers associés aux matières (directement sur le document d'expédition ou sur un document annexe).*

NUMÉRO D'URGENCE 1-000-000-0000		EXEMPLE DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'URGENCE	
# DE CONTRAT: XX-XXXX-X **		CLASSE DE RISQUES OU NUMÉRO DE DIVISION	
DÉSIGNATION DES MARCHANDISES		QUANTITÉ	NOMBRE ET TYPE DE CONTENANT(S)
UN1219	ISOPROPANOL	3 II 12 000 LITRES	1 CAMION-CITERNE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION	APPELLATION RÉGLEMENTAIRE	GRUPE D'EMBALLAGE	

EXEMPLE DE PLAQUE ET DE PANNEAU COMPORTANT LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Le numéro d'identification à quatre chiffres peut figurer directement sur la plaque ou sur un panneau de couleur orange à proximité de la plaque, aux extrémités et sur les côtés d'un réservoir de cargaison, d'un véhicule ou d'un wagon.



Plaque
comportant
le numéro
d'identification

ou

Plaque avec
un panneau
orange



1219

* Aux États-Unis, cette condition peut être satisfaite en incluant une page-Guide du GMU2020 au document d'expédition ou en possédant le Guide complet comme référence.

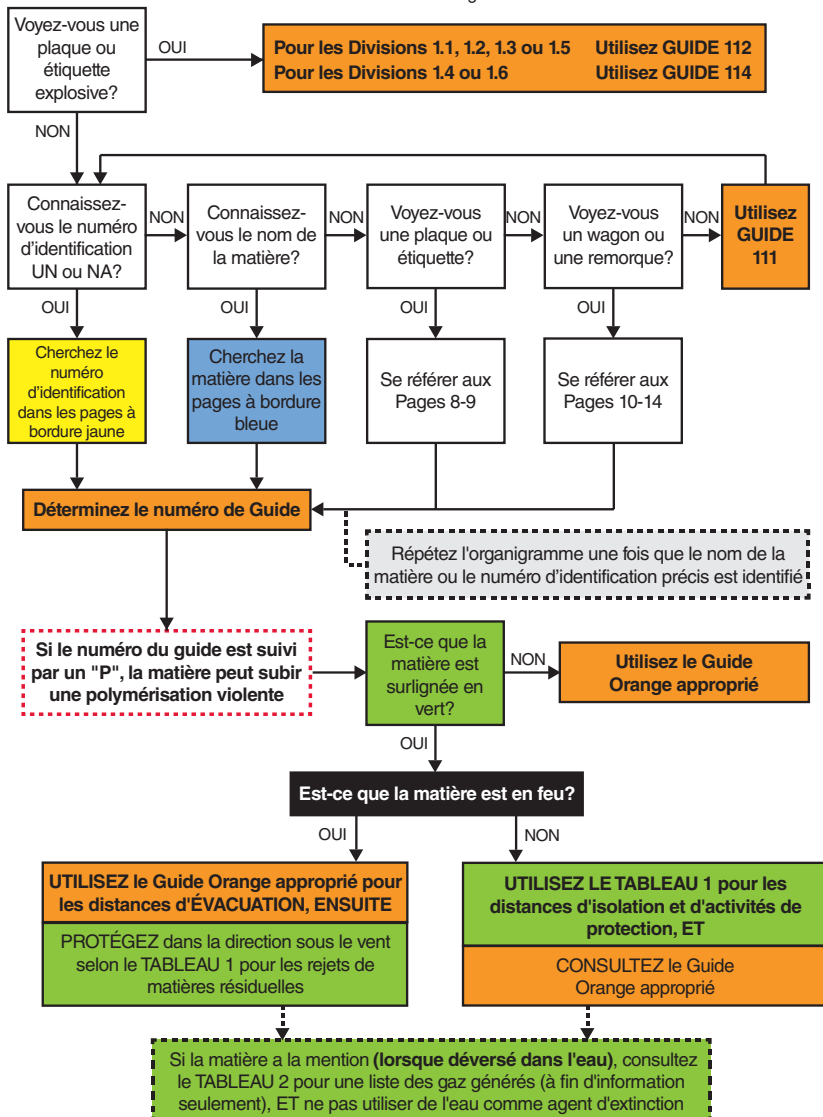
** Aux États-Unis, un numéro de contrat ou d'inscription peut être requis sur le document d'expédition.

COMMENT UTILISER CE GUIDE

ÉVITEZ DE VOUS PRÉCIPITER!

APPROCHEZ AVEC LE VENT DANS LE DOS, RESTEZ EN HAUTEUR ET/OU EN AMONT DE L'INCIDENT
RESTEZ À L'ÉCART DE TOUS DÉVERSEMENTS, VAPEURS, ÉMANATIONS ET SOURCES SUSPECTES

ATTENTION: NE PAS UTILISER CET ORGANIGRAMME si plus qu'une marchandise dangereuse est impliquée.
Contactez immédiatement l'organisme d'intervention d'urgence approprié qui est indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.



FAMILIARISEZ-VOUS AVEC CE GUIDE AVANT D'AVOIR À VOUS EN SERVIR EN URGENCE!

Les intervenants d'urgence doivent être formés dans son utilisation avant de s'en servir.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE LOCAUX

Remplissez cette page avec des numéros de téléphone d'urgence
pour assistance locale :

ENTREPRENEURS HAZMAT

COMPAGNIES FERROVIAIRES

ORGANISMES FÉDÉRAUX/PROVINCIAUX/D'ÉTATS

AUTRES

TABLE DES MATIÈRES

Documents d'expédition	à l'intérieur de la couverture avant
Comment utiliser ce guide	1
Numéros de téléphone d'urgence locaux	2
Précautions en matière de sécurité	4
Notification et demande de renseignements techniques	5
Système de classification des risques	6
Introduction au tableau des marques, étiquettes et plaques	7
Tableau des marques, étiquettes et plaques et guides d'intervention à utiliser sur place	8
Tableau d'identification des wagons	10
Tableau d'identification des remorques	12
Système général harmonisé (SGH) de classification et étiquetage des produits chimiques	16
Numéros d'identification du danger indiqués sur certains conteneurs intermodaux	18
Transport par pipelines	22
Répertoire des numéros d'identification (pages jaunes)	28
Répertoire des noms des matières (pages bleues)	90
Guides (pages orange)	152
Introduction aux tableaux verts	282
Activités et mesures de protection	285
Facteurs influençant le choix des activités de protection	287
Renseignements généraux concernant le tableau 1 – Distances d'isolation initiales et d'activités de protection	288
Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection	290
Tableau 2 – Matières qui réagissent à l'eau en dégageant des gaz toxiques	330
Tableau 3 – Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation (TIH) les plus courants	336
GMU2020 guide de l'utilisateur	340
Vêtements de protection	346
Décontamination	348
Contrôle des incendies et des déversements	350
BLEVE et déchirure causée par la chaleur	354
BLEVE – précautions en matière de sécurité	356
Utilisation d'agents chimiques/biologiques/radiologiques pour acte criminel ou terroriste	358
Engin explosif improvisé (EEI) périmètre de sécurité	363
Glossaire	365
Données concernant la publication	375
Centres de notification d'urgence au Canada et aux États-Unis	378
Numéros d'intervention d'urgence 24 heures	384

PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
RÉSISTEZ À LA TENTATION DE VOUS PRÉCIPITER!

APPROCHEZ PRUDEMMENT EN GARDANT LE VENT DANS LE DOS, RESTEZ EN HAUTEUR ET/OU EN AMONT :

- Demeurez à l'écart de toutes *fumées, vapeurs et déversements*
- Gardez votre véhicule à une distance sécuritaire de la scène

SÉCURISEZ LA SCÈNE :

- Isolez la zone et assurez votre sécurité ainsi que celle des autres

DÉTERMINEZ LES DANGERS À PARTIR DES SOURCES SUIVANTES :

- Les plaques
- Les étiquettes
- Le document d'expédition
- Le tableau d'identification de wagons et de remorques
- Les fiches de données de sécurité (FDS)
- Les personnes renseignées qui se trouvent sur les lieux
- Consultez la page-guide recommandée

ÉVALUEZ LA SITUATION :

- Y a-t-il un incendie, un déversement ou une fuite?
- Quelles sont les conditions météorologiques?
- Quelle est la nature du terrain?
- Qui/quoi court un risque? Les gens, les biens ou l'environnement?
- Quelles mesures prendre? Évacuation, protection sur place ou endiguement?
- Quelles sont les ressources (humaines et matérielles) nécessaires?
- Que peut-on faire immédiatement?

OBTENEZ DE L'AIDE :

- Aidez votre administration centrale d'informer les organismes responsables et appelez à l'aide du personnel qualifié

RÉAGISSEZ :

- Pénétrez uniquement la zone de danger lorsque munis de vêtements de protection appropriés
- Soutenez tout effort pour porter secours à des personnes et protéger les biens afin d'éviter que vous deveniez partie du problème
- Établissez un poste de commandement et des lignes de communication
- Évaluez continuellement la situation et modifiez votre intervention en conséquence
- Veillez à la sécurité des gens dans l'entourage immédiat incluant votre propre sécurité

PAR-DESSUS TOUT : Ne supposez jamais que des gaz ou des vapeurs sont inoffensifs parce qu'ils ne sentent rien - des gaz ou des vapeurs inodores peuvent être nocifs. Soyez **PRUDENT** lorsque vous manipulez des contenants vides, ils peuvent présenter un risque tant qu'ils ne sont pas nettoyés et purgés de tout résidu.

NOTIFICATION ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Suivez les procédures d'opération normalisées de votre organisation et/ou le plan d'intervention d'urgence local pour obtenir l'aide de personnes qualifiées. En général, le processus de notification et les demandes de renseignements techniques autres que ceux qui sont fournis dans le présent guide d'intervention d'urgence doivent se dérouler ou s'effectuer dans l'ordre suivant :

1. AVISEZ VOTRE ORGANISME OU AGENCE

- Ceci déclenchera une série d'initiatives fondées sur les renseignements que vous aurez fournis. Ces initiatives peuvent aller de l'envoi sur les lieux d'un personnel dûment formé à la mise en exécution du plan d'intervention d'urgence local.
- Assurez-vous que les services d'incendie et de police de la région soient avisés.

2. COMPOSEZ LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE QUI APPARAÎT SUR LE DOCUMENT D'EXPÉDITION

- Si le document d'expédition n'est pas disponible, suivez les directives de la prochaine section « **AIDE NATIONALE** ».

3. AIDE NATIONALE

- Communiquez avec l'organisme d'intervention d'urgence concerné, dont le nom figure au recto de la page couverture arrière
- Fournissez le plus d'information possible sur la marchandise dangereuse ainsi que des détails au sujet de l'incident
- Cet organisme fournira immédiatement des conseils sur les mesures à prendre au cours des premiers stades de l'incident
- Il communiquera également avec l'expéditeur ou le fabricant de la (des) matière(s) pour obtenir des renseignements plus détaillés si nécessaire
- Lorsque nécessaire, il demandera une assistance sur la scène de l'incident

4. FOURNISSEZ LE PLUS GRAND NOMBRE DE RENSEIGNEMENTS POSSIBLES DE LA LISTE SUIVANTE :

- Votre nom, votre numéro de téléphone et de télécopieur (fax)
- L'endroit de l'incident et la nature du problème (fuite, feu, etc.)
- Le nom et le numéro d'identification de la (des) matière(s) concernée(s)
- Le nom de l'expéditeur, du destinataire et le lieu d'origine
- Le nom du transporteur, le numéro du wagon ou du camion
- Le type de conteneur et les dimensions du conteneur
- La quantité de matière(s) transportée(s)/déversée(s)
- Les conditions locales (météo, terrain)
- La proximité d'écoles, hôpitaux, cours d'eau, etc.
- Le nombre de blessés ou de gens affectés
- Les services d'urgence de la région qui ont été avisés

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES

Le danger posé par une marchandise dangereuse est indiqué soit par le numéro de la classe (ou division) à laquelle elle appartient, soit par le nom de cette classe. Les plaques sont utilisées pour identifier la classe ou division d'une matière. Cette information doit apparaître dans le coin inférieur d'une plaque et est requise pour la classe et division primaire ainsi que subsidiaire, si applicable. Pour les plaques autres que celle de la Classe 7, aucun texte indiquant la nature du danger n'est requis (par exemple le mot « CORROSIF »). Ce texte est présent seulement aux États-Unis. Le numéro de la classe (ou division) primaire ainsi que les classes (ou divisions) subsidiaires en parenthèses (si applicable) doivent figurer sur le document d'expédition après chaque appellation réglementaire.

Classe 1 - Explosifs

- Division 1.1 Explosifs présentant un risque d'explosion en masse
- Division 1.2 Explosifs présentant un risque de projection, sans risque d'explosion en masse
- Division 1.3 Explosifs présentant un risque d'incendie avec un risque léger de souffle, ou de projection, ou des deux, sans risque d'explosion en masse
- Division 1.4 Explosifs ne présentant pas de risque notable
- Division 1.5 Explosifs très peu sensibles présentant un risque d'explosion en masse
- Division 1.6 Objets extrêmement peu sensibles, ne présentant pas de risque d'explosion en masse

Classe 2 - Gaz

- Division 2.1 Gaz inflammables
- Division 2.2 Gaz ininflammables et non toxiques
- Division 2.3 Gaz toxiques

Classe 3 - Liquides inflammables (et liquides combustibles [É.-U.])

Classe 4 - Solides inflammables; matières sujettes à l'inflammation spontanée; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

- Division 4.1 Solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides
- Division 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée
- Division 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Classe 5 - Matières comburantes et peroxydes organiques

- Division 5.1 Matières comburantes
- Division 5.2 Peroxydes organiques

Classe 6 - Matières toxiques et matières infectieuses

- Division 6.1 Matières toxiques
- Division 6.2 Matières infectieuses

Classe 7 - Matières radioactives

Classe 8 - Matières corrosives

Classe 9 - Marchandises dangereuses diverses

INTRODUCTION AU TABLEAU DES MARQUES, ÉTIQUETTES ET PLAQUES

UTILISEZ CE TABLEAU SEULEMENT SI LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION OU LE NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION NE SONT PAS DISPONIBLES.

Les deux pages suivantes montrent les plaques apposées sur les véhicules qui transportent des marchandises dangereuses ainsi que le numéro du GUIDE de référence applicable encadré. Suivre ces étapes:

1. **Approchez-vous en gardant le vent dans le dos, en hauteur et/ou en amont de la situation de danger, jusqu'à un point d'où vous pouvez, en toute sécurité, identifier et/ou lire les renseignements qui figurent sur la plaque ou sur le panneau orange. Utilisez des jumelles si disponibles.**
2. **Comparez la plaque en question avec celles qui figurent dans les deux pages suivantes.**
3. **Reportez-vous au numéro de la page-guide encadré associé à la plaque ou étiquette. Utilisez ces informations pour le moment. Par exemple :**

- Utilisez le GUIDE **127** pour une plaque INFLAMMABLE (Classe 3)



- Utilisez le GUIDE **153** pour une plaque CORROSIVE (Classe 8)



- Utilisez le GUIDE **111** si la plaque DANGER ou DANGEROUS est affichée, ou si vous ne savez pas quelle matière a été déversée, fuit ou est en feu. Utilisez également ce guide si vous soupçonnez la présence de marchandises dangereuses mais qu'aucune plaque n'est visible.

Si les plaques sont nombreuses et se rapportent à plus d'un numéro de page-guide, référez-vous tout d'abord à la page-guide la plus prudente (c.-à-d. celle qui exige les activités et les mesures de protection les plus rigoureuses).

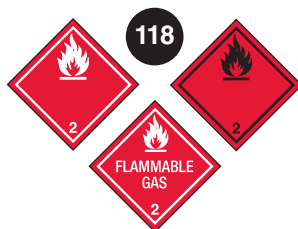
4. **Souvenez-vous que les guides généraux qui figurent avec les plaques fournissent les renseignements les plus significatifs sur les risques et/ou les dangers.**
5. **Lorsque des renseignements précis, comme le numéro d'identification ou le nom officiel d'expédition, deviennent disponibles, consultez le guide spécifiquement recommandé pour cette matière.**
6. **Un seul astérisque (*) sur les plaques oranges représentent les groupes de compatibilité des explosifs. L'astérisque doit être remplacé par la lettre du groupe de compatibilité. Se référer au glossaire (page 365).**
7. **Les doubles astérisques (**) sur les plaques oranges représentent la division de l'explosif. Les doubles astérisques doivent être remplacés par le numéro approprié de la division.**

UTILISEZ CE TABLEAU QUE SI LES MATIÈRES NE PEUVENT PAS ÊTRE IDENTIFIÉES EN UTILISANT

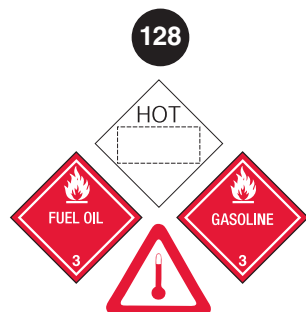
UTILISEZ CE TABLEAU QUE SI LES MATIÈRES NE PEUVENT PAS ÊTRE IDENTIFIÉES EN UTILISANT



Pour les divisions
1.1, 1.2, 1.3 et 1.5,
entrez le numéro de la
division (**) et le groupe de
compatibilité (*), le cas échéant.

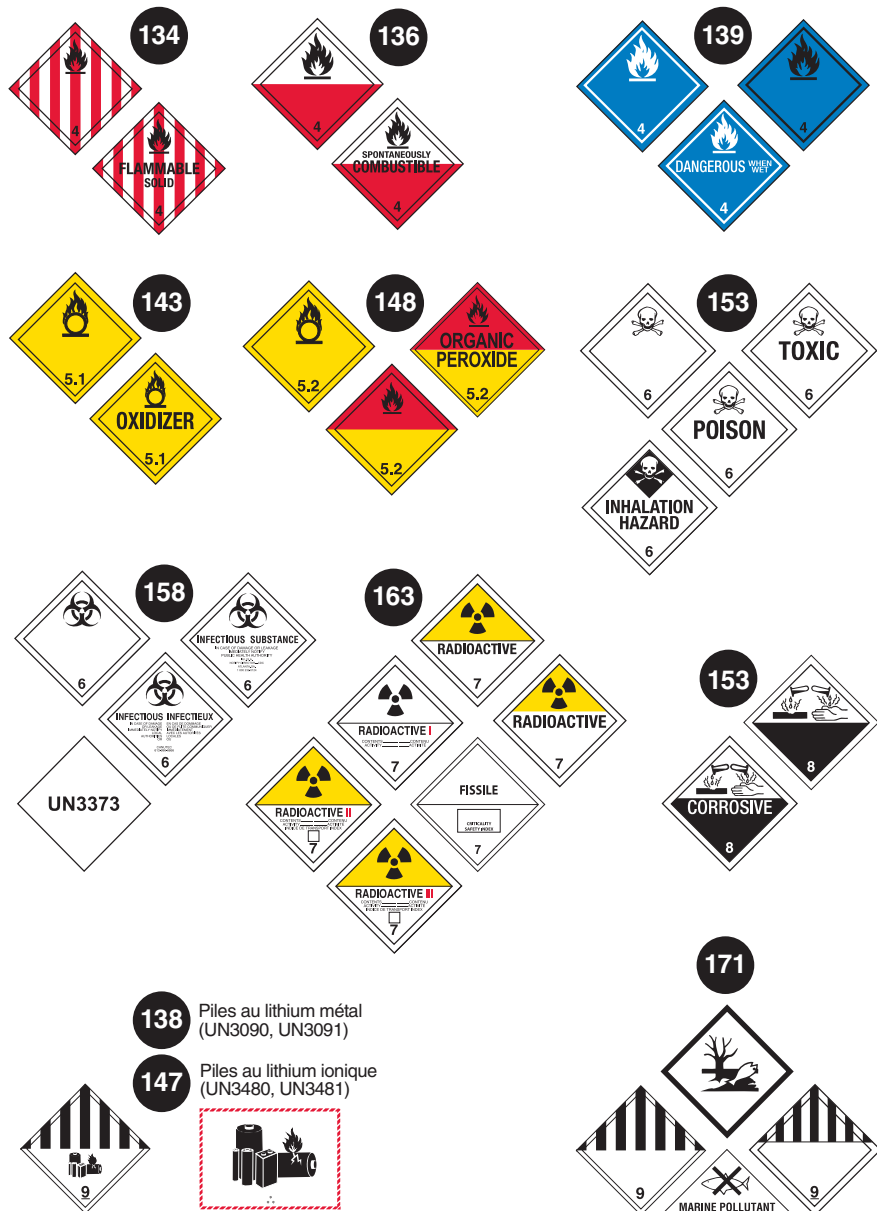


Pour les divisions
 1.4 et 1.6, entrez le
 groupe de
 compatibilité (*),
 le cas échéant.



ET GUIDES D'INTERVENTION À UTILISER SUR PLACE

LE DOCUMENT D'EXPÉDITION, UNE PLAQUE NUMÉROTÉE, OU UN NUMÉRO DE PANNEAU ORANGE



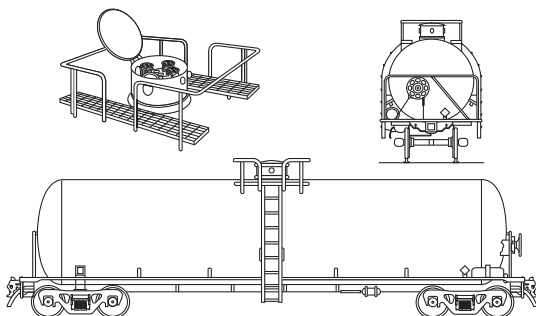
TABEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS

ATTENTION: Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler que la construction, les accessoires et l'utilisation possible de différents wagons-citernes peuvent varier énormément. Un wagon-citerne peut contenir des solides, des liquides ou des gaz, et ce contenu peut être sous pression. Il est donc essentiel de consulter les documents d'expédition, le bulletin de composition du train ou de communiquer avec les centres de contrôle concernés afin d'identifier les produits avant d'entreprendre toute intervention d'urgence. Les renseignements inscrits sur les côtés et les extrémités des wagons-citernes, tels qu'illustrés ci-dessous, peuvent être utilisés pour identifier le produit, soit:

- a. Le nom de la marchandise indiquée;
- b. Les autres renseignements, tels la marque et le numéro du wagon, qui peuvent faciliter l'identification du produit lorsqu'ils sont transmis à un centre de contrôle.

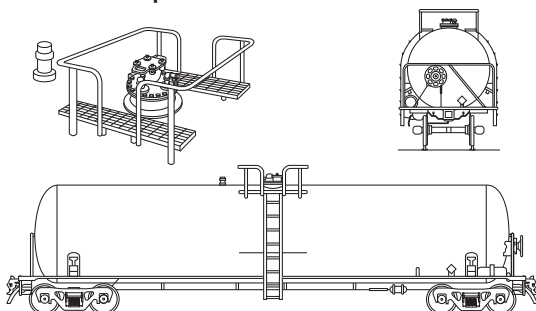
Les Guides recommandés sur cette page devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.

117 Wagon-citerne pressurisé



- Pour les gaz inflammables, ininflammables, toxiques et/ou comprimés liquéfiés
- Enceinte protectrice
- Aucun raccord de déchargement par le bas
- Pression normalement supérieure à 40 psi

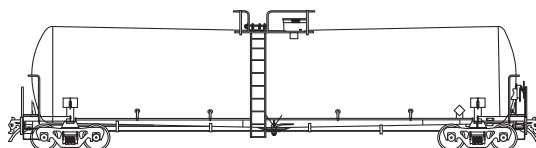
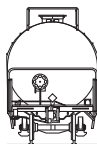
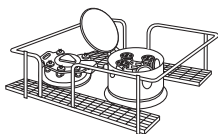
131 Wagon-citerne non-pressurisé / à faible pression



- Connu comme **wagon-citerne pour service général**
- Pour une variété de marchandises dangereuses et non-dangereuses
- Raccords et robinets normalement visible sur le dessus du wagon-citerne
- Certains peuvent avoir un robinet inférieure
- Pression normalement inférieure à 25 psi

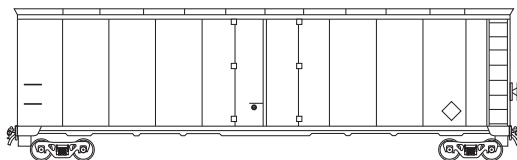
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS

128 Wagon-citerne non-pressurisé / à faible pression (TC117, DOT117)



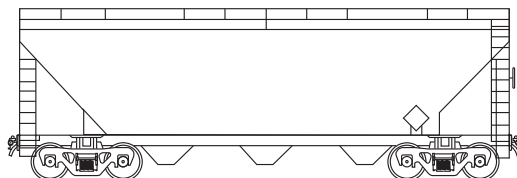
- Pour liquides inflammables (par ex., Pétrole brut, éthanol)
- Enceinte protectrice et trou d'homme
- Robinet de déchargement par le bas
- Pression normalement inférieure à 25 psi

111 Wagon couvert



- Pour marchandises générales incluant les emballages en vrac et non-vrac
- Peut transporter des marchandises dangereuses en petits contenants ou réservoirs portatifs
- Portes coulissantes simples ou doubles

140 Wagon-trémie



- Pour marchandises en vrac et fret en vrac (par ex., Charbon, minéral, ciment et matériaux granulaires solides)
- Le vrac est déchargé par gravité par la trappe inférieure du wagon-trémie lorsque celle-ci est ouverte

MARQUES COURANTES SUR DES WAGONS: marque et numéro du wagon, charge limite (lb ou kg), poids du wagon vide, qualification de la citerne et information sur les dispositifs de décharge de pression, classification du wagon et nom de la marchandise.

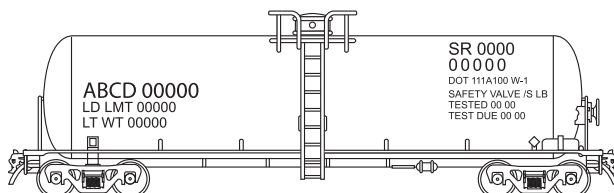


TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES

ATTENTION: Seules les formes de remorques et les engins de transport les plus couramment utilisés sont reproduits ci-dessous. Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler qu'il existe un grand nombre de types de remorques utilisés pour le transport des produits chimiques mais qui ne sont pas illustrés ici. Plusieurs citernes intermodales transportant des liquides, des solides, des gaz comprimés liquéfiés, ou des gaz liquéfiés réfrigérés ont des silhouettes similaires. Les pages-guides recommandées s'appliquent aux plus dangereux des produits pouvant être transportés dans les remorques en question.

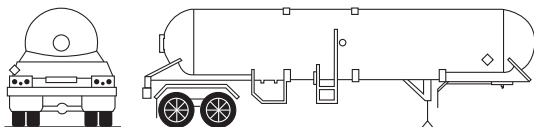
ATTENTION: Les remorques peuvent être vêtues d'un revêtement, la coupe transversale peut être différente que montrée et les arceaux de renforcement externes pourraient ne pas être visibles.

NOTE: Un robinet d'arrêt d'urgence est communément trouvée près de l'avant de la remorque, à proximité de la porte du conducteur.

Les Guides recommandés sur cette page devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.

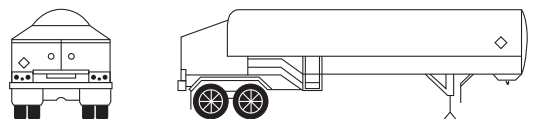
PMSA: Pression maximale de service admissible.

117 MC331, TC331, SCT331



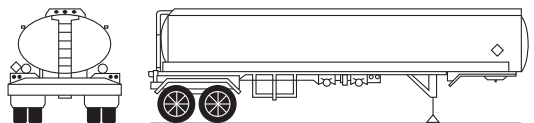
- Pour gaz comprimés liquéfiés (par ex. GPL, ammoniac)
- Extrémités bombées
- Pression de calcul entre 100-500 psi

117 MC338, TC338, SCT338, TC341, CGA341



- Pour gaz liquéfiés réfrigérés (liquides cryogéniques)
- Semblable à une bouteille isothermique géante
- Raccords contenant les équipements situés à l'arrière de la remorque
- PMSA entre 25-500 psi

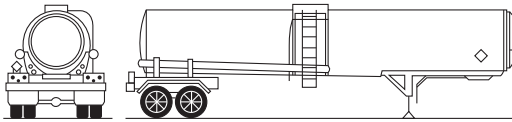
131 DOT406, TC406, SCT306, MC306, TC306



- Pour liquides inflammables (par ex. Essence, diesel)
- Coupe transversale elliptique
- Cadre de protection pleine longueur sur le dessus de la citerne
- Robinet de déchargement par le bas
- PMSA entre 3-15 psi

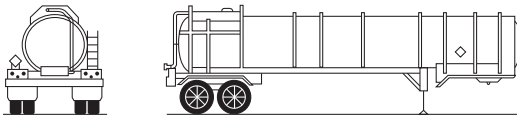
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES

137 DOT407, TC407, SCT307, MC307, TC307



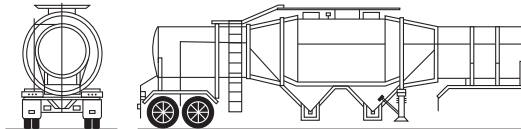
- Pour liquides toxiques, corrosifs et inflammables
- Coupe transversale circulaire
- Peut avoir des arceaux de renforcement externes
- PMSA d'au moins 25 psi

137 DOT412, TC412, SCT312, MC312, TC312



- Normalement pour les liquides corrosifs
- Coupe transversale circulaire
- Arceaux de renforcement externes
- Le diamètre de la citerne est relativement petit
- PMSA d'au moins 15 psi

112 TC423



- Pour explosif en émulsion et en gel aqueux
- Configuration similaire à une trémie
- PMSA entre 5-15 psi

117 Gaz comprimés/cylindres

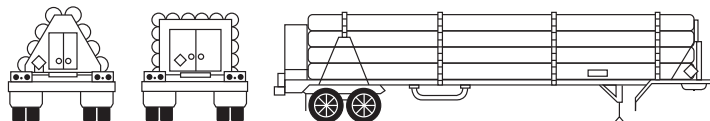
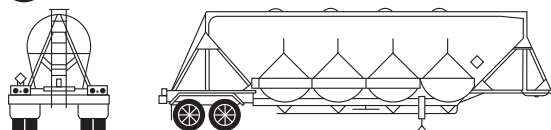
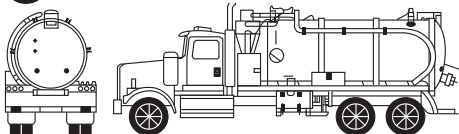


TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES

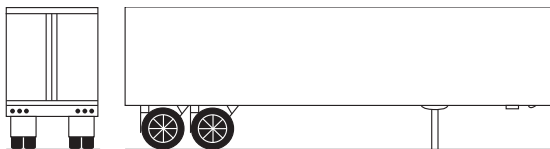
134 Vrac sec



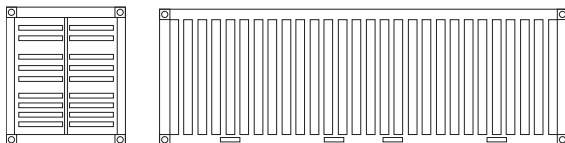
137 Citernes chargées sous vide



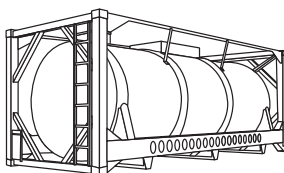
111 Chargement mixte



111 Conteneur de fret intermodal



117 Citerne intermodale



NOTES

SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ (SGH) DE CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

(Peut être trouvé sur les contenants lors du transport)

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), est une directive internationale publiée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le SGH vise à harmoniser les systèmes de classification et d'étiquetage pour tous les secteurs impliqués dans le cycle de vie d'un produit chimique (production, stockage, transport, utilisation en milieu de travail, utilisation par les consommateurs et la présence dans l'environnement).

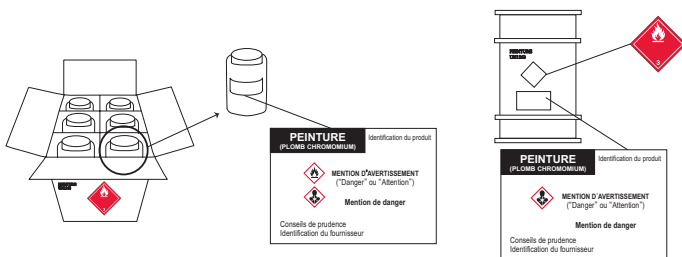
Le SGH comprend neuf symboles utilisés pour communiquer les informations spécifiques concernant les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement. Ces symboles font partie d'un pictogramme sous forme d'un carré reposant sur une pointe et inclut le symbole SGH en noir sur un fond blanc avec une bordure rouge. Le pictogramme fait partie de l'étiquette SGH qui comprend également les informations suivantes :

- **Mention d'avertissement**
- **Indication de danger**
- **Conseil de prudence**
- **Identification du produit**
- **Identité du fournisseur**

Les pictogrammes SGH ressemblent à la forme des étiquettes de transport. Les étiquettes de transport ont des couleurs de fond différentes.

Les éléments du SGH qui comprennent les mentions d'avertissement et les indications de danger ne sont pas censés être adoptés dans le secteur du transport. Pour les substances ou mélanges inclus dans les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses – Règlement type de l'ONU, les étiquettes de transport pour les dangers physiques auront préséance. En transport, un pictogramme SGH pour un risque équivalent (ou un moindre) à celui reflété par l'étiquette ou la plaque de transport ne devrait pas être affiché, mais il pourrait être apposé sur l'emballage.

Des exemples d'étiquetage SGH :



Emballage extérieur :
boîte avec une étiquette
de transport pour liquides
inflammables

Emballage intérieur :
bouteille en plastique avec
une étiquette de mention de
danger SGH

Emballage individuel : baril
de 200 L avec une étiquette
de transport pour liquides
inflammables combiné avec
une étiquette de mention de
danger SGH

Dans certains cas, comme sur des barils ou des grands récipients pour vrac (GRV), où des informations pour tous les secteurs doivent être considérées, l'étiquette SGH peut être trouvée en plus des étiquettes et des plaques de transport requises. Les deux types d'étiquettes (SGH et transport) se distinguent d'une manière qui les rend faciles à distinguer lors d'une urgence.

Pictogrammes SGH	Dangers physiques	Pictogrammes SGH	Dangers pour la santé et l'environnement
	Explosif; Auto-réactive; Peroxyde organique		Corrosion cutanée; Lésions oculaires graves
	Inflammable; Pyrophorique; Auto-réactive; Peroxyde organique; Auto-échauffantes; Dégage des gaz inflammables au contact de l'eau		Toxicité aiguë (nocif); Sensibilisation cutanée; Irritation (cutanée et oculaire); Effets narcotiques; Irritant des voies respiratoires; Dangers pour la couche d'ozone (environnement)
	Comburant		Sensibilisation respiratoire; Mutagène; Cancérogène; Toxicité pour la reproduction; Toxicité pour organes cibles; Danger par aspiration
	Gaz comprimé		Dangers pour le milieu aquatique
	Corrosif pour les métaux		Toxicité aiguë (mortel ou toxique)

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS **SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX**

Les numéros d'identification du danger, utilisés dans la réglementation européenne et certaines réglementations sud-américaines, sont indiqués dans la partie supérieure d'un panneau orange qui se trouve sur certains conteneurs intermodaux. Le numéro d'identification à quatre chiffres des Nations-Unies se trouve dans la partie inférieure du panneau.



Le numéro d'identification du danger dans la partie supérieure du panneau orange est composé de deux ou trois chiffres. En général, les chiffres indiquent les dangers suivants :

- 2 - Émanation de gaz résultant de pression ou d'une réaction chimique
- 3 - Inflammabilité de matières liquides (vapeurs) et gaz ou matière liquide auto-échauffante
- 4 - Inflammabilité de matière solide ou matière solide auto-échauffante
- 5 - Comburant (favorise l'incendie)
- 6 - Toxicité ou danger d'infection
- 7 - Radioactivité
- 8 - Corrosivité
- 9 - Danger de réaction violente spontanée

NOTE : Le danger de réaction violente spontanée au sens du chiffre 9 comprend la possibilité, du fait de la nature de la matière, d'un danger d'explosion, de désagrégation ou d'une réaction de polymérisation suivi par un dégagement de chaleur considérable ou de gaz inflammables et/ou toxiques.

- Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger afférent (33, 66, 88).
- Lorsque le danger d'une matière peut être indiqué suffisamment par un seul chiffre, ce chiffre est complété par zéro (30, 40, 50).
- Quand le numéro d'identification du danger est précédé de la lettre « X », cela indique que la matière réagit dangereusement avec l'eau (X88).

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS **SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX**

Les numéros d'identification du danger énumérés ci-dessous ont les significations suivantes :

20	Gaz asphyxiant ou qui ne présente pas de danger subsidiaire
22	Gaz liquéfié réfrigéré, asphyxiant
223	Gaz liquéfié réfrigéré, inflammable
225	Gaz liquéfié réfrigéré, comburant (favorise l'incendie)
23	Gaz inflammable
238	Gaz, inflammable corrosif
239	Gaz inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
25	Gaz comburant (favorise l'incendie)
26	Gaz toxique
263	Gaz toxique, inflammable
265	Gaz toxique et comburant (favorise l'incendie)
268	Gaz toxique et corrosif
28	Gaz, corrosif
30	Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises) ou matière liquide inflammable ou matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60°C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou matière liquide auto-échauffante
323	Matière liquide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X323	Matière liquide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
33	Matière liquide très inflammable (point d'éclair inférieur à 23°C)
333	Matière liquide pyrophorique
X333	Matière liquide pyrophorique réagissant dangereusement avec l'eau
336	Matière liquide très inflammable et toxique
338	Matière liquide très inflammable et corrosive
X338	Matière liquide très inflammable et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
339	Matière liquide très inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
36	Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), faiblement toxique ou matière liquide auto-échauffante et toxique
362	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant avec l'eau en émettant des gaz inflammables
X362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
368	Matière liquide inflammable, toxique et corrosive
38	Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), faiblement corrosive ou matière liquide auto-échauffante et corrosive
382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
39	Liquide inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
40	Matière solide inflammable ou matière autoréactive ou matière auto-échauffante ou matière qui polymérise
423	Matière solide réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS **SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX**

X423	Matière solide réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
43	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique)
X432	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique), réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
44	Matière solide inflammable qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
446	Matière solide inflammable et toxique qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
46	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, toxique
462	Matière solide toxique, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X462	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz toxiques
48	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, corrosive
482	Matière solide corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X482	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz corrosifs
50	Matière comburante (favorise l'incendie)
539	Peroxyde organique inflammable
55	Matière très comburante (favorise l'incendie)
556	Matière très comburante (favorise l'incendie), toxique
558	Matière très comburante (favorise l'incendie) et corrosive
559	Matière très comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
56	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique
568	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique, corrosive
58	Matière comburante (favorise l'incendie), corrosive
59	Matière comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
60	Matière toxique ou faiblement toxique
606	Matière infectieuse
623	Matière toxique liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
63	Matière toxique et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises)
638	Matière toxique et inflammable (point d'éclair égal ou inférieur à 60°C) et corrosive
639	Matière toxique et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente
64	Matière toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
642	Matière toxique solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
65	Matière toxique et comburante (favorise l'incendie)
66	Matière très toxique
663	Matière très toxique et inflammable (point d'éclair égal ou inférieur à 60°C)
664	Matière très toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
665	Matière très toxique et comburante (favorise l'incendie)
668	Matière très toxique et corrosive
X668	Matière très toxique et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
669	Matière très toxique, pouvant produire spontanément une réaction violente
68	Matière toxique et corrosive
69	Matière toxique ou faiblement toxique, pouvant produire spontanément une réaction violente

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS **SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX**

70	Matière radioactive
768	Matière radioactive, toxique et corrosive
78	Matière radioactive, corrosive
80	Matière corrosive ou faiblement corrosive
X80	Matière corrosive ou faiblement corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
823	Matière corrosive liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
83	Matière corrosive ou faiblement corrosive et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises)
X83	Matière corrosive ou faiblement corrosive et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), réagissant dangereusement avec l'eau
839	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente
X839	Matière corrosive ou présentant un degré mineur de corrosivité et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises), pouvant produire spontanément une réaction violente et réagissant dangereusement avec l'eau
84	Matière corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
842	Matière corrosive solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
85	Matière corrosive ou faiblement corrosive et comburante (favorise l'incendie)
856	Matière corrosive ou faiblement corrosive et comburante (favorise l'incendie) et toxique
86	Matière corrosive ou faiblement corrosive et toxique
88	Matière très corrosive
X88	Matière très corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
883	Matière très corrosive et inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises)
884	Matière très corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
885	Matière très corrosive et comburante (favorise l'incendie)
886	Matière très corrosive et toxique
X886	Matière très corrosive et toxique, réagissant dangereusement avec l'eau
89	Matière corrosive ou faiblement corrosive pouvant produire spontanément une réaction violente
90	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, matières dangereuses diverses
99	Matières dangereuses diverses transportées à chaud

TRANSPORT PAR PIPELINES

En Amérique du Nord, les marchandises dangereuses sont couramment transportées par réseaux de pipelines souterrains de plusieurs millions de kilomètres et les structures qui y sont rattachées. Les produits transportés incluent le gaz naturel, les liquides de gaz naturel, le pétrole brut, l'essence, le diesel, l'ammoniac anhydre, le dioxyde de carbone, le carburéacteur et d'autres marchandises. La plupart des pipelines sont souterrains, toutefois, leur présence est souvent indiquée en surface par des structures et des panneaux. Les premiers répondants devraient prendre connaissance des pipelines dans leur communauté, des produits qu'ils contiennent et des opérateurs responsables pour ces pipelines. Être proactif et entretenir des relations peut être bénéfique à la gestion sécuritaire et efficace des urgences impliquant un pipeline.

Types de pipelines

Gazoducs

Gazoducs de transport de gaz naturel

Canalisations d'acier à grand diamètre dans lesquelles sont transportés du gaz naturel inflammable (toxique et non-toxique) à très haute pression allant de 200 à 1 500 psi*. Le gaz naturel transporté par pipeline est inodore—typiquement ne contient pas l'odorant mercaptan (donnant l'odeur rappelant les œufs pourris). Cependant, du gaz naturel contenant du sulfure d'hydrogène (H_2S) aura une odeur particulière d'œufs pourris.

Gazoducs de distribution de gaz naturel

Le gaz naturel est acheminé directement aux consommateurs par des gazoducs de distribution. Ces pipelines sont typiquement de plus petit diamètre, la pression y est inférieure et ils sont faits d'acier, de plastique ou de fonte. Le gaz dans les gazoducs de distribution contient l'odorant mercaptan (dont l'odeur rappelle celle des œufs pourris).

Gazoducs de collecte et gazoduc de production

Les gazoducs de collecte et les gazoducs de production rassemblent le gaz naturel brut des têtes de puits et le transportent vers les usines de traitement. Les gazoducs de collecte contiennent du gaz naturel mélangé à une quantité de liquides de gaz naturel, d'eau et, dans certains endroits, de contaminants comme le sulfure d'hydrogène (H_2S) toxique. Le gaz naturel dans ces pipelines *ne contient pas* l'odorant mercaptan (dont l'odeur rappelle celle des œufs pourris). Cependant, du gaz naturel contenant du sulfure d'hydrogène (H_2S) aura une odeur particulière d'œufs pourris.

Pipelines de liquide dangereux et de liquide hautement volatil

Pipelines de liquide dangereux

Le pétrole brut, les produits pétroliers raffinés (i.e.: l'essence, le kérosène, le carburéacteur, ou le diesel) et les liquides dangereux (i.e.: l'ammoniac anhydre ou l'éthanol) sont souvent transportés par pipelines.

* Données tirées de <http://naturalgas.org/naturalgas/transport/>

Plusieurs pipelines de pétrole transportent différents types de pétrole dans un même pipeline. Pour ce faire, les opérateurs envoient différents produits en « lots ». Par exemple, un opérateur pourrait acheminer de l'essence pendant plusieurs heures, puis changer à du carburéacteur, avant de changer à du diesel.

Pipelines de liquide hautement volatil

Les pipelines de liquide hautement volatil transportent des liquides dangereux qui vont former un nuage de vapeur lorsque libéré dans l'atmosphère et qui ont une pression de vapeur qui dépasse 276 kPa (40 psia) à 37.8°C (100°F). Un exemple d'un tel produit est le propane liquide.

Panneaux de pipeline

Puisque les pipelines sont généralement souterrains, des panneaux sont utilisés pour en indiquer leur présence dans un endroit près du tracé du pipeline. Des trois types de pipelines habituellement enfouis sous terre—pipelines de transport, de distribution, et de collecte—seuls les pipelines de transport sont signalés à la surface. Les panneaux suivants indiquent le tracé des pipelines de transport.



Les panneaux avisent qu'un pipeline de transport est situé dans les environs, indiquent le produit transporté et fournissent le nom et le numéro de téléphone de l'entreprise pipelinère. Les panneaux d'avertissement se trouvent à des intervalles fréquents le long des droits de passage des pipelines de transport de gaz naturel et des liquides dangereux. Ils sont aussi situés à des emplacements importants, comme là où des pipelines croisent des rues, des autoroutes, des chemins de fer ou des cours d'eau.

Les panneaux indiquent uniquement la présence d'un pipeline – ils n'en donnent pas l'emplacement exact. L'emplacement d'un pipeline au cœur d'un droit de passage peut varier sur la longueur du droit. De plus, il peut y avoir plusieurs pipelines situés dans le même droit de passage.

NOTE:

- Les panneaux des gazoducs transportant des marchandises contenant des niveaux dangereux de sulfure d'hydrogène (H_2S) peuvent présenter les mots « sulfureux » ou « toxique ».
- Les gazoducs de distribution de gaz naturel ne sont pas indiqués avec des panneaux hors-sol.
- Les gazoducs de collecte et gazoduc de production ne sont souvent pas indiqués par des panneaux hors-sol.

Structures de pipeline (hors-sol)

Gazoducs de transport de gaz naturel : Stations de compression, vannes, stations de mesurage

Gazoducs de distribution de gaz naturel : Poste régulateur, régulateurs et compteurs de gaz pour clients, couvert de boîte à soupape.

Gazoducs de collecte et gazoduc de production : Stations de compression, vannes, stations de mesurage, têtes de puits, tuyauterie, collecteur.

Pipelines de pétrole ou d'autres liquides dangereux : réservoir de stockage, vannes, stations de pompage, rampes de chargement.

Indices de fuites ou de ruptures d'un pipeline

Les rejets peuvent aller de fuites relativement mineures à des ruptures catastrophiques. Il est important de se souvenir que les gaz et les liquides réagissent différemment une fois qu'ils sont relâchés d'un pipeline. Généralement, les signes suivants pourraient indiquer une fuite ou une rupture d'un pipeline :

- Un bruit sifflant d'air qui s'échappe, un grondement fort ou un bruit semblable à une explosion
- Des flammes émergeant du sol ou de l'eau (possiblement de très grandes flammes)
- Un brouillard dense, une brume ou un nuage de vapeur
- Des débris, de la terre, de la poussière ou de l'eau projetés en l'air à partir du sol
- Des liquides qui s'écoulent du sol en formant des bulles, ou la formation de bulles dans l'eau
- L'odeur particulière, exceptionnellement puissante d'œufs pourris, de mercaptan (un gaz odorisant dans certains pipelines de gaz naturel), de mouffette ou de pétrole
- De la végétation morte ou décolorée, ou de la neige décolorée, au-dessus d'un droit de passage
- Une flaque d'huile ou un « reflet huileux » sur de l'eau vive ou tranquille
- Une zone de sol gelé en été
- Une zone inhabituelle de neige fondue en hiver

Considérations d'ordre général pour intervenir lors d'une urgence impliquant un pipeline

- **La sécurité d'abord!** Votre sécurité et celle de la communauté que vous protégez est la première priorité. Souvenez-vous de garder le vent dans le dos, et de rester en hauteur et/ou en amont lors de votre approche d'un incident de pipeline. Utilisez des détecteurs atmosphériques pour signaler la présence de niveaux explosifs et/ou toxiques de marchandises dangereuses.
 - Portez toujours un équipement de protection personnelle adéquat. Soyez prêts pour un incendie instantané. Utilisez un écran de protection pour protéger les premiers répondants en cas d'explosion. Utilisez une protection respiratoire.
 - N'opérez jamais les vannes d'un pipeline (sauf en coordination avec son opérateur). Ceci pourrait empirer la situation et vous mettre, ainsi qu'autrui, en danger.
 - N'essayez jamais d'éteindre un feu de pipeline avant d'en avoir arrêté l'alimentation. Faire cela pourrait causer la formation d'un nuage de vapeur ou d'une flaque de liquide inflammable ou explosif, ce qui pourrait empirer l'incident et vous mettre, ainsi qu'autrui, en danger.
 - Ne marchez pas ou ne conduisez pas dans un nuage de vapeur lorsque vous essayez d'identifier le/les produit(s) impliqué(s).
 - Ne vous stationnez pas au-dessus des trous d'homme ou des égouts pluviaux.
 - Ne vous approchez pas des lieux avec des véhicules ou des équipements mécaniques avant que les zones d'isolation n'aient été définies (les véhicules sont une source potentielle d'ignition).
- **Sécurisez la scène** et établissez un plan pour évacuer ou protéger sur place. Collaborez avec d'autres répondants pour interdire l'accès à l'endroit.
- **Identifiez le produit et l'opérateur.** S'il est sécuritaire de le faire, vous pourrez peut-être identifier le produit en fonction de ses caractéristiques ou d'autres indices. Repérez les panneaux indiquant le produit, l'opérateur du pipeline et leurs contacts d'urgence. Les pipelines transportent plusieurs types de produits, incluant les gaz, les liquides et les liquides hautement volatils qui sont à l'état liquide dans le pipeline, mais à l'état gazeux s'ils sont relâchés du pipeline. La densité de vapeur des gaz détermine s'ils montent ou descendent dans l'air. La viscosité et la densité relative sont des caractéristiques importantes des liquides dangereux et sont aussi à prendre en compte. L'identification du produit vous aidera aussi à établir la distance d'isolation immédiate adéquate pour l'endroit atteint.
- **Avisez l'opérateur du pipeline** en utilisant les contacts d'urgence marqués sur le panneau ou en utilisant d'autres contacts qui pourraient vous avoir été fournis par l'opérateur. L'opérateur du pipeline sera une ressource pour vous durant l'intervention.
- **Établissez un poste de commande.** Mettez en place le système de commandement d'intervention, si besoin est. Soyez prêts à mettre en place un commandement unifié à mesure que des intervenants et des ressources arrivent.

Autres considérations importantes

- S'il n'y a pas de flammes présentes, n'introduisez pas des sources d'ignition telles que des flammes nues, des véhicules en marche ou des équipements électriques (cellulaires, pagettes, radios bidirectionnelles, lumières, ouvre-portes de garage, ventilateurs, sonnettes de maison, etc.)
- Abandonnez tout équipement utilisé sur les lieux d'un rejet de pipeline.
- S'il n'y a pas de risque à votre sécurité ou à celle d'autrui, éloignez-vous suffisamment du bruit provenant du pipeline pour permettre une conversation normale.
- Les pipelines sont souvent proches d'autres infrastructures des services publics, des chemins de fer et des autoroutes. Ceux-ci peuvent être affectés par un rejet de pipeline ou peuvent être des sources d'ignition potentielles.
- Le gaz naturel peut migrer sous terre du point d'origine du rejet jusqu'à d'autres endroits par le trajet de moindre résistance (incluant les égouts, les aqueducs, et des formations géologiques).

Considérations pour établir des distances d'activités de protection

- Le type de produit
 - Si vous connaissez le matériel impliqué, identifiez le numéro du guide à trois chiffres en cherchant le nom du produit dans la liste alphabétique (pages bleues). Ensuite, en fonction du numéro de guide indiqué, consultez les recommandations dans le guide approprié.
- La pression et le diamètre du tuyau (l'opérateur du pipeline peut vous fournir cette information si vous ne la connaissez pas déjà)
- Le délai de fermeture des vannes (rapide pour les vannes automatisées, plus long pour les vannes à opération manuelle)
- Le temps de disparition du produit dans le pipeline une fois que les vannes sont fermées
- La capacité d'effectuer de la surveillance atmosphérique et/ou de l'échantillonnage de l'air
- La météo (direction du vent, etc.)
- Les variables locales comme la topographie, la densité de population, les caractéristiques sociodémographiques de la population et les méthodes d'extinction disponibles
- La construction des bâtiments à proximité – matériaux et densité de ceux-ci
- Les barrières naturelles et artificielles (telles que des autoroutes, des voies ferrées, des rivières, etc.)

Ressources américaines au sujet des pipelines (en anglais seulement)

Emplacements de pipelines américains: Le National Pipeline Mapping System (NPMS) <https://www.npms.phmsa.dot.gov> fournit les emplacements généraux des pipelines de transport des liquides dangereux et du gaz naturel situés aux États-Unis. Les pipelines indiqués dans le NPMS sont à moins de 500 pieds de leur emplacement réel. Les intervenants d'urgence peuvent demander un compte pour un visualiseur Web qui donne accès à des informations plus précises que celles disponibles au public. Le NPMS n'indique pas les gazoducs de collecte et gazoduc de production ni les gazoducs de distribution de gaz naturel.

Formation américaine d'intervention pour urgences de pipelines: Là où approprié, référez-vous aux matériaux de formation pour les urgences de pipeline produits par *Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration*. Il est aussi possible que votre état ou votre juridiction fournisse une formation sur comment gérer l'intervention lors d'une urgence de pipeline.

Autres ressources:

Pipeline Association for Public Awareness
<https://www.pipelineawareness.org/>

U.S. DOT, Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration
<https://www.phmsa.dot.gov/safety-awareness/pipeline/safety-awareness-overview>

Pipeline Emergency Responders Initiative (PERI)
<https://www.phmsa.dot.gov/pipeline/peri/pipeline-emergency-responders-initiative-peri>

Ressources canadiennes au sujet des pipelines

Emplacements des pipelines canadiens: L'association canadienne de pipelines d'énergie (ACPE) fournit les emplacements généraux des pipelines de gaz naturel et de liquides dangereux situés au Canada.

<https://www.cepa.com>

INTRODUCTION AUX PAGES À BORDURE JAUNE

Pour les entrées **surlignées en vert**, suivez les étapes suivantes :

- **S'IL N'Y A PAS D'INCENDIE :**

- Allez directement au Tableau 1 (**pages à bordure verte**)
- Cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière
- Identifiez les distances d'isolation initiale et d'activités de protection
- Consultez aussi le Guide orange approprié

- **SI UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ :**

- Utilisez le Guide orange approprié pour les distances d'**ÉVACUATION**
- Protégez ensuite dans la direction sous le vent selon le Tableau 1 pour les rejets de matières résiduelles

Note 1 : Si le nom de la matière dans le **Tableau 1** est identifié par (**lorsque déversé dans l'eau**), ces matières dégagent de grandes quantités de gaz toxiques par inhalation (TIH) lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières réactives à l'eau sont également des matières TIH (par exemple, UN1746 (trifluorure de brome), UN1836 (chlorure de thionyle)). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Si une matière qui produit des gaz toxiques au contact de l'eau a seulement une entrée dans le Tableau 1 pour (**lorsque déversé dans l'eau**) et la matière N'EST PAS déversée dans l'eau, le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent pas. Les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans la page-guide (pages à bordure orange) appropriée.

Note 2 : Les **explosifs** ne sont pas énumérés individuellement par leur numéro d'identification parce qu'en situation d'urgence, l'intervention sera basée uniquement sur la division de l'explosif, et non pas sur l'explosif particulier.

Pour les divisions 1.1, 1.2, 1.3 et 1.5, consultez le Guide 112.

Pour les divisions 1.4 et 1.6, consultez le Guide 114.

Note 3 : Les agents de guerre chimique n'ont pas de numéro d'identification (NIP) parce qu'ils ne sont pas transportés commercialement. En situation d'urgence, le guide orange assigné fournira des recommandations pour la phase initiale. Consultez aussi "Utilisation d'agents chimiques / biologiques / radiologiques pour acte criminel ou terroriste", pages 358 à 362.

— 117	AC
— 154	Adamsite
— 158	Agent biologique
— 112	Agent explosif, n.s.a.
— 153	Buzz
— 153	BZ
— 159	CA
— 125	CG
— 125	CK
— 153	CN
— 153	CS
— 154	CX
— 151	DA
— 153	DC
— 154	DM
— 125	DP
— 151	ED
— 112	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3 ou 1.5
— 114	Explosifs, division 1.4 ou 1.6
— 153	GA
— 153	GB
— 153	GD
— 153	GF
— 153	H
— 153	HD
— 153	HL
— 153	HN-1
— 153	HN-2
— 153	HN-3
— 153	L (Lewisite)
— 153	Lewisite

— 152	MD
— 153	Moutarde
— 153	Moutarde Lewisite
— 112	Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange
— 152	PD
— 119	SA
— 153	Sarin
— 153	Soman
— 153	Tabun
— 153	Thickened GD
— 153	Toxines
— 153	VX
1001 116	Acétylène dissous
1002 122	Air, comprimé
1003 122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1005 125	Ammoniac, anhydre
1006 120	Argon
1006 120	Argon, comprimé
1008 125	Trifluorure de bore
1008 125	Trifluorure de bore, comprimé
1009 126	Bromotrifluorométhane
1009 126	Gaz réfrigérant R-13B1
1010 116P	Butadiènes, stabilisés
1010 116P	Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisé
1010 116P	Hydrocarbures et butadiènes en mélange, stabilisé
1011 115	Butane
1012 115	Butylène
1013 120	Dioxyde de carbone

1013	120	Dioxyde de carbone, comprimé
1014	122	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé
1014	122	Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé
1015	126	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange
1015	126	Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange
1016	119	Monoxyde de carbone
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé
1017	124	Chlore
1018	126	Chlorodifluorométhane
1018	126	Gaz réfrigérant R-22
1020	126	Chloropentafluoréthane
1020	126	Gaz réfrigérant R-115
1021	126	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane
1021	126	Gaz réfrigérant R-124
1022	126	Chlorotrifluorométhane
1022	126	Gaz réfrigérant R-13
1023	119	Gaz de houille
1023	119	Gaz de houille, comprimé
1026	119	Cyanogène
1027	115	Cyclopropane
1028	126	Dichlorodifluorométhane
1028	126	Gaz réfrigérant R-12
1029	126	Dichlorofluorométhane
1029	126	Gaz réfrigérant R-21
1030	115	Difluoro-1,1 éthane
1030	115	Gaz réfrigérant R-152a
1032	118	Diméthylamine, anhydre

1033	115	Éther méthylrique
1035	115	Éthane
1035	115	Éthane, comprimé
1036	118	Éthylamine
1037	115	Chlorure d'éthyle
1038	115	Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1039	115	Éther méthyléthylrique
1040	119P	Oxyde d'éthylène
1040	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote
1041	115	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1043	125	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné
1044	126	Extincteurs avec un gaz comprimé ou liquéfié
1045	124	Fluor
1045	124	Fluor, comprimé
1046	120	Hélium
1046	120	Hélium, comprimé
1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre
1049	115	Hydrogène
1049	115	Hydrogène, comprimé
1050	125	Chlorure d'hydrogène, anhydre
1051	117P	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé
1051	117P	Cyanure d'hydrogène, stabilisé

1052 125 Fluorure d'hydrogène, anhydre

1053 117 Sulfure d'hydrogène

1055 115 Isobutylène

1056 120 Krypton

1056 120 Krypton, comprimé

1057 115 Briquets contenant un gaz inflammable

1057 128 Briquets, non pressurisé, contenant un liquide inflammable

1057 115 Recharges pour briquets contenant un gaz inflammable

1058 120 Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air

1060 116P Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé

1060 116P Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé

1061 118 Méthylamine, anhydre

1062 123 Bromure de méthyle

1063 115 Chlorure de méthyle

1063 115 Gaz réfrigérant R-40

1064 117 Mercaptan méthylique

1065 120 Néon

1065 120 Néon, comprimé

1066 120 Azote

1066 120 Azote, comprimé

1067 124 Dioxyde d'azote

1067 124 Tétroxyde de diazote

1069 125 Chlorure de nitrosyle

1070 122 Protoxyde d'azote

1070 122 Protoxyde d'azote, comprimé

1071 119 Gaz de pétrole

1071 119 Gaz de pétrole, comprimé

1072 122 Oxygène

1072 122 Oxygène, comprimé

1073 122 Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1075 115 Butane

1075 115 Butylène

1075 115 Gaz de pétrole liquéfiés

1075 115 Gaz liquéfiés de pétrole

1075 115 GPL

1075 115 Isobutane

1075 115 Isobutylène

1075 115 LPG

1075 115 Propane

1075 115 Propylène

1076 125 Phosgène

1077 115 Propylène

1078 126 Gaz dispersant, n.s.a.

1078 126 Gaz frigorifique, n.s.a.

1078 126 Gaz réfrigérant, n.s.a.

1079 125 Dioxyde de soufre

1080 126 Hexafluorure de soufre

1081 116P Tétrafluoréthylène, stabilisé

1082 119P Gaz réfrigérant R-1113

1082 119P Trifluorochloréthylène, stabilisé

1083 118 Triméthylamine, anhydre

1085 116P Bromure de vinyle, stabilisé

1086 116P Chlorure de vinyle, stabilisé

1087 116P Éther méthylvinyle, stabilisé

1088 127 Acétal

1089 129P Acétaldéhyde

1090 127 Acétone

1091	127	Huiles d'acétone
1092	131P	Acroléine, stabilisée
1093	131P	Acrylonitrile, stabilisé
1098	131	Alcool allylique
1099	131P	Bromure d'allyle
1100	131P	Chlorure d'allyle
1104	129	Acétates d'amyle
1105	129	Pentanol
1106	132	Amylamine
1107	129	Chlorure d'amyle
1108	128	n-Amylène
1108	128	Pentène-1
1109	129	Formiates d'amyle
1110	127	n-Amylméthylcétone
1110	127	Méthylamylcétone
1111	130	Mercaptan amylique
1112	128	Nitrates d'amyle
1113	129	Nitrites d'amyle
1114	130	Benzène
1120	129	Butanol
1123	129	Acétates de butyle
1125	132	n-Butylamine
1126	130	1-Bromobutane
1126	130	Bromure de n-butyle
1127	130	Chlorobutanes
1127	130	Chlorure de n-butyle
1128	129	Formiate de n-butyle
1129	129P	Butyraldéhyde
1130	128	Huile de camphre
1131	131	Disulfure de carbone
1133	128	Adhésifs (inflammables)

1134	130	Chlorobenzène
1135	131	Monochlorhydrine du glycol
1136	128	Distillats de goudron de houille, inflammables
1136	128	Goudron de houille, distillats de, inflammables
1139	127	Solution d'enrobage
1143	131P	Aldéhyde crotonique
1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé
1143	131P	Crotonaldéhyde
1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé
1144	128	Crotonylène
1145	128	Cyclohexane
1146	128	Cyclopentane
1147	130	Décahydronaphtalène
1148	129	Diacétone-alcool
1149	128	Éthers butyliques
1149	128	Éthers dibutyliques
1150	130P	Dichloro-1,2 éthylène
1152	130	Dichloropentanes
1153	127	Éther diéthylique de l'éthylèneglycol
1154	132	Diéthylamine
1155	127	Éther diéthylique
1155	127	Éther éthylique
1156	127	Diéthylcétone
1157	128	Diisobutylcétone
1158	132	Diisopropylamine
1159	127	Éther isopropylique
1160	132	Diméthylamine, en solution
1160	132	Diméthylamine, en solution aqueuse
1161	129	Carbonate de méthyle

1162	155	Diméthylchlorosilane
1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique
1164	130	Sulfure de méthyle
1165	127	Dioxanne
1166	127	Dioxolanne
1167	128P	Éther vinylique, stabilisé
1169	127	Extraits aromatiques liquides
1170	127	Alcool éthylique
1170	127	Alcool éthylique, en solution
1170	127	Éthanol
1170	127	Éthanol, en solution
1171	127	Éther monoéthylique de l'éthylèneglycol
1172	129	Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol
1173	129	Acétate d'éthyle
1175	130	Éthylbenzène
1176	129	Borate d'éthyle
1177	130	Acétate de 2-éthylbutyle
1178	130	Aldéhyde éthyl-2 butyrique
1179	127	Éther éthylbutylique
1180	130	Butyrate d'éthyle
1181	155	Chloracétate d'éthyle
1182	155	Chloroformiate d'éthyle
1183	139	Éthylchlorosilane
1184	131	Dichlorure d'éthylène
1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée
1188	127	Éther monométhylique de l'éthylèneglycol
1189	129	Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol

1190	129	Formiate d'éthyle
1191	129	Aldéhydes octyliques
1191	129	Hexaldéhydes d'éthyle
1192	129	Lactate d'éthyle
1193	127	Éthylméthylcétone
1193	127	Méthyléthylcétone
1194	131	Nitrite d'éthyle, en solution
1195	129	Propionate d'éthyle
1196	155	Éthyltrichlorosilane
1197	127	Extraits, liquides, pour aromatiser
1198	132	Formaldéhyde, en solution, inflammable
1198	132	Formaline (inflammable)
1199	153P	Furaldéhydes
1201	127	Huile de fusel
1202	128	Diesel
1202	128	Gazole
1202	128	Huile à diesel
1202	128	Huile de chauffe, légère
1203	128	Essence
1203	128	Gasohol
1204	127	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine
1206	128	Heptanes
1207	130	Hexaldéhyde
1208	128	Hexanes
1208	128	Néohexane
1210	129	Encres d'imprimerie, inflammables
1210	129	Matières apparentées aux encres d'imprimerie, inflammables

1212	129	Alcool isobutylique
1212	129	Isobutanol
1213	129	Acétate d'isobutyle
1214	132	Isobutylamine
1216	128	Isooctènes
1218	130P	Isoprène, stabilisé
1219	129	Alcool isopropylique
1219	129	Isopropanol
1220	129	Acétate d'isopropyle
1221	132	Isopropylamine
1222	130	Nitrate d'isopropyle
1223	128	Kérosène
1224	127	Cétones liquides, n.s.a.
1228	131	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
1228	131	Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
1229	129	Oxyde de mésityle
1230	131	Alcool méthylique
1230	131	Méthanol
1231	129	Acétate de méthyle
1233	130	Acétate de méthylamyle
1234	127	Méthylal
1235	132	Méthylamine, en solution aqueuse
1237	129	Butyrate de méthyle
1238	155	Chloroformiate de méthyle
1239	131	Éther méthylique monochloré
1242	139	Méthylchlorosilane
1243	129	Formiate de méthyle
1244	131	Méthylhydrazine
1245	127	Méthylisobutylcétone

1246	127P	Méthylisopropénycétone, stabilisée
1247	129P	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé
1248	129	Propionate de méthyle
1249	127	Méthylpropylcétone
1250	155	Méthyltrichlorosilane
1251	131P	Méthylvinylcétone, stabilisée
1259	131	Nickel-tétracarbonyle
1261	129	Nitrométhane
1262	128	Isooctane
1262	128	Octanes
1263	128	Matières apparentées aux peintures (inflammables)
1263	128	Peintures (inflammables)
1264	129	Paraldéhyde
1265	128	Isopentane
1265	128	Pentanes
1266	127	Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables
1267	128	Pétrole brut
1268	128	Distillats de pétrole, n.s.a.
1268	128	Pétrole, distillats de, n.s.a.
1268	128	Produits pétroliers, n.s.a.
1270	128	Huile de pétrole
1270	128	Pétrole, huile de
1272	129	Huile de pin
1274	129	Alcool propylique normal
1274	129	n-Propanol
1275	129P	Aldéhyde propionique
1276	129	Acétate de n-propyle
1277	132	Propylamine

1278	129	Chloro-1 propane
1278	129	Chlorure de propyle
1279	130	Dichloro-1,2 propane
1280	127P	Oxyde de propylène
1281	129	Formiates de propyle
1282	129	Pyridine
1286	127	Huile de colophane
1287	127	Caoutchouc, dissolution de
1287	127	Dissolution de caoutchouc
1288	128	Huile de schiste
1289	132	Méthylate de sodium, en solution dans l'alcool
1292	129	Silicate de tétraéthyle
1292	129	Silicate d'éthyle
1293	127	Teintures médicinales
1294	130	Toluène
1295	139	Trichlorosilane
1296	132	Triéthylamine
1297	132	Triméthylamine, en solution aqueuse
1298	155	Triméthylchlorosilane
1299	128	Essence de térébenthine
1300	128	Essence de térébenthine, succédané d'
1300	128	Succédané d'essence de térébenthine
1301	129P	Acétate de vinyle, stabilisé
1302	127P	Éther éthylvinyle, stabilisé
1303	130P	Chlorure de vinylidène, stabilisé
1304	127P	Éther isobutylvinyle, stabilisé
1305	155P	Vinyltrichlorosilane
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé

1306	129	Produits de préservation des bois, liquides
1307	130	Xylènes
1308	170	Zirconium, en suspension dans un liquide inflammable
1309	170	Aluminium en poudre, enrobé
1310	113	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau
1312	133	Bornéol
1313	133	Résinate de calcium
1314	133	Résinate de calcium, fondu
1318	133	Résinate de cobalt, précipité
1320	113	Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1321	113	Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau
1322	113	Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1323	170	Ferrocérium
1324	133	Films à support nitrocellulosique
1325	133	Fusée (ferroviaire ou routière)
1325	133	Solide organique, inflammable, n.s.a.
1326	170	Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1327	133	Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile
1327	133	Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile
1327	133	Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile
1328	133	Hexaméthylènetétramine
1330	133	Résinate de manganèse
1331	133	Allumettes non "de sûreté"

1332	133	Métaldéhyde
1333	170	Cérium, plaques, lingots ou barres
1334	133	Naphtalène, brut
1334	133	Naphtalène, raffiné
1336	113	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau
1336	113	Picrite, humidifiée avec au moins 20% d'eau
1337	113	Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau
1338	133	Phosphore, amorphe
1338	133	Phosphore rouge
1339	139	Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1341	139	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1343	139	Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1344	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau
1344	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau
1345	133	Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains
1345	133	Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains
1345	133	Chutes de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains
1345	133	Déchets de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains

1346	170	Silicium en poudre, amorphe
1347	113	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau
1348	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau
1349	113	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1350	133	Soufre
1352	170	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1353	133	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1353	133	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1354	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1355	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1357	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau
1358	170	Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1360	139	Phosphure de calcium
1361	133	Charbon de bois
1361	133	Charbon, d'origine animale ou végétale
1362	133	Charbon, actif

1363	135	Coprah
1364	133	Coton, déchets huileux de
1364	133	Déchets huileux de coton
1365	133	Coton
1365	133	Coton, humide
1366	135	Diéthylzinc
1369	135	p-Nitrosodiméthylaniline
1370	135	Diméthylzinc
1372	133	Fibres, d'origine animale ou végétale, brûlées, mouillées ou humides
1373	133	Fibres, d'origine animale, végétale ou synthétique, n.s.a., imprégnées d'huile
1373	133	Tissus, d'origine animale, végétale ou synthétique, n.s.a., imprégnés d'huile
1374	133	Déchets de poisson, non stabilisés
1374	133	Farine de poisson, non stabilisée
1376	135	Oxyde de fer, résiduaire
1376	135	Tournure de fer, résiduaire
1378	170	Catalyseur métallique, humidifié
1379	133	Papier, traité avec des huiles non saturées
1380	135	Pentaborane
1381	136	Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution
1381	136	Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution
1382	135	Sulfure de potassium, anhydre
1382	135	Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation
1383	135	Alliage pyrophorique, n.s.a.

1383	135	Aluminium en poudre, pyrophorique
1383	135	Métal pyrophorique, n.s.a.
1384	135	Dithionite de sodium
1384	135	Hydrosulfite de sodium
1385	135	Sulfure de sodium, anhydre
1385	135	Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation
1386	135	Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum
1387	133	Déchets de laine, mouillés
1389	138	Amalgame de métaux alcalins, liquide
1389	138	Métaux alcalins, amalgame de, liquide
1390	139	Amidures de métaux alcalins
1390	139	Métaux alcalins, amidures de
1391	138	Dispersion de métaux alcalino-terreux
1391	138	Dispersion de métaux alcalins
1391	138	Métaux alcalino-terreux, dispersion de
1391	138	Métaux alcalins, dispersion de
1392	138	Amalgame de métaux alcalino-terreux, liquide
1392	138	Métaux alcalino-terreux, amalgame de, liquide
1393	138	Alliage de métaux alcalino-terreux, n.s.a.
1393	138	Métaux alcalino-terreux, alliage de, n.s.a.
1394	138	Carbure d'aluminium
1395	139	Alumino-ferro-silicium en poudre

1396	138	Aluminium en poudre, non enrobé
1397	139	Phosphure d'aluminium
1398	138	Silico-aluminium en poudre, non enrobé
1400	138	Baryum
1401	138	Calcium
1402	138	Carbure de calcium
1403	138	Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium
1404	138	Hydruure de calcium
1405	138	Siliciure de calcium
1407	138	Césium
1408	139	Ferrosilicium
1409	138	Hydruures métalliques hydroréactifs, n.s.a.
1410	138	Hydruure de lithium-aluminium
1411	138	Hydruure de lithium-aluminium dans l'éther
1413	138	Borohydruure de lithium
1414	138	Hydruure de lithium
1415	138	Lithium
1417	138	Silico-lithium
1418	138	Alliages de magnésium en poudre
1418	138	Magnésium en poudre
1418	138	Magnésium en poudre, alliages de
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium
1420	138	Alliages métalliques de potassium, liquides
1420	138	Potassium métallique, alliages liquides de

1421	138	Alliage liquide de métaux alcalins, n.s.a.
1421	138	Métaux alcalins, alliage liquide de, n.s.a.
1422	138	Alliages liquides de potassium et sodium
1422	138	Potassium et sodium, alliages de, liquides
1422	138	Sodium et potassium, alliages de, liquides
1423	138	Rubidium
1426	138	Borohydruure de sodium
1427	138	Hydruure de sodium
1428	138	Sodium
1431	138	Méthylate de sodium, sec
1432	139	Phosphure de sodium
1433	139	Phosphures stanniques
1435	138	Cendres de zinc
1435	138	Zinc, cendres de
1435	138	Zinc, écumes de
1435	138	Zinc, résidus de
1435	138	Zinc, scories de
1436	138	Zinc en poudre
1436	138	Zinc en poussière
1437	138	Hydruure de zirconium
1438	140	Nitrate d'aluminium
1439	141	Dichromate d'ammonium
1442	143	Perchlorate d'ammonium
1444	140	Persulfate d'ammonium
1445	141	Chlorate de baryum, solide
1446	141	Nitrate de baryum
1447	141	Perchlorate de baryum, solide
1448	141	Permanganate de baryum

1449	141	Peroxyde de baryum
1450	140	Bromates, inorganiques, n.s.a.
1451	140	Nitrate de césium
1452	140	Chlorate de calcium
1453	140	Chlorite de calcium
1454	140	Nitrate de calcium
1455	140	Perchlorate de calcium
1456	140	Permanganate de calcium
1457	140	Peroxyde de calcium
1458	140	Borate et chlorate en mélange
1458	140	Chlorate et borate en mélange
1459	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide
1459	140	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide
1461	140	Chlorates, inorganiques, n.s.a.
1462	143	Chlorites, inorganiques, n.s.a.
1463	141	Trioxyde de chrome, anhydre
1465	140	Nitrate de didyme
1466	140	Nitrate de fer III
1467	143	Nitrate de guanidine
1469	141	Nitrate de plomb
1470	141	Perchlorate de plomb, solide
1471	140	Hypochlorite de lithium en mélange
1471	140	Hypochlorite de lithium en mélange, sec
1471	140	Hypochlorite de lithium, sec
1472	143	Peroxyde de lithium
1473	140	Bromate de magnésium
1474	140	Nitrate de magnésium
1475	140	Perchlorate de magnésium

1476	140	Peroxyde de magnésium
1477	140	Nitrates, inorganiques, n.s.a.
1479	140	Solide comburant, n.s.a.
1481	140	Perchlorates, inorganiques, n.s.a.
1482	140	Permanganates, inorganiques, n.s.a.
1483	140	Peroxydes, inorganiques, n.s.a.
1484	140	Bromate de potassium
1485	140	Chlorate de potassium
1486	140	Nitrate de potassium
1487	140	Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange
1487	140	Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange
1488	140	Nitrite de potassium
1489	140	Perchlorate de potassium
1490	140	Permanganate de potassium
1491	144	Peroxyde de potassium
1492	140	Persulfate de potassium
1493	140	Nitrate d'argent
1494	140	Bromate de sodium
1495	140	Chlorate de sodium
1496	143	Chlorite de sodium
1498	140	Nitrate de sodium
1499	140	Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange
1499	140	Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange
1500	141	Nitrite de sodium
1502	140	Perchlorate de sodium
1503	140	Permanganate de sodium
1504	144	Peroxyde de sodium

1505	140	Persulfate de sodium
1506	143	Chlorate de strontium
1507	140	Nitrate de strontium
1508	140	Perchlorate de strontium
1509	143	Peroxyde de strontium
1510	143	Tétranitrométhane
1511	140	Urée-Peroxyde d'hydrogène
1512	140	Nitrite de zinc ammoniacal
1513	140	Chlorate de zinc
1514	140	Nitrate de zinc
1515	140	Permanganate de zinc
1516	143	Peroxyde de zinc
1517	113	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1541	155	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée
1544	151	Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)
1544	151	Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)
1544	151	Sels d'alcaloïdes solides, n.s.a. (toxiques)
1545	155	Isothiocyanate d'allyle, stabilisé
1546	151	Arséniate d'ammonium
1547	153	Aniline
1548	153	Chlorhydrate d'aniline
1549	157	Antimoine, composé inorganique solide de l', n.s.a.
1549	157	Composé inorganique solide de l'antimoine, n.s.a.
1550	151	Lactate d'antimoine
1551	151	Tartrate d'antimoine et de potassium

1553	154	Acide arsénique, liquide
1554	154	Acide arsénique, solide
1555	151	Bromure d'arsenic
1556	152	Arsenic, composé liquide de l', n.s.a.
1556	152	Composé liquide de l'arsenic, n.s.a.
1556	152	Méthylidichlorarsine
1557	152	Arsenic, composé solide de l', n.s.a.
1557	152	Composé solide de l'arsenic, n.s.a.
1558	152	Arsenic
1559	151	Pentoxyle d'arsenic
1560	157	Chlorure d'arsenic
1560	157	Trichlorure d'arsenic
1561	151	Trioxyde d'arsenic
1562	152	Poussière arsénicale
1564	154	Baryum, composé du, n.s.a.
1564	154	Composé du baryum, n.s.a.
1565	157	Cyanure de baryum
1566	154	Béryllium, composé du, n.s.a.
1566	154	Composé du béryllium, n.s.a.
1567	134	Béryllium en poudre
1569	131	Bromacétone
1570	152	Brucine
1571	113	Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau
1572	151	Acide cacodylique
1573	151	Arséniate de calcium
1574	151	Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide
1574	151	Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide

1575	157	Cyanure de calcium
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, liquides
1578	152	Chloronitrobenzènes, solides
1579	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide
1580	154	Chloropicrine
1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange
1581	123	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange
1582	119	Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange
1583	154	Chloropicrine en mélange, n.s.a.
1585	151	Acétoarsénite de cuivre
1586	151	Arsénite de cuivre
1587	151	Cyanure de cuivre
1588	157	Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.
1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé
1590	153	Dichloranilines, liquides
1591	152	o-Dichlorobenzène
1593	160	Chlorure de méthylène
1593	160	Dichlorométhane
1594	152	Sulfate de diéthyle
1595	156	Sulfate de diméthyle
1596	153	Dinitranilines
1597	152	Dinitrobenzènes, liquides
1598	153	Dinitro-o-crésol
1599	153	Dinitrophénol, en solution
1600	152	Dinitrotoluènes, fondus

1601	151	Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.
1602	151	Colorant, liquide, toxique, n.s.a.
1602	151	Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.
1603	155	Bromacétate d'éthyle
1604	132	Éthylènediamine
1605	154	Dibromure d'éthylène
1606	151	Arséniate de fer III
1607	151	Arsénite de fer III
1608	151	Arséniate de fer II
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle
1612	123	Gaz comprimé et tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange
1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène
1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène
1614	152	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)
1616	151	Acétate de plomb
1617	151	Arséniate de plomb
1618	151	Arsénites de plomb
1620	151	Cyanure de plomb
1621	151	Pourpre de Londres
1622	151	Arséniate de magnésium
1623	151	Arséniate de mercure II

1624	154	Chlorure de mercure II
1625	141	Nitrate de mercure II
1626	157	Cyanure double de mercure et de potassium
1627	141	Nitrate de mercure I
1629	151	Acétate de mercure
1630	151	Chlorure de mercure ammoniacal
1631	154	Benzoate de mercure
1634	154	Bromures de mercure
1636	154	Cyanure de mercure
1637	151	Gluconate de mercure
1638	151	Iodure de mercure
1639	151	Nucléinate de mercure
1640	151	Oléate de mercure
1641	151	Oxyde de mercure
1642	151	Oxycyanure de mercure, désensibilisé
1643	151	Iodure double de mercure et de potassium
1644	151	Salicylate de mercure
1645	151	Sulfate de mercure
1646	151	Thiocyanate de mercure
1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide
1647	151	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide
1648	127	Acétonitrile
1649	152	Mélange antidétonant pour carburants
1650	153	bêta-Naphtylamine, solide
1650	153	Naphtylamine (bêta), solide

1651	153	Naphtylthio-urée
1652	153	Naphtylurée
1653	151	Cyanure de nickel
1654	151	Nicotine
1655	151	Composé solide de la nicotine, n.s.a.
1655	151	Nicotine, composé solide de, n.s.a.
1655	151	Nicotine, préparation solide de, n.s.a.
1655	151	Préparation solide de la nicotine, n.s.a.
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, en solution
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, liquide
1657	151	Salicylate de nicotine
1658	151	Sulfate de nicotine, en solution
1659	151	Tartrate de nicotine
1660	124	Monoxyde d'azote
1660	124	Monoxyde d'azote, comprimé
1660	124	Oxyde nitrique, comprimé
1661	153	Nitranilines
1662	152	Nitrobenzène
1663	153	Nitrophénols
1664	152	Nitrotoluènes, liquides
1665	152	Nitroxylènes, liquides
1669	151	Pentachloréthane
1670	157	Mercaptan méthylique perchloré
1671	153	Phénol, solide
1672	151	Chlorure de phénylcarbylamine
1673	153	Phénylènediamines
1674	151	Acétate de phénylmercure

1677	151	Arséniate de potassium
1678	154	Arsénite de potassium
1679	157	Cuprocyanure de potassium
1680	157	Cyanure de potassium, solide
1683	151	Arsénite d'argent
1684	151	Cyanure d'argent
1685	151	Arséniate de sodium
1686	154	Arsénite de sodium, en solution aqueuse
1687	153	Azoture de sodium
1688	152	Cacodylate de sodium
1689	157	Cyanure de sodium, solide
1690	154	Fluorure de sodium, solide
1691	151	Arsénite de strontium
1692	151	Sels de strychnine
1692	151	Strychnine
1692	151	Strychnine, sels de
1693	159	Chandelles lacrymogènes
1693	159	Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
1694	159	Cyanures de bromobenzyle, liquides
1695	131	Chloracétone, stabilisée
1697	153	Chloracétophénone, solide
1698	154	Diphénylaminechlorarsine
1699	151	Diphénylchlorarsine, liquide
1700	159	Chandelles lacrymogènes
1700	159	Gaz lacrymogènes, engins contenant des
1701	152	Bromure de xylyle, liquide
1702	151	1,1,1,2-Tétrachloréthane

1704	153	Dithiopyrophosphate de tétraéthyle
1707	151	Composé du thallium, n.s.a.
1707	151	Thallium, composé du, n.s.a.
1708	153	Toluidines, liquides
1709	151	m-Toluylènediamine, solide
1710	160	Trichloréthylène
1711	153	Xylidines, liquides
1712	151	Arséniate de zinc
1712	151	Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange
1712	151	Arsénite de zinc
1712	151	Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange
1713	151	Cyanure de zinc
1714	139	Phosphure de zinc
1715	137	Anhydride acétique
1716	156	Bromure d'acétyle
1717	155	Chlorure d'acétyle
1718	153	Phosphate acide de butyle
1718	153	Phosphate de butyle acide
1719	154	Liquide alcalin caustique, n.s.a.
1722	155	Chlorocarbonate d'allyle
1722	155	Chloroformiate d'allyle
1723	132	Iodure d'allyle
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre
1727	154	Bifluorure d'ammonium, solide
1727	154	Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide
1728	155	Amyltrichlorosilane

1729	156	Chlorure d'anisoyle
1730	157	Pentachlorure d'antimoine, liquide
1731	157	Pentachlorure d'antimoine, en solution
1732	157	Pentafluorure d'antimoine
1733	157	Trichlorure d'antimoine
1733	157	Trichlorure d'antimoine, liquide
1733	157	Trichlorure d'antimoine, solide
1736	137	Chlorure de benzoyle
1737	156	Bromure de benzyle
1738	156	Chlorure de benzyle
1739	137	Chloroformiate de benzyle
1740	154	Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.
1741	125	Trichlorure de bore
1742	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, liquide
1743	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, liquide
1744	154	Brome
1744	154	Brome, en solution
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)
1745	144	Pentafluorure de brome
1746	144	Trifluorure de brome
1747	155	Butyltrichlorosilane
1748	140	Hypochlorite de calcium, sec
1748	140	Hypochlorite de calcium en mélange sec, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
1749	124	Trifluorure de chlore

1750	153	Acide chloracétique, en solution
1751	153	Acide chloracétique, solide
1752	156	Chlorure de chloracétyle
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre)
1755	154	Acide chromique, en solution
1756	154	Fluorure de chrome III, solide
1757	154	Fluorure de chrome III, en solution
1758	137	Chlorure de chromyle
1759	154	Chlorure ferreux, solide
1759	154	Solide corrosif, n.s.a.
1760	154	Chlorure ferreux, en solution
1760	154	Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)
1760	154	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)
1760	154	Liquide corrosif, n.s.a.
1760	154	Nécessaires de produits chimiques
1761	154	Cupriéthylènediamine, en solution
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane
1764	153	Acide dichloracétique
1765	156	Chlorure de dichloracétyle
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane
1767	155	Diéthylidichlorosilane
1768	154	Acide difluorophosphorique, anhydre
1769	156	Diphényldichlorosilane

1770	153	Bromure de diphenylméthyle
1771	156	Dodécyltrichlorosilane
1773	157	Chlorure de fer III, anhydre
1774	154	Charges d'extincteurs, liquide corrosif
1775	154	Acide fluoroborique
1776	154	Acide fluorophosphorique, anhydre
1777	137	Acide fluorosulfonique
1778	154	Acide fluorosilicique
1778	154	Acide hydrofluorosilicique
1779	153	Acide formique
1779	153	Acide formique contenant plus de 85% d'acide
1780	156	Chlorure de fumaryle
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane
1782	154	Acide hexafluorophosphorique
1783	153	Hexaméthylènediamine, en solution
1784	156	Hexyltrichlorosilane
1786	157	Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange
1786	157	Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange
1787	154	Acide iodhydrique
1788	154	Acide bromhydrique
1789	157	Acide chlorhydrique
1789	157	Acide muriatique
1790	157	Acide fluorhydrique
1791	154	Hypochlorite de sodium
1791	154	Hypochlorite, en solution
1792	157	Monochlorure d'iode, solide
1793	153	Phosphate acide d'isopropyle

1794	154	Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre
1796	157	Acide mixte, contenant au plus 50% d'acide nitrique
1796	157	Acide mixte, contenant plus de 50% d'acide nitrique
1796	157	Acide sulfonitrique, contenant au plus 50% d'acide nitrique
1796	157	Acide sulfonitrique, contenant plus de 50% d'acide nitrique
1798	157	Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange
1798	157	Acide nitrochlorhydrique
1798	157	Eau régale
1799	156	Nonyltrichlorosilane
1800	156	Octadécyltrichlorosilane
1801	156	Octyltrichlorosilane
1802	157	Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide
1803	153	Acide phénolsulfonique, liquide
1804	156	Phényltrichlorosilane
1805	154	Acide phosphorique, en solution
1806	137	Pentachlorure de phosphore
1807	137	Anhydride phosphorique
1807	137	Pentoxyde de phosphore
1808	137	Tribromure de phosphore
1809	137	Trichlorure de phosphore
1810	137	Oxychlorure de phosphore
1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium, solide
1812	154	Fluorure de potassium, solide
1813	154	Hydroxyde de potassium, solide
1813	154	Potasse caustique, solide

1814	154	Hydroxyde de potassium, en solution
1814	154	Potasse caustique, en solution
1815	132	Chlorure de propionyle
1816	155	Propyltrichlorosilane
1817	137	Chlorure de pyrosulfuryle
1818	157	Tétrachlorure de silicium
1819	154	Aluminate de sodium, en solution
1823	154	Hydroxyde de sodium, solide
1823	154	Soude caustique, solide
1824	154	Hydroxyde de sodium, en solution
1824	154	Soude caustique, en solution
1825	157	Monoxyde de sodium
1826	157	Acide mixte résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique
1826	157	Acide mixte résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique
1826	157	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique
1826	157	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique
1827	137	Chlorure d'étain IV, anhydre
1827	137	Tétrachlorure d'étain
1828	137	Chlorures de soufre
1829	137	Trioxyde de soufre, stabilisé
1830	137	Acide sulfurique
1830	137	Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide
1831	137	Acide sulfurique, fumant

1832	137	Acide sulfurique, résiduaire
1833	154	Acide sulfureux
1834	137	Chlorure de sulfuryle
1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution
1836	137	Chlorure de thionyle
1837	157	Chlorure de thiophosphoryle
1838	137	Tétrachlorure de titane
1839	153	Acide trichloracétique
1840	154	Chlorure de zinc, en solution
1841	171	Aldéhydate d'ammoniaque
1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide
1845	120	Dioxyde de carbone, solide
1845	120	Glace sèche
1845	120	Neige carbonique
1846	151	Tétrachlorure de carbone
1847	153	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation
1848	153	Acide propionique
1848	153	Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide
1849	153	Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau
1851	151	Médicament, liquide, toxique, n.s.a.
1854	135	Alliages pyrophoriques de baryum
1854	135	Baryum, alliages pyrophoriques de
1855	135	Alliages pyrophoriques de calcium

1855	135	Calcium, alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, pyrophorique
1856	133	Chiffons, huileux
1857	133	Déchets textiles mouillés
1858	126	Gaz réfrigérant R-1216
1858	126	Hexafluoropropylène
1858	126	Hexafluoropropylène, comprimé
1859	125	Tétrafluorure de silicium
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé
1860	116P	Fluorure de vinyle, stabilisé
1862	130	Crotonate d'éthyle
1863	128	Carburéacteur
1865	128	Nitrate de n-propyle
1866	127	Résine, en solution
1868	134	Décaborane
1869	138	Alliages de magnésium, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1869	138	Magnésium
1869	138	Magnésium, alliages de, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1869	138	Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1870	138	Borohydrure de potassium
1871	170	Hydruure de titane
1872	140	Dioxyde de plomb

1873	143	Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide
1884	157	Oxyde de baryum
1885	153	Benzidine
1886	156	Chlorure de benzylidène
1887	160	Bromochlorométhane
1888	151	Chloroforme
1889	157	Bromure de cyanogène
1891	131	Bromure d'éthyle
1892	151	Éthyldichlorarsine
1894	151	Hydroxyde de phénylmercure
1895	151	Nitrate de phénylmercure
1897	160	Perchloréthylène
1897	160	Tétrachloréthylène
1898	156	Iodure d'acétyle
1902	153	Phosphate acide de diisooctyle
1903	153	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
1905	154	Acide sélénique
1906	153	Acide résiduaire de raffinage
1907	154	Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium
1908	154	Chlorite, en solution
1910	157	Oxyde de calcium
1911	119	Diborane
1911	119	Diborane, comprimé
1911	119	Diborane en mélange
1912	115	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange
1912	115	Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange

1913	120	Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1914	130	Propionates de butyle
1915	127	Cyclohexanone
1916	152	Éther dichloréthylrique
1916	152	Éther dichloro-2,2' diéthylrique
1917	129P	Acrylate d'éthyle, stabilisé
1918	130	Cumène
1918	130	Isopropylbenzène
1919	129P	Acrylate de méthyle, stabilisé
1920	128	Nonanes
1921	131P	Propylèneimine, stabilisée
1922	132	Pyrrolidine
1923	135	Dithionite de calcium
1923	135	Hydrosulfite de calcium
1928	138	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique
1929	135	Dithionite de potassium
1929	135	Hydrosulfite de potassium
1931	171	Dithionite de zinc
1931	171	Hydrosulfite de zinc
1932	135	Déchets de zirconium
1932	135	Zirconium, déchets de
1935	157	Cyanure en solution, n.s.a.
1938	156	Acide bromacétique, en solution
1939	137	Oxybromure de phosphore, solide
1940	153	Acide thioglycolique
1941	171	Dibromodifluorométhane
1941	171	Gaz réfrigérant R-12B2
1942	140	Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matières combustibles

1944	133	Allumettes de sûreté
1945	133	Allumettes-bougies
1950	126	Aérosols
1951	120	Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1952	126	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1954	115	Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.
1954	115	Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)
1954	115	Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)
1955	123	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés
1955	123	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés

1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a.
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1955	123	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés

1956	126	Gaz comprimé, n.s.a.
1957	115	Deutérium
1957	115	Deutérium, comprimé
1958	126	Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane
1958	126	Gaz réfrigérant R-114
1959	116P	Difluoro-1,1 éthylène
1959	116P	Gaz réfrigérant R-1132a
1961	115	Éthane, liquide réfrigéré
1961	115	Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré
1961	115	Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré
1962	116P	Éthylène
1962	116P	Éthylène, comprimé
1963	120	Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1964	115	Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimé, n.s.a.
1965	115	Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfié, n.s.a.
1966	115	Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1967	123	Gaz insecticide, toxique, n.s.a.
1967	123	Parathion et gaz comprimés en mélange
1968	126	Gaz insecticide, n.s.a.
1969	115	Isobutane
1970	120	Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1971	115	Gaz naturel, comprimé
1971	115	Méthane
1971	115	Méthane, comprimé
1972	115	Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)
1972	115	Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1972	115	GNL (liquide cryogénique)
1972	115	LNG (liquide cryogénique)
1972	115	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1973	126	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange
1973	126	Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange
1973	126	Gaz réfrigérant R-502
1974	126	Bromochlorodifluorométhane
1974	126	Gaz réfrigérant R-12B1
1975	124	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange
1975	124	Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange

1976	126	Gaz réfrigérant RC-318
1976	126	Octafluorocyclobutane
1977	120	Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1978	115	Propane
1982	126	Gaz réfrigérant R-14
1982	126	Gaz réfrigérant R-14, comprimé
1982	126	Tétrafluorométhane
1982	126	Tétrafluorométhane, comprimé
1983	126	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane
1983	126	Gaz réfrigérant R-133a
1984	126	Gaz réfrigérant R-23
1984	126	Trifluorométhane
1986	131	Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.
1987	127	Alcool dénaturé
1987	127	Alcools, n.s.a.
1988	131P	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.
1989	129P	Aldéhydes, n.s.a.
1990	171	Benzaldéhyde
1991	131P	Chloroprène, stabilisé
1992	131	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.
1993	128	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)
1993	128	Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)
1993	128	Huile à diesel
1993	128	Liquide combustible, n.s.a.
1993	128	Liquide inflammable, n.s.a.
1994	136	Fer pentacarbonyle

1999	130	Asphalte
1999	130	Goudrons, liquides
2000	133	Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets
2001	133	Naphténates de cobalt, en poudre
2002	135	Celluloïd, déchets de
2002	135	Déchets de celluloïd
2004	135	Diamidemagnésium
2005	135	Diphénylmagnésium
2006	135	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.
2008	135	Zirconium en poudre, sec
2009	135	Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil
2010	138	Hydru de magnésium
2011	139	Phosphure de magnésium
2012	139	Phosphure de potassium
2013	139	Phosphure de strontium
2014	140	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)
2015	143	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène
2015	143	Peroxyde d'hydrogène stabilisé
2016	151	Munitions, toxiques, non explosives
2017	159	Munitions, lacrymogènes, non explosives

2018	152	Chloranilines, solides
2019	152	Chloranilines, liquides
2020	153	Chlorophénols, solides
2021	153	Chlorophénols, liquides
2022	153	Acide crésylique
2023	131P	Épichlorhydrine
2024	151	Composé liquide du mercure, n.s.a.
2024	151	Mercure, composé du, liquide, n.s.a.
2025	151	Composé solide du mercure, n.s.a.
2025	151	Mercure, composé du, solide, n.s.a.
2026	151	Composé phénylmercurique, n.s.a.
2027	151	Arsénite de sodium, solide
2028	153	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage
2029	132	Hydrazine, anhydre
2030	153	Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine
2031	157	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant au plus 65% d'acide nitrique
2031	157	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant plus de 65% d'acide nitrique
2032	157	Acide nitrique, fumant rouge
2033	154	Monoxyde de potassium
2034	115	Hydrogène et méthane en mélange, comprimé

2034	115	Méthane et hydrogène en mélange, comprimé
2035	115	Gaz réfrigérant R-143a
2035	115	Trifluoro-1,1,1 éthane
2036	120	Xénon
2036	120	Xénon, comprimé
2037	115	Cartouches à gaz
2037	115	Récipients de faible capacité, contenant du gaz
2038	152	Dinitrotoluènes, liquides
2044	115	Diméthyl-2,2 propane
2045	130	Aldéhyde isobutyrique
2045	130	Isobutyraldéhyde
2046	130	Cymènes
2047	129	Dichloropropènes
2048	130P	Dicyclopentadiène
2049	130	Diéthylbenzène
2050	128	Composés isomériques du diisobutylène
2050	128	Diisobutylène, composés isomériques du
2051	132	Diméthylamino-2 éthanol
2052	128	Dipentène
2053	129	Alcool méthylamylique
2053	129	Méthylisobutylcarbinol
2054	132	Morpholine
2055	128P	Styrène monomère, stabilisé
2056	127	Tétrahydrofuranne
2057	128	Tripropylène
2058	129	Valéraldéhyde
2059	127	Nitrocellulose, en solution, inflammable
2067	140	Engrais au nitrate d'ammonium

2071 140 Engrais au nitrate d'ammonium

2073 125 Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac

2074 153P Acrylamide, solide

2075 153 Chloral, anhydre, stabilisé

2076 153 Crésols, liquides

2077 153 alpha-Naphtylamine

2077 153 Naphtylamine (alpha)

2078 156 Diisocyanate de toluène

2079 154 Diéthylènetriamine

2186 125 Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré

2187 120 Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré

2188 119 Arsine

2189 119 Dichlorosilane

2190 124 Difluorure d'oxygène

2190 124 Difluorure d'oxygène, comprimé

2191 123 Fluorure de sulfuryle

2192 119 Germane

2193 126 Gaz réfrigérant R-116

2193 126 Gaz réfrigérant R-116, comprimé

2193 126 Hexafluoréthane

2193 126 Hexafluoréthane, comprimé

2194 125 Hexafluorure de sélénium

2195 125 Hexafluorure de tellure

2196 125 Hexafluorure de tungstène

2197 125 Iodure d'hydrogène, anhydre

2198 125 Pentafluorure de phosphore

2198 125 Pentafluorure de phosphore, comprimé

2199 119 Phosphine

2200 116P Propadiène, stabilisé

2201 122 Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré

2202 117 Sélénure d'hydrogène, anhydre

2203 116 Silane

2203 116 Silane, comprimé

2204 119 Sulfure de carbonyle

2205 153 Adiponitrile

2206 155 Isocyanate, toxique en solution, n.s.a.

2206 155 Isocyanates, toxiques, n.s.a.

2208 140 Chlorure de chaux

2208 140 Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif

2209 153 Formaldéhyde, en solution (corrosif)

2209 153 Formaline (corrosif)

2210 135 Manèbe

2210 135 Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe

2210 135 Préparations de manèbe, contenant au moins 60% de Manèbe

2211 171 Polymères expansibles, en granulés

2212 171 Amiante

2212 171 Amiante, amphibole

2212 171 Amiante, bleu

2212 171 Amiante, brun

2213 133 Paraformaldéhyde

2214 156 Anhydride phtalique

2215	156	Anhydride maléique
2215	156	Anhydride maléique, fondu
2216	171	Déchets de poisson, stabilisés
2216	171	Farine de poisson, stabilisée
2217	135	Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum
2218	132P	Acide acrylique, stabilisé
2219	129	Éther allylglycidique
2222	128	Anisole
2224	152	Benzonitrile
2225	156	Chlorure de benzènesulfonyle
2226	156	Chlorure de benzylidène
2227	130P	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé
2232	153	Aldéhyde chloracétique
2232	153	Chloro-2 éthanal
2233	152	Chloranisidines
2234	130	Fluorures de chlorobenzylidène
2235	153	Chlorures de chlorobenzyle, liquides
2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide
2237	153	Chloronitrilines
2238	129	Chlorotoluènes
2239	153	Chlorotoluidines, solides
2240	154	Acide sulfochromique
2241	128	Cycloheptane
2242	128	Cycloheptène
2243	130	Acétate de cyclohexyle
2244	129	Cyclopentanol
2245	128	Cyclopentanone
2246	128	Cyclopentène

2247	128	n-Décane
2248	132	Di-n-butylamine
2249	131	Éther dichlorodiméthylque, symétrique
2250	156	Isocyanates de dichlorophényle
2251	128P	Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé
2251	128P	Norbornadiène-2,5, stabilisé
2252	127	Diméthoxy-1,2 éthane
2253	153	N,N-Diméthylaniline
2254	133	Allumettes-tisons
2256	130	Cyclohexène
2257	138	Potassium
2258	132	Propylène-1,2 diamine
2259	153	Triéthylènetétramine
2260	132	Tripropylamine
2261	153	Xylénols, solides
2262	156	Chlorure de diméthylcarbamoyle
2263	128	Diméthylcyclohexanes
2264	132	N,N-Diméthylcyclohexylamine
2264	132	Diméthylcyclohexylamine
2265	129	N,N-Diméthylformamide
2266	132	N,N-Diméthylpropylamine
2267	156	Chlorure de diméthylthiophosphoryle
2269	153	Iminobispropylamine-3,3'
2270	132	Éthylamine, en solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine
2271	128	Éthylamylcétone
2272	153	N-Éthylaniline
2273	153	Éthyl-2 aniline

2274	153	N-Éthyl N-benzylaniline
2275	129	Éthyl-2 butanol
2276	132	Éthyl-2 hexylamine
2277	130P	Méthacrylate d'éthyle, stabilisé
2278	128	n-Heptène
2279	151	Hexachlorobutadiène
2280	153	Hexaméthylènediamine, solide
2281	156	Diisocyanate d'hexaméthylène
2282	129	Hexanols
2283	130P	Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé
2284	131	Isobutyronitrile
2285	156	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne
2286	128	Pentaméthylheptane
2287	128	Isoheptènes
2288	128	Isohexènes
2289	153	Isophoronediamine
2290	156	Diisocyanate d'isophorone
2291	151	Composé soluble du plomb, n.s.a.
2293	128	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2
2294	153	N-Méthylaniline
2295	155	Chloracétate de méthyle
2296	128	Méthylcyclohexane
2297	128	Méthylcyclohexanone
2298	128	Méthylcyclopentane
2299	155	Dichloracétate de méthyle
2300	153	Méthyl-2 éthyl-5 pyridine
2301	128	Méthyl-2 furanne
2302	127	Méthyl-5 hexanone-2
2303	128	Isopropénylbenzène

2304	133	Naphtalène, fondu
2305	153	Acide nitrobenzènesulfonique
2306	152	Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides
2307	152	Fluorure de nitro-3 chloro-4 benzylidyne
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide
2309	128P	Octadiènes
2310	131	Pentanedione-2,4
2311	153	Phénétidines
2312	153	Phénol, fondu
2313	129	Picolines
2315	171	BPC
2315	171	Diphényles polychlorés, liquides
2315	171	Objets contenant des diphényles polychlorés (BPC)
2315	171	PCB
2316	157	Cuprocyanure de sodium, solide
2317	157	Cuprocyanure de sodium, en solution
2318	135	Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation
2319	128	Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.
2320	153	Tétraéthylènepentamine
2321	153	Trichlorobenzènes, liquides
2322	152	Trichlorobutène
2323	130	Phosphite de triéthyle
2324	128	Triisobutylène
2325	129	Triméthyl-1,3,5 benzène
2326	153	Triméthylcyclohexylamine
2327	153	Triméthylhexaméthylènediamines

2328	156	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène
2329	130	Phosphite de triméthyle
2330	128	Undécane
2331	154	Chlorure de zinc, anhydre
2332	129	Acétaldoxime
2333	131	Acétate d'allyle
2334	131	Allylamine
2335	131	Éther allyléthylrique
2336	131	Formiate d'allyle
2337	131	Mercaptan phénolique
2338	127	Fluorure de benzyldiène
2339	130	Bromo-2 butane
2340	130	Éther bromo-2 éthyléthylrique
2341	130	Bromo-1 méthyl-3 butane
2342	130	Bromométhylpropanes
2343	130	Bromo-2 pentane
2344	129	Bromopropanes
2345	130	Bromo-3 propyne
2346	127	Butanedione
2346	127	Diacétyl
2347	130	Mercaptan butylrique
2348	129P	Acrylates de butyle, stabilisés
2350	127	Éther butylméthylrique
2351	129	Nitrites de butyle
2352	127P	Éther butylvinylrique, stabilisé
2353	132	Chlorure de butyryl
2354	131	Éther chlorométhyléthylrique
2356	129	Chloro-2 propane
2357	132	Cyclohexylamine
2358	128P	Cyclooctatétraène

2359	132	Diallylamine
2360	131P	Éther diallylique
2361	132	Diisobutylamine
2362	130	Dichloro-1,1 éthane
2363	129	Mercaptan éthylrique
2364	128	n-Propylbenzène
2366	128	Carbonate d'éthyle
2367	130	alpha-Méthylvaléraldéhyde
2367	130	Méthylvaléraldéhyde (alpha)
2368	128	alpha-Pinène
2368	128	Pinène (alpha)
2370	128	Hexène-1
2371	128	Isopentènes
2372	129	Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane
2373	127	Diéthoxyméthane
2374	127	Diéthoxy-3,3 propène
2375	129	Sulfure d'éthyle
2376	127	Dihydro-2,3 pyranne
2377	127	Diméthoxy-1,1 éthane
2378	131	Diméthylaminoacétonitrile
2379	132	Diméthyl-1,3 butylamine
2380	127	Diméthyl-diéthoxysilane
2381	131	Disulfure de diméthyle
2382	131	Diméthylhydrazine, symétrique
2383	132	Dipropylamine
2384	127	Éther di-n-propylrique
2385	129	Isobutyrate d'éthyle
2386	132	Éthyl-1 pipéridine
2387	130	Fluorobenzène
2388	130	Fluorotoluènes
2389	128	Furanne

2390	129	Iodo-2 butane
2391	129	Iodométhylpropanes
2392	129	Iodopropanes
2393	129	Formiate d'isobutyle
2394	129	Propionate d'isobutyle
2395	132	Chlorure d'isobutyryle
2396	131P	Méthylacroléine, stabilisée
2397	127	Méthyl-3 butanone-2
2398	127	Éther méthyl tert-butylique
2399	132	Méthyl-1 pipéridine
2400	130	Isovalérate de méthyle
2401	132	Pipéridine
2402	130	Propanethiols
2403	129P	Acétate d'isopropényle
2404	131	Propionitrile
2405	129	Butyrate d'isopropyle
2406	127	Isobutyrate d'isopropyle
2407	155	Chloroformiate d'isopropyle
2409	129	Propionate d'isopropyle
2410	129	Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine
2411	131	Butyronitrile
2412	130	Tétrahydrothiophène
2413	128	Orthotitanate de propyle
2414	130	Thiophène
2416	129	Borate de triméthyle
2417	125	Fluorure de carbonyle
2417	125	Fluorure de carbonyle, comprimé
2418	125	Tétrafluorure de soufre
2419	116	Bromotrifluoréthylène
2420	125	Hexafluoracétone

2421	124	Trioxyde d'azote
2422	126	Gaz réfrigérant R-1318
2422	126	Octafluorobutène-2
2424	126	Gaz réfrigérant R-218
2424	126	Octafluoropropane
2426	140	Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)
2427	140	Chlorate de potassium, en solution aqueuse
2428	140	Chlorate de sodium, en solution aqueuse
2429	140	Chlorate de calcium, en solution aqueuse
2430	153	Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)
2431	153	Anisidines
2432	153	N,N-Diéthylaniline
2433	152	Chloronitrotoluènes, liquides
2434	156	Dibenzylidichlorosilane
2435	156	Éthylphényldichlorosilane
2436	129	Acide thioacétique
2437	156	Méthylphényldichlorosilane
2438	131	Chlorure de triméthylacétyle
2439	154	Hydrogénodifluorure de sodium
2440	154	Chlorure d'étain IV, pentahydraté
2441	135	Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique
2441	135	Trichlorure de titane, pyrophorique
2442	156	Chlorure de trichloracétyle
2443	137	Oxytrichlorure de vanadium
2444	137	Tétrachlorure de vanadium

2446	153	Nitrocrésols, solides
2447	136	Phosphore blanc, fondu
2448	133	Soufre, fondu
2451	122	Trifluorure d'azote
2451	122	Trifluorure d'azote, comprimé
2452	116P	Éthylacétylène, stabilisé
2453	115	Fluorure d'éthyle
2453	115	Gaz réfrigérant R-161
2454	115	Fluorure de méthyle
2454	115	Gaz réfrigérant R-41
2455	116	Nitrite de méthyle
2456	130P	Chloro-2 propène
2457	128	Diméthyl-2,3 butane
2458	130	Hexadiènes
2459	128	Méthyl-2 butène-1
2460	128	Méthyl-2 butène-2
2461	128	Méthylpentadiènes
2463	138	Hydruure d'aluminium
2464	141	Nitrate de béryllium
2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sec
2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sels de l'
2465	140	Dichloroisocyanurate de sodium
2465	140	Sels de l'acide dichloroisocyanurique
2465	140	Triazinetrione de sodium dichloro-s
2466	143	Superoxyde de potassium
2468	140	Acide trichloroisocyanurique, sec
2469	140	Bromate de zinc
2470	152	Phénylacétonitrile, liquide

2471	154	Tétroxyde d'osmium
2473	154	Arsanilate de sodium
2474	157	Thiophosgène
2475	157	Trichlorure de vanadium
2477	131	Isothiocyanate de méthyle
2478	155	Isocyanate en solution, inflammable, toxique, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.
2480	155P	Isocyanate de méthyle
2481	155	Isocyanate d'éthyle
2482	155P	Isocyanate de n-propyle
2483	155P	Isocyanate d'isopropyle
2484	155	Isocyanate de tert-butyle
2485	155P	Isocyanate de n-butyle
2486	155P	Isocyanate d'isobutyle
2487	155	Isocyanate de phényle
2488	155	Isocyanate de cyclohexyle
2490	153	Éther dichloroisopropylique
2491	153	Éthanolamine
2491	153	Éthanolamine, en solution
2491	153	Monoéthanolamine
2493	132	Hexaméthylèneimine
2495	144	Pentafluorure d'iode
2496	156	Anhydride propionique
2498	129	Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde
2501	152	Oxyde de tris-(aziridiny1-1) phosphine, en solution
2502	132	Chlorure de valéryle
2503	137	Tétrachlorure de zirconium
2504	159	Tétrabromométhane

2504	159	Tétrabromure d'acétylène
2505	154	Fluorure d'ammonium
2506	154	Hydrogénosulfate d'ammonium
2507	154	Acide chloroplatinique, solide
2508	156	Pentachlorure de molybdène
2509	154	Hydrogénosulfate de potassium
2511	153	Acide chloro-2 propionique
2512	152	Aminophénols
2513	156	Bromure de bromacétylène
2514	130	Bromobenzène
2515	159	Bromoforme
2516	151	Tétrabromure de carbone
2517	115	Chloro-1 difluoro-1,1 éthane
2517	115	Difluorochloréthanes
2517	115	Gaz réfrigérant R-142b
2518	153	Cyclododécatriène-1,5,9
2520	130P	Cyclooctadiènes
2521	131P	Dicétène, stabilisé
2522	153P	Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle
2524	129	Orthoformiate d'éthyle
2525	156	Oxalate d'éthyle
2526	132	Furfurylamine
2527	129P	Acrylate d'isobutyle, stabilisé
2528	130	Isobutyrate d'isobutyle
2529	132	Acide isobutyrique
2531	153P	Acide méthacrylique, stabilisé
2533	156	Trichloracétate de méthyle
2534	119	Méthylchlorosilane
2535	132	4-Méthylmorpholine
2535	132	N-Méthylmorpholine

2536	127	Méthyltétrahydrofuranne
2538	133	Nitronaphtalène
2541	128	Terpinolène
2542	153	Tributylamine
2545	135	Hafnium en poudre, sec
2546	135	Titane en poudre, sec
2547	143	Superoxyde de sodium
2548	124	Pentafluorure de chlore
2552	151	Hydrate d'hexafluoracétone, liquide
2554	130P	Chlorure de méthylallyle
2555	113	Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau
2556	113	Nitrocellulose avec de l'alcool, avec au moins 25% d'alcool
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec pigment
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant
2557	133	Nitrocellulose en mélange, sans pigment
2557	133	Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant
2558	131	Épibromhydrine
2560	129	Méthyl-2 pentanol-2
2561	128	Méthyl-3 butène-1
2564	153	Acide trichloracétique, en solution
2565	153	Dicyclohexylamine
2567	154	Pentachlorophénate de sodium
2570	154	Cadmium, composé du
2570	154	Composé du cadmium
2571	156	Acides alkylsulfuriques
2572	153	Phénylhydrazine

2573	141	Chlorate de thallium
2574	151	Phosphate de tricrésyle
2576	137	Oxybromure de phosphore, fondu
2577	156	Chlorure de phénylacétyle
2578	157	Trioxyde de phosphore
2579	153	Pipérazine
2580	154	Bromure d'aluminium, en solution
2581	154	Chlorure d'aluminium, en solution
2582	154	Chlorure de fer III, en solution
2583	153	Acides alkylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2583	153	Acides arylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2584	153	Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2584	153	Acides arylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2585	153	Acides alkylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2585	153	Acides arylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2586	153	Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2586	153	Acides arylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2587	153	Benzoquinone

2588	151	Pesticide, solide, toxique, n.s.a.
2589	155	Chloracétate de vinyle
2590	171	Amiante, blanc
2590	171	Amiante, chrysotile
2591	120	Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
2599	126	Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane
2599	126	Gaz réfrigérant R-503
2599	126	Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane
2601	115	Cyclobutane
2602	126	Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
2602	126	Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
2602	126	Gaz réfrigérant R-500
2603	131	Cycloheptatriène
2604	132	Éthérate diéthylique de trifluorure de bore
2605	155	Isocyanate de méthoxyméthyle
2606	155	Orthosilicate de méthyle
2607	129P	Acroléine, dimère, stabilisé
2608	129	Nitropropanes
2609	156	Borate de triallyle

2610	132	Triallylamine
2611	131	Chlorhydrine propylénique
2611	131	Chloro-1 propanol-2
2612	127	Éther méthylpropylique
2614	129	Alcool méthallylique
2615	127	Éther éthylpropylique
2616	129	Borate de triisopropyle
2617	129	Méthylcyclohexanols
2618	130P	Vinyltoluènes, stabilisés
2619	132	Benzyl diméthylamine
2620	130	Butyrates d'amyle
2621	127	Acétylméthylcarbinol
2622	131P	Glycidaldéhyde
2623	133	Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable
2624	138	Siliciure de magnésium
2626	140	Acide chlorique, en solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique
2627	140	Nitrites, inorganiques, n.s.a.
2628	151	Fluoracétate de potassium
2629	151	Fluoracétate de sodium
2630	151	Sélénates
2630	151	Sélénites
2642	154	Acide fluoracétique
2643	155	Bromacétate de méthyle
2644	151	Iodure de méthyle
2645	153	Bromure de phénacyle
2646	151	Hexachlorocyclopentadiène
2647	153	Malonitrile
2648	154	Dibromo-1,2 butanone-3
2649	153	Dichloro-1,3 acétone

2650	153	Dichloro-1,1 nitro-1 éthane
2651	153	Diamino-4,4' diphénylméthane
2653	156	Iodure de benzyle
2655	151	Fluorosilicate de potassium
2656	154	Quinoléine
2657	153	Disulfure de sélénium
2659	151	Chloracétate de sodium
2660	153	Mononitrotoluidines
2660	153	Nitrotoluidines (mono)
2661	153	Hexachloracétone
2664	160	Dibromométhane
2667	152	Butyltoluènes
2668	131	Chloracétonitrile
2669	152	Chlorocrésols, en solution
2670	157	Chlorure cyanurique
2671	153	Aminopyridines
2672	154	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac
2672	154	Hydroxyde d'ammonium
2672	154	Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac
2673	151	Amino-2 chloro-4 phénol
2674	154	Fluorosilicate de sodium
2676	119	Stibine
2677	154	Hydroxyde de rubidium, en solution
2678	154	Hydroxyde de rubidium, solide
2679	154	Hydroxyde de lithium, en solution
2680	154	Hydroxyde de lithium

2681	154	Hydroxyde de césium, en solution
2682	157	Hydroxyde de césium
2683	132	Sulfure d'ammonium, en solution
2684	132	3-Diéthylaminopropylamine
2685	132	N,N-Diéthyléthylènediamine
2686	132	Diéthylamino-2 éthanol
2687	133	Nitrite de dicyclohexylammonium
2688	159	Bromo-1 chloro-3 propane
2689	153	alpha-Monochlorhydrine du glycérol
2689	153	Monochlorhydrine (alpha) du glycérol
2690	152	N-n-Butylimidazole
2691	137	Pentabromure de phosphore
2692	157	Tribromure de bore
2693	154	Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.
2693	154	Hydrogénosulfites en solution aqueuse, n.s.a.
2698	156	Anhydrides tétrahydrophtaliques
2699	154	Acide trifluoracétique
2705	153P	Pentol-1
2707	127	Diméthyldioxannes
2709	128	Butylbenzènes
2710	128	Dipropylcétone
2713	153	Acridine
2714	133	Résinate de zinc
2715	133	Résinate d'aluminium
2716	153	Butynediol-1,4
2717	133	Camphre, synthétique

2719	141	Bromate de baryum
2720	141	Nitrate de chrome
2721	140	Chlorate de cuivre
2722	140	Nitrate de lithium
2723	140	Chlorate de magnésium
2724	140	Nitrate de manganèse
2725	140	Nitrate de nickel
2726	140	Nitrite de nickel
2727	141	Nitrate de thallium
2728	140	Nitrate de zirconium
2729	152	Hexachlorobenzène
2730	152	Nitransoles, liquides
2732	152	Nitrobromobenzènes, liquides
2733	132	Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2733	132	Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2734	132	Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2734	132	Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2735	153	Amines, liquides, corrosives, n.s.a.
2735	153	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.
2738	153	N-Butylaniline
2739	156	Anhydride butyrique
2740	155	Chloroformiate de n-propyle
2741	141	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif
2742	155	Chloroformiate de sec-butyle
2742	155	Chloroformiate d'isobutyle

2742 155 Chloroformiates, toxiques,
corrosifs, inflammables, n.s.a.

2743 155 Chloroformiate de n-butyle

2744 155 Chloroformiate de cyclobutyle

2745 157 Chloroformiate de
chlorométhyle

2746 156 Chloroformiate de phényle

2747 156 Chloroformiate de tert-
butylcyclohexyle

2748 156 Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle

2749 130 Tétraméthylsilane

2750 153 Dichloro-1,3 propanol-2

2751 155 Chlorure de
diéthylthiophosphoryle

2752 127 Époxy-1,2 éthoxy-3 propane

2753 153 N-Éthylbenzyltoluidines,
liquides

2754 153 N-Éthyltoluidines

2757 151 Carbamate pesticide, solide,
toxique

2758 131 Carbamate pesticide, liquide,
inflammable, toxique

2759 151 Pesticide arsénical, solide,
toxique

2760 131 Pesticide arsénical, liquide,
inflammable, toxique

2761 151 Pesticide organochloré, solide,
toxique

2762 131 Pesticide organochloré, liquide,
inflammable, toxique

2763 151 Triazine pesticide, solide,
toxique

2764 131 Triazine pesticide, liquide,
inflammable, toxique

2771 151 Thiocarbamate pesticide,
solide, toxique

2772 131 Thiocarbamate pesticide,
liquide, inflammable, toxique

2775 151 Pesticide cuivrique, solide,
toxique

2776 131 Pesticide cuivrique, liquide,
inflammable, toxique

2777 151 Pesticide mercuriel, solide,
toxique

2778 131 Pesticide mercuriel, liquide,
inflammable, toxique

2779 153 Nitrophénol substitué pesticide,
solide, toxique

2780 131 Nitrophénol substitué pesticide,
liquide, inflammable, toxique

2781 151 Pesticide bipyridylique, solide,
toxique

2782 131 Pesticide bipyridylique, liquide,
inflammable, toxique

2783 152 Pesticide organophosphoré,
solide, toxique

2784 131 Pesticide organophosphoré,
liquide, inflammable, toxique

2785 152 Mercapto-3 propanal

2785 152 Méthylthio-3 propanal

2785 152 4-Thiapentanal

2785 152 Thia-4 pentanal

2786 153 Pesticide organostannique,
solide, toxique

2787 131 Pesticide organostannique,
liquide, inflammable, toxique

2788 153 Composé organique liquide de
l'étain, n.s.a.

2789 132 Acide acétique, en solution,
contenant plus de 80%
d'acide

2789 132 Acide acétique, glacial

2790	153	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide
2793	170	Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux
2794	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide
2795	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin
2796	157	Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide
2796	157	Électrolyte acide pour accumulateurs
2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs
2798	137	Dichlorophénylphosphine
2798	137	Dichlorure de benzène phosphoreux
2799	137	Dichloro(phényl)thiophosphore
2799	137	Thiodichlorure de benzène phosphoreux
2800	154	Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide
2801	154	Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.
2801	154	Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.
2802	154	Chlorure de cuivre
2803	172	Gallium
2805	138	Hydrure de lithium solide, pièces coulées d'
2805	138	Pièces coulées d'hydrure de lithium solide
2806	139	Nitrure de lithium

2807	171	Masses magnétisées
2809	172	Mercure
2810	153	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a.
2811	154	Solide organique, toxique, n.s.a.
2812	154	Aluminate de sodium, solide
2813	138	Solide hydroréactif, n.s.a.
2814	158	Matière infectieuse pour l'homme
2815	153	N-Aminoéthylpipérazine
2817	154	Bifluorure d'ammonium, en solution
2817	154	Difluorure acide d'ammonium, en solution
2818	154	Polysulfure d'ammonium, en solution
2819	153	Phosphate acide d'amyle
2820	153	Acide butyrique
2821	153	Phénol, en solution
2822	153	Chloro-2 pyridine
2823	153	Acide crotonique, solide
2826	155	Chlorothioformiate d'éthyle
2829	153	Acide caproïque
2829	153	Acide hexanoïque
2830	139	Silico-ferro-lithium
2831	160	Trichloro-1,1,1 éthane
2834	154	Acide phosphoreux
2835	138	Hydrure de sodium-aluminium
2837	154	Bisulfate de sodium, en solution
2837	154	Bisulfates, solution aqueuse

2837	154	Hydrogénosulfates, en solution aqueuse
2838	129P	Butyrate de vinyle, stabilisé
2839	153	Aldol
2840	129	Butyraldoxime
2841	131	Di-n-amylamine
2842	129	Nitroéthane
2844	138	Silico-mangano-calcium
2845	135	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre
2845	135	Dichlorure méthylphosphoneux
2845	135	Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.
2846	135	Solide organique, pyrophorique, n.s.a.
2849	153	Chloro-3 propanol-1
2850	128	Tétrapropylène
2851	157	Trifluorure de bore, dihydraté
2852	113	Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau
2853	151	Fluorosilicate de magnésium
2854	151	Fluorosilicate d'ammonium
2854	151	Silicofluorure d'ammonium
2855	151	Fluorosilicate de zinc
2855	151	Silicofluorure de zinc
2856	151	Fluorosilicates, n.s.a.
2857	126	Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)
2857	126	Machines frigorifiques, contenant des gaz, non inflammables, non toxiques
2858	170	Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes

2859	154	Métavanadate d'ammonium
2861	151	Polyvanadate d'ammonium
2862	151	Pentoxyde de vanadium
2863	154	Vanadate double d'ammonium et de sodium
2864	151	Métavanadate de potassium
2865	154	Sulfate neutre d'hydroxylamine
2869	157	Trichlorure de titane en mélange
2870	135	Borohydrure d'aluminium
2870	135	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins
2871	170	Antimoine en poudre
2872	159	Dibromochloropropanes
2873	153	Dibutylaminoéthanol
2874	153	Alcool furfurylique
2875	151	Hexachlorophène
2876	153	Résorcinol
2878	170	Éponge de titane, sous forme de granulés
2878	170	Éponge de titane, sous forme de poudre
2878	170	Titane, éponge de, sous forme de granulés
2878	170	Titane, éponge de, sous forme de poudre
2879	157	Oxychlorure de sélénium
2880	140	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2880	140	Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2881	135	Catalyseur au nickel, sec

2881	135	Catalyseur métallique, sec
2900	158	Matière infectieuse pour les animaux uniquement
2901	124	Chlorure de brome
2902	151	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.
2903	131	Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
2904	154	Chlorophénolates, liquides
2904	154	Phénolates, liquides
2905	154	Chlorophénolates, solides
2905	154	Phénolates, solides
2907	133	Dinitrate d'isosorbide en mélange
2908	161	Matières radioactives, emballages vides comme colis exceptés
2909	161	Matières radioactives, objets manufacturés en thorium naturel en colis excepté
2909	161	Matières radioactives, objets manufacturés en uranium appauvri en colis excepté
2909	161	Matières radioactives, objets manufacturés en uranium naturel en colis excepté
2910	161	Matières radioactives, quantités limitées, en colis excepté
2911	161	Matières radioactives, appareils en colis excepté
2911	161	Matières radioactives, objets en colis excepté
2912	162	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-I / LSA-I), non fissiles ou fissiles exceptées

2913	162	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I / SCO-I), non fissiles ou fissiles exceptées
2913	162	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-II / SCO-II), non fissiles ou fissiles exceptées
2915	163	Matières radioactives, en colis de Type A, qui ne sont pas sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées
2916	163	Matières radioactives, en colis de Type B(U), non fissiles ou fissiles exceptées
2917	163	Matières radioactives, en colis de Type B(M), non fissiles ou fissiles exceptées
2919	163	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, non fissiles ou fissiles exceptées
2920	132	Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.
2921	134	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.
2922	154	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.
2923	154	Solide corrosif, toxique, n.s.a.
2924	132	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.
2925	134	Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.
2926	134	Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.
2927	154	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre
2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
2927	154	Phosphorodichloridate d'éthyle

2928	154	Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.
2930	134	Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.
2931	151	Sulfate de vanadyle
2933	129	Chloro-2 propionate de méthyle
2934	129	Chloro-2 propionate d'isopropyle
2935	129	Chloro-2 propionate d'éthyle
2936	153	Acide thiolactique
2937	153	Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide
2940	135	Cyclooctadiène phosphines
2940	135	Phospha-9 bicyclononanes
2941	153	Fluoranilines
2942	153	Trifluorométhyl-2 aniline
2943	129	Tétrahydrofurfurylamine
2945	132	N-Méthylbutylamine
2946	153	Amino-2 diéthylamino-5 pentane
2947	155	Chloracétate d'isopropyle
2948	153	Trifluorométhyl-3 aniline
2949	154	Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation
2949	154	Hydrogénosulfure de sodium hydraté, avec au moins 25% d'eau de cristallisation
2950	138	Granulés de magnésium enrobés
2950	138	Magnésium, granulés de, enrobés
2956	149	tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène

2956	149	Musc xylène
2965	139	Éthérate diméthylque de trifluorure de bore
2966	153	Thioglycol
2967	154	Acide sulfamique
2968	135	Manèbe, préparations de, stabilisées
2968	135	Manèbe, stabilisé
2968	135	Préparations de manèbe, stabilisées
2969	171	Ricin, graines de, farine de, tourteaux de ou graines en flocons
2977	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles
2977	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles
2978	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptées
2978	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptées
2983	131P	Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2983	131P	Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2984	140	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.

2986 155 Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.

2987 156 Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.

2988 139 Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.

2989 133 Phosphite de plomb, dibasique

2990 171 Engins de sauvetage, autogonflables

2991 131 Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable

2992 151 Carbamate pesticide, liquide, toxique

2993 131 Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable

2994 151 Pesticide arsénical, liquide, toxique

2995 131 Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable

2996 151 Pesticide organochloré, liquide, toxique

2997 131 Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable

2998 151 Triazine pesticide, liquide, toxique

3002 151 Phénylurée pesticide, liquide, toxique

3005 131 Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable

3006 151 Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique

3009 131 Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable

3010 151 Pesticide cuivrique, liquide, toxique

3011 131 Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable

3012 151 Pesticide mercuriel, liquide, toxique

3013 131 Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable

3014 153 Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique

3015 131 Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable

3016 151 Pesticide bipyridylique, liquide, toxique

3017 131 Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable

3018 152 Pesticide organophosphoré, liquide, toxique

3019 131 Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable

3020 153 Pesticide organostannique, liquide, toxique

3021 131 Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.

3022 127P Oxyde de butylène-1,2, stabilisé

3023 131 2-Méthyl-2-heptanethiol

3024 131 Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique

3025 131 Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable

3026 151 Pesticide coumarinique, liquide, toxique

3027 151 Pesticide coumarinique, solide, toxique

3028 154 Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide

3048 157 Pesticide au phosphore d'aluminium

3051 135 Alkylaluminiums

3053	135	Alkylmagnésiums
3054	129	Cyclohexanethiol
3054	129	Mercaptan cyclohexylique
3055	154	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol
3056	129	n-Heptaldéhyde
3057	125	Chlorure de trifluoracétyle
3064	127	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine
3065	127	Boissons alcoolisées
3066	153	Matières apparentées aux peintures (corrosives)
3066	153	Peintures (corrosives)
3070	126	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3071	131	Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
3071	131	Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
3072	171	Engins de sauvetage, non autogonflables
3073	131P	Vinylpyridines, stabilisées
3076	138	Hydrures d'alkylaluminium
3077	171	Déchet dangereux, solide, n.s.a.
3077	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.
3077	171	Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.

3078	138	Cérium, copeaux ou poudre abrasive
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé
3080	155	Isocyanate, toxique, inflammable, en solution, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.
3082	171	Déchet dangereux, liquide, n.s.a.
3082	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
3082	171	Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.
3083	124	Fluorure de perchlore
3084	157	Solide corrosif, comburant, n.s.a.
3085	140	Solide comburant, corrosif, n.s.a.
3086	141	Solide toxique, comburant, n.s.a.
3087	141	Solide comburant, toxique, n.s.a.
3088	135	Solide organique auto-échauffant, n.s.a.
3089	170	Poudre métallique, inflammable, n.s.a.
3090	138	Lithium métal, piles au (y compris les piles à alliage lithium)
3090	138	Piles au lithium
3090	138	Piles au lithium métal (y compris les piles à alliage lithium)
3091	138	Piles au lithium contenues dans un équipement
3091	138	Piles au lithium emballées avec un équipement

3091	138	Piles au lithium métal contenues dans un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3091	138	Piles au lithium métal emballées avec un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3092	129	Méthoxy-1 propanol-2
3093	157	Liquide corrosif, comburant, n.s.a.
3094	138	Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3095	136	Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3096	138	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3097	140	Solide inflammable, comburant, n.s.a.
3098	140	Liquide comburant, corrosif, n.s.a.
3099	142	Liquide comburant, toxique, n.s.a.
3100	135	Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.
3101	146	Peroxyde organique du type B, liquide
3102	146	Peroxyde organique du type B, solide
3103	146	Peroxyde organique du type C, liquide
3104	146	Peroxyde organique du type C, solide
3105	145	Peroxyde organique du type D, liquide
3106	145	Peroxyde organique du type D, solide

3107	145	Peroxyde organique du type E, liquide
3108	145	Peroxyde organique du type E, solide
3109	145	Peroxyde organique du type F, liquide
3110	145	Peroxyde organique du type F, solide
3111	148	Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température
3112	148	Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température
3113	148	Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température
3114	148	Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température
3115	148	Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température
3116	148	Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température
3117	148	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température
3118	148	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température
3119	148	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température
3120	148	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température
3121	144	Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.

3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a.
3123	139	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.
3124	136	Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.
3125	139	Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.
3126	136	Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3127	135	Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.
3128	136	Solide organique auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3129	138	Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
3130	139	Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.
3131	138	Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
3132	138	Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.
3133	138	Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.
3134	139	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.
3135	138	Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.
3136	120	Trifluorométhane, liquide réfrigéré
3137	140	Solide comburant, inflammable, n.s.a.
3138	115	Acétylène, éthylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène

3138	115	Éthylène, acétylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène
3138	115	Propylène, éthylène et acétylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène
3139	140	Liquide comburant, n.s.a.
3140	151	Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)
3140	151	Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)
3140	151	Sels d'alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)
3141	157	Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.
3141	157	Composé inorganique liquide de l'antimoine, n.s.a.
3142	151	Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.
3143	151	Colorant, solide, toxique, n.s.a.
3143	151	Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.
3144	151	Composé liquide de la nicotine, n.s.a.
3144	151	Nicotine, composé liquide de, n.s.a.
3144	151	Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.
3144	151	Préparation liquide de la nicotine, n.s.a.

3145	153	Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)
3146	153	Composé organique solide de l'étain, n.s.a.
3146	153	Étain, composé organique de l', solide, n.s.a.
3147	154	Colorant, solide, corrosif, n.s.a.
3147	154	Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.
3148	138	Liquide hydroréactif, n.s.a.
3149	140	Acide peroxyacétique et peroxyde d'hydrogène en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé
3149	140	Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé
3150	115	Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge
3150	115	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge
3151	171	Diphényles polyhalogénés, liquides
3151	171	Monométhyl-diphénylméthane halogénés liquides
3151	171	Terphényles polyhalogénés, liquides
3152	171	Diphényles polyhalogénés, solides
3152	171	Monométhyl-diphénylméthane halogénés solides

3152	171	Terphényles polyhalogénés, solides
3153	115	Éther perfluoro (méthylvinyle)
3154	115	Éther perfluoro (éthylvinyle)
3155	154	Pentachlorophénol
3156	122	Gaz comprimé, comburant, n.s.a.
3157	122	Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.
3158	120	Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.
3159	126	Gaz réfrigérant R-134a
3159	126	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3161	115	Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3163	126	Gaz liquéfié, n.s.a.
3164	126	Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)
3164	126	Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)
3165	131	Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef
3166	128	Moteur à combustion interne
3166	115	Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable
3166	128	Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable
3166	115	Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables
3166	128	Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables
3166	115	Véhicule à propulsion par gaz inflammable
3166	128	Véhicule à propulsion par liquide inflammable
3166	115	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du gaz inflammable
3166	128	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du liquide inflammable
3167	115	Échantillon de gaz, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré

3168	119	Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
3169	123	Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
3170	138	Aluminium, crasses d'
3170	138	Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'
3170	138	Aluminium, sous-produits de la refusion de l'
3170	138	Sous-produits de la fabrication de l'aluminium
3170	138	Sous-produits de la refusion de l'aluminium
3171	154	Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)
3171	147	Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)
3171	138	Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium métal)
3171	138	Appareil mû par accumulateurs (batteries au sodium)
3171	154	Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs
3171	154	Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)
3171	147	Véhicule mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)
3171	138	Véhicule mû par accumulateurs (batteries au sodium)
3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.
3174	135	Disulfure de titane

3175	133	Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.
3176	133	Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.
3178	133	Poudre sans fumée, petites armes
3178	133	Solide inorganique, inflammable, n.s.a.
3179	134	Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.
3180	134	Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3181	133	Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.
3182	170	Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.
3183	135	Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.
3184	136	Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3185	136	Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3186	135	Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.
3187	136	Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3188	136	Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3189	135	Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.
3190	135	Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.
3191	136	Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3192	136	Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.

3194	135	Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.
3200	135	Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.
3205	135	Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.
3206	136	Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.
3208	138	Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.
3209	138	Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.
3210	140	Chlorates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3211	140	Perchlorates inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3212	140	Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.
3213	140	Bromates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3214	140	Permanganates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3215	140	Persulfates, inorganiques, n.s.a.
3216	140	Persulfates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3218	140	Nitrates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3219	140	Nitrites, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.
3220	126	Gaz réfrigérant R-125
3220	126	Pentafluoréthane
3221	149	Liquide autoréactif du type B
3222	149	Solide autoréactif du type B
3223	149	Liquide autoréactif du type C

3224	149	Solide autoréactif du type C
3225	149	Liquide autoréactif du type D
3226	149	Solide autoréactif du type D
3227	149	Liquide autoréactif du type E
3228	149	Solide autoréactif du type E
3229	149	Liquide autoréactif du type F
3230	149	Solide autoréactif du type F
3231	150	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température
3232	150	Solide autoréactif du type B, avec régulation de température
3233	150	Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température
3234	150	Solide autoréactif du type C, avec régulation de température
3235	150	Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température
3236	150	Solide autoréactif du type D, avec régulation de température
3237	150	Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température
3238	150	Solide autoréactif du type E, avec régulation de température
3239	150	Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température
3240	150	Solide autoréactif du type F, avec régulation de température
3241	133	Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3

3242	149	Azodicarbonamide
3243	151	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.
3244	154	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.
3245	171	Micro-organismes génétiquement modifiés
3245	171	Organismes génétiquement modifiés
3246	156	Chlorure de méthanesulfonyle
3246	156	Chlorure de sulfonyleméthane
3247	140	Peroxyborate de sodium, anhydre
3248	131	Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
3249	151	Médicament, solide, toxique, n.s.a.
3250	153	Acide chloroacétique, fondu
3251	133	Mononitrate-5 d'isosorbide
3252	115	Difluorométhane
3252	115	Gaz réfrigérant R-32
3253	154	Trioxosilicate de disodium
3254	135	Tributylphosphane
3255	135	Hypochlorite de tert-butyle
3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8°C (100°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60°C (140°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair

3257	171	Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100°C (212°F) et inférieure à son point d'éclair
3258	171	Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240°C (464°F)
3259	154	Amines, solides, corrosives, n.s.a.
3259	154	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.
3260	154	Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3261	154	Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3262	154	Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.
3263	154	Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3264	154	Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3265	153	Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3266	154	Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.
3267	153	Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3268	171	Dispositifs de gonflage de sac gonflable
3268	171	Dispositifs de sécurité
3268	171	Générateurs de gaz pour sac gonflable
3268	171	Modules de sac gonflable
3268	171	Rétracteurs de ceinture de sécurité

3269	128	Trousse de résine polyester, constituant de base liquide
3270	133	Membranes filtrantes en nitrocellulose
3270	133	Nitrocellulose, membranes filtrantes en
3271	127	Éthers, n.s.a.
3272	127	Esters, n.s.a.
3273	131	Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.
3274	132	Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool
3275	131	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.
3276	151	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.
3276	151	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.
3277	154	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.
3279	131	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.
3280	151	Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.
3280	151	Composé organique de l'arsenic, liquide, n.s.a.
3281	151	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, liquide, toxique, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a.

3283	151	Composé du sélénium, solide, n.s.a.
3283	151	Sélénium, composé du, solide, n.s.a.
3284	151	Composé du tellure, n.s.a.
3284	151	Tellure, composé du, n.s.a.
3285	151	Composé du vanadium, n.s.a.
3285	151	Vanadium, composé du, n.s.a.
3286	131	Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.
3288	151	Solide inorganique, toxique, n.s.a.
3289	154	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.
3290	154	Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.
3291	158	Déchets (Bio) médicaux, n.s.a.
3291	158	Déchets d'hôpital, non spécifiés, n.s.a.
3291	158	Déchets médicaux, n.s.a.
3291	158	Déchets médicaux réglementés, n.s.a.
3292	138	Accumulateurs au sodium
3292	138	Éléments d'accumulateur au sodium
3292	138	Sodium, accumulateurs au
3293	152	Hydrazine en solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine
3294	131	Cyanure d'hydrogène, en solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène
3295	128	Hydrocarbures, liquides, n.s.a.

3296	126	Gaz réfrigérant R-227
3296	126	Heptafluoropropane
3297	126	Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène
3297	126	Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène
3298	126	Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène
3298	126	Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène
3299	126	Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène
3299	126	Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène
3300	119P	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène
3300	119P	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène
3301	136	Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3302	152	Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.

3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3308 125 Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3311 122 Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.

3312 115 Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.

3313 135 Pigments organiques, auto-échauffants

3314 171 Matière plastique pour moulage

3315 151 Échantillon chimique, toxique

3316 171 Trousse chimique

3316 171 Trousse de premiers secours

3317 113 2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau

3318 125 Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac

3319 113 Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, n.s.a., avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine

3320 157 Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, en solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium

3321 162 Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II / LSA-II), non fissiles ou fissiles exceptées

3322 162 Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III / LSA-III), non fissiles ou fissiles exceptées

3323 163 Matières radioactives, en colis de Type C, non fissiles ou fissiles exceptées

3324 165 Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II / LSA-II), fissiles

3325	165	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III / LSA-III), fissiles
3326	165	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I / SCO-I), fissiles
3326	165	Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-II / SCO-II), fissiles
3327	165	Matières radioactives, en colis de Type A, fissiles, qui ne sont pas sous forme spéciale
3328	165	Matières radioactives, en colis de Type B(U), fissiles
3329	165	Matières radioactives, en colis de Type B(M), fissiles
3330	165	Matières radioactives, en colis de Type C, fissiles
3331	165	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, fissiles
3332	164	Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées
3333	165	Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, fissiles
3334	171	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
3334	171	Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé
3335	171	Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
3336	130	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.
3336	130	Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.
3337	126	Gaz réfrigérant R-404A

3338	126	Gaz réfrigérant R-407A
3339	126	Gaz réfrigérant R-407B
3340	126	Gaz réfrigérant R-407C
3341	135	Dioxyde de thio-urée
3342	135	Xanthates
3343	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
3344	113	Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3344	113	PETN en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3344	113	Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3344	113	Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3345	153	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique
3346	131	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique
3347	131	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable
3348	153	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique
3349	151	Pyréthroïde pesticide, solide, toxique

3350	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique
3351	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable
3352	151	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique
3354	115	Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3356	140	Générateur chimique d'oxygène
3356	140	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire
3357	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
3358	115	Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques
3359	171	Engin de transport sous fumigation
3360	133	Fibres, végétales, sèches
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.

3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des appareils
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des machines
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des objets
3364	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau
3364	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau
3365	113	Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau
3365	113	Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3366	113	TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau
3366	113	Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau
3366	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3367	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3368	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau
3369	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau
3370	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau
3371	129	2-Méthylbutanal
3373	158	Matières biologiques, catégorie B
3374	116	Acétylène, sans solvant
3375	140	Nitrate d'ammonium en émulsion
3375	140	Nitrate d'ammonium en gel

3375	140	Nitrate d'ammonium en suspension
3376	113	Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau
3377	140	Perborate de sodium monohydraté
3378	140	Carbonate de sodium peroxyhydraté
3379	113	Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a
3380	113	Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.

3381 151 Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3382 151 Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3383 131 Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3384 131 Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3385 139 Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3386 139 Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3387 142 Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3388 142 Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3389 154 Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3390 154 Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3391 135 Matière organométallique, solide, pyrophorique

3392 135 Matière organométallique, liquide, pyrophorique

3393 135 Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive

3394 135 Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive

3395 135 Matière organométallique, solide, hydroréactive

3396 138 Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable

3397 138 Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante

3398 135 Matière organométallique, liquide, hydroréactive

3399 138 Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable

3400 138 Matière organométallique, solide, auto-échauffante

3401 138 Amalgame de métaux alcalins, solide

3401 138 Métaux alcalins, amalgame de, solide

3402 138 Amalgame de métaux alcalino-terreux, solide

3402 138 Métaux alcalino-terreux, amalgame de, solide

3403 138 Alliages métalliques de potassium, solides

3403	138	Potassium, alliages métalliques de, solides
3404	138	Alliages de potassium et sodium, solides
3404	138	Potassium et sodium, alliages solides de
3404	138	Sodium et potassium, alliages solides de
3405	141	Chlorate de baryum, en solution
3406	141	Perchlorate de baryum, en solution
3407	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution
3407	140	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution
3408	141	Perchlorate de plomb, en solution
3409	152	Chloronitrobenzènes, liquides
3410	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution
3411	153	bêta-Naphtylamine, en solution
3411	153	Naphtylamine (bêta), en solution
3412	153	Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide
3412	153	Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85% d'acide
3413	157	Cyanure de potassium, en solution
3414	157	Cyanure de sodium, en solution
3415	154	Fluorure de sodium, en solution
3416	153	Chloracétophénone, liquide
3417	152	Bromure de xylyle, solide

3418	151	2,4-Toluylènediamine, en solution
3418	151	m-Toluylènediamine, en solution
3419	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, solide
3419	157	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide
3420	157	Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, solide
3420	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide
3421	154	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution
3422	154	Fluorure de potassium, en solution
3423	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide
3424	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution
3425	156	Acide bromacétique, solide
3426	153P	Acrylamide, en solution
3427	153	Chlorures de chlorobenzyle, solides
3428	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide
3429	153	Chlorotoluidines, liquides
3430	153	Xylénols, liquides
3431	152	Fluorures de nitrobenzylidène, solides
3432	171	Diphényles polychlorés, solides
3434	153	Nitrocrésols, liquides
3436	151	Hydrate d'hexafluoracétone, solide
3437	152	Chlorocrésols, solides

3438	153	Alcool alpha-méthylbenzylique, solide
3439	151	Nitriles, solides, toxiques, n.s.a.
3439	151	Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.
3440	151	Composé du sélénium, liquide, n.s.a.
3440	151	Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.
3441	153	Chlorodinitrobenzènes, solides
3442	153	Dichloranilines, solides
3443	152	Dinitrobenzènes, solides
3444	151	Chlorhydrate de nicotine, solide
3445	151	Sulfate de nicotine, solide
3446	152	Nitrotoluènes, solides
3447	152	Nitroxylènes, solides
3448	159	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
3449	159	Cyanures de bromobenzyle, solides
3450	151	Diphénylchlorarsine, solide
3451	153	Toluidines, solides
3452	153	Xylidines, solides
3453	154	Acide phosphorique, solide
3454	152	Dinitrotoluènes, solides
3455	153	Crésols, solides
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide
3457	152	Chloronitrotoluènes, solides
3458	152	Nitranisoles, solides
3459	152	Nitrobromobenzènes, solides
3460	153	N-Éthylbenzyltoluidines, solides
3462	153	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.

3463	153	Acide propionique contenant au moins 90% d'acide
3464	151	Composé organophosphoré, solide, toxique, n.s.a.
3464	151	Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a.
3465	151	Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.
3465	151	Composé organique de l'arsenic, solide, n.s.a.
3466	151	Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.
3467	151	Composé organométallique, solide, toxique, n.s.a.
3467	151	Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a.
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un équipement
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement
3469	132	Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives
3469	132	Peintures, inflammables, corrosives
3470	132	Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables
3470	132	Peintures, corrosives, inflammables
3471	154	Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.
3472	153	Acide crotonique, liquide

3473	128	Cartouches pour pile à combustible, contenant des liquides inflammables
3473	128	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables
3473	128	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables
3474	113	1-Hydroxybenzotriazole anhydre, humidifié avec au moins 20% d'eau
3474	113	1-Hydroxybenzotriazole monohydraté
3475	127	Essence et éthanol en mélange contenant plus de 10% d'éthanol
3475	127	Éthanol et essence en mélange contenant plus de 10% d'éthanol
3475	127	Mélange d'essence et d'éthanol contenant plus de 10% d'éthanol
3475	127	Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol
3476	138	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières hydroréactives
3476	138	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydroréactives
3476	138	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydroréactives

3477	153	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives
3477	153	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives
3477	153	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives
3478	115	Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable
3478	115	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable
3478	115	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable
3479	115	Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique
3479	115	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique
3479	115	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique
3480	147	Lithium ionique, piles au (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)

3480	147	Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
3481	147	Piles au lithium ionique contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
3481	147	Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
3482	138	Dispersion de métaux alcalino-terreux, inflammable
3482	138	Dispersion de métaux alcalins, inflammable
3483	131	Mélange antidétonant pour carburants, inflammable
3484	132	Hydrazine en solution aqueuse, inflammable, contenant plus de 37% (masse) d'hydrazine
3485	140	Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
3485	140	Hypochlorite de calcium sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
3486	140	Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif
3487	140	Hypochlorite de calcium en mélange hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau

3487	140	Hypochlorite de calcium hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau
3488	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3489	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3490	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3491	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3492	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3493	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3494	131	Pétrole brut acide, inflammable, toxique
3495	154	Iode
3496	171	Piles au nickel-hydrure métallique
3497	133	Farine de krill
3498	157	Monochlorure d'iode, liquide
3499	171	Condensateur électrique à double couche
3500	126	Produit chimique sous pression, n.s.a.
3501	115	Produit chimique sous pression, inflammable, n.s.a.

3502	123	Produit chimique sous pression, toxique, n.s.a.
3503	125	Produit chimique sous pression, corrosif, n.s.a.
3504	119	Produit chimique sous pression, inflammable, toxique, n.s.a.
3505	118	Produit chimique sous pression, inflammable, corrosif, n.s.a.
3506	172	Mercure contenu dans des objets manufacturés
3507	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées
3508	171	Condensateur asymétrique
3509	171	Emballages au rebut, vides, non nettoyés
3510	174	Gaz adsorbé inflammable, n.s.a.
3511	174	Gaz adsorbé, n.s.a.
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a.
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3513	174	Gaz adsorbé comburant, n.s.a.
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a.

3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a.
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a.
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3517 173 Gaz adsorbé toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.

3517 173 Gaz adsorbé toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone A)

3517 173 Gaz adsorbé toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone B)

3517 173 Gaz adsorbé toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone C)

3517 173 Gaz adsorbé toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone D)

3518 173 Gaz adsorbé toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.

3518 173 Gaz adsorbé toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone A)

3518 173 Gaz adsorbé toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone B)

3518 173 Gaz adsorbé toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone C)

3518 173 Gaz adsorbé toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone D)

3519 173 Trifluorure de bore adsorbé

3520 173 Chlore adsorbé

3521 173 Tétrafuorure de silicium
adsorbé

3522 173 Arsine adsorbé

3523 173 Germane adsorbé

3524 173 Pentafluorure de phosphore
adsorbé

3525 173 Phosphine adsorbée

3526 173 Sélénure d'hydrogène adsorbé

3527 128P Trousse de résine polyester,
constituant de base solide

3528 128 Machine à combustion interne
fonctionnant au liquide
inflammable

3528 128 Machine pile à combustible
contenant du liquide
inflammable

3528 128 Moteur à combustion interne
fonctionnant au liquide
inflammable

3528 128 Moteur pile à combustible
contenant du liquide
inflammable

3529 115 Machine à combustion
interne fonctionnant au gaz
inflammable

3529 115 Machine pile à combustible
contenant du gaz inflammable

3529 115 Moteur à combustion interne
fonctionnant au gaz
inflammable

3529 115 Moteur pile à combustible
contenant du gaz inflammable

3530 171 Machine à combustion interne

3530 171 Moteur à combustion interne

3531 149P Matière solide qui polymérise,
stabilisée, n.s.a

3532 149P Matière liquide qui polymérise,
stabilisée, n.s.a

3533	150P	Matière solide qui polymérise, avec régulation de température, n.s.a
3534	150P	Matière liquide qui polymérise, avec régulation de température, n.s.a
3535	134	Solide inorganique, toxique, inflammable, n.s.a.
3536	147	Batteries au lithium installées dans des engins de transport (batteries au lithium ionique)
3536	138	Batteries au lithium installées dans des engins de transport (batteries au lithium métal)
3537	115	Objets contenant du gaz inflammable, n.s.a.
3538	120	Objets contenant du gaz inflammable, non toxique, n.s.a.
3539	123	Objets contenant du gaz toxique, n.s.a.
3540	127	Objets contenant du liquide inflammable, n.s.a.
3541	133	Objets contenant du solide inflammable, n.s.a.
3542	135	Objets contenant de la matière sujette à l'inflammation spontanée, n.s.a.
3543	138	Objets contenant de la matière qui au contact de l'eau dégage des gaz inflammables, n.s.a.
3544	140	Objets contenant de la matière comburante, n.s.a.
3545	145	Objets contenant du peroxyde organique, n.s.a.
3546	151	Objets contenant de la matière toxique, n.s.a.

3547	154	Objets contenant de la matière corrosive, n.s.a.
3548	171	Objets contenant des marchandises dangereuses diverses, n.s.a.
3549	158	Déchets médicaux infectieux pour l'homme, catégorie A, solides
3549	158	Déchets médicaux infectieux pour les animaux uniquement, catégorie A, solides
8000	171	Produits de consommation
9035	123	Gaz, trousse d'identification de
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé
9202	168	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
9206	137	Dichlorure méthylphosphonique
9260	169	Aluminium, fondu
9263	156	Chlorure de chloropivaloyle
9264	151	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine
9269	132	Triméthoxysilane

NOTES

INTRODUCTION AUX PAGES À BORDURE BLEUE

Pour les entrées **surlignées en vert**, suivez les étapes suivantes :

- **S'IL N'Y A PAS D'INCENDIE :**

- Allez directement au **Tableau 1** (**pages à bordure verte**)
- Cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière
- Identifiez les distances d'isolation initiale et d'activités de protection
- Consultez aussi le Guide orange approprié

- **SI UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ :**

- Utilisez le Guide orange approprié pour les distances d'**ÉVACUATION**
- Protégez ensuite dans la direction sous le vent selon le Tableau 1 pour les rejets de matières résiduelles

Note 1 : Si le nom de la matière dans le **Tableau 1** est identifié par (**lorsque déversé dans l'eau**), ces matières dégagent de grandes quantités de gaz toxiques par inhalation (TIH) lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières réactives à l'eau sont également des matières TIH (par exemple, UN1746 (trifluorure de brome), UN1836 (chlorure de thionyle)). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Si une matière qui produit des gaz toxiques au contact de l'eau a seulement une entrée dans le Tableau 1 pour (**lorsque déversé dans l'eau**) et la matière N'EST PAS déversée dans l'eau, le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent pas. Les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans la page-guide (pages à bordure orange) appropriée.

Note 2 : Les **explosifs** ne sont pas énumérés individuellement par leur nom parce qu'en situation d'urgence, l'intervention sera basée uniquement sur la division de l'explosif, et non pas sur l'explosif particulier.

Pour les divisions, 1.1, 1.2, 1.3 et 1.5, consultez le Guide 112.

Pour les divisions 1.4 et 1.6, consultez le Guide 114.

Note 3 : Les agents de guerre chimique n'ont pas de numéro d'identification (NIP) parce qu'ils ne sont pas transportés commercialement. En situation d'urgence, le guide orange assigné fournira des recommandations pour la phase initiale. Consultez aussi "Utilisation d'agents chimiques / biologiques / radiologiques pour acte criminel ou terroriste", pages 358 à 362.

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
AC	117 —	Acétate d'isopropyle	129 1220
Accumulateurs au sodium	138 3292	Acétates d'amyle	129 1104
Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide	154 2800	Acétates de butyle	129 1123
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide	154 2794	Acétoarsénite de cuivre	151 1585
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin	154 2795	Acétone	127 1090
Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide	154 3028	Acétonitrile	127 1648
Acétal	127 1088	Acétylène dissous	116 1001
Acétaldéhyde	129P 1089	Acétylène, éthylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène	115 3138
Acétaldoxime	129 2332	Acétylène, sans solvant	116 3374
Acétate d'allyle	131 2333	Acétylméthylcarbinol	127 2621
Acétate de cyclohexyle	130 2243	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide	153 2790
Acétate de 2-éthylbutyle	130 1177	Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide	132 2789
Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	129 1172	Acide acétique, glacial	132 2789
Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol	129 1189	Acide acrylique, stabilisé	132P 2218
Acétate de mercure	151 1629	Acide arsénique, liquide	154 1553
Acétate de méthylamyle	130 1233	Acide arsénique, solide	154 1554
Acétate de méthyle	129 1231	Acide bromacétique, en solution	156 1938
Acétate de phénylmercure	151 1674	Acide bromacétique, solide	156 3425
Acétate de plomb	151 1616	Acide bromhydrique	154 1788
Acétate de n-propyle	129 1276	Acide butyrique	153 2820
Acétate d'éthyle	129 1173	Acide cacodylique	151 1572
Acétate de vinyle, stabilisé	129P 1301	Acide caproïque	153 2829
Acétate d'isobutyle	129 1213	Acide chloracétique, en solution	153 1750
Acétate d'isopropényle	129P 2403	Acide chloracétique, solide	153 1751
		Acide chlorhydrique	157 1789

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange	157	1798	Acide fluorosulfonique	137	1777
Acide chlorique, en solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique	140	2626	Acide formique	153	1779
Acide chloro-2 propionique	153	2511	Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide	153	3412
Acide chloroacétique, fondu	153	3250	Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85% d'acide	153	3412
Acide chloroplatinique, solide	154	2507	Acide formique contenant plus de 85% d'acide	153	1779
Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre)	137	1754	Acide hexafluorophosphorique	154	1782
Acide chromique, en solution	154	1755	Acide hexanoïque	153	2829
Acide crésylique	153	2022	Acide hydrofluorosilicique	154	1778
Acide crotonique, liquide	153	3472	Acide iodhydrique	154	1787
Acide crotonique, solide	153	2823	Acide isobutyrique	132	2529
Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène	154	1613	Acide méthacrylique, stabilisé	153P	2531
Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154	1613	Acide mixte, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157	1796
Acide dichloracétique	153	1764	Acide mixte, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157	1796
Acide dichloroisocyanurique, sec	140	2465	Acide mixte résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157	1826
Acide dichloroisocyanurique, sels de l'	140	2465	Acide mixte résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157	1826
Acide difluorophosphorique, anhydre	154	1768	Acide muriatique	157	1789
Acide fluoracétique	154	2642	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant au plus 65% d'acide nitrique	157	2031
Acide fluorhydrique	157	1790	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant plus de 65% d'acide nitrique	157	2031
Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange	157	1786	Acide nitrique, fumant rouge	157	2032
Acide fluoroborique	154	1775	Acide nitrobenzènesulfonique	153	2305
Acide fluorophosphorique, anhydre	154	1776	Acide nitrochlorhydrique	157	1798
Acide fluorosilicique	154	1778			

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide	157 1802	Acide sulfamique	154 2967
Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide	143 1873	Acide sulfochromique	154 2240
Acide peroxyacétique et peroxyde d'hydrogène en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé	140 3149	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157 1826
Acide phénolsulfonique, liquide	153 1803	Acide sulfonitrique résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157 1826
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 3346	Acide sulfonitrique, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157 1796
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique	153 3348	Acide sulfonitrique, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157 1796
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3347	Acide sulfureux	154 1833
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique	153 3345	Acide sulfurique	137 1830
Acide phosphoreux	154 2834	Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide	137 1830
Acide phosphorique, en solution	154 1805	Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange	157 1786
Acide phosphorique, solide	154 3453	Acide sulfurique, fumant	137 1831
Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3364	Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide	157 2796
Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1344	Acide sulfurique, résiduaire	137 1832
Acide propionique	153 1848	Acide thioacétique	129 2436
Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide	153 1848	Acide thioglycolique	153 1940
Acide propionique contenant au moins 90% d'acide	153 3463	Acide thiolactique	153 2936
Acide résiduaire de raffinage	153 1906	Acide trichloracétique	153 1839
Acide sélénique	154 1905	Acide trichloracétique, en solution	153 2564
		Acide trichloroisocyanurique, sec	140 2468
		Acide trifluoracétique	154 2699
		Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3368
		Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1355

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2586	Adhésifs (inflammables)	128 1133
Acides alkylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2584	Adiponitrile	153 2205
Acides alkylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2585	Aérosols	126 1950
Acides alkylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2583	Agent biologique	158 —
Acides alkylsulfuriques	156 2571	Agent explosif, n.s.a.	112 —
Acides arylsulfoniques, liquides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2586	Air, comprimé	122 1002
Acides arylsulfoniques, liquides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2584	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122 1003
Acides arylsulfoniques, solides, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2585	Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3140
Acides arylsulfoniques, solides, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2583	Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3140
Acridine	153 2713	Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)	151 1544
Acroléine, dimère, stabilisé	129P 2607	Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)	151 1544
Acroléine, stabilisée	131P 1092	Alcool allylique	131 1098
Acrylamide, en solution	153P 3426	Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide	153 2937
Acrylamide, solide	153P 2074	Alcool alpha-méthylbenzylique, solide	153 3438
Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle	152 3302	Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	135 3205
Acrylate de méthyle, stabilisé	129P 1919	Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.	136 3206
Acrylate d'éthyle, stabilisé	129P 1917	Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool	132 3274
Acrylate d'isobutyle, stabilisé	129P 2527	Alcool dénaturé	127 1987
Acrylates de butyle, stabilisés	129P 2348	Alcool éthylique	127 1170
Acrylonitrile, stabilisé	131P 1093	Alcool éthylique, en solution	127 1170
Adamsite	154 —	Alcool furfurylique	153 2874
		Alcool isobutylique	129 1212
		Alcool isopropylique	129 1219
		Alcool méthallylique	129 2614
		Alcool méthylamylique	129 2053

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Alcool méthylique	131 1230	Alliages de potassium et sodium, solides	138 3404
Alcool propylique normal	129 1274	Alliages liquides de potassium et sodium	138 1422
Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 1986	Alliages métalliques de potassium, liquides	138 1420
Alcools, n.s.a.	127 1987	Alliages métalliques de potassium, solides	138 3403
Aldéhydate d'ammoniaque	171 1841	Alliages pyrophoriques de baryum	135 1854
Aldéhyde chloracétique	153 2232	Alliages pyrophoriques de calcium	135 1855
Aldéhyde crotonique	131P 1143	Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable	133 2623
Aldéhyde crotonique, stabilisé	131P 1143	Allumettes-bougies	133 1945
Aldéhyde éthyl-2 butyrique	130 1178	Allumettes de sûreté	133 1944
Aldéhyde isobutyrique	130 2045	Allumettes non "de sûreté"	133 1331
Aldéhyde propionique	129P 1275	Allumettes-tisons	133 2254
Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.	131P 1988	Allylamine	131 2334
Aldéhydes, n.s.a.	129P 1989	Allyltrichlorosilane, stabilisé	155 1724
Aldéhydes octyliques	129 1191	alpha-Méthylvaléraldéhyde	130 2367
Aldol	153 2839	alpha-Monochlorhydrine du glycérol	153 2689
Alkylaluminiums	135 3051	alpha-Naphtylamine	153 2077
Alkylmagnésiums	135 3053	alpha-Pinène	128 2368
Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153 3145	Aluminate de sodium, en solution	154 1819
Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153 2430	Aluminate de sodium, solide	154 2812
Alliage de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	138 1393	Aluminium, crasses d'	138 3170
Alliage liquide de métaux alcalins, n.s.a.	138 1421	Aluminium en poudre, enrobé	170 1309
Alliage pyrophorique, n.s.a.	135 1383	Aluminium en poudre, non enrobé	138 1396
Alliages de magnésium en poudre	138 1418	Aluminium en poudre, pyrophorique	135 1383
Alliages de magnésium, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138 1869	Aluminium, fondu	169 9260

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'	138 3170	Aminophénols	152 2512
Aluminium, sous-produits de la refusion de l'	138 3170	Aminopyridines	153 2671
Alumino-ferro-silicium en poudre	139 1395	Ammoniac, anhydre	125 1005
Amalgame de métaux alcalino-terreux, liquide	138 1392	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154 2672
Amalgame de métaux alcalino-terreux, solide	138 3402	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac	125 2073
Amalgame de métaux alcalins, liquide	138 1389	Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	125 3318
Amalgame de métaux alcalins, solide	138 3401	Amylamines	132 1106
Amiante	171 2212	n-Amylène	128 1108
Amiante, amphibole	171 2212	n-Amylméthylcétone	127 1110
Amiante, blanc	171 2590	Amyltrichlorosilane	155 1728
Amiante, bleu	171 2212	Anhydride acétique	137 1715
Amiante, brun	171 2212	Anhydride butyrique	156 2739
Amiante, chrysotile	171 2590	Anhydride maléique	156 2215
Amidures de métaux alcalins	139 1390	Anhydride maléique, fondu	156 2215
Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132 2733	Anhydride phosphorique	137 1807
Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132 2734	Anhydride phtalique	156 2214
Amines, liquides, corrosives, n.s.a.	153 2735	Anhydride propionique	156 2496
Amines, solides, corrosives, n.s.a.	154 3259	Anhydrides tétrahydrophtaliques	156 2698
Amino-2 chloro-4 phénol	151 2673	Aniline	153 1547
Amino-2 diéthylamino-5 pentane	153 2946	Anisidines	153 2431
2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 3317	Anisole	128 2222
(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol	154 3055	Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.	157 3141
N-Aminoéthylpipérazine	153 2815	Antimoine, composé inorganique solide de l', n.s.a.	157 1549
		Antimoine en poudre	170 2871

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154	3171	Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.	151	3465
Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)	147	3171	Arsenic, composé solide de l', n.s.a.	152	1557
Appareil mû par accumulateurs (batteries au lithium métal)	138	3171	Arsénite d'argent	151	1683
Appareil mû par accumulateurs (batteries au sodium)	138	3171	Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide	151	1574
Argon	120	1006	Arsénite de cuivre	151	1586
Argon, comprimé	120	1006	Arsénite de fer III	151	1607
Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1951	Arsénite de potassium	154	1678
Arsanilate de sodium	154	2473	Arsénite de sodium, en solution aqueuse	154	1686
Arséniate d'ammonium	151	1546	Arsénite de sodium, solide	151	2027
Arséniate de calcium	151	1573	Arsénite de strontium	151	1691
Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide	151	1574	Arsénite de zinc	151	1712
Arséniate de fer II	151	1608	Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange	151	1712
Arséniate de fer III	151	1606	Arsénites de plomb	151	1618
Arséniate de magnésium	151	1622	Arsine	119	2188
Arséniate de mercure II	151	1623	Arsine adsorbé	173	3522
Arséniate de potassium	151	1677	Asphalte	130	1999
Arséniate de sodium	151	1685	Azodicarbonamide	149	3242
Arséniate de zinc	151	1712	Azote	120	1066
Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange	151	1712	Azote, comprimé	120	1066
Arséniates de plomb	151	1617	Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1977
Arsenic	152	1558	Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau	113	1571
Arsenic, composé liquide de l', n.s.a.	152	1556	Azoture de sodium	153	1687
Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.	151	3280	Baryum	138	1400
			Baryum, alliages pyrophoriques de	135	1854
			Baryum, composé du, n.s.a.	154	1564

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Batteries au lithium installées dans des engins de transport (batteries au lithium ionique)	147	3536	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage	153	2028
Batteries au lithium installées dans des engins de transport (batteries au lithium métal)	138	3536	Borate d'éthyle	129	1176
Benzaldéhyde	171	1990	Borate de triallyle	156	2609
Benzène	130	1114	Borate de triisopropyle	129	2616
Benzidine	153	1885	Borate de triméthyle	129	2416
Benzoate de mercure	154	1631	Borate et chlorate en mélange	140	1458
Benzonitrile	152	2224	Bornéol	133	1312
Benzoquinone	153	2587	Borohydrure d'aluminium	135	2870
Benzyl diméthylamine	132	2619	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins	135	2870
Béryllium, composé du, n.s.a.	154	1566	Borohydrure de lithium	138	1413
Béryllium en poudre	134	1567	Borohydrure de potassium	138	1870
bêta-Naphtylamine, en solution	153	3411	Borohydrure de sodium	138	1426
bêta-Naphtylamine, solide	153	1650	Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, en solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium	157	3320
Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile	133	1327	BPC	171	2315
Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé	128P	2251	Briquets contenant un gaz inflammable	115	1057
Bifluorure d'ammonium, en solution	154	2817	Briquets, non pressurisé, contenant un liquide inflammable	128	1057
Bifluorure d'ammonium, solide	154	1727	Bromacétate d'éthyle	155	1603
Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane	129	2372	Bromacétate de méthyle	155	2643
Bisulfate de sodium, en solution	154	2837	Bromacétone	131	1569
Bisulfates, solution aqueuse	154	2837	Bromate de baryum	141	2719
Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.	154	2693	Bromate de magnésium	140	1473
Boissons alcoolisées	127	3065	Bromate de potassium	140	1484
			Bromate de sodium	140	1494
			Bromate de zinc	140	2469

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Bromates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3213	Bromure de n-butyle	130	1126
Bromates, inorganiques, n.s.a.	140	1450	Bromure de cyanogène	157	1889
Brome	154	1744	Bromure de diphenylméthyle	153	1770
Brome, en solution	154	1744	Bromure de méthyle	123	1062
Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)	154	1744	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	123	1581
Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	154	1744	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	151	1647
Bromobenzène	130	2514	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique	138	1928
1-Bromobutane	130	1126	Bromure de phénacyle	153	2645
Bromo-2 butane	130	2339	Bromure d'éthyle	131	1891
Bromochlorodifluorométhane	126	1974	Bromure de vinyle, stabilisé	116P	1085
Bromochlorométhane	160	1887	Bromure de xylène, liquide	152	1701
Bromo-1 chloro-3 propane	159	2688	Bromure de xylène, solide	152	3417
Bromoforme	159	2515	Bromure d'hydrogène, anhydre	125	1048
Bromo-1 méthyl-3 butane	130	2341	Bromures de mercure	154	1634
Bromométhylpropanes	130	2342	Brucine	152	1570
Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	133	3241	Butadiènes, stabilisés	116P	1010
Bromo-2 pentane	130	2343	Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisé	116P	1010
Bromopropanes	129	2344	Butane	115	1011
Bromo-3 propyne	130	2345	Butane	115	1075
Bromotrifluoréthylène	116	2419	Butanedione	127	2346
Bromotrifluorométhane	126	1009	Butanols	129	1120
Bromure d'acétyle	156	1716	n-Butylamine	132	1125
Bromure d'allyle	131P	1099	N-Butylaniline	153	2738
Bromure d'aluminium, anhydre	137	1725	Butylbenzènes	128	2709
Bromure d'aluminium, en solution	154	2580	Butylène	115	1012
Bromure d'arsenic	151	1555	Butylène	115	1075
Bromure de benzyle	156	1737	N-n-Butylimidazole	152	2690
Bromure de bromacétyle	156	2513	Butyltoluènes	152	2667

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Butyltrichlorosilane	155 1747	Carbamate pesticide, solide, toxique	151 2757
tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène	149 2956	Carbonate de méthyle	129 1161
Butynediol-1,4	153 2716	Carbonate de sodium peroxyhydraté	140 3378
Butyraldéhyde	129P 1129	Carbonate d'éthyle	128 2366
Butyraldoxime	129 2840	Carburéacteur	128 1863
Butyrate de méthyle	129 1237	Carbure d'aluminium	138 1394
Butyrate d'éthyle	130 1180	Carbure de calcium	138 1402
Butyrate de vinyle, stabilisé	129P 2838	Cartouches à gaz	115 2037
Butyrate d'isopropyle	129 2405	Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115 3479
Butyrates d'amyle	130 2620	Cartouches pour pile à combustible, contenant des liquides inflammables	128 3473
Butyronitrile	131 2411	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives	153 3477
Buzz	153 —	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières hydoréactives	138 3476
BZ	153 —	Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3478
CA	159 —	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115 3479
Cacodylate de sodium	152 1688	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables	128 3473
Cadmium, composé du	154 2570	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives	153 3477
Calcium	138 1401		
Calcium, alliages pyrophoriques de	135 1855		
Calcium, pyrophorique	135 1855		
Camphre, synthétique	133 2717		
Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains	133 1345		
Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains	133 1345		
Caoutchouc, dissolution de	127 1287		
Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2758		
Carbamate pesticide, liquide, toxique	151 2992		
Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 2991		

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydroréactives	138	3476	Cérium, plaques, lingots ou barres	170	1333
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115	3478	Césium	138	1407
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydruure métallique	115	3479	Cétones liquides, n.s.a.	127	1224
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables	128	3473	CG	125	—
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives	153	3477	Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs	154	3171
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydroréactives	138	3476	Chandelles lacrymogènes	159	1693
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115	3478	Chandelles lacrymogènes	159	1700
Catalyseur au nickel, sec	135	2881	Charbon, actif	133	1362
Catalyseur métallique, humidifié	170	1378	Charbon de bois	133	1361
Catalyseur métallique, sec	135	2881	Charbon, d'origine animale ou végétale	133	1361
Celluloïd, déchets de	135	2002	Charges d'extincteurs, liquide corrosif	154	1774
Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets	133	2000	Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium	154	1907
Cendres de zinc	138	1435	Chiffons, huileux	133	1856
Cérium, copeaux ou poudre abrasive	138	3078	Chloracétate de méthyle	155	2295
			Chloracétate de sodium	151	2659
			Chloracétate d'éthyle	155	1181
			Chloracétate de vinyle	155	2589
			Chloracétate d'isopropyle	155	2947
			Chloracétone, stabilisée	131	1695
			Chloracétonitrile	131	2668
			Chloracétophénone, liquide	153	3416
			Chloracétophénone, solide	153	1697
			Chloral, anhydre, stabilisé	153	2075
			Chloranilines, liquides	152	2019
			Chloranilines, solides	152	2018
			Chloranisidines	152	2233
			Chlorate de baryum, en solution	141	3405

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Chlorate de baryum, solide	141	1445	Chlorhydrate de nicotine, solide	151	3444
Chlorate de calcium	140	1452	Chlorhydrine propylénique	131	2611
Chlorate de calcium, en solution aqueuse	140	2429	Chlorite de calcium	140	1453
Chlorate de cuivre	140	2721	Chlorite de sodium	143	1496
Chlorate de magnésium	140	2723	Chlorite, en solution	154	1908
Chlorate de potassium	140	1485	Chlorites, inorganiques, n.s.a.	143	1462
Chlorate de potassium, en solution aqueuse	140	2427	Chlorobenzène	130	1134
Chlorate de sodium	140	1495	Chlorobutanes	130	1127
Chlorate de sodium, en solution aqueuse	140	2428	Chlorocarbonate d'allyle	155	1722
Chlorate de strontium	143	1506	Chlorocrésols, en solution	152	2669
Chlorate de thallium	141	2573	Chlorocrésols, solides	152	3437
Chlorate de zinc	140	1513	Chloro-1 difluoro-1,1 éthane	115	2517
Chlorate et borate en mélange	140	1458	Chlorodifluorométhane	126	1018
Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution	140	3407	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange	126	1973
Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide	140	1459	Chlorodinitrobenzènes, liquides	153	1577
Chlorates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3210	Chlorodinitrobenzènes, solides	153	3441
Chlorates, inorganiques, n.s.a.	140	1461	Chloro-2 éthanal	153	2232
Chlore	124	1017	Chloroforme	151	1888
Chlore adsorbé	173	3520	Chloroformiate d'allyle	155	1722
Chlorhydrate d'aniline	153	1548	Chloroformiate de benzyle	137	1739
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution	153	3410	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle	156	2747
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide	153	1579	Chloroformiate de n-butyle	155	2743
Chlorhydrate de nicotine, en solution	151	1656	Chloroformiate de sec-butyle	155	2742
Chlorhydrate de nicotine, liquide	151	1656	Chloroformiate de chlorométhyle	157	2745
			Chloroformiate de cyclobutyle	155	2744
			Chloroformiate de méthyle	155	1238
			Chloroformiate de phényle	156	2746
			Chloroformiate de n-propyle	155	2740

Chloroformiate d'éthyle	155	1182
-------------------------	-----	------

Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle	156	2748
---------------------------------	-----	------

Chloroformiate d'isobutyle	155	2742
----------------------------	-----	------

Chloroformiate d'isopropyle	155	2407
-----------------------------	-----	------

Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	2742
--	-----	------

Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.	154	3277
--	-----	------

Chloronitranilines	153	2237
--------------------	-----	------

Chloronitrobenzènes, liquides	152	3409
-------------------------------	-----	------

Chloronitrobenzènes, solides	152	1578
------------------------------	-----	------

Chloronitrotoluènes, liquides	152	2433
-------------------------------	-----	------

Chloronitrotoluènes, solides	152	3457
------------------------------	-----	------

Chloropentafluoréthane	126	1020
------------------------	-----	------

Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange	126	1973
--	-----	------

Chlorophénolates, liquides	154	2904
----------------------------	-----	------

Chlorophénolates, solides	154	2905
---------------------------	-----	------

Chlorophénols, liquides	153	2021
-------------------------	-----	------

Chlorophénols, solides	153	2020
------------------------	-----	------

Chlorophényltrichlorosilane	156	1753
-----------------------------	-----	------

Chloropicrine	154	1580
---------------	-----	------

Chloropicrine en mélange, n.s.a.	154	1583
----------------------------------	-----	------

Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange	123	1581
--	-----	------

Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	119	1582
---	-----	------

Chloroprène, stabilisé	131P	1991
------------------------	------	------

Chloro-1 propane	129	1278
------------------	-----	------

Chloro-2 propane	129	2356
------------------	-----	------

Chloro-1 propanol-2	131	2611
---------------------	-----	------

Chloro-3 propanol-1	153	2849
---------------------	-----	------

Chloro-2 propène	130P	2456
------------------	------	------

Chloro-2 propionate de méthyle	129	2933
--------------------------------	-----	------

Chloro-2 propionate d'éthyle	129	2935
------------------------------	-----	------

Chloro-2 propionate d'isopropyle	129	2934
----------------------------------	-----	------

Chloro-2 pyridine	153	2822
-------------------	-----	------

Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	2986
--	-----	------

Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	156	2987
----------------------------------	-----	------

Chlorosilanes, hydorréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	139	2988
---	-----	------

Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	155	2985
--	-----	------

Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	3362
--	-----	------

Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	156	3361
--	-----	------

Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane	126	1021
-------------------------------------	-----	------

Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126	3297
--	-----	------

Chlorothioformiate d'éthyle	155	2826
-----------------------------	-----	------

Chlorotoluènes	129	2238
----------------	-----	------

Chlorotoluidines, liquides	153	3429
----------------------------	-----	------

Chlorotoluidines, solides	153	2239
---------------------------	-----	------

Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane	126	1983
---------------------------------	-----	------

Chlorotrifluorométhane	126	1022
------------------------	-----	------

Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126	2599
---	-----	------

Chlorure cyanurique	157	2670
---------------------	-----	------

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Chlorure d'acétylène	155 1717	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution	140 3407
Chlorure d'allyle	131P 1100	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide	140 1459
Chlorure d'aluminium, anhydre	137 1726	Chlorure de mercure ammoniacal	151 1630
Chlorure d'aluminium, en solution	154 2581	Chlorure de mercure II	154 1624
Chlorure d'amyle	129 1107	Chlorure de méthanesulfonyle	156 3246
Chlorure d'anisoyle	156 1729	Chlorure de méthylallyle	130P 2554
Chlorure d'arsenic	157 1560	Chlorure de méthyle	115 1063
Chlorure de benzènesulfonyle	156 2225	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	119 1582
Chlorure de benzoyle	137 1736	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange	115 1912
Chlorure de benzyle	156 1738	Chlorure de méthylène	160 1593
Chlorure de benzyldène	156 1886	Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange	115 1912
Chlorure de benzyldiène	156 2226	Chlorure de nitrosyle	125 1069
Chlorure de brome	124 2901	Chlorure de phénylacétylène	156 2577
Chlorure de n-butyle	130 1127	Chlorure de phénylcarbylamine	151 1672
Chlorure de butyryle	132 2353	Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3365
Chlorure de chaux	140 2208	Chlorure de propionyle	132 1815
Chlorure de chloracétylène	156 1752	Chlorure de propyle	129 1278
Chlorure de chloropivaloyle	156 9263	Chlorure de pyrosulfonylène	137 1817
Chlorure de chromyle	137 1758	Chlorure de sulfonylméthane	156 3246
Chlorure de cuivre	154 2802	Chlorure de sulfonylène	137 1834
Chlorure de cyanogène, stabilisé	125 1589	Chlorure d'étain IV, anhydre	137 1827
Chlorure de dichloracétylène	156 1765	Chlorure d'étain IV, pentahydraté	154 2440
Chlorure de diéthylthiophosphorylène	155 2751	Chlorure de thionyle	137 1836
Chlorure de diméthylcarbamoyle	156 2262	Chlorure de thiophosphorylène	157 1837
Chlorure de diméthylthiophosphorylène	156 2267	Chlorure d'éthyle	115 1037
Chlorure de fer III, anhydre	157 1773		
Chlorure de fer III, en solution	154 2582		
Chlorure de fumaryle	156 1780		

Chlorure de trichloracétyle	156	2442
-----------------------------	-----	------

Chlorure de trifluoracétyle	125	3057
-----------------------------	-----	------

Chlorure de triméthylacétyle	131	2438
------------------------------	-----	------

Chlorure de valéryle	132	2502
----------------------	-----	------

Chlorure de vinyle, stabilisé	116P	1086
-------------------------------	------	------

Chlorure de vinylidène, stabilisé	130P	1303
-----------------------------------	------	------

Chlorure de zinc, anhydre	154	2331
---------------------------	-----	------

Chlorure de zinc, en solution	154	1840
-------------------------------	-----	------

Chlorure d'hydrogène, anhydre	125	1050
-------------------------------	-----	------

Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	125	2186
---	-----	------

Chlorure d'isobutyryle	132	2395
------------------------	-----	------

Chlorure ferreux, en solution	154	1760
-------------------------------	-----	------

Chlorure ferreux, solide	154	1759
--------------------------	-----	------

Chlorures de chlorobenzyle, liquides	153	2235
--------------------------------------	-----	------

Chlorures de chlorobenzyle, solides	153	3427
-------------------------------------	-----	------

Chlorures de soufre	137	1828
---------------------	-----	------

Chutes de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains	133	1345
---	-----	------

CK	125	—
----	-----	---

CN	153	—
----	-----	---

Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.	154	2801
-------------------------------------	-----	------

Colorant, liquide, toxique, n.s.a.	151	1602
------------------------------------	-----	------

Colorant, solide, corrosif, n.s.a.	154	3147
------------------------------------	-----	------

Colorant, solide, toxique, n.s.a.	151	3143
-----------------------------------	-----	------

Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, liquide	157	1742
--	-----	------

Complexe de trifluorure de bore et d'acide acétique, solide	157	3419
---	-----	------

Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, liquide	157	1743
---	-----	------

Complexe de trifluorure de bore et d'acide propionique, solide	157	3420
--	-----	------

Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123	1955
--	-----	------

Composé du baryum, n.s.a.	154	1564
---------------------------	-----	------

Composé du béryllium, n.s.a.	154	1566
------------------------------	-----	------

Composé du cadmium	154	2570
--------------------	-----	------

Composé du sélénium, liquide, n.s.a.	151	3440
--------------------------------------	-----	------

Composé du sélénium, solide, n.s.a.	151	3283
-------------------------------------	-----	------

Composé du tellure, n.s.a.	151	3284
----------------------------	-----	------

Composé du thallium, n.s.a.	151	1707
-----------------------------	-----	------

Composé du vanadium, n.s.a.	151	3285
-----------------------------	-----	------

Composé inorganique liquide de l'antimoine, n.s.a.	157	3141
--	-----	------

Composé inorganique solide de l'antimoine, n.s.a.	157	1549
---	-----	------

Composé liquide de la nicotine, n.s.a.	151	3144
--	-----	------

Composé liquide de l'arsenic, n.s.a., inorganique	152	1556
---	-----	------

Composé liquide du mercure, n.s.a.	151	2024
------------------------------------	-----	------

Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)	154	1760
--	-----	------

Composé organique de l'arsenic, liquide, n.s.a.	151	3280
---	-----	------

Composé organique de l'arsenic, solide, n.s.a.	151	3465
--	-----	------

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés	123	1955	Composé solide du mercure, n.s.a.	151	2025
Composé organique liquide de l'étain, n.s.a.	153	2788	Composé soluble du plomb, n.s.a.	151	2291
Composé organique solide de l'étain, n.s.a.	153	3146	Composés isomériques du diisobutylène	128	2050
Composé organométallique, liquide, toxique, n.s.a.	151	3282	Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)	128	1993
Composé organométallique, solide, toxique, n.s.a.	151	3467	Condensateur asymétrique	171	3508
Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a.	151	3282	Condensateur électrique à double couche	171	3499
Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a.	151	3467	Coprah	135	1363
Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.	151	3278	Coton	133	1365
Composé organophosphoré, solide, toxique, n.s.a.	151	3464	Coton, déchets huileux de	133	1364
Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	131	3279	Coton, humide	133	1365
Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.	151	3278	Crésols, liquides	153	2076
Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a.	151	3464	Crésols, solides	153	3455
Composé phénylmercurique, n.s.a.	151	2026	Crotonaldéhyde	131P	1143
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)	154	1760	Crotonaldéhyde, stabilisé	131P	1143
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)	128	1993	Crotonate d'éthyle	130	1862
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)	153	2810	Crotonylène	128	1144
Composé solide de la nicotine, n.s.a.	151	1655	CS	153	—
Composé solide de l'arsenic, n.s.a., inorganique	152	1557	Cumène	130	1918
			Cupriéthylènediamine, en solution	154	1761
			Cuprocyanure de potassium	157	1679
			Cuprocyanure de sodium, en solution	157	2317
			Cuprocyanure de sodium, solide	157	2316
			CX	154	—
			Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium	138	1403
			Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	155	1541

Cyanogène	119	1026
-----------	-----	------

Cyanure d'argent	151	1684
------------------	-----	------

Cyanure de baryum	157	1565
-------------------	-----	------

Cyanure de calcium	157	1575
--------------------	-----	------

Cyanure de cuivre	151	1587
-------------------	-----	------

Cyanure de mercure	154	1636
--------------------	-----	------

Cyanure de nickel	151	1653
-------------------	-----	------

Cyanure de plomb	151	1620
------------------	-----	------

Cyanure de potassium, en solution	157	3413
-----------------------------------	-----	------

Cyanure de potassium, solide	157	1680
------------------------------	-----	------

Cyanure de sodium, en solution	157	3414
--------------------------------	-----	------

Cyanure de sodium, solide	157	1689
---------------------------	-----	------

Cyanure de zinc	151	1713
-----------------	-----	------

Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé	117P	1051
---	------	------

Cyanure d'hydrogène, en solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	131	3294
---	-----	------

Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154	1613
--	-----	------

Cyanure d'hydrogène, stabilisé	117P	1051
--------------------------------	------	------

Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	152	1614
--	-----	------

Cyanure double de mercure et de potassium	157	1626
---	-----	------

Cyanure en solution, n.s.a.	157	1935
-----------------------------	-----	------

Cyanures de bromobenzyle, liquides	159	1694
------------------------------------	-----	------

Cyanures de bromobenzyle, solides	159	3449
-----------------------------------	-----	------

Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.	157	1588
---	-----	------

Cyclobutane	115	2601
-------------	-----	------

Cyclododécatriène-1,5,9	153	2518
-------------------------	-----	------

Cycloheptane	128	2241
--------------	-----	------

Cycloheptatriène	131	2603
------------------	-----	------

Cycloheptène	128	2242
--------------	-----	------

Cyclohexane	128	1145
-------------	-----	------

Cyclohexanethiol	129	3054
------------------	-----	------

Cyclohexanone	127	1915
---------------	-----	------

Cyclohexène	130	2256
-------------	-----	------

Cyclohexényltrichlorosilane	156	1762
-----------------------------	-----	------

Cyclohexylamine	132	2357
-----------------	-----	------

Cyclohexyltrichlorosilane	156	1763
---------------------------	-----	------

Cyclooctadiène phosphines	135	2940
---------------------------	-----	------

Cyclooctadiènes	130P	2520
-----------------	------	------

Cyclooctatétraène	128P	2358
-------------------	------	------

Cyclopentane	128	1146
--------------	-----	------

Cyclopentanol	129	2244
---------------	-----	------

Cyclopentanone	128	2245
----------------	-----	------

Cyclopentène	128	2246
--------------	-----	------

Cyclopropane	115	1027
--------------	-----	------

Cymènes	130	2046
---------	-----	------

DA	151	—
----	-----	---

DC	153	—
----	-----	---

Décaborane	134	1868
------------	-----	------

Décahydronaphtalène	130	1147
---------------------	-----	------

n-Décane	128	2247
----------	-----	------

Déchet (Bio) médical, n.s.a.	158	3291
------------------------------	-----	------

Déchet dangereux, liquide, n.s.a.	171	3082
-----------------------------------	-----	------

Déchet dangereux, solide, n.s.a.	171	3077
----------------------------------	-----	------

Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.	158	3291
--	-----	------

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Déchets médicaux, n.s.a.	158 3291	Dibenzylchlorosilane	156 2434
Déchets médicaux réglementés, n.s.a.	158 3291	Diborane	119 1911
Déchets médicaux infectieux pour les animaux uniquement, catégorie A, solides	158 3549	Diborane, comprimé	119 1911
Déchets médicaux infectieux pour l'homme, catégorie A, solides	158 3549	Diborane en mélange	119 1911
Déchets de caoutchouc, sous forme de poudre ou de grains	133 1345	Dibromo-1,2 butanone-3	154 2648
Déchets de celluloïd	135 2002	Dibromochloropropanes	159 2872
Déchets de laine, mouillés	133 1387	Dibromodifluorométhane	171 1941
Déchets de poisson, non stabilisés	133 1374	Dibromométhane	160 2664
Déchets de poisson, stabilisés	171 2216	Dibromure d'éthylène	154 1605
Déchets de zirconium	135 1932	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide	151 1647
Déchets huileux de coton	133 1364	Di-n-butylamine	132 2248
Déchets textiles mouillés	133 1857	Dibutylaminoéthanol	153 2873
Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.	153 1903	Dicétène, stabilisé	131P 2521
Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.	151 3142	Dichloracétate de méthyle	155 2299
Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.	151 1601	Dichloranilines, liquides	153 1590
Deutérium	115 1957	Dichloranilines, solides	153 3442
Deutérium, comprimé	115 1957	o-Dichlorobenzène	152 1591
Diacétone-alcool	129 1148	Dichloro-1,3 acétone	153 2649
Diacétyl	127 2346	Dichlorodifluorométhane	126 1028
Diallylamine	132 2359	Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126 2602
Diamidmagnésium	135 2004	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126 3070
Diamino-4,4' diphenylméthane	153 2651	Dichloro-1,1 éthane	130 2362
Di-n-amylamine	131 2841	Dichloro-1,2 éthylène	130P 1150
		Dichlorofluorométhane	126 1029
		Dichloroisocyanurate de sodium	140 2465
		Dichlorométhane	160 1593

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Dichloro-1,1 nitro-1 éthane	153 2650	Diéthylbenzène	130 2049
Dichloropentanes	130 1152	Diéthylcétone	127 1156
Dichlorophénylphosphine	137 2798	Diéthylchlorosilane	155 1767
Dichloro(phényl)thiophosphore	137 2799	Diéthylènetriamine	154 2079
Dichlorophényltrichlorosilane	156 1766	N,N-Diéthyléthylènediamine	132 2685
Dichloro-1,2 propane	130 1279	Diéthylzinc	135 1366
Dichloro-1,3 propanol-2	153 2750	Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126 2602
Dichloropropènes	129 2047	Difluorochloréthanes	115 2517
Dichlorosilane	119 2189	Difluoro-1,1 éthane	115 1030
Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane	126 1958	Difluoro-1,1 éthylène	116P 1959
Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	151 9264	Difluorométhane	115 3252
Dichlorure de benzène phosphoreux	137 2798	Difluorure acide d'ammonium, en solution	154 2817
Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	154 2927	Difluorure d'oxygène	124 2190
Dichlorure d'éthylène	131 1184	Difluorure d'oxygène, comprimé	124 2190
Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	135 2845	Dihydro-2,3 pyranne	127 2376
Dichlorure méthylphosphoneux	135 2845	Diisobutylamine	132 2361
Dichlorure méthylphosphonique	137 9206	Diisobutylcétone	128 1157
Dichromate d'ammonium	141 1439	Diisobutylène, composés isomériques du	128 2050
Dicyclohexylamine	153 2565	Diisocyanate de toluène	156 2078
Dicyclopentadiène	130P 2048	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène	156 2328
Diesel	128 1202	Diisocyanate d'hexaméthylène	156 2281
Diéthoxyméthane	127 2373	Diisocyanate d'isophorone	156 2290
Diéthoxy-3,3 propène	127 2374	Diisopropylamine	132 1158
Diéthylamine	132 1154	Diméthoxy-1,1 éthane	127 2377
Diéthylamino-2 éthanol	132 2686	Diméthoxy-1,2 éthane	127 2252
3-Diéthylaminopropylamine	132 2684	Diméthylamine, anhydre	118 1032
N,N-Diéthylaniline	153 2432		

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Diméthylamine, en solution	132 1160	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau	113 1348
Diméthylamine, en solution aqueuse	132 1160	Dinitro-o-crésol	153 1598
Diméthylaminoacétonitrile	131 2378	Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau	113 1321
Diméthylamino-2 éthanol	132 2051	Dinitrophénol, en solution	153 1599
N,N-Diméthylaniline	153 2253	Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113 1320
Diméthyl-2,3 butane	128 2457	Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113 1322
Diméthyl-1,3 butylamine	132 2379	Dinitrotoluènes, fondus	152 1600
Diméthylcyclohexanes	128 2263	Dinitrotoluènes, liquides	152 2038
N,N-Diméthylcyclohexylamine	132 2264	Dinitrotoluènes, solides	152 3454
Diméthylcyclohexylamine	132 2264	Dioxanne	127 1165
Diméthylchlorosilane	155 1162	Dioxolanne	127 1166
Diméthyl-diéthoxysilane	127 2380	Dioxyde d'azote	124 1067
Diméthyldioxannes	127 2707	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	124 1975
N,N-Diméthylformamide	129 2265	Dioxyde de carbone	120 1013
Diméthylhydrazine, asymétrique	131 1163	Dioxyde de carbone, comprimé	120 1013
Diméthylhydrazine, symétrique	131 2382	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126 1952
Diméthyl-2,2 propane	115 2044	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115 1041
N,N-Diméthylpropylamine	132 2266	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P 3300
Diméthylzinc	135 1370	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé	122 1014
Dinitranilines	153 1596		
Dinitrate d'isosorbide en mélange	133 2907		
Dinitrobenzènes, liquides	152 1597		
Dinitrobenzènes, solides	152 3443		
Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution	141 3424		
Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide	141 1843		
Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3369		

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange	126	1015	Dispositifs de sécurité	171	3268
Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré	120	2187	Dissolution de caoutchouc	127	1287
Dioxyde de carbone, solide	120	1845	Distillats de goudron de houille, inflammables	128	1136
Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	143	9191	Distillats de pétrole, n.s.a.	128	1268
Dioxyde de plomb	140	1872	Disulfure de carbone	131	1131
Dioxyde de soufre	125	1079	Disulfure de diméthyle	131	2381
Dioxyde de thio-urée	135	3341	Disulfure de sélénium	153	2657
Dipentène	128	2052	Disulfure de titane	135	3174
Diphénylaminechlorarsine	154	1698	Dithionite de calcium	135	1923
Diphénylchlorarsine, liquide	151	1699	Dithionite de potassium	135	1929
Diphénylchlorarsine, solide	151	3450	Dithionite de sodium	135	1384
Diphényldichlorosilane	156	1769	Dithionite de zinc	171	1931
Diphényles polychlorés, liquides	171	2315	Dithiopyrophosphate de tétraéthyle	153	1704
Diphényles polychlorés, solides	171	3432	DM	154	—
Diphényles polyhalogénés, liquides	171	3151	Dodécyltrichlorosilane	156	1771
Diphényles polyhalogénés, solides	171	3152	DP	125	—
Diphénylmagnésium	135	2005	Eau régale	157	1798
Dipropylamine	132	2383	Échantillon chimique, toxique	151	3315
Dipropylcétone	128	2710	Échantillon de gaz, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	115	3167
Dispersion de métaux alcalino-terreux	138	1391	Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	119	3168
Dispersion de métaux alcalino-terreux, inflammable	138	3482	Échantillon de gaz, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	123	3169
Dispersion de métaux alcalins	138	1391	ED	151	—
Dispersion de métaux alcalins, inflammable	138	3482	Électrolyte acide pour accumulateurs	157	2796
Dispositifs de gonflage de sac gonflable	171	3268	Électrolyte alcalin pour accumulateurs	154	2797

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Éléments d'accumulateur au sodium	138 3292	Éthane, liquide réfrigéré	115 1961
Emballages au rebut, vides, non nettoyés	171 3509	Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré	115 1961
Encres d'imprimerie, inflammables	129 1210	Éthanol	127 1170
Engin de transport sous fumigation	171 3359	Éthanol, en solution	127 1170
Engins de sauvetage, autogonflables	171 2990	Éthanolamine	153 2491
Engins de sauvetage, non autogonflables	171 3072	Éthanolamine, en solution	153 2491
Engrais au nitrate d'ammonium	140 2067	Éthanol et essence en mélange contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475
Engrais au nitrate d'ammonium	140 2071	Éther allyléthylique	131 2335
Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné	125 1043	Éther allylglycidique	129 2219
Épibromhydrine	131 2558	Éthérate diéthylique de trifluorure de bore	132 2604
Épichlorhydrine	131P 2023	Éthérate diméthylrique de trifluorure de bore	139 2965
Éponge de titane, sous forme de granulés	170 2878	Éther bromo-2 éthyléthylique	130 2340
Éponge de titane, sous forme de poudre	170 2878	Éther butylméthylique	127 2350
Époxy-1,2 éthoxy-3 propane	127 2752	Éther butylvinyle, stabilisé	127P 2352
Essence	128 1203	Éther chlorométhyléthylique	131 2354
Essence de térébenthine	128 1299	Éther diallylique	131P 2360
Essence de térébenthine, succédané d'	128 1300	Éther dichloréthylique	152 1916
Essence et éthanol en mélange contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475	Éther dichloro-2,2' diéthylique	152 1916
Esters, n.s.a.	127 3272	Éther dichlorodiméthylrique, symétrique	131 2249
Étain, composé organique de l', solide, n.s.a.	153 3146	Éther dichloroisopropylique	153 2490
Éthane	115 1035	Éther diéthylique	127 1155
Éthane, comprimé	115 1035	Éther diéthylique de l'éthylène glycol	127 1153
		Éther di-n-propylique	127 2384
		Éther éthylbutylique	127 1179
		Éther éthylique	127 1155
		Éther éthylpropylique	127 2615
		Éther éthylvinyle, stabilisé	127P 1302

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Éther isobutylvinyle, stabilisé	127P 1304	N-Éthylbenzyltoluidines, solides	153 3460
Éther isopropyle	127 1159	Éthyl-2 butanol	129 2275
Éther méthyl tert-butyle	127 2398	Éthylchlorarsine	151 1892
Éther méthyléthyle	115 1039	Éthylchlorosilane	139 1183
Éther méthyle	115 1033	Éthylène	116P 1962
Éther méthyle monochloré	131 1239	Éthylène, acétylène et propylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène	115 3138
Éther méthylpropyle	127 2612	Éthylène, comprimé	116P 1962
Éther méthylvinyle, stabilisé	116P 1087	Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1038
Éther monoéthyle de l'éthylène glycol	127 1171	Éthylènediamine	132 1604
Éther monométhyle de l'éthylène glycol	127 1188	Éthylèneimine, stabilisée	131P 1185
Éther perfluoro (éthylvinyle)	115 3154	Éthyl-2 hexylamine	132 2276
Éther perfluoro (méthylvinyle)	115 3153	Éthylméthylcétone	127 1193
Éther vinyle, stabilisé	128P 1167	Éthylphényldichlorosilane	156 2435
Éthers butyles	128 1149	Éthyl-1 pipéridine	132 2386
Éthers dibutyles	128 1149	N-Éthyltoluidines	153 2754
Éthers, n.s.a.	127 3271	Éthyltrichlorosilane	155 1196
Éthylacétylène, stabilisé	116P 2452	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3 ou 1.5	112 —
Éthylamine	118 1036	Explosifs, division 1.4 ou 1.6	114 —
Éthylamine, en solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine	132 2270	Extincteurs avec un gaz comprimé ou liquéfié	126 1044
Éthylamylcétone	128 2271	Extraits aromatiques liquides	127 1169
Éthyl-2 aniline	153 2273	Extraits, liquides, pour aromatiser	127 1197
N-Éthylaniline	153 2272	Farine de krill	133 3497
Éthylbenzène	130 1175	Farine de poisson, non stabilisée	133 1374
N-Éthyl N-benzylaniline	153 2274	Farine de poisson, stabilisée	171 2216
N-Éthylbenzyltoluidines, liquides	153 2753	Fer pentacarbonyl	136 1994

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Ferrocérium	170 1323	Fluorure de méthyle	115 2454
Ferrosilicium	139 1408	Fluorure de nitro-3 chloro-4 benzylidyne	152 2307
Fibres, d'origine animale ou végétale, brûlées, mouillées ou humides	133 1372	Fluorure de perchlore	124 3083
Fibres, d'origine animale, végétale ou synthétique, n.s.a., imprégnées d'huile	133 1373	Fluorure de potassium, en solution	154 3422
Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133 1353	Fluorure de potassium, solide	154 1812
Fibres, végétales, sèches	133 3360	Fluorure de sodium, en solution	154 3415
Films à support nitrocellulosique	133 1324	Fluorure de sodium, solide	154 1690
Fluor	124 1045	Fluorure de sulfure	123 2191
Fluor, comprimé	124 1045	Fluorure d'éthyle	115 2453
Fluoracétate de potassium	151 2628	Fluorure de vinyle, stabilisé	116P 1860
Fluoracétate de sodium	151 2629	Fluorure d'hydrogène, anhydre	125 1052
Fluoranilines	153 2941	Fluorures de chlorobenzylidyne	130 2234
Fluorobenzène	130 2387	Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides	152 2306
Fluorosilicate d'ammonium	151 2854	Fluorures de nitrobenzylidyne, solides	152 3431
Fluorosilicate de magnésium	151 2853	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne	156 2285
Fluorosilicate de potassium	151 2655	Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile	133 1327
Fluorosilicate de sodium	154 2674	Formaldéhyde, en solution (corrosif)	153 2209
Fluorosilicate de zinc	151 2855	Formaldéhyde, en solution, inflammable	132 1198
Fluorosilicates, n.s.a.	151 2856	Formaline (corrosif)	153 2209
Fluorotoluènes	130 2388	Formaline (inflammable)	132 1198
Fluorure d'ammonium	154 2505	Formiate d'allyle	131 2336
Fluorure de benzylidyne	127 2338	Formiate de n-butyle	129 1128
Fluorure de carbonyle	125 2417	Formiate d'éthyle	129 1190
Fluorure de carbonyle, comprimé	125 2417	Formiate de méthyle	129 1243
Fluorure de chrome III, en solution	154 1757	Formiate d'isobutyle	129 2393
Fluorure de chrome III, solide	154 1756		

Formiates d'amyle	129	1109
Formiates de propyle	129	1281
Furaldéhydes	153P	1199
Furanne	128	2389
Furfurylamine	132	2526
Fusée (ferroviaire ou routière)	133	1325
GA	153	—
Gallium	172	2803
Gasohol	128	1203
Gaz adsorbé comburant, n.s.a	174	3513
Gaz adsorbé inflammable, n.s.a	174	3510
Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	173	3518
Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3518
Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3518
Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3518
Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3518
Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a.	173	3515
Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3515
Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3515

Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3515
Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3515
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a.	173	3516
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3516
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3516
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3516
Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3516
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	173	3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3517
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a.	173	3514
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3514

Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3514
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3514
Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3514
Gaz adsorbé toxique, n.s.a.	173	3512
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	173	3512
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	173	3512
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	173	3512
Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	173	3512
Gaz adsorbé, n.s.a.	174	3511
Gaz comprimé, comburant, n.s.a.	122	3156
Gaz comprimé et tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange	123	1612
Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.	115	1954
Gaz comprimé, n.s.a.	126	1956
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	124	3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3306

Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	124	3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3303
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	125	3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	125	3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	125	3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	125	3304
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3305

Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	1955
Gaz de houille	119	1023
Gaz de houille, comprimé	119	1023
Gaz de pétrole	119	1071
Gaz de pétrole, comprimé	119	1071
Gaz de pétrole liquéfiés	115	1075
Gaz dispersant, n.s.a.	126	1078
Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)	115	1954

Gaz frigorigène, n.s.a.	126	1078
Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.	115	3354
Gaz insecticide, n.s.a.	126	1968
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	119	3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3355
Gaz insecticide, toxique, n.s.a.	123	1967
Gaz lacrymogènes, engins contenant des	159	1700
Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.	122	3157
Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.	115	3161
Gaz liquéfié, n.s.a.	126	3163
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	124	3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3310

Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	125	3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	125	3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	125	3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	125	3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	125	3308
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3309

Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	123	3162
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123	3162
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123	3162
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123	3162
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	3162
Gaz liquéfiés de pétrole	115	1075
Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air	120	1058
Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.	122	3311
Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.	115	3312
Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.	120	3158
Gaz naturel, comprimé	115	1971
Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)	115	1972

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1972	Gaz réfrigérant R-218	126	2424
Gazole	128	1202	Gaz réfrigérant R-227	126	3296
Gaz réfrigérant, n.s.a.	126	1078	Gaz réfrigérant R-404A	126	3337
Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)	115	1954	Gaz réfrigérant R-407A	126	3338
Gaz réfrigérant R-12	126	1028	Gaz réfrigérant R-407B	126	3339
Gaz réfrigérant R-12B1	126	1974	Gaz réfrigérant R-407C	126	3340
Gaz réfrigérant R-12B2	171	1941	Gaz réfrigérant R-500	126	2602
Gaz réfrigérant R-13	126	1022	Gaz réfrigérant R-502	126	1973
Gaz réfrigérant R-13B1	126	1009	Gaz réfrigérant R-503	126	2599
Gaz réfrigérant R-14	126	1982	Gaz réfrigérant R-1113	119P	1082
Gaz réfrigérant R-14, comprimé	126	1982	Gaz réfrigérant R-1132a	116P	1959
Gaz réfrigérant R-21	126	1029	Gaz réfrigérant R-1216	126	1858
Gaz réfrigérant R-22	126	1018	Gaz réfrigérant R-1318	126	2422
Gaz réfrigérant R-23	126	1984	Gaz réfrigérant RC-318	126	1976
Gaz réfrigérant R-32	115	3252	Gaz, trousses d'identification de	123	9035
Gaz réfrigérant R-40	115	1063	GB	153	—
Gaz réfrigérant R-41	115	2454	GD	153	—
Gaz réfrigérant R-114	126	1958	Générateur chimique d'oxygène	140	3356
Gaz réfrigérant R-115	126	1020	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire	140	3356
Gaz réfrigérant R-116	126	2193	Générateurs de gaz pour sac gonflable	171	3268
Gaz réfrigérant R-116, comprimé	126	2193	Germane	119	2192
Gaz réfrigérant R-124	126	1021	Germane adsorbé	173	3523
Gaz réfrigérant R-125	126	3220	GF	153	—
Gaz réfrigérant R-133a	126	1983	Glace sèche	120	1845
Gaz réfrigérant R-134a	126	3159	Gluconate de mercure	151	1637
Gaz réfrigérant R-142b	115	2517	Glycidaldéhyde	131P	2622
Gaz réfrigérant R-143a	115	2035	GNL (liquide cryogénique)	115	1972
Gaz réfrigérant R-152a	115	1030	Goudron de houille, distillats de, inflammables	128	1136
Gaz réfrigérant R-161	115	2453	Goudrons, liquides	130	1999

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
GPL	115	1075	Hexafluorure de tungstène	125	2196
Granulés de magnésium enrobés	138	2950	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées	166	3507
H	153	—	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles	166	2977
Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1326	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptées	166	2978
Hafnium en poudre, sec	135	2545	Hexaldéhyde	130	1207
HD	153	—	Hexaldéhydes d'éthyle	129	1191
Hélium	120	1046	Hexaméthylènediamine, en solution	153	1783
Hélium, comprimé	120	1046	Hexaméthylènediamine, solide	153	2280
Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1963	Hexaméthylèneimine	132	2493
Heptafluoropropane	126	3296	Hexaméthylènetétramine	133	1328
n-Heptaldéhyde	129	3056	Hexanes	128	1208
Heptanes	128	1206	Hexanols	129	2282
Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1339	Hexène-1	128	2370
n-Heptène	128	2278	Hexyltrichlorosilane	156	1784
Hexachloracétone	153	2661	HL	153	—
Hexachlorobenzène	152	2729	HN-1	153	—
Hexachlorobutadiène	151	2279	HN-2	153	—
Hexachlorocyclopentadiène	151	2646	HN-3	153	—
Hexachlorophène	151	2875	Huile à diesel	128	1993
Hexadécyltrichlorosilane	156	1781	Huile à diesel	128	1202
Hexadiènes	130	2458	Huile de camphre	128	1130
Hexafluoracétone	125	2420	Huile de chauffe, légère	128	1202
Hexafluoréthane	126	2193	Huile de colophane	127	1286
Hexafluoréthane, comprimé	126	2193	Huile de fusel	127	1201
Hexafluoropropylène	126	1858	Huile de pétrole	128	1270
Hexafluoropropylène, comprimé	126	1858	Huile de pin	129	1272
Hexafluorure de sélénium	125	2194	Huile de schiste	128	1288
Hexafluorure de soufre	126	1080			
Hexafluorure de tellure	125	2195			

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Huiles d'acétone	127 1091	Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1966
Hydrate d'hexafluoracétone, liquide	151 2552	Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide	154 1727
Hydrate d'hexafluoracétone, solide	151 3436	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution	154 3421
Hydrazine, anhydre	132 2029	Hydrogénodifluorure de potassium, solide	154 1811
Hydrazine en solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine	152 3293	Hydrogénodifluorure de sodium	154 2439
Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine	153 2030	Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.	154 3471
Hydrazine en solution aqueuse, inflammable, contenant plus de 37% (masse) d'hydrazine	132 3484	Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.	154 1740
Hydrocarbures et butadiènes en mélange, stabilisé	116P 1010	Hydrogénosulfate d'ammonium	154 2506
Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimé, n.s.a.	115 1964	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide	157 2308
Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfié, n.s.a.	115 1965	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	157 3456
Hydrocarbures, liquides, n.s.a.	128 3295	Hydrogénosulfate de potassium	154 2509
Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.	128 2319	Hydrogénosulfates, en solution aqueuse	154 2837
Hydrogène	115 1049	Hydrogénosulfites en solution aqueuse, n.s.a.	154 2693
Hydrogène, comprimé	115 1049	Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	154 2949
Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique	115 3468	Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	135 2318
Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un équipement	115 3468	Hydrogénosulfure de sodium hydraté, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	154 2949
Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement	115 3468	Hydrosulfite de calcium	135 1923
Hydrogène et méthane en mélange, comprimé	115 2034	Hydrosulfite de potassium	135 1929
		Hydrosulfite de sodium	135 1384
		Hydrosulfite de zinc	171 1931

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
1-Hydroxybenzotriazole anhydre, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	3474	Hydrure de lithium-aluminium dans l'éther	138	1411
1-Hydroxybenzotriazole monohydraté	113	3474	Hydrure de lithium solide, pièces coulées d'	138	2805
Hydroxyde d'ammonium	154	2672	Hydrure de magnésium	138	2010
Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154	2672	Hydrure de sodium	138	1427
Hydroxyde de césium	157	2682	Hydrure de sodium-aluminium	138	2835
Hydroxyde de césium, en solution	154	2681	Hydrure de titane	170	1871
Hydroxyde de lithium	154	2680	Hydrure de zirconium	138	1437
Hydroxyde de lithium, en solution	154	2679	Hydrures d'alkylaluminium	138	3076
Hydroxyde de phénylmercure	151	1894	Hydrures métalliques hydroréactifs, n.s.a.	138	1409
Hydroxyde de potassium, en solution	154	1814	Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.	170	3182
Hydroxyde de potassium, solide	154	1813	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif	141	2741
Hydroxyde de rubidium, en solution	154	2677	Hypochlorite de tert-butyle	135	3255
Hydroxyde de rubidium, solide	154	2678	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140	2880
Hydroxyde de sodium, en solution	154	1824	Hypochlorite de calcium en mélange hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau	140	3487
Hydroxyde de sodium, solide	154	1823	Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140	2208
Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution	153	1835	Hypochlorite de calcium en mélange sec, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140	1748
Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide	153	3423	Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140	3486
Hydrure d'aluminium	138	2463			
Hydrure de calcium	138	1404			
Hydrure de lithium	138	1414			
Hydrure de lithium-aluminium	138	1410			

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140	3485	Iodure double de mercure et de potassium	151	1643
Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140	2880	Isobutane	115	1075
Hypochlorite de calcium hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau	140	3487	Isobutane	115	1969
Hypochlorite de calcium, sec	140	1748	Isobutanol	129	1212
Hypochlorite de calcium sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140	3485	Isobutylamine	132	1214
Hypochlorite de lithium en mélange	140	1471	Isobutylène	115	1055
Hypochlorite de lithium en mélange, sec	140	1471	Isobutylène	115	1075
Hypochlorite de lithium, sec	140	1471	Isobutyraldéhyde	130	2045
Hypochlorite de sodium	154	1791	Isobutyrate d'éthyle	129	2385
Hypochlorite, en solution	154	1791	Isobutyrate d'isobutyle	130	2528
Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.	140	3212	Isobutyrate d'isopropyle	127	2406
Iminobispropylamine-3,3'	153	2269	Isobutyronitrile	131	2284
Iode	154	3495	Isocyanate de n-butyle	155P	2485
Iodo-2 butane	129	2390	Isocyanate de tert-butyle	155	2484
Iodométhylpropanes	129	2391	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide	156	2236
Iodopropanes	129	2392	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide	156	3428
Iodure d'acétyle	156	1898	Isocyanate de cyclohexyle	155	2488
Iodure d'allyle	132	1723	Isocyanate de méthoxyméthyle	155	2605
Iodure de benzyle	156	2653	Isocyanate de méthyle	155P	2480
Iodure de mercure	151	1638	Isocyanate de phényle	155	2487
Iodure de méthyle	151	2644	Isocyanate de n-propyle	155P	2482
Iodure d'hydrogène, anhydre	125	2197	Isocyanate d'éthyle	155	2481
			Isocyanate d'isobutyle	155P	2486
			Isocyanate d'isopropyle	155P	2483
			Isocyanate en solution, inflammable, toxique, n.s.a.	155	2478
			Isocyanate, toxique en solution, n.s.a.	155	2206
			Isocyanate, toxique, inflammable, en solution, n.s.a.	155	3080

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Isocyanates de dichlorophényle	156	2250	Liquide autoréactif du type B	149	3221
Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	155	2478	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température	150	3231
Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.	155	3080	Liquide autoréactif du type C	149	3223
Isocyanates, toxiques, n.s.a.	155	2206	Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température	150	3233
Isoheptènes	128	2287	Liquide autoréactif du type D	149	3225
Isohexènes	128	2288	Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	150	3235
Isooctane	128	1262	Liquide autoréactif du type E	149	3227
Isooctènes	128	1216	Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	150	3237
Isopentane	128	1265	Liquide autoréactif du type F	149	3229
Isopentènes	128	2371	Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	150	3239
Isophoronediamine	153	2289	Liquide comburant, corrosif, n.s.a.	140	3098
Isoprène, stabilisé	130P	1218	Liquide comburant, n.s.a.	140	3139
Isopropanol	129	1219	Liquide comburant, toxique, n.s.a.	142	3099
Isopropénylbenzène	128	2303	Liquide combustible, n.s.a.	128	1993
Isopropylamine	132	1221	Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136	3301
Isopropylbenzène	130	1918	Liquide corrosif, comburant, n.s.a.	157	3093
Isothiocyanate d'allyle, stabilisé	155	1545	Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138	3094
Isothiocyanate de méthyle	131	2477	Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.	132	2920
Isovalérate de méthyle	130	2400	Liquide corrosif, n.s.a.	154	1760
Kérosène	128	1223	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.	154	2922
Krypton	120	1056	Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a.	113	3379
Krypton, comprimé	120	1056			
Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1970			
L (Lewisite)	153	—			
Lactate d'antimoine	151	1550			
Lactate d'éthyle	129	1192			
Lewisite	153	—			
Liquide alcalin caustique, n.s.a.	154	1719			

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138 3129	Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.	135 2845
Liquide hydroréactif, n.s.a.	138 3148	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 2927
Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139 3130	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	131 2929
Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.	132 2924	Liquide organique, toxique, n.s.a.	153 2810
Liquide inflammable, n.s.a.	128 1993	Liquide toxique, comburant, n.s.a.	142 3122
Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.	131 3286	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139 3123
Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	131 1992	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	142 3387
Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3188	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	142 3388
Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3186	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131 3492
Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3187	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131 3493
Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3264	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154 3389
Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3266	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154 3390
Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135 3194	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	155 3490
Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 3289	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	155 3491
Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	151 3287	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	139 3385
Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3185		
Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3183		
Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3184		
Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.	153 3265		
Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.	153 3267		

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Liquide toxique à l'inhalation, 139 3386 hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)		Lithium ionique, piles au 147 3480 (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	
Liquide toxique à l'inhalation, 131 3488 inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)		Lithium métal, piles au (y 138 3090 compris les piles à alliage lithium)	
Liquide toxique à l'inhalation, 131 3489 inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)		LNG (liquide cryogénique) 115 1972	
Liquide toxique à l'inhalation, 131 3383 inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)		LPG 115 1075	
Liquide toxique à l'inhalation, 131 3384 inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)		Machine à combustion interne 171 3530	
Liquide toxique à l'inhalation, 151 3381 n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)		Machine à combustion 115 3529 interne fonctionnant au gaz inflammable	
Liquide toxique à l'inhalation, 151 3382 n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)		Machine à combustion interne 128 3528 fonctionnant au liquide inflammable	
Liquide transporté à chaud, 128 3256 inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8°C (100°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair		Machine pile à combustible 115 3529 contenant du gaz inflammable	
Liquide transporté à chaud, 128 3256 inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60°C (140°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair		Machine pile à combustible 128 3528 contenant du liquide inflammable	
Liquide transporté à chaud, 171 3257 n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100°C (212°F) et inférieure à son point d'éclair		Machines frigorifiques, 126 2857 contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)	
Lithium 138 1415		Machines frigorifiques, 115 3358 contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques	
		Machines frigorifiques, 126 2857 contenant des gaz, non inflammables, non toxiques	
		Magnésium 138 1869	
		Magnésium, alliages de, 138 1869 contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	
		Magnésium en poudre 138 1418	
		Magnésium en poudre, 138 1418 alliages de	

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Magnésium, granulés de, enrobés	138	2950	Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.	151	3143
Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138	1869	Matière liquide qui polymérise, avec régulation de température, n.s.a	150P	3534
Malonitrile	153	2647	Matière liquide qui polymérise, stabilisée, n.s.a	149P	3532
Manèbe	135	2210	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171	3334
Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe	135	2210	Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159	1693
Manèbe, préparations de, stabilisées	135	2968	Matière métallique, hydorréactive, auto-échauffante, n.s.a.	138	3209
Manèbe, stabilisé	135	2968	Matière métallique, hydorréactive, n.s.a.	138	3208
Marchandises dangereuses contenues dans des appareils	171	3363	Matière organométallique, liquide, hydorréactive	135	3398
Marchandises dangereuses contenues dans des machines	171	3363	Matière organométallique, liquide, hydorréactive, inflammable	138	3399
Marchandises dangereuses contenues dans des objets	171	3363	Matière organométallique, liquide, pyrophorique	135	3392
Masses magnétisées	171	2807	Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydorréactive	135	3394
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	171	3082	Matière organométallique, solide, auto-échauffante	138	3400
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.	171	3077	Matière organométallique, solide, hydorréactive	135	3395
Matière infectieuse pour les animaux uniquement	158	2900	Matière organométallique, solide, hydorréactive, auto-échauffante	138	3397
Matière infectieuse pour l'homme	158	2814	Matière organométallique, solide, hydorréactive, inflammable	138	3396
Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154	2801	Matière organométallique, solide, pyrophorique	135	3391
Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.	151	1602			
Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154	3147			

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive	135 3393	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II / LSA-II), non fissiles ou fissiles exceptées	162 3321
Matière plastique pour moulage	171 3314	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III / LSA-III), fissiles	165 3325
Matière solide qui polymérise, avec régulation de température, n.s.a	150P 3533	Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-III / LSA-III), non fissiles ou fissiles exceptées	162 3322
Matière solide qui polymérise, stabilisée, n.s.a	149P 3531	Matières radioactives, emballages vides comme colis exceptés	161 2908
Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171 3335	Matières radioactives, en colis de Type A, fissiles, qui ne sont pas sous forme spéciale	165 3327
Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159 3448	Matières radioactives, en colis de Type A, qui ne sont pas sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées	163 2915
Matières apparentées aux encres d'imprimerie, inflammables	129 1210	Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, fissiles	165 3333
Matières apparentées aux peintures (corrosives)	153 3066	Matières radioactives, en colis de Type A, sous forme spéciale, non fissiles ou fissiles exceptées	164 3332
Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables	132 3470	Matières radioactives, en colis de Type B(M), fissiles	165 3329
Matières apparentées aux peintures (inflammables)	128 1263	Matières radioactives, en colis de Type B(M), non fissiles ou fissiles exceptées	163 2917
Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives	132 3469	Matières radioactives, en colis de Type B(U), fissiles	165 3328
Matières biologiques, catégorie B	158 3373	Matières radioactives, en colis de Type B(U), non fissiles ou fissiles exceptées	163 2916
Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.	135 2006		
Matières radioactives, appareils en colis excepté	161 2911		
Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-I / LSA-I), non fissiles ou fissiles exceptées	162 2912		
Matières radioactives, de faible activité spécifique (FAS-II / LSA-II), fissiles	165 3324		

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Matières radioactives, en colis de Type C, fissiles	165	3330	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, fissiles	165	3331
Matières radioactives, en colis de Type C, non fissiles ou fissiles exceptées	163	3323	Matières radioactives, transportées sous arrangement spécial, non fissiles ou fissiles exceptées	163	2919
Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles	166	2977	Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.	171	3082
Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptées	166	2978	Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.	171	3077
Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I / SCO-I), fissiles	165	3326	MD	152	—
Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-I / SCO-I), non fissiles ou fissiles exceptées	162	2913	Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131	3248
Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-II / SCO-II), fissiles	165	3326	Médicament, liquide, toxique, n.s.a.	151	1851
Matières radioactives, objets contaminés superficiellement (OCS-II / SCO-II), non fissiles ou fissiles exceptées	162	2913	Médicament, solide, toxique, n.s.a.	151	3249
Matières radioactives, objets en colis excepté	161	2911	Mélange antidétonant pour carburants	152	1649
Matières radioactives, objets manufacturés en thorium naturel en colis excepté	161	2909	Mélange antidétonant pour carburants, inflammable	131	3483
Matières radioactives, objets manufacturés en uranium appauvri en colis excepté	161	2909	Mélange d'essence et d'éthanol contenant plus de 10% d'éthanol	127	3475
Matières radioactives, objets manufacturés en uranium naturel en colis excepté	161	2909	Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol	127	3475
Matières radioactives, quantités limitées, en colis excepté	161	2910	Membranes filtrantes en nitrocellulose	133	3270
			Mercaptan amylique	130	1111
			Mercaptan butylique	130	2347
			Mercaptan cyclohexylique	129	3054
			Mercaptan éthylique	129	2363
			Mercaptan méthylique	117	1064
			Mercaptan méthylique perchloré	157	1670

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Mercaptan phénylique	131 2337	Métaux alcalins, amalgame de, solide	138 3401
Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.	130 3336	Métaux alcalins, amidures de	139 1390
Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 1228	Métaux alcalins, dispersion de	138 1391
Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131 3071	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	151 3281
Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.	130 3336	Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.	151 3466
Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 1228	Métavanadate d'ammonium	154 2859
Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	131 3071	Métavanadate de potassium	151 2864
Mercapto-3 propanal	152 2785	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé	130P 2227
Mercuré	172 2809	Méthacrylate d'éthyle, stabilisé	130P 2277
Mercuré, composé du, liquide, n.s.a.	151 2024	Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé	130P 2283
Mercuré, composé du, solide, n.s.a.	151 2025	Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle	153P 2522
Mercuré contenu dans des objets manufacturés	172 3506	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé	129P 1247
Métaldéhyde	133 1332	Méthacrylonitrile, stabilisé	131P 3079
Métal pyrophorique, n.s.a.	135 1383	Méthane	115 1971
Métaux alcalino-terreux, alliage de, n.s.a.	138 1393	Méthane, comprimé	115 1971
Métaux alcalino-terreux, amalgame de, liquide	138 1392	Méthane et hydrogène en mélange, comprimé	115 2034
Métaux alcalino-terreux, amalgame de, solide	138 3402	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1972
Métaux alcalino-terreux, dispersion de	138 1391	Méthanol	131 1230
Métaux alcalins, alliage liquide de, n.s.a.	138 1421	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2	128 2293
Métaux alcalins, amalgame de, liquide	138 1389	Méthoxy-1 propanol-2	129 3092
		Méthylacétyle et propadiène en mélange, stabilisé	116P 1060
		Méthylacroléine, stabilisée	131P 2396
		Méthylal	127 1234
		Méthylamine, anhydre	118 1061

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Méthylamine, en solution aqueuse	132	1235	Méthyl-2 pentanol-2	129	2560
Méthylamylcétone	127	1110	Méthylphényldichlorosilane	156	2437
N-Méthylaniline	153	2294	Méthyl-1 pipéridine	132	2399
Méthylate de sodium, en solution dans l'alcool	132	1289	Méthylpropylcétone	127	1249
Méthylate de sodium, sec	138	1431	Méthyltétrahydrofuranne	127	2536
2-Méthylbutanal	129	3371	Méthylthio-3 propanal	152	2785
Méthyl-3 butanone-2	127	2397	Méthyltrichlorosilane	155	1250
Méthyl-2 butène-1	128	2459	Méthylvaléraldéhyde (alpha)	130	2367
Méthyl-2 butène-2	128	2460	Méthylvinylcétone, stabilisée	131P	1251
Méthyl-3 butène-1	128	2561	Micro-organismes génétiquement modifiés	171	3245
N-Méthylbutylamine	132	2945	Modules de sac gonflable	171	3268
Méthylchlorosilane	119	2534	Monochlorhydrine (alpha) du glycérol	153	2689
Méthylcyclohexane	128	2296	Monochlorhydrine du glycol	131	1135
Méthylcyclohexanols	129	2617	Monochlorure d'iode, liquide	157	3498
Méthylcyclohexanone	128	2297	Monochlorure d'iode, solide	157	1792
Méthylcyclopentane	128	2298	Monoéthanolamine	153	2491
Méthyldichlorarsine	152	1556	Monométhyldiphénylméthanés halogénés liquides	171	3151
Méthyldichlorosilane	139	1242	Monométhyldiphénylméthanés halogénés solides	171	3152
Méthyléthylcétone	127	1193	Mononitrate-5 d'isosorbide	133	3251
Méthyl-2 éthyl-5 pyridine	153	2300	Mononitrotoluidines	153	2660
Méthyl-2 furanne	128	2301	Monoxyde d'azote	124	1660
2-Méthyl-2-heptanethiol	131	3023	Monoxyde d'azote, comprimé	124	1660
Méthyl-5 hexanone-2	127	2302	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange	124	1975
Méthylhydrazine	131	1244	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange	124	1975
Méthylisobutylcarbinol	129	2053	Monoxyde de carbone	119	1016
Méthylisobutylcétone	127	1245	Monoxyde de carbone, comprimé	119	1016
Méthylisopropénylcétone, stabilisée	127P	1246	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	168	9202
4-Méthylmorpholine	132	2535			
N-Méthylmorpholine	132	2535			
Méthylpentadiènes	128	2461			

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Monoxyde de potassium	154	2033	Naphténates de cobalt, en poudre	133	2001
Monoxyde de sodium	157	1825	Naphtylamine (alpha)	153	2077
Morpholine	132	2054	Naphtylamine (bêta), en solution	153	3411
Moteur à combustion interne	128	3166	Naphtylamine (bêta), solide	153	1650
Moteur à combustion interne	171	3530	Naphtylthio-urée	153	1651
Moteur à combustion interne fonctionnant au gaz inflammable	115	3529	Naphtylurée	153	1652
Moteur à combustion interne fonctionnant au liquide inflammable	128	3528	Nécessaires de produits chimiques	154	1760
Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable	115	3166	Neige carbonique	120	1845
Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable	115	3529	Néohexane	128	1208
Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable	128	3166	Néon	120	1065
Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable	128	3528	Néon, comprimé	120	1065
Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables	115	3166	Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1913
Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables	128	3166	Nickel-tétracarbonyle	131	1259
Moutarde	153	—	Nicotine	151	1654
Moutarde Lewisite	153	—	Nicotine, composé liquide de, n.s.a.	151	3144
Munitions, lacrymogènes, non explosives	159	2017	Nicotine, composé solide de, n.s.a.	151	1655
Munitions, toxiques, non explosives	151	2016	Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.	151	3144
Musc xylène	149	2956	Nicotine, préparation solide de, n.s.a.	151	1655
Naphtalène, brut	133	1334	Nitranilines	153	1661
Naphtalène, fondu	133	2304	Nitranisoles, liquides	152	2730
Naphtalène, raffiné	133	1334	Nitranisoles, solides	152	3458
			Nitrate d'aluminium	140	1438
			Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matières combustibles	140	1942
			Nitrate d'ammonium en émulsion	140	3375
			Nitrate d'ammonium en gel	140	3375

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Nitrate d'ammonium en suspension	140 3375	Nitrate de thallium	141 2727
Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)	140 2426	Nitrate de zinc	140 1514
Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange	112 —	Nitrate de zirconium	140 2728
Nitrate d'argent	140 1493	Nitrate d'isopropyle	130 1222
Nitrate de baryum	141 1446	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3370
Nitrate de béryllium	141 2464	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1357
Nitrate de calcium	140 1454	Nitrates d'amyle	128 1112
Nitrate de césium	140 1451	Nitrates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3218
Nitrate de chrome	141 2720	Nitrates, inorganiques, n.s.a.	140 1477
Nitrate de didyme	140 1465	Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 3273
Nitrate de fer III	140 1466	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.	151 3276
Nitrate de guanidine	143 1467	Nitriles, solides, toxiques, n.s.a.	151 3439
Nitrate de lithium	140 2722	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	131 3275
Nitrate de magnésium	140 1474	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	151 3276
Nitrate de manganèse	140 2724	Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.	151 3439
Nitrate de mercure I	141 1627	Nitrite de dicyclohexylammonium	133 2687
Nitrate de mercure II	141 1625	Nitrite de méthyle	116 2455
Nitrate de nickel	140 2725	Nitrite de nickel	140 2726
Nitrate de phénylmercure	151 1895	Nitrite de potassium	140 1488
Nitrate de plomb	141 1469	Nitrite de sodium	141 1500
Nitrate de potassium	140 1486	Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange	140 1487
Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange	140 1499	Nitrite d'éthyle, en solution	131 1194
Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange	140 1487	Nitrite de zinc ammoniacal	140 1512
Nitrate de n-propyle	128 1865	Nitrites d'amyle	129 1113
Nitrate de sodium	140 1498	Nitrites de butyle	129 2351
Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange	140 1499	Nitrites, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3219
Nitrate de strontium	140 1507		

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Nitrites, inorganiques, n.s.a.	140 2627	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine	127 1204
Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1337	Nitroglycérine, en solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine	127 3064
Nitrobenzène	152 1662	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau	113 1336
Nitrobromobenzènes, liquides	152 2732	Nitrométhane	129 1261
Nitrobromobenzènes, solides	152 3459	Nitronaphtalène	133 2538
Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau	113 2555	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2780
Nitrocellulose avec de l'alcool, avec au moins 25% d'alcool	113 2556	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique	153 3014
Nitrocellulose en mélange, avec pigment	133 2557	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3013
Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant	133 2557	Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique	153 2779
Nitrocellulose en mélange, sans pigment	133 2557	Nitrophénols	153 1663
Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant	133 2557	Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau	113 3376
Nitrocellulose, en solution, inflammable	127 2059	Nitropropanes	129 2608
Nitrocellulose, membranes filtrantes en	133 3270	p-Nitrosodiméthylaniline	135 1369
Nitrocrésols, liquides	153 3434	Nitrotoluènes, liquides	152 1664
Nitrocrésols, solides	153 2446	Nitrotoluènes, solides	152 3446
Nitroéthane	129 2842	Nitrotoluidines (mono)	153 2660
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113 3343	Nitroxylènes, liquides	152 1665
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113 3357	Nitroxylènes, solides	152 3447
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, n.s.a., avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine	113 3319	Nitrure de lithium	139 2806
		Nonanes	128 1920
		Nonyltrichlorosilane	156 1799
		Norbornadiène-2,5, stabilisé	128P 2251
		Nucléinate de mercure	151 1639

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Objets contenant de la matière comburante, n.s.a.	140	3544	Octafluorobutène-2	126	2422
Objets contenant de la matière corrosive, n.s.a.	154	3547	Octafluorocyclobutane	126	1976
Objets contenant de la matière qui au contact de l'eau dégage des gaz inflammables, n.s.a.	138	3543	Octafluoropropane	126	2424
Objets contenant de la matière sujette à l'inflammation spontanée, n.s.a.	135	3542	Octanes	128	1262
Objets contenant de la matière toxique, n.s.a.	151	3546	Octyltrichlorosilane	156	1801
Objets contenant des diphenyles polychlorés (BPC)	171	2315	Oléate de mercure	151	1640
Objets contenant des marchandises dangereuses diverses, n.s.a.	171	3548	Organismes génétiquement modifiés	171	3245
Objets contenant du gaz inflammable, non toxique, n.s.a.	120	3538	Orthoformiate d'éthyle	129	2524
Objets contenant du gaz inflammable, n.s.a.	115	3537	Orthosilicate de méthyle	155	2606
Objets contenant du gaz toxique, n.s.a.	123	3539	Orthotitanate de propyle	128	2413
Objets contenant du liquide inflammable, n.s.a.	127	3540	Oxalate d'éthyle	156	2525
Objets contenant du peroxyde organique, n.s.a.	145	3545	Oxybromure de phosphore, fondu	137	2576
Objets contenant du solide inflammable, n.s.a.	133	3541	Oxybromure de phosphore, solide	137	1939
Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)	126	3164	Oxychlorure de phosphore	137	1810
Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)	126	3164	Oxychlorure de sélénium	157	2879
Octadécyltrichlorosilane	156	1800	Oxycyanure de mercure, désensibilisé	151	1642
Octadiènes	128P	2309	Oxyde de baryum	157	1884
			Oxyde de butylène-1,2, stabilisé	127P	3022
			Oxyde de calcium	157	1910
			Oxyde de fer, résiduaire	135	1376
			Oxyde de mercure	151	1641
			Oxyde de mésityle	129	1229
			Oxyde de propylène	127P	1280
			Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	131P	2983
			Oxyde d'éthylène	119P	1040
			Oxyde d'éthylène avec de l'azote	119P	1040

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126 3297	Oxytrichlorure de vanadium	137 2443
Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126 3070	Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile	133 1327
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126 1952	Papier, traité avec des huiles non saturées	133 1379
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115 1041	Paraformaldéhyde	133 2213
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P 3300	Paraldéhyde	129 1264
Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	131P 2983	Parathion et gaz comprimés en mélange	123 1967
Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126 3298	PCB	171 2315
Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126 3299	PD	152 —
Oxyde de tris-(aziridinyl-1) phosphine, en solution	152 2501	Peintures (corrosives)	153 3066
Oxyde nitrique, comprimé	124 1660	Peintures, corrosives, inflammables	132 3470
Oxygène	122 1072	Peintures (inflammables)	128 1263
Oxygène, comprimé	122 1072	Peintures, inflammables, corrosives	132 3469
Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé	122 1014	Pentaborane	135 1380
Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122 1073	Pentabromure de phosphore	137 2691
		Pentachloréthane	151 1669
		Pentachlorophénate de sodium	154 2567
		Pentachlorophénol	154 3155
		Pentachlorure d'antimoine, en solution	157 1731
		Pentachlorure d'antimoine, liquide	157 1730
		Pentachlorure de molybdène	156 2508
		Pentachlorure de phosphore	137 1806
		Pentafluoréthane	126 3220
		Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126 3298
		Pentafluorure d'antimoine	157 1732
		Pentafluorure de brome	144 1745
		Pentafluorure de chlore	124 2548

Pentafluorure de phosphore	125	2198
Pentafluorure de phosphore adsorbé	173	3524
Pentafluorure de phosphore, comprimé	125	2198
Pentafluorure d'iode	144	2495
Pentaméthylheptane	128	2286
Pentanedione-2,4	131	2310
Pentanes	128	1265
Pentanol	129	1105
Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1340
Pentène-1	128	1108
Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344
Pentol-1	153P	2705
Pentoxyde d'arsenic	151	1559
Pentoxyde de phosphore	137	1807
Pentoxyde de vanadium	151	2862
Perborate de sodium monohydraté	140	3377
Perchlorate d'ammonium	143	1442
Perchlorate de baryum, en solution	141	3406
Perchlorate de baryum, solide	141	1447
Perchlorate de calcium	140	1455
Perchlorate de magnésium	140	1475
Perchlorate de plomb, en solution	141	3408
Perchlorate de plomb, solide	141	1470
Perchlorate de potassium	140	1489
Perchlorate de sodium	140	1502
Perchlorate de strontium	140	1508

Perchlorates inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3211
Perchlorates, inorganiques, n.s.a.	140	1481
Perchloréthylène	160	1897
Permanganate de baryum	141	1448
Permanganate de calcium	140	1456
Permanganate de potassium	140	1490
Permanganate de sodium	140	1503
Permanganate de zinc	140	1515
Permanganates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140	3214
Permanganates, inorganiques, n.s.a.	140	1482
Peroxyborate de sodium, anhydre	140	3247
Peroxyde de baryum	141	1449
Peroxyde de calcium	140	1457
Peroxyde de lithium	143	1472
Peroxyde de magnésium	140	1476
Peroxyde de potassium	144	1491
Peroxyde de sodium	144	1504
Peroxyde de strontium	143	1509
Peroxyde de zinc	143	1516
Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène	140	2984
Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)	140	2014

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène	143 2015	Peroxyde organique du type E, liquide	145 3107
Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé	140 3149	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température	148 3117
Peroxyde d'hydrogène stabilisé	143 2015	Peroxyde organique du type E, solide	145 3108
Peroxyde organique du type B, liquide	146 3101	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température	148 3118
Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	148 3111	Peroxyde organique du type F, liquide	145 3109
Peroxyde organique du type B, solide	146 3102	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température	148 3119
Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	148 3112	Peroxyde organique du type F, solide	145 3110
Peroxyde organique du type C, liquide	146 3103	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température	148 3120
Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	148 3113	Peroxydes, inorganiques, n.s.a.	140 1483
Peroxyde organique du type C, solide	146 3104	Persulfate d'ammonium	140 1444
Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	148 3114	Persulfate de potassium	140 1492
Peroxyde organique du type D, liquide	145 3105	Persulfate de sodium	140 1505
Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	148 3115	Persulfates, inorganiques, en solution aqueuse, n.s.a.	140 3216
Peroxyde organique du type D, solide	145 3106	Persulfates, inorganiques, n.s.a.	140 3215
Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température	148 3116	Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique	131 2760
		Pesticide arsénical, liquide, toxique	151 2994
		Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable	131 2993
		Pesticide arsénical, solide, toxique	151 2759
		Pesticide au phosphore d'aluminium	157 3048

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique	131 2782	Pesticide mercuriel, solide, toxique	151 2777
Pesticide bipyridylique, liquide, toxique	151 3016	Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique	131 2762
Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable	131 3015	Pesticide organochloré, liquide, toxique	151 2996
Pesticide bipyridylique, solide, toxique	151 2781	Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable	131 2995
Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique	131 3024	Pesticide organochloré, solide, toxique	151 2761
Pesticide coumarinique, liquide, toxique	151 3026	Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique	131 2784
Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable	131 3025	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique	152 3018
Pesticide coumarinique, solide, toxique	151 3027	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable	131 3017
Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique	131 2776	Pesticide organophosphoré, solide, toxique	152 2783
Pesticide cuivrique, liquide, toxique	151 3010	Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique	131 2787
Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable	131 3009	Pesticide organostannique, liquide, toxique	153 3020
Pesticide cuivrique, solide, toxique	151 2775	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable	131 3019
Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 3021	Pesticide organostannique, solide, toxique	153 2786
Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131 2903	Pesticide, solide, toxique, n.s.a.	151 2588
Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.	151 2902	Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge	115 3150
Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique	131 2778	PETN en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344
Pesticide mercuriel, liquide, toxique	151 3012		
Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable	131 3011		

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Pétrole brut	128 1267	Phosphite de triméthyle	130 2329
Pétrole brut acide, inflammable, toxique	131 3494	Phosphore, amorphe	133 1338
Pétrole, distillats de, n.s.a.	128 1268	Phosphore blanc, fondu	136 2447
Pétrole, huile de	128 1270	Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136 1381
Phénétidines	153 2311	Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136 1381
Phénol, en solution	153 2821	Phosphore rouge	133 1338
Phénol, fondu	153 2312	Phosphorodichloridate d'éthyle	154 2927
Phénol, solide	153 1671	Phosphure d'aluminium	139 1397
Phénolates, liquides	154 2904	Phosphure de calcium	139 1360
Phénolates, solides	154 2905	Phosphure de magnésium	139 2011
Phénylacétonitrile, liquide	152 2470	Phosphure de magnésium-aluminium	139 1419
Phénylènediamines	153 1673	Phosphure de potassium	139 2012
Phénylhydrazine	153 2572	Phosphure de sodium	139 1432
Phényltrichlorosilane	156 1804	Phosphure de strontium	139 2013
Phénylurée pesticide, liquide, toxique	151 3002	Phosphure de zinc	139 1714
Phosgène	125 1076	Phosphures stanniques	139 1433
Phospha-9 bicyclononanes	135 2940	Picolines	129 2313
Phosphate acide d'amyle	153 2819	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1349
Phosphate acide de butyle	153 1718	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1517
Phosphate acide de diisooctyle	153 1902	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 1310
Phosphate acide d'isopropyle	153 1793	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1347
Phosphate de butyle acide	153 1718	Picrite, humidifiée avec au moins 20% d'eau	113 1336
Phosphate de tricrésyle	151 2574	Pièces coulées d'hydrure de lithium solide	138 2805
Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123 1955		
Phosphine	119 2199		
Phosphine adsorbée	173 3525		
Phosphite de plomb, dibasique	133 2989		
Phosphite de triéthyle	130 2323		

Nom de la matière		Guide NIP	Nom de la matière		Guide NIP
Pigments organiques, auto-échauffants	135	3313	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.	153	2735
Piles au lithium	138	3090	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.	154	3259
Piles au lithium contenues dans un équipement	138	3091	Polymères expansibles, en granulés	171	2211
Piles au lithium emballées avec un équipement	138	3091	Polysulfure d'ammonium, en solution	154	2818
Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147	3480	Polyvanadate d'ammonium	151	2861
Piles au lithium ionique contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147	3481	Potasse caustique, en solution	154	1814
Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147	3481	Potasse caustique, solide	154	1813
Piles au lithium métal (y compris les piles à alliage lithium)	138	3090	Potassium	138	2257
Piles au lithium métal contenues dans un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)	138	3091	Potassium, alliages métalliques de, solides	138	3403
Piles au lithium métal emballées avec un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)	138	3091	Potassium et sodium, alliages de, liquides	138	1422
Piles au nickel-hydrure métallique	171	3496	Potassium et sodium, alliages solides de	138	3404
Pinène (alpha)	128	2368	Potassium métallique, alliages liquides de	138	1420
Pipérazine	153	2579	Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.	135	3189
Pipéridine	132	2401	Poudre métallique, inflammable, n.s.a.	170	3089
Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132	2733	Poudre sans fumée, petites armes	133	3178
Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132	2734	Pourpre de Londres	151	1621
			Poussière arsénicale	152	1562
			Préparation liquide de la nicotine, n.s.a.	151	3144
			Préparation solide de la nicotine, n.s.a.	151	1655
			Préparations de manèbe, contenant au moins 60% de Manèbe	135	2210
			Préparations de manèbe, stabilisées	135	2968

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Produit chimique sous pression, corrosif, n.s.a.	125 3503	Propylamine	132 1277
Produit chimique sous pression, inflammable, corrosif, n.s.a.	118 3505	n-Propylbenzène	128 2364
Produit chimique sous pression, inflammable, n.s.a.	115 3501	Propylène	115 1075
Produit chimique sous pression, inflammable, toxique, n.s.a.	119 3504	Propylène	115 1077
Produit chimique sous pression, n.s.a.	126 3500	Propylène-1,2 diamine	132 2258
Produit chimique sous pression, toxique, n.s.a.	123 3502	Propylène, éthylène et acétylène, en mélange liquide réfrigéré, à 71,5% au moins d'éthylène, avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène	115 3138
Produits de consommation	171 8000	Propylèneimine, stabilisée	131P 1921
Produits de préservation des bois, liquides	129 1306	Propyltrichlorosilane	155 1816
Produits pétroliers, n.s.a.	128 1268	Protoxyde d'azote	122 1070
Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables	127 1266	Protoxyde d'azote, comprimé	122 1070
Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé	116P 1060	Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange	126 1015
Propadiène, stabilisé	116P 2200	Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré	122 2201
Propane	115 1075	Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 3350
Propane	115 1978	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique	151 3352
Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré	115 1961	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3351
Propanethiols	130 2402	Pyréthroïde pesticide, solide, toxique	151 3349
n-Propanol	129 1274	Pyridine	129 1282
Propionate de méthyle	129 1248	Pyrrolidine	132 1922
Propionate d'éthyle	129 1195	Quinoléine	154 2656
Propionate d'isobutyle	129 2394	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge	115 3150
Propionate d'isopropyle	129 2409	Recharges pour briquets contenant un gaz inflammable	115 1057
Propionates de butyle	130 1914	Récipients de faible capacité, contenant du gaz	115 2037
Propionitrile	131 2404		

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef	131	3165	Sels d'alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)	151	3140
Résinate d'aluminium	133	2715	Sels de l'acide dichloroisocyanurique	140	2465
Résinate de calcium	133	1313	Sels de strychnine	151	1692
Résinate de calcium, fondu	133	1314	Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.	133	3181
Résinate de cobalt, précipité	133	1318	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1341
Résinate de manganèse	133	1330	Silane	116	2203
Résinate de zinc	133	2714	Silane, comprimé	116	2203
Résine, en solution	127	1866	Silicate de tétraéthyle	129	1292
Résorcinol	153	2876	Silicate d'éthyle	129	1292
Rétracteurs de ceinture de sécurité	171	3268	Silicium en poudre, amorphe	170	1346
Ricin, graines de, farine de, tourteaux de ou graines en flocons	171	2969	Siliciure de calcium	138	1405
Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux	170	2793	Siliciure de magnésium	138	2624
Rubidium	138	1423	Silico-aluminium en poudre, non enrobé	138	1398
SA	119	—	Silico-ferro-lithium	139	2830
Salicylate de mercure	151	1644	Silicofluorure d'ammonium	151	2854
Salicylate de nicotine	151	1657	Silicofluorure de zinc	151	2855
Sarin	153	—	Silico-lithium	138	1417
Séléniates	151	2630	Silico-mangano-calcium	138	2844
Sélénites	151	2630	Sodium	138	1428
Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.	151	3440	Sodium, accumulateurs au	138	3292
Sélénium, composé du, solide, n.s.a.	151	3283	Sodium et potassium, alliages de, liquides	138	1422
Séléniure d'hydrogène adsorbé	173	3526	Sodium et potassium, alliages solides de	138	3404
Séléniure d'hydrogène, anhydre	117	2202	Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.	135	3127
Sels d'alcaloïdes solides, n.s.a. (toxiques)	151	1544	Solide autoréactif du type B	149	3222

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Solide autoréactif du type B, avec régulation de température	150	3232	Solide corrosif, toxique, n.s.a.	154	2923
Solide autoréactif du type C	149	3224	Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.	113	3380
Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	150	3234	Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.	138	3135
Solide autoréactif du type D	149	3226	Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.	138	3133
Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	150	3236	Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138	3131
Solide autoréactif du type E	149	3228	Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3132
Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	150	3238	Solide hydroréactif, n.s.a.	138	2813
Solide autoréactif du type F	149	3230	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139	3134
Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	150	3240	Solide inflammable, comburant, n.s.a.	140	3097
Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.	135	3100	Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3192
Solide comburant, corrosif, n.s.a.	140	3085	Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135	3190
Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.	144	3121	Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3191
Solide comburant, inflammable, n.s.a.	140	3137	Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154	3260
Solide comburant, n.s.a.	140	1479	Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154	3262
Solide comburant, toxique, n.s.a.	141	3087	Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134	3180
Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136	3095	Solide inorganique, inflammable, n.s.a.	133	3178
Solide corrosif, comburant, n.s.a.	157	3084	Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.	134	3179
Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138	3096	Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135	3200
Solide corrosif, inflammable, n.s.a.	134	2921	Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	3290
Solide corrosif, n.s.a.	154	1759	Solide inorganique, toxique, inflammable, n.s.a.	134	3535

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Solide inorganique, toxique, n.s.a.	151 3288	Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.	133 3175
Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3126	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.	151 3243
Solide organique auto-échauffant, n.s.a.	135 3088	Solution d'enrobage	127 1139
Solide organique auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3128	Soman	153 —
Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3261	Soude caustique, en solution	154 1824
Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3263	Soude caustique, solide	154 1823
Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134 2925	Soufre	133 1350
Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.	133 3176	Soufre, fondu	133 2448
Solide organique, inflammable, n.s.a.	133 1325	Sous-produits de la fabrication de l'aluminium	138 3170
Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.	134 2926	Sous-produits de la refusion de l'aluminium	138 3170
Solide organique, pyrophorique, n.s.a.	135 2846	Stibine	119 2676
Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 2928	Strychnine	151 1692
Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	134 2930	Strychnine, sels de	151 1692
Solide organique, toxique, n.s.a.	154 2811	Styrène monomère, stabilisé	128P 2055
Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.	136 3124	Succédané d'essence de térébenthine	128 1300
Solide toxique, comburant, n.s.a.	141 3086	Sulfate de diéthyle	152 1594
Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139 3125	Sulfate de diméthyle	156 1595
Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240°C (464°F)	171 3258	Sulfate de mercure	151 1645
Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.	154 3244	Sulfate de nicotine, en solution	151 1658
		Sulfate de nicotine, solide	151 3445
		Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre	154 1794
		Sulfate de vanadyle	151 2931
		Sulfate neutre d'hydroxylamine	154 2865
		Sulfure d'ammonium, en solution	132 2683
		Sulfure de carbonyle	119 2204

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau	113	2852	Tétrachloréthylène	160	1897
Sulfure de méthyle	130	1164	Tétrachlorure de carbone	151	1846
Sulfure de potassium, anhydre	135	1382	Tétrachlorure de silicium	157	1818
Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135	1382	Tétrachlorure d'étain	137	1827
Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation	153	1847	Tétrachlorure de titane	137	1838
Sulfure de sodium, anhydre	135	1385	Tétrachlorure de vanadium	137	2444
Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135	1385	Tétrachlorure de zirconium	137	2503
Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau	153	1849	Tétraéthylènepentamine	153	2320
Sulfure d'éthyle	129	2375	Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126	3299
Sulfure d'hydrogène	117	1053	Tétrafluoréthylène, stabilisé	116P	1081
Superoxyde de potassium	143	2466	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane	126	3159
Superoxyde de sodium	143	2547	Tétrafluorométhane	126	1982
Tabun	153	—	Tétrafluorométhane, comprimé	126	1982
Tartrate d'antimoine et de potassium	151	1551	Tétrafluorure de silicium	125	1859
Tartrate de nicotine	151	1659	Tétrafluorure de silicium adsorbé	173	3521
Teintures médicinales	127	1293	Tétrafluorure de silicium, comprimé	125	1859
Tellure, composé du, n.s.a.	151	3284	Tétrafluorure de soufre	125	2418
Terphényles polyhalogénés, liquides	171	3151	Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde	129	2498
Terphényles polyhalogénés, solides	171	3152	Tétrahydrofuranne	127	2056
Terpinolène	128	2541	Tétrahydrofurfurylamine	129	2943
Tétrabrométhane	159	2504	Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine	129	2410
Tétrabromure d'acétylène	159	2504	Tétrahydrothiophène	130	2412
Tétrabromure de carbone	151	2516	Tétraméthylsilane	130	2749
1,1,1,2-Tétrachloréthane	151	1702	Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133	1353
Tétranitrométhane	143	1510	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1352
Tétraphosphate d'hexaéthyle	151	1611	Titane en poudre, sec	135	2546
Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	123	1612	Titane, éponge de, sous forme de granulés	170	2878
Tétrapropylène	128	2850	Titane, éponge de, sous forme de poudre	170	2878
Téroxide de diazote	124	1067	TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366
Téroxide de diazote et monoxyde d'azote en mélange	124	1975	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356
Téroxide d'osmium	154	2471	Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366
Thallium, composé du, n.s.a.	151	1707	Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356
4-Thiapentanal	152	2785	Toluène	130	1294
Thia-4 pentanal	152	2785	Toluidines, liquides	153	1708
Thickened GD	153	—	Toluidines, solides	153	3451
Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2772	2,4-Toluylnediamine, en solution	151	3418
Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique	151	3006	m-Toluylnediamine, en solution	151	3418
Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3005	m-Toluylnediamine, solide	151	1709
Thiocarbamate pesticide, solide, toxique	151	2771	Tournure de fer, résiduaire	135	1376
Thiocyanate de mercure	151	1646	Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135	2217
Thiodichlorure de benzène phosphoreux	137	2799	Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135	1386
Thioglycol	153	2966	Toxines	153	—
Thiophène	130	2414	Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.	153	3172
Thiophosgène	157	2474			
Tissus, d'origine animale, végétale ou synthétique, n.s.a., imprégnés d'huile	133	1373			

Nom de la matière	Guide NIP	Nom de la matière	Guide NIP
Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	153 3462	Trichlorure de titane, pyrophorique	135 2441
Triallylamine	132 2610	Trichlorure de vanadium	157 2475
Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2764	Triéthylamine	132 1296
Triazine pesticide, liquide, toxique	151 2998	Triéthylénététramine	153 2259
Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 2997	Trifluorochloréthylène, stabilisé	119P 1082
Triazine pesticide, solide, toxique	151 2763	Trifluoro-1,1,1 éthane	115 2035
Triazinetrione de sodium dichloro-s	140 2465	Trifluorométhane	126 1984
Tribromure de bore	157 2692	Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126 2599
Tribromure de phosphore	137 1808	Trifluorométhane, liquide réfrigéré	120 3136
Tributylamine	153 2542	Trifluorométhyl-2 aniline	153 2942
Tributylphosphane	135 3254	Trifluorométhyl-3 aniline	153 2948
Trichloracétate de méthyle	156 2533	Trifluorure d'azote	122 2451
Trichloréthylène	160 1710	Trifluorure d'azote, comprimé	122 2451
Trichlorobenzènes, liquides	153 2321	Trifluorure de bore	125 1008
Trichlorobutène	152 2322	Trifluorure de bore adsorbé	173 3519
Trichloro-1,1,1 éthane	160 2831	Trifluorure de bore, comprimé	125 1008
Trichlorosilane	139 1295	Trifluorure de bore, dihydraté	157 2851
Trichlorure d'antimoine	157 1733	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide	157 3419
Trichlorure d'antimoine, liquide	157 1733	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide	157 3420
Trichlorure d'antimoine, solide	157 1733	Trifluorure de bore	144 1746
Trichlorure d'arsenic	157 1560	Trifluorure de chlore	124 1749
Trichlorure de bore	125 1741	Triisobutylène	128 2324
Trichlorure de phosphore	137 1809	Triméthoxysilane	132 9269
Trichlorure de titane en mélange	157 2869	Triméthylamine, anhydre	118 1083
Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique	135 2441	Triméthylamine, en solution aqueuse	132 1297

Nom de la matière	Guide NIP		Nom de la matière	Guide NIP	
Triméthyl-1,3,5 benzène	129	2325	Urée-Peroxyde d'hydrogène	140	1511
Triméthylchlorosilane	155	1298	Valéraldéhyde	129	2058
Triméthylcyclohexylamine	153	2326	Vanadate double d'ammonium et de sodium	154	2863
Triméthylhexaméthylènediamines	153	2327	Vanadium, composé du, n.s.a.	151	3285
Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3367	Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé	171	3334
Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1354	Véhicule à propulsion par gaz inflammable	115	3166
Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3365	Véhicule à propulsion par liquide inflammable	128	3166
Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3364	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du gaz inflammable	115	3166
Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1344	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du liquide inflammable	128	3166
Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366	Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154	3171
Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356	Véhicule mû par accumulateurs (batteries au lithium ionique)	147	3171
Trioxosilicate de disodium	154	3253	Véhicule mû par accumulateurs (batteries au sodium)	138	3171
Trioxyde d'arsenic	151	1561	Vinylpyridines, stabilisées	131P	3073
Trioxyde d'azote	124	2421	Vinyltoluènes, stabilisés	130P	2618
Trioxyde de chrome, anhydre	141	1463	Vinyltrichlorosilane	155P	1305
Trioxyde de phosphore	157	2578	Vinyltrichlorosilane, stabilisé	155P	1305
Trioxyde de soufre, stabilisé	137	1829	VX	153	—
Tripropylamine	132	2260	Xanthates	135	3342
Tripropylène	128	2057	Xénon	120	2036
Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1343	Xénon, comprimé	120	2036
Trousse chimique	171	3316	Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	2591
Trousse de premiers secours	171	3316	Xylènes	130	1307
Trousse de résine polyester, constituant de base liquide	128	3269	Xylénols, liquides	153	3430
Trousse de résine polyester, constituant de base solide	128P	3527			
Undécane	128	2330			

Xylénols, solides	153	2261
Xylidines, liquides	153	1711
Xylidines, solides	153	3452
Zinc, cendres de	138	1435
Zinc, écumes de	138	1435
Zinc en poudre	138	1436
Zinc en poussière	138	1436
Zinc, résidus de	138	1435
Zinc, scories de	138	1435
Zirconium, déchets de	135	1932
Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1358
Zirconium en poudre, sec	135	2008
Zirconium, en suspension dans un liquide inflammable	170	1308
Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil	135	2009
Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes	170	2858

NOTES

LES PROCÉDURES SUGGÉRÉES DEVRAIENT ÊTRE EXÉCUTÉES UNIQUEMENT PAR DU PERSONNEL ADÉQUATEMENT FORMÉ ET ÉQUIPÉ

COMMENT UTILISER LES GUIDES ORANGE

1

GUIDE 117 GAZ - TOXIQUES - INFLAMMABLES (EXTRÊMEMENT DANGEREUX)

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

• TOXIQUE: Extrêmement dangereux.

- Inhalation ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'ingestion initiale peut être inerte ou désagréable et peut affaiblir le sens de l'odorat.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un nuage de gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de condensation d'explosion ou de décharge peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont extrêmement inflammables.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au fur et à mesure.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les réceptifs liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent causer de graves blessures.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPREDER le 911.** Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponible ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Disposer des personnes non affectées.
- Garder le vent dans le dos, rester en hauteur et/ou en amont.
- Protéger les yeux et la face avec un équipement adéquat ou se protéger avec un vêtement approprié.
- Les vêtements de protection pour feu d'incendie offrent une protection thermique, mais n'ont aucune protection chimique limitée.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.
- Les vêtements de protection pour feu d'incendie offrent une protection thermique, mais n'ont aucune protection chimique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon maximum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Consignes d'isolation initiale et d'évacuation de protection**.

Incendie

- Si une flamme (soluble ou non-soluble) ou une fumée est impliquée dans un feu, ISOLER 1000 mètres dans toutes les directions, de plus, envisager une deuxième évacuation pour 1000 mètres dans toutes les directions.
- Si une flamme (soluble ou non-soluble) ou une fumée est impliquée dans un feu, ISOLER 1000 mètres dans toutes les directions, de plus, envisager une deuxième évacuation pour 1000 mètres dans toutes les directions.

- Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 378).



Page 166

GMU 2020

GAZ - TOXIQUES - INFLAMMABLES (EXTRÊMEMENT DANGEREUX) GUIDE 117

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS ÉTENDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.

Incendie mineur

- Pouvoir éteindre avec CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou eau brulée, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloigner les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Retirer les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le système émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se déforme.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER la source toute source d'ignition (les cigarettes, huile, rouille, étincelles et flammes).

- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

- Si nécessaire, arrêter la fuite.

- Utiliser un brouillard d'eau pour détacher ou réduire les émanations. Éviter les eaux de ruissellement d'être en contact avec la substance déversée.

- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.

- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.

- Éviter l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

- Envisager d'entraîner la fuite afin d'éliminer les dangers associés au gaz toxique.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.

- Assurer le personnel médical du identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

- Transporter la victime à l'air frais et cela peut être fait de manière sécuritaire.

- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.

- Ne pas administrer la bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.

- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.

- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.

- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

- En cas de contact avec le gaz liquéfié, déglacer les engelures en utilisant de l'eau froide.

- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée la plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.

- Admettre la victime à la sécurité chimiquement.

- Garder la victime sous observation.

- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

GMU 2020

Page 167

4

3

1

NUMÉRO ET TITRE DU GUIDE

- Le titre du guide identifie les dangers généraux associés aux matières dans le présent Guide.

2

RISQUES POTENTIELS

- Les intervenants d'urgence devraient consulter cette section en premier!
- Elle décrit le danger de la matière en termes de **INCENDIE OU EXPLOSION** et les effets sur la **SANTÉ** lors d'exposition.
- Le risque potentiel principal apparaît en premier.
- Permet aux intervenants d'urgence de prendre des décisions pour protéger l'équipe d'intervention d'urgence ainsi que la population avoisinante.

3

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Cette section est divisée en trois sous-sections :
 - › **Information générale** : décrit les mesures de précaution initiales que doivent prendre ceux qui arrivent en premier sur les lieux.
 - › **VÊTEMENTS DE PROTECTION** : fournit des lignes directrices générales concernant les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle, y compris la protection respiratoire. L'information concernant les vêtements de protection est générale et le choix approprié dépend de la situation, après avoir pris en considération les propriétés physiques et chimiques de la matière, les conditions météorologiques, le cas d'un déversement plutôt que d'un incendie, la topographie, etc.
 - › **ÉVACUATION** : suggère des distances de protection comme mesures de prévention immédiates indiquées pour les petits et grands déversements, y compris des lignes directrices pour les conditions où un incendie est présent ou probable (danger potentiel de fragmentation).
 - Le terme « isoler » indique une zone d'accès interdit qui s'applique au public et aux premiers intervenants qui n'ont pas l'équipement, la formation, ni la préparation pour atténuer l'incident.
 - Le terme « évacuer » indique qu'il faudrait retirer les personnes de l'intérieur de la zone s'il est possible de le faire en toute sécurité. Si le retrait est trop dangereux, on peut aussi considérer la protection sur place dans cette zone. L'évacuation vise à protéger le plus grand nombre de personnes possible, et elle s'applique principalement au public.
 - Les matières **surlignées en vert** dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue invitent le lecteur à consulter le Tableau 1, détaillant les distances de protection pour les matières toxiques par inhalation, les matières réagissant à l'eau et les agents de guerre chimique (pages à bordure verte).
-  Si un drapeau canadien figure dans cette section, et que l'incident s'est produit au Canada, un plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit.

4

MESURES D'URGENCE

- Cette section est divisée en trois sous-sections :
 - › **INCENDIE** : fournit les procédures d'extinction en cas d'**incendie mineur, d'incendie majeur, et/ou d'incendie de citernes, remorques ou wagons**
 - › **DÉVERSEMENT OU FUITE** : inclut des recommandations générales, et peut décrire la procédure d'intervention en cas de **petit déversement et de déversement majeur**
 - › **PREMIERS SOINS** : fournit des lignes directrices générales avant de demander des soins médicaux spécialisés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'air, de l'eau ou de mousses.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact à cette substance peut causer de graves blessures, l'infection, la maladie ou la mort.
- Une forte concentration de gaz peut provoquer l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu ou le contact avec l'eau peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION: La substance pourrait réagir avec l'agent d'extinction.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citernes

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer la bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Se savonner soigneusement sous la douche.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS À 1600 MÈTRES OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911.** Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Déplacer les gens hors du champs de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 500 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation dans un périmètre de 800 mètres de rayon.

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un incendie, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

*** POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDIQUANT LES "GROUPES DE COMPATIBILITÉ", RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.**

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie de CARGAISON

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 1600 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et **SANS RISQUE**, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, à une distance sécuritaire, muni d'extincteurs, au cas où ils se rallument.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

*** POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDICANT LES "GROUPES DE COMPATIBILITÉ", RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.**

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- **Lorsque SÉCHÉE, la substance peut exploser sous l'effet de la chaleur, des flammes, de la friction ou d'un choc. Traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- **Garder la substance mouillée à l'aide d'eau ou traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **Certaines sont toxiques** et peuvent être fatales par inhalation, ingestion ou absorption cutanée. Plus précisément, le dinitrophénol humidifié (UN1320), le dinitrophénates humidifiés (UN1321), le dinitro-o-crésate de sodium humidifié (UN1348) et l'azoture de baryum humidifié (UN1571) sont connues pour être toxiques.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.**

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie de CARGAISON

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 1600 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et **SANS RISQUE**, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, à une distance sécuritaire, muni d'extincteurs, au cas où ils se rallument.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement

- Rincer le site à grande eau.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- **GARDER LES PRODUITS "HUMIDES" MOUILLÉS EN AJOUTANT LENTEMENT UN EXCÈS D'EAU.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS À 800 MÈTRES OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911.** Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Déplacer les gens hors du champ de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation dans un périmètre de 250 mètres de rayon.

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 800 mètres dans toutes les directions.
- Si le feu menace une cargaison d'explosifs portant des étiquettes 1.4S ou contenant des matières classées 1.4S, évacuer au moins 15 mètres dans toutes directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

*** POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDIQUANT LES "GROUPES DE COMPATIBILITÉ", RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.**

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie de CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 800 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- Utiliser de l'eau - **NOYER le feu!** À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.
- Si possible et **SANS RISQUE**, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, à une distance sécuritaire, muni d'extincteurs, au cas où ils se rallument.

Incendie de CLASSE 1.4S

- Les colis étiquetés 1.4S ou qui contiennent des substances classifiées 1.4S, sont conçus ou emballés de façon telle que lorsqu'en feu, ils peuvent brûler violemment entraînant des détonations et projections qui seront limitées au voisinage immédiat des colis.
- Les risques sont normalement limités au voisinage immédiat des colis.
- Combattre le feu d'une distance sécuritaire en suivant les précautions habituelles.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

*** POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES LETTRES INDICANT LES "GROUPES DE COMPATIBILITÉ", RÉFÉRER À LA SECTION GLOSSAIRE.**

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- **ATTENTION: L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957), l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966), le méthane (UN1971) et l'hydrogène et méthane en mélange comprimé (UN2034) sont plus légers que l'air et auront tendance à monter dans l'air. Un feu d'hydrogène ou de deutérium est difficile à détecter car ils brûlent avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).**
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être irritantes si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.
- Pour des feux impliquants du gaz liquéfié de pétrole (GLP) (UN1075), butane (UN1011), butylène (UN1012), isobutylène (UN1055), propylène (UN1077), isobutane (UN1969), et propane (UN1978), consultez également BLEVE – PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (Page 356).



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**
- ATTENTION:** L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957), l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966) et l'hydrogène et méthane en mélange, comprimé (UN2034) brûlent avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

ATTENTION: Pour un feu en nappe de **GNL - gaz naturel liquéfié (UN1972)**, NE PAS UTILISER d'eau.

Utiliser de la poudre chimique sèche ou une mousse à grande expansion.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.

ATTENTION: Pour le **GNL - gaz naturel liquéfié (UN1972)**, NE PAS appliquer d'eau, de mousse régulière ou antialcool directement sur le déversement. Si disponible, utiliser une mousse à grande expansion pour réduire les émanations.

- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

• **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air. L'acétylène (UN1001, UN3374) peut réagir explosivement même en absence d'air.
- Le silane (UN2203) s'enflammera spontanément à l'air.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être toxiques si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'odeur initiale peut être irritante ou désagréable et peut affaiblir le sens de l'odorat.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont extrêmement inflammables.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.**

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Envisager d'enflammer la fuite afin d'éliminer les dangers associés au gaz toxique.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation peut causer des effets toxiques.
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau. Certains peuvent causer de graves brûlures sur la peau et des lésions oculaires.**
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Inflammable; peut s'enflammer sous l'action de la chaleur, des étincelles ou de flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air. L'oxyde d'éthylène (UN1040) peut réagir explosivement même en absence d'air.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES,** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides ou solides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

Intentionnellement laissée en blanc

Il n'y a pas de matières associées à ce Guide.

Intentionnellement laissée en blanc

Il n'y a pas de matières associées à ce Guide.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Certaines réagissent explosivement avec les hydrocarbures.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs peuvent être irritantes et/ou corrosives.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche ou CO_2 .

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Oxydants puissants, ils réagissent vigoureusement ou explosivement avec plusieurs substances incluant les carburants.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent violemment à l'air, à l'air humide et/ou à l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.**

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, **ISOLER 800 mètres** dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

ATTENTION: Ces substances ne brûlent pas mais supportent la combustion. Certaines réagiront violemment au contact de l'eau.

- Contenir l'incendie et laisser brûler. S'il doit être combattu, l'eau en brouillard ou pulvérisée est recommandée.
- **Uniquement de l'eau; aucune poudre chimique sèche, CO₂ ou Halon®.**
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes et corrosives.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.
- Pour UN1005: l'ammoniac, anhydre, à haute concentration dans un espace clos, présente un risque d'inflammabilité si une source d'ignition est introduite.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- **En cas de contact cutané avec le Fluorure d'hydrogène anhydre (UN1052)**, si un gel de gluconate de calcium est disponible, rincer pour 5 minutes et ensuite, appliquer le gel. Autrement, continuer de rincer jusqu'à ce qu'un traitement médical soit disponible.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les cylindres brisés peuvent s'autopropulser violemment.

ATTENTION: Les aérosols (UN1950) peuvent contenir un propulseur inflammable.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Certaines de ces substances, si déversées, peuvent s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.

ATTENTION: L'éthanol (UN1170) peut brûler avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911.** Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

ATTENTION: Incendie avec UN1170, UN1987 ou UN3475, une mousse antialcool devrait être utilisée.

ATTENTION: L'éthanol (UN1170) peut brûler avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

GUIDE LIQUIDES INFLAMMABLES (NON-MISCIBLES À L'EAU) 128

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.
- La substance peut être transportée chaude.
- Pour les véhicules hybrides, GUIDE 147 (piles au lithium ionique) ou GUIDE 138 (accumulateurs au sodium) devrait également être consulté.
- **Si l'aluminium fondu est impliqué, se référer au GUIDE 169.**

SANTÉ

ATTENTION: Le pétrole brut (UN1267) peut contenir du sulfure d'hydrogène, un gaz **TOXIQUE**.

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION: La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

ATTENTION: Pour des mélanges contenant un alcool ou autre solvant polaire, une mousse antialcool pourrait être plus efficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Pour le pétrole brut, ne pas introduire d'eau dans un wagon-citerne percé. Ceci pourrait causer un dangereux débordement par ébullition.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION: La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- **Ne pas utiliser d'extincteurs à poudre chimique sèche pour éteindre des feux impliquant du nitrométhane (UN1261) ou nitroéthane (UN2842).**

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION: La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- L'inhalation ou le contact avec certaines de ces substances irritera ou brûlera la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**

ATTENTION: Le méthanol (UN1230) brûlera avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**, voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION: La majorité de ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

ATTENTION: Le méthanol (UN1230) brûlera avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Petit déversement

- Absorber à l'aide de terre, de sable ou autre substance non combustible; transférer dans un récipient pour en disposer plus tard.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides vont flotter sur l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'ingestion peut causer des effets toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Pour l'**hydrazine**, absorber avec du sable SEC ou de l'absorbant inerte (vermiculite, tampon absorbant).
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines peuvent brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Poudres, poussières, copeaux, rognures, tournures ou ébarbures peuvent exploser ou brûler avec violence explosive.
- La substance peut être transportée sous une forme fondue à une température qui pourrait être supérieure à son point d'éclair.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant une pâte ou pigment métallique (par exemple une "pâte d'aluminium")

- Un incendie de Pâte d'aluminium devrait être traité comme un incendie de métal combustible. Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium ou des extincteurs de classe D. Aussi, consultez le GUIDE 170.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut s'enflammer au contact de l'air humide ou de l'humidité.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'inhalation des produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

ATTENTION: Le pentaborane (UN1380) est très toxique. L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**, voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, **ISOLER 800 mètres** dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂ SUR LA SUBSTANCE.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.

ATTENTION: Pour un feu de Xanthates, UN3342 ou de Dithionites (Hydrosulfites) UN1384, UN1923 et UN1929, INONDER A L'AIDE D'EAU TOUT FEU, mineur ou majeur, afin d'enrayer la réaction qui autogène son propre oxygène. Couvrir le feu est inefficace car ces substances ne requièrent pas d'air pour brûler.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable SEC, **EXCEPTÉ** pour UN1384, UN1923, UN1929 et UN3342.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte **EXCEPTÉ** pour UN1384, UN1923, UN1929 et UN3342, ou s'éloigner et laisser brûler.

ATTENTION: UN3342 lorsqu'inondé à l'aide d'eau, continuera de générer des vapeurs inflammables de disulfure de carbone.

- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants ou d'entrer en contact avec la substance.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

ATTENTION: Pour les déversements de xanthates, UN3342 et de dithionites (Hydrosulfites), UN1384, UN1923 et UN1929, dissoudre dans 5 parties d'eau et récupérer pour élimination appropriée.

ATTENTION: UN3342 lorsqu'inondé à l'aide d'eau, continuera de générer des vapeurs inflammables de disulfure de carbone.

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Extrêmement inflammable, s'enflammera spontanément à l'air.
- Brûle rapidement en dégageant une fumée blanche, dense et irritante.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les substances corrosives peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- **TOXIQUE**; l'ingestion de la substance ou l'inhalation des produits de décomposition causera de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Certains effets peuvent se manifester suite à l'absorption cutanée.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**
- **Pour le Phosphore, UN1381: Un vêtement de protection spécial aluminisé devrait être utilisé lorsqu'un contact direct avec la substance est possible.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Eau pulvérisée, sable mouillé ou terre mouillée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- **Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.**
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Couvrir d'eau, de sable ou de terre. Placer le produit dans un contenant en métal et recouvrir d'eau.

Déversement majeur

- Endiguer afin d'en disposer plus tard et recouvrir de terre ou de sable mouillé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, garder sous l'eau ou appliquer un bandage mouillé sur la peau affectée jusqu'à l'obtention de soins médicaux.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis déposer dans un contenant de métal rempli d'eau. Risque d'incendie si laissé à sécher.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- CORROSIF et/ou TOXIQUE; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec des vapeurs, des poussières ou la substance peut causer des blessures sérieuses, des brûlures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXCEPTÉ POUR L'ANHYDRIDE ACÉTIQUE (UN1715), QUI EST INFLAMMABLE**, certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruissellements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons-citernes ou trémies, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**, voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Lorsque la substance n'est pas impliquée dans l'incendie, ne pas lui appliquer d'eau.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO_2 .
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie majeur

- Inonder la zone en feu à l'aide d'eau tout en rabattant les vapeurs avec un brouillard d'eau. Si la quantité d'eau est insuffisante, les répondants devraient se retirer.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau en brouillard pour réduire les émanations; ne pas appliquer d'eau directement sur la fuite, sur le déversement ou à l'intérieur du contenant.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer la bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Produisent des gaz inflammables au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées** : voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des métaux ou des poudres (Aluminium, Lithium, Magnésium, etc.)

- Utiliser de la poudre chimique sèche, sable SEC, chlorure de sodium en poudre, graphite en poudre, ou des extincteurs de classe D; de plus, pour le Lithium vous pouvez utiliser de la poudre Lith-X® ou de la poudre de cuivre. Aussi, consultez le GUIDE 170.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; rincer les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Produisent des gaz inflammables et toxiques au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Très toxique, le contact avec l'eau produira des gaz toxiques, l'inhalation peut être fatale.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE. (LES MOUSSES PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR LES CHLOROSILANES, VOIR CI-DESSOUS)**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- **POUR CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU; UTILISER la mousse antialcool AFFF expansion moyenne; NE PAS UTILISER de poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte sur un feu de chlorosilane; ceci dégage de l'hydrogène qui pourrait exploser.**
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; rincer les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) à cette substance ou à ses vapeurs, peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.
- Si le **nitrate d'ammonium** dans une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines peuvent brûler rapidement.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Toxique par ingestion.
- L'inhalation des poussières est toxique.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Des vapeurs toxiques/inflammables peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la friction, de la chaleur ou de la contamination.
- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants; une réaction violente pourrait se produire.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Rincer le site à grande eau.

Déversement majeur

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Réagissent vigoureusement et/ou explosivement avec l'eau.
- Produisent des substances toxiques et/ou corrosives au contact de l'eau.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les wagons-citernes ou trémies.
- Certaines peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation ou le contact avec la vapeur, la substance, ou les produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.

Déversement majeur

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsqu'ils sont secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Les piles au lithium ionique contiennent un électrolyte liquide inflammable qui peut se ventiler, s'enflammer et produire des étincelles lorsque soumises à de hautes températures (> 150°C), lorsqu'endommagées ou abusées (dommage mécanique ou surcharge électrique).
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Peut enflammer d'autres piles situées à proximité.

SANTÉ

- Le contact avec l'électrolyte des piles peut être irritant pour la peau, les yeux et les muqueuses.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Un incendie impliquant des piles peut dégager du fluorure d'hydrogène, un gaz toxique (Consulter le GUIDE 125).
- La fumée peut causer des étourdissements ou l'asphyxie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 500 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 500 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Les piles qui perdent du liquide ainsi que tout matériel absorbant devraient être placés dans des contenants en métal.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, de la contamination ou de la perte du contrôle de température.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "température de contrôle", ils se décomposent violemment et s'enflamment.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.

Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Utiliser un agent de refroidissement tel que de la glace sèche ou de la glace (porter des gants de protection thermique). Si non-disponible ou si la manoeuvre est impossible, évacuer immédiatement les environs.**
- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Une auto-décomposition, auto-polymérisation, ou auto-ignition peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition ou polymérisation peut s'auto-accélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Une auto-décomposition, auto-polymérisation, ou auto-ignition peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.
- Une décomposition auto-accélérée peut avoir lieu si la température de contrôle spécifiée n'est pas maintenue.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "température de contrôle", ils se décomposent ou polymérisent violemment et peuvent s'enflammer.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition ou polymérisation peut s'auto-accélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Utiliser un agent de refroidissement tel que de la glace sèche ou de la glace (porter des gants de protection thermique). Si non-disponible ou si la manoeuvre est impossible, évacuer immédiatement les environs.**
- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles propres et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911.** Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE**.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée**.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911.** Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, **ISOLER** 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Certaines sont oxydantes et peuvent enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Pour les véhicules et équipements électriques, GUIDE 147 (piles au lithium ionique) ou GUIDE 138 (accumulateurs au sodium) devrait également être consulté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE:** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- **Les bromoacétates et chloroacétates sont extrêmement irritants/lacrymogènes (causent l'irritation des yeux et l'écoulement de larmes).**
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911.** Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

ATTENTION: Pour le Chlorure d'acétylène (UN1717), utiliser seulement du CO₂ ou une poudre chimique sèche.

Incendie mineur • CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES,** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

Incendie mineur

- CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU**; utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide peut produire des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- UN1796, UN1802, UN1826, UN2032, UN3084, UN3085 et, à des concentrations supérieures à 65%, UN2031, peuvent agir comme substances comburantes. Consultez également le GUIDE 140.
- Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons citernes/trémies, etc.).
- La substance peut réagir à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruissellements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: Certaines mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

Incendie mineur

- CO₂ (sauf pour les cyanures), poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Éviter de diriger un jet d'eau direct ou plein directement sur le produit.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- **En cas de contact cutané avec l'acide fluorhydrique (UN1790)**, si un gel de gluconate de calcium est disponible, rincer pour 5 minutes et ensuite, appliquer le gel. Autrement, continuer de rincer jusqu'à ce qu'un traitement médical soit disponible.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut causer l'infection, la maladie ou la mort.
- Les matières infectieuses de Catégorie A (UN2814, UN2900 or UN3549) sont plus dangereuses, ou sont sous une forme plus dangereuses, que des matières infectieuses expédiées en tant que Matière biologique, Catégorie B (UN3373) ou Déchet d'hôpital / déchet médical (UN3291).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.
- Des colis endommagés contenant du CO₂ solide comme réfrigérant peuvent produire de l'eau ou du givre par condensation. Ne pas toucher ce solide ou liquide car il pourrait être contaminé par le contenu du colis.
- Le contact avec le CO₂ solide peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Certaines peuvent être transportées dans des liquides inflammables.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Consulter le document d'expédition pour identifier la substance impliquée.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Utiliser votre jugement selon la quantité de matériel présent et les routes d'exposition possibles pour choisir les vêtements de protection.
- Porter une protection respiratoire appropriée, tel qu'un appareil respiratoire testé N95 (au moins), un appareil de protection respiratoire avec un système de ventilation motorisé, ou un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter une protection corporelle complète (p. ex., un ensemble Tyvek), un écran facial, ainsi que des gants jetables imperméables (p. ex., en latex ou en nitrile).
- Porter des chaussures appropriées; des chaussons jetables peuvent être portés pour prévenir les contaminations.
- Des gants résistants aux perforations et aux coupures devraient être portés par-dessus des gants imperméables si des objets tranchants (p. ex., verre brisé, aiguilles) sont présents.
- Porter des gants isolants (p. ex. gants de cryoprotection) par-dessus des gants imperméables lorsque manipulant de la neige carbonique (UN1845).
- Décontaminer les vêtements de protection et les équipements de protection personnelle après usage et avant de les nettoyer ou de les jeter en utilisant un désinfectant chimique compatible (p. ex., une solution de javellisant à 10%, équivalant à 0,5% d'hypochlorite de sodium) ou au moyen d'une technologie ou d'un processus de décontamination validé (p. ex., autoclavage).
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**
- Pour plus d'information sur la décontamination, consulter page 348.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Recouvrir le colis endommagé ou la substance déversée avec un matériau absorbant tel que des essuie-tout ou un linge. Partant de la périphérie, verser du javellisant liquide ou autre désinfectant chimique pour saturer. Garder le matériau absorbant imbibé avec un excès de javellisant désinfectant (javelisant ou autre).
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.

ATTENTION: La victime pourrait être une source de contamination.

- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante et laver la peau au savon et à l'eau pendant au moins 20 minutes. Évitez de briser la surface de la peau.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion, injection ou inoculation ou contact avec la peau) peuvent être retardés. La victime devrait consulter un professionnel de la santé pour de l'information concernant les symptômes et les traitements.
- **Pour plus d'information, contacter votre centre anti-poison.**

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation des vapeurs ou poussières est extrêmement irritant.
- Peut causer des brûlures aux yeux et le larmolement (écoulement de larmes).
- Peut provoquer la toux, des difficultés respiratoires et la nausée.
- Les effets d'une exposition brève ne dureront que quelques minutes.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets devraient disparaître suite à une exposition à l'air frais d'environ dix minutes.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- Toxique par ingestion.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Le contact peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- Les mélanges air/vapeurs peuvent exploser lors de l'ignition.
- Le contenant peut exploser sous la chaleur de l'incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement liquide

- Ramasser à l'aide de sable, de terre ou autre type d'absorbant non combustible.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- De faibles quantités et de faibles niveaux de rayonnement à l'extérieur des colis résultent en un faible risque pour les gens. Les colis endommagés peuvent libérer des quantités mesurables de matières radioactives mais les risques seront faibles.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- Les colis n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE I, II ou III. Certains peuvent afficher une étiquette VIDE ou peuvent indiquer le mot "Radioactif".

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- Plusieurs possèdent un emballage externe cartonné; le contenu (physiquement grand ou petit) peut avoir plusieurs formes physiques différentes.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Faible risque de rayonnement lorsqu'à l'intérieur du contenant. Si la substance est libérée du colis ou du contenant en vrac, le niveau de risque variera de faible à moyen. Ce niveau de danger dépendra du type et de la quantité de rayonnement, du genre de matériau dans lequel il est contenu, et/ou les surfaces où il se trouve.
- Certaines matières peuvent être déversées lors d'accidents de sévérité moyenne mais le risque est minime pour les personnes.
- Les matières radioactives libérées ou les objets contaminés seront normalement visibles si l'emballage se brise.
- Certaines expéditions de matières en vrac ou emballées à usage exclusif n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE. Les plaques, les indications de danger et les documents d'expédition identifient la matière.
- Certains colis étiquetés RADIOACTIVE possèdent aussi une étiquette indiquant un danger secondaire. Ce dernier excède habituellement le danger de radioactivité; consulter ce GUIDE ainsi que celui couvrant le danger secondaire.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- Les ébarbures ou granules métalliques d'uranium et de thorium peuvent s'enflammer spontanément à l'air (Consulter le GUIDE 136).
- Les nitrates sont oxydants et peuvent enflammer les matières combustibles (Consulter le GUIDE 141).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Endiguer afin de recueillir les grands déversements de liquide.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; rincer les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieuse pour les gens, l'équipement ou les installations.



RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Une partie du contenu peut être libéré si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents de sévérité moyenne.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait survenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type A, B ou C. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- L'eau du combat de l'incendie de cargaison peut causer la pollution.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les colis de Type B sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieuse pour les gens, l'équipement ou les installations.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut présenter un risque de rayonnement externe, et une exposition externe plus élevée si le contenu (capsules sources) est déversé.
- La contamination et le danger de rayonnement interne ne sont pas prévus, mais ne sont pas impossibles.
- Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Des sources radioactives peuvent être libérées si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents modérément graves.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait survenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les étiquettes classiques Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé.
- La radioactivité provenant du contenu du colis, habituellement des capsules métalliques durables, peut être détectée par la majorité des instruments de détection de radioactivité.
- La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Les emballages peuvent brûler totalement sans risque de libérer le contenu des capsules scellées.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les sources radioactives en capsules et les colis de type B sont conçus et évalués afin de résister à un engouffrement complet par les flammes à des températures de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité avant d'effectuer le nettoyage.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface mouillée sur un colis endommagé légèrement ou non-endommagé indique rarement une défaillance de l'emballage. Le contenu est rarement liquide et est habituellement une capsule métallique facilement visible si déversée de l'emballage.
- Si la source est hors de l'emballage, **NE PAS TOUCHER**; demeurer à distance et obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- Il est peu probable que les personnes exposées à des sources de matière radioactive sous forme spéciale soient contaminées.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieuse pour les gens, l'équipement ou les installations.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticité de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis identifiés Type AF ou IF sur l'emballage contiennent des substances en quantités qui ne posent pas de danger pour la vie. L'intensité du rayonnement externe est faible et les colis sont conçus, évalués, et testés afin de contrôler les fuites et prévenir la fission en chaîne sous conditions extrêmes de transport.
- Les colis de Types B(U)F, B(M)F et CF (identifiés sur l'emballage ou sur les documents d'expédition) contiennent des substances en quantités qui peuvent présenter un danger pour la vie. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que la fission en chaîne est prévenue et les déversements ne poseront pas de danger pour la vie sauf pour les accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type AF, BF ou CF. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- L'index de transport (IT) sur l'étiquette ou documents d'expédition peut ne pas indiquer le niveau de rayonnement à un mètre d'un colis isolé et non-endommagé; plutôt, il peut indiquer les contrôles requis lors du transport dû aux propriétés fissiles de la substance. Alternativement, la nature fissile du contenu peut être indiquée par un index de criticité sécuritaire (CS) sur une étiquette FISSILE spéciale ou sur les documents d'expédition.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont rarement inflammables. Les emballages sont conçus pour supporter un feu sans causer de dommage à leur contenu.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les colis de Type AF, IF, B(U)F, B(M)F et CF sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont. • Éloignez les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.

Déversement liquide

- Le contenu du colis est rarement liquide. Si une contamination radioactive résulte d'un liquide déversé, elle sera probablement de faible niveau.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont été en contact avec la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.



RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticité de la substance.
- Le risque chimique est de beaucoup supérieur au risque posé par la radioactivité.**
- La substance réagit à la vapeur d'eau et à l'eau pour former du **fluorure d'hydrogène, un gaz toxique et corrosif, de l'acide fluorhydrique** ainsi qu'un résidu blanc soluble à l'eau très irritant et corrosif.
- Lorsqu'inhalé, peut être fatal.
- Le contact causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux voies respiratoires.
- Substance à faible niveau de radioactivité; niveau de risque très faible pour les personnes.
- Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas.
- Cette substance peut réagir violemment avec les carburants.
- La substance va se décomposer et produire des vapeurs toxiques et/ou corrosives.
- Les contenants placés dans des suremballages (forme cylindrique horizontale avec pattes courtes), aussi identifiés par "AF", "B(U)F" ou "H(U)" sur les colis ou sur les documents, sont conçus et évalués pour résister à de sévères conditions incluant un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.
- Les cylindres pleins, identifiés avec UN2978 (pouvant aussi être marqués H(U) ou H(M)), peuvent subir une rupture sous la chaleur d'un feu engouffrant; les cylindres vides (sauf pour les résidus) ne subiront pas de rupture dans un feu. • La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.**

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE DIRECTEMENT SUR LA SUBSTANCE.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Si cela est impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.
- Sans feu ni fumée, la fuite sera évidente par la formation d'un résidu ainsi que de vapeurs visibles et irritantes au point de fuite.
- Utiliser un fin brouillard d'eau pour réduire les vapeurs; ne pas appliquer d'eau directement au point de fuite du contenant.
- Une accumulation de résidu peut auto-sceller les petites fuites.
- Endiguer loin en aval du déversement pour collecter les eaux de ruissellement.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- **En cas de contact cutané avec le fluorure d'hydrogène et/ou l'acide fluorhydrique**, si un gel de gluconate de calcium est disponible, rincer pour 5 minutes et ensuite, appliquer le gel. Autrement, continuer de rincer jusqu'à ce qu'un traitement médical soit disponible.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.



Intentionnellement laissée en blanc

Il n'y a pas de matières associées à ce Guide.

Intentionnellement laissée en blanc

Il n'y a pas de matières associées à ce Guide.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation est extrêmement dangereuse; elle peut être fatale.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Inodore, ne sera pas détecté par le sens de l'odorat.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- **ATTENTION: Les flammes peuvent être invisibles. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.**

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION: Les flammes peuvent être invisibles. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balai, etc.).

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie impliquant des citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance est transportée à l'état fondu à une température supérieure à 705°C.
- Réaction violente avec l'eau, le contact peut causer une explosion ou produire un gaz inflammable.
- Enflammera les matières combustibles (bois, papier, huile, débris, etc.).
- Le contact avec des nitrates ou autres oxydants peut causer une explosion.
- Le contact avec les contenants ou autres substances, incluant des outils froids, humides ou souillés, peut causer une explosion.
- Le contact avec le béton produira des pétélements et des éclaboussures.

SANTÉ

- Le contact causera de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection ignifuge pour feu d'immeuble, incluant visière, casque et gants, ceci fournira une protection thermique limitée.

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **Ne pas utiliser d'eau, sauf lorsque des vies sont en danger, à ce moment, utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard.**
- **Ne pas utiliser d'agents extincteurs halogénés ou de la mousse.**
- Déplacer les combustibles du trajet de la nappe déversée si cela peut se faire sans risque.
- Combattre les feux causés par des substances fondues avec la méthode appropriée au matériel en feu; garder l'eau, les agents extincteurs halogénés ou les mousses hors de contact avec la substance fondue.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas tenter d'arrêter la fuite à cause du risque d'explosion.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- La substance est très fluide, elle se répandra rapidement et peut éclabousser. Ne tentez pas de l'arrêter à l'aide de pelles ou d'autres objets.
- Endiguer loin en aval du déversement; utiliser du sable sec pour contrôler l'écoulement du produit.
- Lorsque possible, laisser la substance fondue se solidifier naturellement.
- Éviter de toucher la substance même solidifiée. L'aluminium chaud ou froid possède la même apparence; ne pas toucher sans certitude.
- Nettoyer sous la supervision de spécialistes une fois la substance solidifiée.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines sont transportées dans des liquides inflammables.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines de ces substances vont brûler en dégageant une chaleur intense.
- Les poussières ou vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Les oxydes produits lors d'un feu de métal présentent un danger très sérieux pour la santé.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 50 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂.**
- Un feu de métal aspergé d'eau produira de l'hydrogène, un gaz extrêmement explosif, particulièrement à l'intérieur d'un espace clos (bâtiment, cale de navire, etc.).
- Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium sec, ou des extincteurs de classe D.
- Il est préférable de confiner et d'étouffer les feux de métaux plutôt que de leur appliquer de l'eau.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.

Incendie de citernes, remorques ou wagons

- Lorsqu'impossible d'éteindre le feu, protéger les environs et laisser le s'éteindre par lui-même.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Certaines peuvent être transportées chaudes.
- Pour UN3508, condensateur asymétrique, soyez prudent du risque de court-circuit, car ce produit est transporté dans un état chargé.
- Les polymères expansibles en granulés (UN2211) peuvent générer des vapeurs inflammables.

SANTÉ

- L'inhalation de la substance peut être nocif.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- L'inhalation de poussières d'amiante peuvent avoir un effet dommageable sur les poumons.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Certains liquides dégagent des vapeurs qui peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Pour **les matières surlignées**: voir le Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.
- Pour les autres matières, augmenter la distance de mesure de prévention immédiate, tel que nécessaire, en aval du vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse régulière.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Endiguer les eaux de contrôle d'incendie et en disposer plus tard.

Incendie impliquant des citernes

- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Prévenir la formation de nuages de poussières.
- Pour l'amiante, éviter d'inhalier la poussière. Couvrir le déversement avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion. Ne pas nettoyer ou disposer du produit, excepté sous supervision d'un spécialiste.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation de vapeurs ou le contact avec la substance causera une contamination et des effets potentiellement dangereux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut réagir sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Éloignez les personnes non autorisées.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'un grand contenant est impliqué dans un incendie, envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- **Ne pas appliquer d'eau sur le métal chauffé.**

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas utiliser d'équipement ou d'outils fabriqués en acier ou en aluminium.
- Couvrir de terre, de sable ou tout produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour réduire la dispersion et protéger de la pluie.
- Pour le mercure, utiliser une trousse de récupération spécialisée.
- Après nettoyage, un site contaminé au mercure peut être repris avec du sulfure de calcium ou du thiosulfate de sodium pour éliminer toute trace de mercure résiduel.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Le contact avec le gaz peut causer des brûlures et blessures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent causer une contamination environnementale.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains gaz peuvent brûler ou s'enflammer sous l'action de la chaleur, des étincelles ou de flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les oxydants peuvent enflammer des produits combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.) mais PAS facilement en raison des faibles pressions lors du transport.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant **lorsqu'il n'y a AUCUN RISQUE D'INCENDIE.**
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement

- Voir le **Tableau 1 - Distances d'isolation initiale et d'activités de protection.**

Incendie

- Si plusieurs petits contenants (à l'intérieur de wagons ou remorques) sont impliqués dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



Au Canada, un Plan d'intervention d'urgence (PIU) peut être requis pour ce produit. Veuillez consulter le document d'expédition et/ou la section sur le programme sur les PIU (page 379).

*** CERTAINES SUBSTANCES PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE INFLAMMABLE, CORROSIVE, ET/OU OXYDANTES.**

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- **Pour UN3515, UN3518, UN3520**, utiliser uniquement de l'eau; aucune poudre chimique sèche, CO₂ ou Halon®.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant plusieurs petits contenants (à l'intérieur de wagons ou remorques)

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Certains gaz peuvent être inflammable. ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Pour les gaz inflammables, tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Pour les gaz oxydants, garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas administrer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; laver le visage et la bouche avant d'appliquer la respiration artificielle. Utiliser un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, rincer les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains gaz s'enflamment sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les cylindres exposés au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont exposés à une projection de flammes directe prolongée.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certains gaz peuvent être irritants si inhalés à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz peut causer des brûlures et blessures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le 911. Ensuite, composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition.** Si non-disponibles ou aucune réponse, composer le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Éloignez les personnes non autorisées.
- Garder le vent dans le dos, restez en hauteur et/ou en amont.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).
- Aérer les endroits clos avant d'y accéder, mais seulement si adéquatement formé et équipé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeuble offrent une protection thermique, **mais n'offrent qu'une protection chimique limitée.**

ÉVACUATION

Mesure de prévention immédiate

- Isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si plusieurs petits contenants (à l'intérieur de wagons ou remorques) sont impliqués dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.



MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LA FUITE.**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Si cela peut être fait de manière sécuritaire, éloignez les contenants non endommagés de la zone de feu.
- Les cylindres endommagés ne devraient être manipulés que par des spécialistes.

Incendie impliquant plusieurs petits contenants (à l'intérieur de wagons ou remorques)

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants longtemps après l'extinction de l'incendie avec des quantités abondantes d'eau.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Pour les gaz inflammables, ÉLIMINER du site toute source d'ignition (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Pour les gaz oxydants, garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé.
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos.
- Aérer la zone.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Transporter la victime à l'air frais si cela peut être fait de manière sécuritaire.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever les vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

INTRODUCTION AUX TABLEAUX VERTS

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Ce tableau suggère des distances pour protéger le public des vapeurs/gaz générées lors de déversements de :

- Matières considérées comme toxiques par inhalation (TIH);
- Matières qui dégagent des gaz toxiques au contact de l'eau;
- Agents de guerre chimique.

Ce tableau indique aux premiers intervenants les mesures à prendre avant l'arrivée du personnel technique d'urgence. Pour chaque matière, les premiers intervenants trouveront les distances pour les zones suivantes :

- La **zone d'isolation initiale** définit une aire **autour** du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations de matières présentant un risque face au vent (en amont du vent) et constituant un danger potentiellement mortel sous le vent (en aval du vent).
- La **zone d'activités de protection** désigne une aire **sous le vent**, en aval du lieu d'incident, dans laquelle les personnes peuvent être prises d'incapacité et incapables de prendre des mesures de protection et/ou subir des effets graves ou irréversibles sur la santé. Le Tableau 1 fournit des indications spécifiques sur les petits et grands déversements se produisant de jour ou de nuit.

L'ajustement des distances pour un incident spécifique implique plusieurs variables interdépendantes. Ces ajustements ne devraient être effectués que par du personnel ayant les compétences techniques adéquates. Pour cette raison, ce document ne peut pas fournir d'indications précises sur l'ajustement des distances du tableau. Cependant, les recommandations ci-dessous peuvent vous aider.

Facteurs pouvant affecter les distances d'activités de protection

Feu

Dans **les pages à bordure orange**, sous la rubrique **ÉVACUATION – Incendie**, la distance d'évacuation requise pour se protéger contre le danger de fragmentation d'un grand contenant est clairement indiquée. En cas d'incendie, le danger lié à la toxicité peut être moins important que le danger lié à l'incendie ou à l'explosion.

Lors de ces situations, les **distances d'isolation lors d'un incendie devraient être utilisées** et le Tableau 1 devrait être utilisé pour protéger sous le vent contre le dégagement de matières résiduelles.

Pire des scénarios : acte terroriste, sabotage ou accident catastrophique

Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection sont dérivées de données historiques d'incidents et de l'utilisation de modèles statistiques. Dans le cas d'un scénario catastrophique impliquant le déversement instantané de la totalité d'un contenant (par exemple en raison d'un acte terroriste, de sabotage ou d'un accident catastrophique), ces distances pourraient considérablement augmenter.

Pour ce type d'événement, en l'absence d'information plus spécifique, il serait approprié de **doubler** les distances d'isolation initiales et d'activités de protection.

Lorsque plus d'un grand contenant fuit

Si plus d'un wagon-citerne, un camion-citerne, une citerne ou un grand cylindre contenant des matières TIH fuient, les distances associées aux **grands déversements** devraient être augmentées.

Autres facteurs pouvant augmenter les distances d'activités de protection :

- Pour les matières nécessitant une **distance d'activités de protection de 11,0+ km**, la distance réelle peut être supérieure sous certaines conditions atmosphériques.
- Si le panache de la matière se **propage dans une vallée** ou **entre plusieurs immeubles de grande hauteur**, les distances d'activités de protection peuvent être plus grandes que celles indiquées en raison d'une dispersion réduite dans l'atmosphère.
- **Les déversements se produisant le jour** dans des régions connues pour leurs **fortes inversions de température**, leurs **fortes chutes de neige** ou se produisant au **coucher du soleil** peuvent nécessiter l'augmentation des distances d'activités de protection parce que les contaminants aériens se mélangent et se dispersent plus lentement et peuvent se déplacer beaucoup plus loin sous le vent.
 - › Sous ces conditions, les distances d'activités de protection de nuit pourraient être plus appropriées.
- Les distances d'activités de protection peuvent être plus grandes pour des **déversements liquides** lorsque la température de ces matières ou la **température extérieure excède 30°C**.

Matières réagissant avec l'eau

Les matières qui produisent de grandes quantités de gaz toxiques au contact de l'eau sont incluses dans le Tableau 1. Certaines de ces matières ont 2 entrées dans le Tableau 1. Elles sont identifiées par (**lorsque déversé sur le sol**) parce qu'elles sont elles-mêmes toxiques par inhalation et (**lorsque déversé dans l'eau**) car elles produisent des gaz toxiques additionnels lorsque déversées dans l'eau.

Il faut choisir **la plus grande distance d'activités de protection** si :

- Vous ne pouvez pas déterminer si le déversement a lieu sur le sol ou dans l'eau;
- Le déversement est à la fois sur le sol et dans l'eau.

TABLEAU 2—MATIÈRES RÉAGISSANT AVEC L'EAU EN DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

Ce tableau énumère les matières qui dégagent des gaz toxiques par inhalation (TIH) au contact de l'eau, ainsi que les gaz toxiques générés.

NOTE: Les gaz TIH générés indiqués dans le Tableau 2 sont seulement à titre indicatif. Dans le Tableau 1, les distances d'isolation initiales et d'activités de protection prennent déjà en compte ces gaz TIH produits.

Lorsqu'une matière réagissant au contact de l'eau (générant des gaz toxiques par inhalation) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source des gaz toxiques peut se déplacer en aval sur une distance importante.

TABLEAU 3 – DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION POUR DE GRANDS DÉVERSEMENTS POUR DIFFÉRENTES QUANTITÉS DE SIX GAZ TOXIQUES PAR INHALATION LES PLUS COURANTS

Ce tableau énumère les matières les plus courantes qui sont :

- UN1005 - Ammoniac, anhydre
- UN1017 - Chlore
- UN1040 - Oxyde d'éthylène et UN1040 - Oxyde d'éthylène avec de l'azote
- UN1050 - Chlorure d'hydrogène, anhydre et UN2186 - Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
- UN1052 - Fluorure d'hydrogène, anhydre
- UN1079 - Dioxyde de soufre

Ce tableau fournit les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements (plus de 208 litres) :

- Impliquant des contenants de types et de capacités variées;
- Pour des situations se produisant de jour et de nuit;
- Pour des vitesses de vent différentes (faible, modéré et grand).

ACTIVITÉS ET MESURES DE PROTECTION

Les activités et mesures de protection désignent les actions destinées à préserver la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du public lors d'un incident impliquant le rejet de marchandises dangereuses.

Le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte) indique les périmètres pouvant être touchés par un nuage de gaz toxiques. Les personnes se trouvant dans cette zone devraient être évacuées et/ou protégées sur place, à l'intérieur des bâtiments.

Isoler la zone de danger et en interdire l'accès. Empêcher toute personne qui n'est pas directement impliquée dans les opérations d'intervention d'urgence de pénétrer dans le périmètre de sécurité. De plus, les intervenants ne portant pas d'équipement de protection ne devraient pas être autorisés dans la zone d'isolation.

Cette étape « d'isolation » vise à établir le contrôle de la zone d'intervention et constitue la première mesure de protection mise en œuvre.

L'évacuation consiste à déplacer toutes les personnes d'une zone menacée vers un lieu plus sûr. Pour mettre en place cette mesure, il faut prévoir suffisamment de temps pour que les personnes concernées soient prévenues, se préparent et quittent les lieux. Si le temps le permet, l'évacuation est la meilleure mesure de protection.

Commencer par évacuer les personnes à proximité et celles ayant une vue directe sur la situation. À l'arrivée du personnel d'intervention d'urgence supplémentaire, augmentez la zone d'évacuation sous le vent (en aval du vent) et dans la direction transversale au vent, tel qu'à être équivalent aux périmètres indiqués dans ce présent guide.

Les personnes peuvent ne pas être complètement hors de danger, même après s'être déplacées aux distances recommandées. Elles ne devraient pas être autorisées à se rassembler à la limite de ces périmètres. Il convient donc de les diriger vers un lieu défini, suivant un itinéraire spécifique, suffisamment éloigné pour éviter une nouvelle évacuation en cas de changement de la direction du vent.

La protection sur place (mise à l'abri) signifie que le public devrait chercher refuge dans un bâtiment et y rester jusqu'à l'absence du danger. **Il est essentiel que les premiers intervenants maintiennent la communication avec les personnes protégées sur place** afin qu'elles soient informées de l'évolution des conditions.

La protection sur place est utilisée soit lorsque :

- L'évacuation présenterait des risques trop élevés pour le public;
- L'évacuation ne peut pas être effectuée.

Aviser le public à l'intérieur des bâtiments de :

- Fermer toutes les portes et les fenêtres;
- Éteindre tous les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement;
- Se tenir à l'écart des fenêtres pour éviter les éclats de verre et les projectiles d'éclats de métal en cas d'incendie et/ou d'explosion;
- Consulter régulièrement les médias, et demeurer à l'intérieur jusqu'à ce que les premiers intervenants indiquent que ce soit sécuritaire de sortir.

La protection sur place peut ne pas être la meilleure option si:

- Les vapeurs sont inflammables;
- La dispersion du gaz hors du périmètre sera longue;
- Les bâtiments ne peuvent être fermés hermétiquement.

Les véhicules peuvent offrir une certaine protection pendant une durée limitée si les fenêtres et les systèmes de ventilation sont fermés. Cependant, les véhicules ne sont pas aussi efficaces que les bâtiments pour la mise à l'abri sur place.

NOTE: Chaque incident mettant en cause des marchandises dangereuses est différent. Chacun comporte des problèmes et des préoccupations spécifiques. En conséquence, les mesures de protection du public devraient être soigneusement sélectionnées. Le présent guide peut aider à prendre les décisions **initiales** afin de protéger le public. Les personnes responsables doivent continuer à recueillir les renseignements disponibles, et à surveiller la situation jusqu'à l'élimination du danger.

FACTEURS INFLUENÇANT LE CHOIX DES ACTIVITÉS DE PROTECTION

Le choix des activités de protection pour une situation donnée dépend de nombreux facteurs. Dans certains cas, l'évacuation est la meilleure option; dans d'autres cas, une protection sur place (mise à l'abri) est préférable. Parfois, ces deux possibilités sont combinées. Dans toute situation d'urgence, les personnes responsables doivent rapidement transmettre les instructions au public. Qu'elle soit évacuée ou protégée sur place, la population aura constamment besoin de renseignements et d'instructions.

L'efficacité des mesures d'évacuation ou de protection sur place dépend de l'évaluation appropriée des facteurs énumérés ci-dessous. L'importance de ces paramètres peut varier selon les conditions de l'incident. Dans certains cas spécifiques, l'identification et la prise en considération d'autres facteurs peuvent être nécessaire. La liste suivante indique le type de renseignements pouvant déterminer les décisions initiales.

Les marchandises dangereuses :

- Degré du risque pour la santé
- Propriétés chimiques et physiques
- Quantité en cause
- Retenue/maîtrise de la fuite
- Vitesse de déplacement des vapeurs

La population menacée :

- Emplacement
- Nombre de personnes exposées
- Temps d'évacuation ou protection sur place (mise à l'abri)
- Capacité de contrôler l'évacuation ou la protection sur place (mise à l'abri)
- Types de bâtiments et disponibilité
- Établissements ou populations particuliers, comme les centres d'hébergement, hôpitaux, prisons

Conditions atmosphériques :

- Effets sur le déplacement des vapeurs ou du nuage
- Possibilités de variation
- Effets sur l'évacuation ou la protection sur place (mise à l'abri)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE TABLEAU 1 – DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection du présent guide ont été déterminées pour de petits et grands déversements se produisant de jour comme de nuit. L'analyse statistique a été exécutée grâce à l'utilisation:

- De modèles de pointe de taux d'émission et de dispersion;
- Des données statistiques en provenance de la base de données du Hazardous Materials Information System (HMIS) du Département des Transports des États-Unis (DOT);
- Des observations météorologiques provenant de plus de 120 sites aux États-Unis, au Canada et au Mexique;
- Des directives les plus récentes en matière d'exposition toxicologique.

Pour chaque substance, des milliers de fuites hypothétiques ont été modélisées afin de représenter les variations des quantités déversées et des variations des conditions atmosphériques. Suite à cet échantillon statistique, les distances d'activités de protection résultantes représentant le 90^{ième} percentile pour chaque substance ou catégorie de produits a été retenu et ajouté au Tableau 1. Une brève description de l'analyse est décrite ci-dessous.

Un rapport détaillé de la méthodologie et des données utilisées pour l'établissement des distances d'isolation initiales et d'activités de protection est disponible auprès du DOT, Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA).

DESCRIPTION DE L'ANALYSE

Les **quantités déversées** et les **taux d'émission** dans l'atmosphère ont été modélisés statistiquement en utilisant :

- La base de données du HMIS du DOT;
- Les types et les formats des contenants autorisés utilisés pour le transport des marchandises dangereuses sous le CFR 49 172.101 et la partie 173;
- Les propriétés physiques des matières impliquées;
- Les données atmosphériques provenant d'une base de données historiques.

Pour les gaz liquéfiés, qui peuvent former un mélange de vapeurs/aérosols ainsi qu'une flaque en évaporation, le modèle d'émission a calculé l'une ou les deux valeurs suivantes:

- L'émission de vapeurs par évaporation à partir d'une flaque sur le sol;
- L'émission directe de vapeurs gazeuses dans l'atmosphère à partir du contenant.

De plus, ce modèle a également calculé des distances pour l'émission de gaz toxiques générés lorsque des substances réagissant à l'eau sont déversées dans l'eau.

Un **petit déversement** consiste à 208 litres ou moins.

Un **grand déversement** implique des quantités supérieures.

Une exception à cette règle s'applique aux entrées affichées au début du Tableau 1 portant la mention (**comme arme chimique**). Les volumes utilisés pour ces calculs varient, mais dans la plupart des cas:

- Un petit déversement est une quantité de 2 kilogrammes ou moins;
- Un grand déversement est une quantité pouvant aller jusqu'à 25 kilogrammes.

La dispersion de vapeurs **en aval du vent** (dans la direction du vent) a été estimée pour chaque cas modélisé. Les paramètres atmosphériques affectant la dispersion et le taux d'évaporation ont été sélectionnés statistiquement selon des données météorologiques horaires en provenance de 120 villes des États-Unis, du Canada et du Mexique.

Le modèle de dispersion prend en considération:

- L'effet du taux d'émission à partir de la source;
- Les effets des gaz lourds sur la dispersion des panaches de vapeur.

Étant donné que le mélange atmosphérique est moins efficace pour la dispersion des panaches de vapeur pendant la nuit, les mesures de protection de jour et les mesures de protection de nuit ont été séparées.

Aux fins du Tableau 1:

- **Jour** fait référence aux périodes après le lever et avant le coucher du soleil;
- **Nuit** comprend toutes les heures entre le coucher et le lever du soleil.

Des **directives concernant l'exposition toxicologique à court terme** pour les matières furent appliquées. Ceci permet de déterminer les distances où les gens qui se trouvent en aval du vent peuvent:

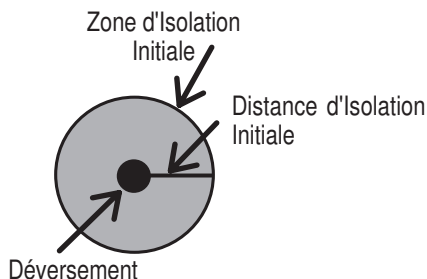
- devenir invalide et incapables de prendre des mesures de protection
- subir des effets graves sur la santé suite à une rare exposition ou « exposition unique »

Des valeurs de AEGL-2 ou de ERPG-2, lorsque disponibles, ont été utilisées avec une préférence pour les valeurs de AEGL-2.

Pour les matières ayant aucunes valeurs AEGL-2 ou ERPG-2, les recommandations concernant les mesures d'urgence ont été estimées à partir des limites de concentrations létales dérivées d'études sur les animaux. Cette approche a été recommandée par un groupe indépendant d'experts en toxicologie de l'industrie et du monde académique.

MODE D'EMPLOI DU TABLEAU 1 - DISTANCES **D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

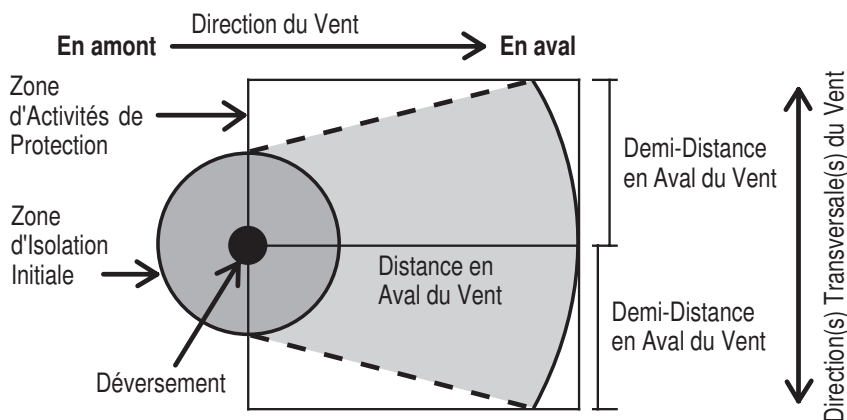
- (1) L'intervenant devrait déjà :
 - Connaître le nom et le numéro d'identification de la matière (si le numéro d'identification ne peut être trouvé, à l'aide du nom de la matière, utilisez les pages à bordure bleue pour identifier ce numéro);
 - Avoir confirmé que la matière est surlignée en vert dans les pages à bordure jaune ou bleue. Sinon, le Tableau 1 ne s'applique pas;
 - Avoir localisé la page-guide associée à la matière en cause afin d'en consulter les recommandations et les utiliser conjointement avec le Tableau 1; et
 - **Avoir noté la direction du vent.**
- (2) Rechercher dans le Tableau 1 (pages à bordure verte) le numéro d'identification et le nom de la matière concernée. Certains numéros d'identification correspondent à plusieurs appellations réglementaires, alors il faut chercher le nom exact de la matière. Si l'appellation réglementaire n'est pas connue et que le Tableau 1 énumère plus d'un nom pour le même numéro d'identification, utiliser l'entrée ayant la plus grande distance de protection.
- (3) Déterminer si l'incident implique un PETIT ou un GRAND déversement et s'il s'agit du JOUR ou de la NUIT. Un PETIT DÉVERSEMENT correspond à une fuite de 208 litres ou moins. Cela correspond généralement à un déversement provenant d'un seul contenant à faible volume (par exemple un baril), un petit cylindre ou une petite fuite d'un grand contenant. Un GRAND DÉVERSEMENT correspond à une fuite de plus de 208 litres. Cela implique généralement un déversement d'un grand contenant ou de plusieurs petits contenants. Un incident de JOUR survient à toute heure entre le lever et le coucher du soleil. Un incident de NUIT survient à toute heure entre le coucher et le lever du soleil.
- (4) Recherchez la DISTANCE D'ISOLATION INITIALE. Cette distance définit le rayon d'une zone (la zone d'isolation initiale) entourant le déversement dans TOUTES LES DIRECTIONS. À l'intérieur de cette zone, les vêtements de protection et une protection respiratoire sont nécessaires. Évacuer le public dans une direction perpendiculaire à la direction du vent (transversale au vent) et à l'écart du déversement.
- (5) Recherchez ensuite la DISTANCE D'ACTIVITÉS DE PROTECTION. Pour une matière donnée, le Tableau 1 indique la distance sous le vent — en kilomètres — sur laquelle des activités de protection devraient être mises en place, selon la taille du déversement, et s'il fait jour ou nuit. D'un point de vue pratique, le périmètre de protection (c'est-à-dire la zone où la population risque



d'être exposée) correspond à un carré. Sa longueur et sa largeur correspondent à la distance sous le vent indiquée dans le Tableau 1. Les activités de protection sont les mesures qui sont prises pour préserver la santé et la sécurité des intervenants et du public. Les personnes à l'intérieur de cette zone devraient être évacuées et/ou protégées sur place. Consulter les pages 285 à 287.

- (6) Mettre en place les activités et mesures de protection en commençant à proximité du lieu du déversement et en s'en éloignant en suivant la direction du vent. Lorsqu'une matière réactive dans l'eau générant un produit toxique (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz toxique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement en aval sur une grande distance.

Dans la figure ci-dessous, le déversement est situé au centre du petit cercle noir. Le plus grand cercle représente la zone d'isolation initiale autour du déversement. Le carré (le périmètre de protection) illustre la zone dans laquelle les activités et les mesures de protection devraient être prises.



Note 1: Pour les facteurs pouvant modifier les distances d'activités de protection, voir la section « Introduction aux tableaux verts » (page 282).

Note 2: Lorsqu'un produit énuméré dans le Tableau 1 porte la mention (lorsque déversé dans l'eau), vous pouvez vous référer au Tableau 2 pour obtenir une liste des gaz générés lorsque cette matière entre en contact avec de l'eau. Notez que les gaz indiqués dans le Tableau 2 ne sont qu'à titre indicatif seulement.

Pour obtenir plus de renseignements sur la matière en cause, les mesures de sécurité et les procédures de réduction des risques, composer le plus tôt possible le numéro de téléphone d'urgence figurant sur le document d'expédition ou appeler l'organisme d'intervention d'urgence approprié.

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP Guide NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		
—	117	AC (comme arme chimique)	60 m	0,3 km	1,0 km	1000 m	3,7 km	8,4 km	
—	154	Adamsite (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,3 km	1,4 km	
—	153	Buzz (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,7 km	400 m	2,2 km	8,1 km	
—	153	BZ (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,7 km	400 m	2,2 km	8,1 km	
—	159	CA (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,4 km	100 m	0,5 km	2,6 km	
—	125	CG (comme arme chimique)	150 m	0,8 km	3,2 km	1000 m	7,5 km	11,0+ km	
—	125	CK (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	1,4 km	300 m	1,4 km	6,1 km	
—	153	CN (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,3 km	1,2 km	
—	153	CS (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,4 km	1,9 km	
—	154	CX (comme arme chimique)	60 m	0,2 km	1,1 km	200 m	1,2 km	5,1 km	
—	151	DA (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,8 km	300 m	1,9 km	7,5 km	
—	153	DC (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,6 km	60 m	0,4 km	1,8 km	
—	154	DM (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,3 km	1,4 km	
—	125	DP (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,7 km	200 m	1,0 km	2,4 km	
—	151	ED (comme arme chimique)	150 m	0,9 km	2,1 km	1000 m	5,9 km	8,3 km	
—	153	GA (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,5 km	0,6 km	

—	153	GB (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,1 km	400 m	2,1 km	4,9 km
—	153	GD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,7 km	300 m	1,8 km	2,7 km
—	153	GF (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,3 km	150 m	0,8 km	1,0 km
—	153	H (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km
—	153	HD (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km
—	153	HL (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
—	153	HN-1 (comme arme chimique)	60 m	0,3 km	0,5 km	200 m	1,1 km	1,8 km
—	153	HN-2 (comme arme chimique)	60 m	0,3 km	0,6 km	300 m	1,3 km	2,1 km
—	153	HN-3 (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,3 km
—	153	L (Lewisite) (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
—	153	Lewisite (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
—	152	MD (comme arme chimique)	300 m	1,6 km	4,3 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
—	153	Moutarde (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km
—	153	Moutarde Lewisite (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
—	152	PD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,4 km	300 m	1,6 km	1,6 km
—	119	SA (comme arme chimique)	300 m	1,9 km	5,7 km	1000 m	8,9 km	11,0+ km
—	153	Sarin (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,1 km	400 m	2,1 km	4,9 km
—	153	Soman (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,7 km	300 m	1,8 km	2,7 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		NUIT kilomètres
—	153	Tabun (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	0,2 km	100 m	0,5 km	0,6 km	
—	153	Thickened GD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,7 km	0,7 km	300 m	1,8 km	2,7 km	
—	153	VX (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,3 km	
1005	125	Ammoniac, anhydre	30 m	0,1 km	0,2 km	0,2 km	Consultez le Tableau 3			
1008	125	Trifluorure de bore	30 m	0,2 km	0,7 km	0,7 km	400 m	2,3 km	5,1 km	
1008	125	Trifluorure de bore, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,3 km	
1016	119	Monoxyde de carbone	30 m	0,3 km	1,4 km	1,4 km	Consultez le Tableau 3			
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé	30 m	0,1 km	0,4 km	0,4 km	60 m	0,3 km	1,1 km	
1017	124	Chlore	60 m	0,1 km	0,2 km	0,2 km	Consultez le Tableau 3			
1026	119	Cyanogène	30 m	0,1 km	0,4 km	0,4 km	Consultez le Tableau 3			
1040	119P	Oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	0,2 km	Consultez le Tableau 3			
1040	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote	30 m	0,1 km	0,2 km	0,2 km	Consultez le Tableau 3			
1045	124	Fluor	30 m	0,1 km	0,2 km	0,2 km	100 m	0,5 km	2,3 km	
1045	124	Fluor, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	0,2 km	150 m	1,0 km	3,4 km	
1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	0,3 km	Consultez le Tableau 3			
1050	125	Chlorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	0,3 km	Consultez le Tableau 3			

1051	117P	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé	60 m	0,2 km	0,6 km	200 m	0,7 km	1,7 km
1051	117P	Cyanure d'hydrogène, stabilisé						
1052	125	Fluorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,5 km	Consultez le Tableau 3		
1053	117	Sulfure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,5 km	400 m	2,2 km	6,3 km
1061	118	Méthylamine, anhydre	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,7 km	2,1 km
1062	123	Bromure de méthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,3 km	0,8 km
1064	117	Mercaptan méthylique	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	1,3 km	4,1 km
1067	124	Dioxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,4 km	400 m	1,4 km	3,3 km
1067	124	Téroxide de diazote						
1069	125	Chlorure de nitrosyle	30 m	0,2 km	1,0 km	800 m	4,3 km	10,8 km
1076	125	Phosgène	100 m	0,6 km	2,4 km	500 m	2,9 km	9,2 km
1079	125	Dioxyde de soufre	100 m	0,6 km	2,5 km	Consultez le Tableau 3		
1082	119P	Gaz réfrigérant R-1113	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,8 km
1082	119P	Trifluorochloréthylène, stabilisé						
1092	131P	Acroléine, stabilisée	100 m	1,2 km	3,3 km	500 m	6,1 km	10,8 km
1093	131P	Acrylonitrile, stabilisé	30 m	0,2 km	0,6 km	100 m	1,2 km	2,3 km
1098	131	Alcool allylique	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,2 km
1135	131	Monochlorhydrine du glycol	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

		PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		NUIT kilomètres
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	
1143	131P	Aldéhyde crotonique							
1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km	
1143	131P	Crotonaldéhyde							
1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé							
1162	155	Diméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,8 km	
1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,0 km	1,8 km	
1182	155	Chloroformiate d'éthyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,9 km	
1183	139	Éthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,6 km	2,0 km	
1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée	30 m	0,2 km	0,5 km	200 m	0,9 km	1,8 km	
1196	155	Éthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	200 m	2,1 km	5,8 km	
1238	155	Chloroformiate de méthyle	30 m	0,2 km	0,5 km	150 m	1,1 km	2,1 km	
1239	131	Éther méthylique monochloré	60 m	0,5 km	1,5 km	300 m	3,1 km	5,8 km	
1242	139	Méthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,8 km	2,3 km	

1244	131	Méthylhydrazine	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,4 km	2,1 km
1250	155	Méthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,8 km	2,5 km
1251	131P	Méthylvinylcétone, stabilisée	100 m	0,3 km	0,7 km	800 m	1,6 km	2,8 km
1259	131	Nickel-tétracarbonyl	100 m	1,3 km	5,0 km	1000 m	10,8 km	11,0+ km
1295	139	Trichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,6 km	2,1 km
1298	155	Triméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,4 km
1305	155P	Vinyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,6 km	1,9 km
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	1,4 km
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	300 m	1,0 km	3,5 km
1360	139	Phosphure de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,6 km	1,9 km	200 m	2,7 km	6,2 km
1384	135	Dithionite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,6 km	2,5 km
1384	135	Hydrosulfite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)						

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1390	139	Amidures de métaux alcalins (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	2,2 km
1390	139	Métaux alcalins, amidures de (lorsque déversé dans l'eau)						
1397	139	Phosphure d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,7 km	500 m	2,0 km	6,5 km
1419	139	Phosphure de magnésium- aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	500 m	1,8 km	5,8 km
1432	139	Phosphure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,3 km	3,8 km
1510	143	Téranitrométhane	30 m	0,2 km	0,3 km	30 m	0,4 km	0,7 km
1541	155	Cyanhydrique d'acétone, stabilisée (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,2 km	0,8 km
1556	152	Méthylchlorarsine	100 m	1,4 km	2,1 km	300 m	3,8 km	5,2 km
1560	157	Chlorure d'arsenic	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	1,0 km	1,5 km
1560	157	Trichlorure d'arsenic						
1569	131	Bromacétone	30 m	0,4 km	1,2 km	150 m	1,6 km	3,2 km
1580	154	Chloropicrine	60 m	0,5 km	1,2 km	200 m	2,2 km	3,6 km
1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange						
1581	123	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	2,1 km	5,9 km

1582	119	Chloropirine et chlorure de méthyle en mélange	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,4 km	1,7 km
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropirine en mélange						
1583	154	Chloropirine en mélange, n.s.a.	60 m	0,5 km	1,2 km	200 m	2,2 km	3,6 km
1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé	300 m	1,8 km	6,4 km	1000 m	9,7 km	11,0+ km
1595	156	Sulfate de diméthyle	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,6 km
1605	154	Dibromure d'éthylène	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
1612	123	Gaz comprimé et tétraphosphate d'hexaéthyle en mélange						
1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	100 m	0,8 km	2,7 km	400 m	3,5 km	8,1 km
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène						
1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,1 km	100 m	0,5 km	1,1 km
1614	152	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	60 m	0,2 km	0,6 km	150 m	0,5 km	1,5 km
1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide						
1647	151	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,3 km	0,8 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1660	124	Monoxyde d'azote						
1660	124	Monoxyde d'azote, comprimé	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,6 km	2,2 km
1660	124	Oxyde nitrique, comprimé						
1670	157	Mercaptan méthylique perchloré	30 m	0,2 km	0,4 km	100 m	0,8 km	1,2 km
1672	151	Chlorure de phénylcarbamine	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
1680	157	Cyanure de potassium, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,2 km	1,0 km
1689	157	Cyanure de sodium, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	100 m	0,3 km	1,2 km
1695	131	Chloracétone, stabilisée	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,6 km
1716	156	Bromure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
1717	155	Chlorure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	100 m	0,9 km	2,6 km
1722	155	Chlorocarbonate d'allyle	100 m	0,3 km	0,8 km	400 m	1,4 km	2,4 km
1722	155	Chloroformiate d'allyle						
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,7 km

1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,3 km
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	2,0 km
1728	155	Amyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,7 km
1732	157	Pentafluorure d'antimoine (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	1,1 km	3,9 km
1741	125	Trichlorure de bore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,6 km	1,4 km
1741	125	Trichlorure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	1,2 km	3,6 km
1744	154	Brome						
1744	154	Brome, en solution	60 m	0,8 km	2,3 km	300 m	3,8 km	7,5 km
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)						
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km
1745	144	Pentafluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	100 m	0,9 km	2,5 km	400 m	5,4 km	10,7 km
1745	144	Pentafluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,2 km	4,0 km
1746	144	Trifluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,4 km
1746	144	Trifluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	1,0 km	3,7 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		NUIT kilomètres
1747	155	Butyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km		0,1 km	60 m	0,5 km		1,6 km
1749	124	Trifluorure de chlore	60 m	0,3 km		1,1 km	200 m	1,4 km		3,6 km
1752	156	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km		0,6 km	100 m	1,1 km		1,9 km
1752	156	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km		0,1 km	30 m	0,2 km		0,6 km
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km		0,1 km	30 m	0,2 km		0,8 km
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre) (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km		0,1 km	30 m	0,2 km		0,3 km
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre) (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km		0,1 km	60 m	0,7 km		2,3 km
1758	137	Chlorure de chromyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km		0,1 km	30 m	0,1 km		0,5 km
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km		0,1 km	30 m	0,3 km		1,2 km
1763	156	Cyclohexényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km		0,1 km	30 m	0,3 km		1,2 km

1765	156	Chlorure de dichloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	2,0 km
1767	155	Diéthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
1769	156	Diphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,1 km
1771	156	Dodécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1777	137	Acide fluorosulfonique (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,5 km
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,4 km
1784	156	Hexyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,3 km
1799	156	Nonyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,4 km
1800	156	Octadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,3 km
1801	156	Octyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,4 km
1804	156	Phényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,3 km
1806	137	Pentachlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,3 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

		PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		NUIT kilomètres
1808	137	Tribromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,5 km	
1809	137	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,6 km	100 m	1,0 km	2,1 km	
1809	137	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,7 km	2,4 km	
1810	137	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,0 km	1,9 km	
1810	137	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,6 km	2,1 km	
1815	132	Chlorure de propionyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,5 km	
1816	155	Propyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,9 km	
1818	157	Tétrachlorure de silicium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,8 km	2,7 km	
1828	137	Chlorures de soufre (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km	
1828	137	Chlorures de soufre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km	
1829	137	Trioxys de soufre, stabilisé	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	6,3 km	

1831	137	Acide sulfurique, fumant	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	6,3 km
1834	137	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,4 km	60 m	0,8 km	1,5 km
1834	137	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,6 km
1836	137	Chlorure de thionyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km
1836	137	Chlorure de thionyle (lorsque déversé dans l'eau)	100 m	0,9 km	2,9 km	800 m	9,7 km	11,0+ km
1838	137	Tétrachlorure de titane (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km
1838	137	Tétrachlorure de titane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	1,7 km
1859	125	Tétrafluorure de silicium						
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé	30 m	0,2 km	0,8 km	100 m	0,5 km	1,8 km
1892	151	Éthylchlorarsine	150 m	1,5 km	2,1 km	400 m	4,6 km	6,4 km
1898	156	Iodure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,1 km
1911	119	Diborane						
1911	119	Diborane, comprimé	60 m	0,3 km	1,2 km	300 m	1,5 km	4,6 km
1911	119	Diborane en mélange						
1923	135	Dithionite de calcium (lorsque déversé dans l'eau)						
1923	135	Hydrosulfite de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,7 km	2,6 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	
1929	135	Dithionite de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km		60 m	0,6 km	2,3 km	
1929	135	Hydrosulfite de potassium (lorsque déversé dans l'eau)								
1931	171	Dithionite de zinc (lorsque déversé dans l'eau)								
1931	171	Hydrosulfite de zinc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km		60 m	0,6 km	2,4 km	
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.								
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	150 m	1,0 km	3,8 km		1000 m	5,7 km	10,1 km	
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,4 km		300 m	1,3 km	3,4 km	
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km		150 m	1,0 km	2,9 km	
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km		150 m	0,8 km	2,0 km	

1955	123	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km	
1955	123	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés							
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a.							
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,5 km	2,5 km	1000 m	5,7 km	10,1 km	
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,9 km	400 m	2,3 km	5,1 km	
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,9 km	
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km	
1955	123	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km	
1967	123	Gaz insecticide, toxique, n.s.a.							
1967	123	Parathion et gaz comprimés en mélange	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km	

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

		PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		NUIT kilomètres
1975	124	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange							
1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,6 km	2,2 km	
1975	124	Monoxyde d'azote et tétraoxyde de diazote en mélange							
1975	124	Tétraoxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange							
1994	136	Fer pentacarbonyl	100 m	0,9 km	2,0 km	400 m	4,8 km	7,5 km	
2004	135	Diamidmagnésium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	2,2 km	
2011	139	Phosphure de magnésium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	500 m	1,7 km	5,4 km	
2012	139	Phosphure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,1 km	3,6 km	
2013	139	Phosphure de strontium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,1 km	3,4 km	
2032	157	Acide nitrique, fumant rouge	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,3 km	0,5 km	
2186	125	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	30 m	0,1 km	0,3 km	Consultez le Tableau 3			

2188	119	Arsine	150 m	1,0 km	3,8 km	1000 m	5,7 km	10,1 km
2189	119	Dichlorosilane	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,3 km	3,4 km
2190	124	Difluorure d'oxygène	300 m	1,8 km	7,1 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2190	124	Difluorure d'oxygène, comprimé						
2191	123	Fluorure de sulfure	30 m	0,1 km	0,5 km	400 m	2,2 km	5,3 km
2192	119	Germane	150 m	0,9 km	3,3 km	500 m	3,3 km	7,5 km
2194	125	Hexafluorure de sélénium	200 m	1,1 km	3,5 km	600 m	3,5 km	7,9 km
2195	125	Hexafluorure de tellure	1000 m	5,8 km	10,9 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2196	125	Hexafluorure de tungstène	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	0,8 km	2,7 km
2197	125	Iodure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,9 km
2198	125	Pentafluorure de phosphore						
2198	125	Pentafluorure de phosphore, comprimé	30 m	0,2 km	1,0 km	150 m	1,0 km	3,5 km
2199	119	Phosphine	60 m	0,3 km	1,1 km	300 m	1,3 km	3,7 km
2202	117	Séléniure d'hydrogène, anhydre	300 m	1,7 km	6,0 km	1000 m	10,7 km	11,0+ km
2204	119	Sulfure de carbonyle	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,6 km	3,8 km
2232	153	Aldéhyde chloracétique						
2232	153	Chloro-2 éthanal	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,1 km
2285	156	Fluorures d'isocyanatobenzylidène	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,6 km
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,0 km	2,9 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

		PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	
2334	131	Allylamine	30 m	0,2 km	0,5 km	150 m	1,4 km	2,5 km	
2337	131	Mercaptan phénolique	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km	
2353	132	Chlorure de butyryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,7 km	
2382	131	Diméthylhydrazine, symétrique	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,3 km	
2395	132	Chlorure d'isobutyryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,4 km	
2407	155	Chloroformiate d'isopropyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,9 km	
2417	125	Fluorure de carbonyle	150 m	0,7 km	2,5 km	600 m	3,6 km	7,8 km	
2417	125	Fluorure de carbonyle, comprimé							
2418	125	Tétrafluorure de soufre	100 m	0,5 km	2,3 km	400 m	2,1 km	6,0 km	
2420	125	Hexafluoracétone	100 m	0,7 km	2,7 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km	
2421	124	Trioxyde d'azote	60 m	0,3 km	1,2 km	200 m	1,2 km	4,2 km	
2434	156	Dibenzylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,4 km	
2435	156	Éthylphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km	
2437	156	Méthylphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,2 km	

2438	131	Chlorure de triméthylacétyle	60 m	0,5 km	1,0 km	200 m	2,1 km	3,3 km
2442	156	Chlorure de trichloracétyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,1 km
2474	157	Thiophosgène	60 m	0,6 km	1,7 km	200 m	2,1 km	4,0 km
2477	131	Isothiocyante de méthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
2478	155	Isocyanate en solution, inflammable, toxique, n.s.a.						
2478	155	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	400 m	4,4 km	7,0 km
2480	155P	Isocyanate de méthyle	150 m	1,7 km	5,0 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2481	155	Isocyanate d'éthyle	150 m	2,0 km	5,1 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2482	155P	Isocyanate de n-propyle	100 m	1,3 km	2,7 km	600 m	7,4 km	10,8 km
2483	155P	Isocyanate d'isopropyle	150 m	1,5 km	3,2 km	1000 m	11,0 km	11,0+ km
2484	155	Isocyanate de tert-butyle	60 m	0,8 km	1,8 km	400 m	4,4 km	7,0 km
2485	155P	Isocyanate de n-butyle	60 m	0,6 km	1,1 km	200 m	2,6 km	4,0 km
2486	155P	Isocyanate d'isobutyle	60 m	0,6 km	1,2 km	300 m	3,1 km	4,7 km
2487	155	Isocyanate de phényle	100 m	0,9 km	1,4 km	300 m	3,7 km	5,4 km
2488	155	Isocyanate de cyclohexyle	30 m	0,3 km	0,4 km	100 m	1,0 km	1,4 km
2495	144	Pentafluore d'iode (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	1,1 km	4,1 km
2521	131P	Dicétène, stabilisé	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,0 km
2534	119	Méthylchlorosilane	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,7 km	1,9 km
2548	124	Pentafluore de chlore	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,0 km	11,0+ km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		Ensuite		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		Ensuite	
			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	les personnes en aval du vent pendant- PROTÉGER JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	les personnes en aval du vent pendant- PROTÉGER JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	
2605	155	Isocyanate de méthoxyméthyle	30 m	0,2 km	0,2 km		60 m	0,6 km	0,9 km	
2606	155	Orthosilicate de méthyle	30 m	0,2 km	0,3 km		60 m	0,7 km	1,1 km	
2644	151	Iodure de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km		100 m	0,3 km	0,7 km	
2646	151	Hexachlorocyclopentadiène	30 m	0,1 km	0,1 km		30 m	0,3 km	0,3 km	
2668	131	Chloracétonitrile	30 m	0,1 km	0,1 km		30 m	0,3 km	0,4 km	
2676	119	Sitbine	60 m	0,3 km	1,6 km		200 m	1,3 km	4,1 km	
2691	137	Pentabromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km		30 m	0,1 km	0,5 km	
2692	157	Tribromure de bore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km		30 m	0,2 km	0,4 km	
2692	157	Tribromure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km		60 m	0,5 km	1,9 km	
2740	155	Chloroformiate de n-propyle	30 m	0,1 km	0,3 km		60 m	0,6 km	1,0 km	
2742	155	Chloroformiate de sec-butyle	30 m	0,1 km	0,2 km		30 m	0,4 km	0,5 km	
2742	155	Chloroformiate d'isobutyle	30 m	0,1 km	0,1 km		30 m	0,3 km	0,5 km	
2742	155	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	30 m	0,2 km	0,2 km		60 m	0,5 km	0,7 km	
2743	155	Chloroformiate de n-butyle	30 m	0,1 km	0,1 km		30 m	0,3 km	0,4 km	

2806	139	Nitru de lithium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,9 km
2826	155	Chloroéthoxyformiate d'éthyle	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
2845	135	Dichlorure éthyldiphosphoné, anhydre	30 m	0,3 km	0,7 km	100 m	1,3 km	2,3 km
2845	135	Dichlorure méthylphosphoné	30 m	0,4 km	1,1 km	200 m	2,4 km	4,1 km
2901	124	Chlorure de brome	100 m	0,5 km	1,8 km	1000 m	5,4 km	11,0+ km
2927	154	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km
2927	154	Phosphorodichloride d'éthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,3 km
2965	139	Éthérate diméthylrique de trifluorure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	1,2 km	3,6 km
2977	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	2,1 km
2977	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	2,1 km
2978	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptées (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	2,1 km
2978	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptées (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	2,1 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2988	139	Chlorosilanes, hydrosolubles, inflammables, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
3023	131	2-Méthyl-2-heptanethiol	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,7 km	500 m	2,0 km	6,5 km
3057	125	Chlorure de trifluoracétyle	30 m	0,2 km	0,9 km	800 m	5,2 km	11,0+ km
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,6 km	2,7 km
3083	124	Fluorure de perchlore	30 m	0,2 km	1,1 km	1000 m	5,5 km	11,0+ km

3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,8 km	1000 m	5,7 km	10,1 km
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,3 km	3,4 km
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,9 km
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	100 m	0,5 km	2,5 km	1000 m	5,7 km	10,1 km
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,9 km	400 m	2,3 km	5,1 km
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,9 km
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3246	156	Chlorure de méthanesulfonyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	0,9 km
3275	131	Nitrites, toxiques, inflammables, n.s.a.	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,6 km	2,7 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-			
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		
3276	151	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,6 km	2,7 km		
3276	151	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.								
3278	151	Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,1 km	200 m	2,4 km	4,1 km		
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.								
3279	131	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,1 km	200 m	2,4 km	4,1 km		
3280	151	Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.								
3280	151	Composé organique de l'arsenic, liquide, n.s.a.	30 m	0,2 km	0,7 km	150 m	1,6 km	3,6 km		
3281	151	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	100 m	1,3 km	5,0 km	1000 m	10,8 km	11,0+ km		
3294	131	Cyanure d'hydrogène, en solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,5 km	1,9 km		

3300	119P Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,2 km
3300	119P Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène						
3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.						11,0+ km
3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,0 km	
3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,3 km	1,1 km	400 m	2,5 km	6,7 km
3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,9 km
3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3304	125 Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.						
3304	125 Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,5 km	2,5 km	500 m	2,9 km	9,2 km
3304	125 Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,0 km	400 m	2,3 km	5,1 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

		PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		NUIT kilomètres	NUIT kilomètres
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,6 km	3,2 km	
3304	125	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km	
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	500 m	2,9 km	9,2 km	
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	1,0 km	400 m	2,3 km	5,1 km	
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,6 km	3,2 km	
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km	

3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	500 m	2,9 km	9,2 km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	1,0 km	400 m	2,3 km	5,1 km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,6 km	3,2 km
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	800 m	5,0 km	11,0+ km
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,3 km	1,1 km	400 m	2,5 km	6,7 km
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	2,9 km
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		Ensuite		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		Ensuite	
			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.								
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,5 km	2,5 km		500 m	2,9 km	9,2 km	
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,0 km		400 m	2,3 km	5,1 km	
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,5 km		300 m	1,6 km	3,2 km	
3308	125	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km		150 m	0,8 km	2,0 km	
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.								
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,5 km	2,5 km		500 m	2,9 km	9,2 km	
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,0 km		400 m	2,3 km	5,1 km	

3309	119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,6 km	3,2 km
3309	119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3310	124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,5 km	500 m	2,9 km	9,2 km
3310	124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	1,0 km	400 m	2,3 km	5,1 km
3310	124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,6 km	3,2 km
3310	124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3318	125 Ammoniac, en solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,1 km
3355	119 Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	150 m	1,0 km	3,8 km	1000 m	5,7 km	10,1 km
3355	119 Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-			D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,4 km		300 m	1,3 km	3,4 km	
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km		150 m	1,0 km	2,9 km	
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km		150 m	0,8 km	2,0 km	
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km		60 m	0,5 km	1,6 km	
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km		60 m	0,5 km	1,6 km	
3381	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,6 km	1,2 km		200 m	2,2 km	4,2 km	
3382	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km		60 m	0,5 km	0,7 km	

3383	131 Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,5 km	1,5 km	300 m	3,1 km	5,8 km
3384	131 Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,0 km
3385	139 Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,6 km	1,2 km	200 m	2,2 km	4,2 km
3386	139 Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
3387	142 Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,6 km	1,2 km	200 m	2,2 km	4,2 km
3388	142 Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
3389	154 Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,3 km	0,8 km	400 m	1,4 km	3,3 km
3390	154 Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,6 km
3456	157 Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,0 km	2,9 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

		PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	
NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE							
3488	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)		100 m	0,9 km	2,0 km	400 m	4,8 km	7,5 km
3489	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)		30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,0 km
3490	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)		60 m	0,5 km	1,5 km	300 m	3,1 km	5,8 km
3491	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)		30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,0 km
3492	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)		100 m	0,9 km	2,0 km	400 m	4,8 km	7,5 km
3493	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)		30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,0 km
3494	131	Pétrole brut acide, inflammable, toxique		30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km

3507	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a.						
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)						
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3512	173	Gaz adsorbé toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)						
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a.						
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)						
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3514	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)						

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

			PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-			
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km		
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)								
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)								
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km		
3515	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)								
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a.								
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km		

3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3516	173	Gaz adsorbé toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
3517	173	Gaz adsorbé toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

		PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		NUIT kilomètres
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)							
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km	
3518	173	Gaz adsorbé toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)							
3519	173	Trifluorure de bore adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km	
3520	173	Chlore adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km	
3521	173	Tétrafluorure de silicium adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km	
3522	173	Arsine adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km	
3523	173	Germane adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km	
3524	173	Pentailuorure de phosphore adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km	
3525	173	Phosphine adsorbée	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km	
3526	173	Séniure d'hydrogène adsorbé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,4 km	
3539	123	Objets contenant du gaz toxique, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,4 km	

9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,5 km
9202	168	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,3 km
9206	137	Dichlorure méthylphosphonique	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,6 km
9263	156	Chlorure de chloropivalyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
9264	151	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
9269	132	Triméthoxysilane	30 m	0,2 km	0,6 km	100 m	1,3 km	2,3 km

(VOIR LA PAGE SUIVANTE POUR LA LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU)

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1

COMMENT UTILISER LE TABLEAU 2 – MATIÈRES QUI RÉAGISSENT À L'EAU EN DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

Le Tableau 2 liste les matières qui dégagent de grandes quantités de gaz toxiques par inhalation (TIH) lorsque déversées dans l'eau ainsi que les gaz toxiques qui sont produits.

Les matières sont présentées en ordre numérique de numéro d'identification.

Ces matières qui réagissent à l'eau sont facilement identifiables dans le Tableau 1 car leur nom est immédiatement suivi par (**lorsque déversé dans l'eau**).

Note 1 : Les gaz TIH indiqués dans le Tableau 2 sont uniquement à titre d'information. Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection dans le Tableau 1 ont déjà pris en considération les gaz TIH produits.

Par exemple: Le Tableau 2 indique que le cyanure de sodium, UN1689, lorsqu'il est déversé dans l'eau, génèrera du gaz de cyanure d'hydrogène (HCN). Dans le Tableau 1, vous devez vous référer aux distances du cyanure de sodium et non celles pour le gaz de cyanure d'hydrogène.

Note 2 : Quelques matières qui réagissent à l'eau sont également des matières TIH (par exemple, UN1746 (trifluorure de brome), UN1836 (chlorure de thionyle)). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le Tableau 1, une pour les déversements sur le sol et l'autre pour les déversements dans l'eau. Si une matière réagissant à l'eau n'a qu'une entrée dans le Tableau 1 pour (**lorsque déversé dans l'eau**) et la matière n'est **PAS** déversée dans l'eau, le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent **PAS**. Dans ce cas, référez-vous uniquement au guide orange approprié.

Note 3 : Les matières classifiées comme une division 4.3 sont des matières qui, au contact de l'eau, sont susceptibles de devenir spontanément **INFLAMMABLE** ou dégager des gaz **INFLAMMABLES** ou parfois dégager des gaz **TOXIQUES** en quantités dangereuses. Aux fins de ce tableau, les matières qui réagissent à l'eau sont des matières qui génèrent des quantités importantes de gaz **TOXIQUES** rapidement après un déversement dans l'eau. Par conséquent, une matière classifiée comme une division 4.3 ne sera pas toujours inclus dans le Tableau 2.

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

**Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau**

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) génééré(s)	
1162	155	Diméthylchlorosilane	HCl	
1183	139	Éthylchlorosilane	HCl	
1196	155	Éthyltrichlorosilane	HCl	
1242	139	Méthylchlorosilane	HCl	
1250	155	Méthyltrichlorosilane	HCl	
1295	139	Trichlorosilane	HCl	
1298	155	Triméthylchlorosilane	HCl	
1305	155P	Vinyltrichlorosilane	HCl	
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé	HCl	
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	H ₂ S	
1360	139	Phosphure de calcium	PH ₃	
1384	135	Dithionite de sodium	H ₂ S	SO ₂
1384	135	Hydrosulfite de sodium	H ₂ S	SO ₂
1390	139	Amidures de métaux alcalins	NH ₃	
1390	139	Métaux alcalins, amidures de	NH ₃	
1397	139	Phosphure d'aluminium	PH ₃	
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium	PH ₃	
1432	139	Phosphure de sodium	PH ₃	
1541	155	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	HCN	
1680	157	Cyanure de potassium, solide	HCN	

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

**Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau**

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) généré(s)	
1689	157	Cyanure de sodium, solide	HCN	
1716	156	Bromure d'acétyle	HBr	
1717	155	Chlorure d'acétyle	HCl	
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé	HCl	
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre	HBr	
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre	HCl	
1728	155	Amyltrichlorosilane	HCl	
1732	157	Pentafluorure d'antimoine	HF	
1741	125	Trichlorure de bore	HCl	
1745	144	Pentafluorure de brome	HF	Br ₂
1746	144	Trifluorure de brome	HF	Br ₂
1747	155	Butyltrichlorosilane	HCl	
1752	156	Chlorure de chloracétyle	HCl	
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane	HCl	
1754	137	Acide chlorosulfonique (contenant ou non du trioxyde de soufre)	HCl	
1758	137	Chlorure de chromyle	HCl	
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane	HCl	
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane	HCl	
1765	156	Chlorure de dichloracétyle	HCl	
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane	HCl	

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

**Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau**

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) génééré(s)
1767	155	Diéthylchlorosilane	HCl
1769	156	Diphényldichlorosilane	HCl
1771	156	Dodécyltrichlorosilane	HCl
1777	137	Acide fluorosulfonique	HF
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane	HCl
1784	156	Hexyltrichlorosilane	HCl
1799	156	Nonyltrichlorosilane	HCl
1800	156	Octadécyltrichlorosilane	HCl
1801	156	Octyltrichlorosilane	HCl
1804	156	Phényltrichlorosilane	HCl
1806	137	Pentachlorure de phosphore	HCl
1808	137	Tribromure de phosphore	HBr
1809	137	Trichlorure de phosphore	HCl
1810	137	Oxychlorure de phosphore	HCl
1815	132	Chlorure de propionyle	HCl
1816	155	Propyltrichlorosilane	HCl
1818	157	Tétrachlorure de silicium	HCl
1828	137	Chlorures de soufre	HCl SO ₂ H ₂ S
1834	137	Chlorure de sulfuryle	HCl
1836	137	Chlorure de thionyle	HCl SO ₂
1838	137	Tétrachlorure de titane	HCl

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

**Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau**

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) génére(s)	
1898	156	Iodure d'acétyle	HI	
1923	135	Dithionite de calcium	H ₂ S	SO ₂
1923	135	Hydrosulfite de calcium	H ₂ S	SO ₂
1929	135	Dithionite de potassium	H ₂ S	SO ₂
1929	135	Hydrosulfite de potassium	H ₂ S	SO ₂
1931	171	Dithionite de zinc	H ₂ S	SO ₂
1931	171	Hydrosulfite de zinc	H ₂ S	SO ₂
2004	135	Diamidemagnésium	NH ₃	
2011	139	Phosphure de magnésium	PH ₃	
2012	139	Phosphure de potassium	PH ₃	
2013	139	Phosphure de strontium	PH ₃	
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide	NO ₂	
2353	132	Chlorure de butyryle	HCl	
2395	132	Chlorure d'isobutyryle	HCl	
2434	156	Dibenzylchlorosilane	HCl	
2435	156	Éthylphényldichlorosilane	HCl	
2437	156	Méthylphényldichlorosilane	HCl	
2495	144	Pentafluorure d'iode	HF	
2691	137	Pentabromure de phosphore	HBr	
2692	157	Tribromure de bore	HBr	
2806	139	Nitruide de lithium	NH ₃	

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

**Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau**

NIP	Guide	Nom de la matière	Gaz toxique(s) (TIH) génééré(s)
2965	139	Éthérate diméthylque de trifluorure de bore	HF
2977	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, fissiles	HF
2977	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, fissiles	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, non fissiles ou fissiles exceptées	HF
2978	166	Matières radioactives, hexafluorure d'uranium, non fissiles ou fissiles exceptées	HF
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	HCl
2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium	PH ₃
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	HCl
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	NO ₂
3507	166	Hexafluorure d'uranium, matières radioactives, en colis excepté, moins de 0,1 kg par colis, non fissiles ou fissiles exceptées	HF
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	Cl ₂

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

COMMENT UTILISER LE TABLEAU 3 – DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION POUR DE GRANDS DÉVERSEMENTS POUR DIFFÉRENTES QUANTITÉS DE SIX GAZ TOXIQUES PAR INHALATION (TIH) LES PLUS COURANTS

Le Tableau 3 présente les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour des matières toxiques par inhalation (TIH) qui pourraient être plus couramment impliquées.

Les matières choisies sont:

- UN1005 - Ammoniac anhydre
- UN1017 - Chlore
- UN1040 - Oxyde d'éthylène et UN1040 - Oxyde d'éthylène avec de l'azote
- UN1050 - Chlorure d'hydrogène, anhydre et UN2186 - Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
- UN1052 - Fluorure d'hydrogène, anhydre
- UN1079 - Dioxyde de soufre

Les matières sont présentées en ordre numérique de numéro d'identification et fournissent les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour **DE GRANDS DÉVERSEMENTS** (plus de 208 litres) impliquant des contenants de capacités variées (voir ci-dessous) et ce, pour des situations se produisant de jour ou de nuit ainsi qu'à des vitesses de vent différentes.

- Wagon citerne: 80 000 kg
- Citerne routière ou remorque: 20 000 – 25 000 kg
- Réservoir ravitailleur agricole: 3785 L
- Petite bouteille à gaz: 72 L
- Bouteille à gaz unique d'une tonne: 757 - 1135 L

Estimation de la vitesse du vent grâce aux indices environnementaux

km/h	Description du vent	Caractéristiques
< 10	Vent faible	On sent le vent sur le visage; les feuilles frémissent et les girouettes bougent
10 - 20	Vent modéré	Poussières et bouts de papier s'envolent. Les petites branches sont agitées.
>20	Grand vent	Les grosses branches sont agitées. On entend le vent siffler dans les fils téléphoniques et l'usage du parapluie devient difficile.

(Les données de l'échelle des vents de Beaufort ont été retravaillées afin de créer 3 catégories de vitesse du vent: faible, modéré et grand)

TABEAU 3 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation (TIH) les plus courants

	D'abord ISOLER dans toutes les directions	Puis PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant					
		JOUR			NUIT		
		Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)
	Mètres	Km	Km	Km	Km	Km	Km
UN1005 Ammoniac, anhydre : Grands déversements							
CONTENANT DE TRANSPORT							
Wagon citerne	300	1,9	1,5	1,1	4,5	2,5	1,4
Citerne routière ou remorque	150	0,9	0,5	0,4	2,0	0,8	0,6
Réservoir ravitailleur agricole	60	0,5	0,3	0,3	1,4	0,3	0,3
Plusieurs petits cylindres	30	0,3	0,2	0,1	0,7	0,3	0,2
UN1017 Chlore : Grands déversements							
CONTENANT DE TRANSPORT							
Wagon citerne	1000	10,1	6,8	5,3	11+	9,2	6,9
Citerne routière ou remorque	600	5,8	3,4	2,9	6,7	5,0	4,1
Plusieurs cylindres d'une tonne	300	2,1	1,3	1,0	4,0	2,4	1,3
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	150	1,5	0,8	0,5	2,9	1,3	0,6

TABEAU 3

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 3 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation (TIH) les plus courants

	D'abord ISOLER dans toutes les directions	Puis PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant					
		JOUR			NUIT		
		Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)
	Mètres	Km	Km	Km	Km	Km	Km
UN1040 Oxyde d'éthylène : Grands déversements							
UN1040 Oxyde d'éthylène avec de l'azote : Grands déversements							
Wagon citerne	200	1,6	0,8	0,7	3,3	1,4	0,8
Citerne routière ou remorque	100	0,9	0,5	0,4	2,0	0,7	0,4
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	30	0,4	0,2	0,1	0,9	0,3	0,2
UN1050 Chlorure d'hydrogène, anhydre : Grands déversements							
UN2186 Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré : Grands déversements							
Wagon citerne	500	3,9	2,1	1,8	10,1	3,5	2,3
Citerne routière ou remorque	200	1,5	0,8	0,6	3,9	1,5	0,8
Plusieurs cylindres d'une tonne	30	0,4	0,2	0,1	1,1	0,3	0,2
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	30	0,3	0,2	0,1	0,9	0,3	0,2

TABLEAU 3 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation (TIH) les plus courants

	D'abord ISOLER dans toutes les directions	Puis PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant					
		JOUR			NUIT		
		Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)
	Mètres	Km	Km	Km	Km	Km	Km
UN1052 Fluorure d'hydrogène, anhydre : Grands déversements							
CONTENANT DE TRANSPORT							
Wagon citerne	500	3,5	2,1	1,8	6,6	3,1	2,0
Citerne routière ou remorque	200	2,0	1,0	0,9	3,7	1,6	0,9
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	100	0,8	0,4	0,3	1,7	0,5	0,3
UN1079 Dioxyde de soufre : Grands déversements							
CONTENANT DE TRANSPORT							
Wagon citerne	1000	11+	11+	7,2	11+	11+	10,1
Citerne routière ou remorque	1000	11+	6,2	5,3	11+	8,2	6,2
Plusieurs cylindres d'une tonne	500	5,4	2,4	1,8	7,8	4,2	2,9
Plusieurs petits cylindres ou cylindre unique d'une tonne	200	3,2	1,5	1,1	5,8	2,5	1,5

TABLEAU 3

« + » indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

GMU2020 GUIDE DE L'UTILISATEUR

Le Guide des mesures d'urgence 2020 (GMU2020) a été élaboré conjointement par Transports Canada (TC), le Département des transports des États-Unis (US DOT), et le Secrétariat aux communications et aux transports du Mexique (SCT) avec l'aide du Centre d'information pour urgences chimiques de l'Argentine (CIQUIME).

Ce guide est pour les pompiers, les services de police et le personnel d'autres services d'urgence qui peuvent être les premiers à arriver sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses.

C'est avant tout un guide pour aider les premiers intervenants à :

- **Déterminer rapidement les dangers spécifiques ou généraux de la (des) matière(s) en cause durant un incident de transport;**
- **Se protéger eux-mêmes et protéger le grand public au cours de la phase d'intervention initiale de l'incident.**

Aux fins de ce guide, la « phase d'intervention initiale » est la période suivant l'arrivée des premiers intervenants sur les lieux d'un incident. Durant cette phase, les premiers répondants devraient :

- Confirmer la présence de et/ou identifier les marchandises dangereuses;
- Commencer à établir des mesures de protection et sécuriser la zone;
- Demander l'aide de personnel qualifié.

Ce guide vise avant tout les incidents routiers ou ferroviaires impliquant des marchandises dangereuses. Il peut avoir une utilité limitée dans des installations fixes, ou à bord d'aéronefs ou de navires.

Ce guide :

- **Ne fournit pas** les propriétés physiques ou chimiques des marchandises dangereuses;
- **Ne remplace pas** la formation personnelle, les connaissances ou le bon jugement en intervention d'urgence;
- **Ne traite pas** toutes les éventualités que peut comporter un incident mettant en cause des marchandises dangereuses.

Le GMU2020 contient les listes de marchandises dangereuses provenant des Recommandations des Nations Unies les plus récentes, ainsi que d'autres réglementations internationales et nationales.

Les explosifs ne sont pas énumérés individuellement (ni par leur appellation réglementaire, ni à l'aide de leur numéro d'identification) mais ils apparaissent sous le titre général « Explosifs » :

- Sur la première page de l'index numérique (pages à bordure jaune);
- Par ordre alphabétique dans l'index des noms de matières (pages à bordure bleue).

Les agents de guerre chimique n'ont pas de numéro d'identification attribué puisqu'ils ne sont pas transportés commercialement. Dans une situation d'urgence, le guide assigné (pages à bordure orange) fournira des conseils lors de l'intervention initiale.

La lettre **(P)** qui suit le numéro de la page-guide dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue identifie les matières présentant un risque de polymérisation sous certaines conditions. Par exemple: UN1092 - Acroléine, stabilisée GUIDE **131P**.

Les premiers intervenants sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses ne devraient pas se fier uniquement à ce guide. Obtenez toujours le plus tôt possible des renseignements supplémentaires et plus précis sur les marchandises concernées. Pour ce faire :

- Communiquez avec l'organisme d'intervention d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière de ce guide;
- Composez le numéro d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition;
- Consultez les renseignements que contient ou qui accompagnent le document d'expédition.

AVANT UNE SITUATION D'URGENCE - FAMILIARISEZ-VOUS AVEC CE GUIDE! Aux États-Unis, conformément au U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA, 29 CFR 1910.120) et le règlement du U.S. Environmental Protection Agency (EPA, 40 CFR Part 311), les intervenants doivent recevoir de la formation dans l'utilisation du présent guide.

CONTENU DU GUIDE

1- Pages à bordure jaune: Énumère les marchandises dangereuses par ordre de numéro d'identification (NIP). Cette liste présente le numéro d'identification à quatre chiffres, le numéro de la page-guide correspondante et le nom de la matière.

Par exemple:	NIP	GUIDE	Nom de la matière
	1090	127	Acétone

2- Pages à bordure bleue: Énumère les marchandises dangereuses par ordre alphabétique du nom de la matière. Cette liste présente le nom de la matière, le numéro de la page-guide correspondante et le numéro d'identification à quatre chiffres.

Par exemple:	Nom de la matière	GUIDE	NIP
	Acide sulfurique	137	1830

3- Pages à bordure orange: Toutes les mesures de sécurité recommandées y sont consignées ici. Elle comprend en tout 62 pages-guides individuelles, chacune sur un format de 2 pages. Chaque page-guide donne des précautions et de l'information sur les mesures d'urgence afin de vous protéger et de protéger le grand public. La page de gauche donne des renseignements sur la sécurité et les distances d'évacuation. La page de droite donne des renseignements sur les mesures d'urgence en cas d'incendie, de déversement ou de fuite, ainsi que les premiers soins. Chaque page-guide s'applique à un groupe de matières qui possèdent des caractéristiques chimiques et toxicologiques similaires. Le titre de la page-guide indique les risques généraux des marchandises dangereuses qui y sont associées.

Par exemple: GUIDE 124 – **Gaz - Toxiques et/ou Corrosifs - Oxydants.**

Chaque page-guide est divisée en trois sections principales:

RISQUES POTENTIELS:

- Représente le danger en termes d'**INCENDIE OU EXPLOSION** et d'effets éventuels sur la **SANTÉ** lors de l'exposition.
- Le plus grand risque apparaît en premier.
- Consulter cette section en premier pour aider à prendre des décisions sur comment protéger l'équipe d'intervention d'urgence et la population avoisinante.

SÉCURITÉ PUBLIQUE:

- Fournit des précautions générales à prendre par les premiers intervenants sur le site de l'incident.
- Fournit des renseignements généraux sur les **VÊTEMENTS DE PROTECTION** et le niveau de protection respiratoire recommandés.
- Suggère des distances d'**ÉVACUATION** par mesure de prévention immédiate, pour des déversements, et pour des incendies (dangers de fragmentation).
- Lorsque la matière est surlignée en vert dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue, cette section dirige l'utilisateur à consulter le Tableau 1, qui énumère les matières toxiques par inhalation (TIH), les matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau et les agents de guerre chimique (pages à bordure verte).

MESURES D'URGENCE:

- Indique les précautions spéciales à prendre lors d'un **INCENDIE**, d'un **DÉVERSEMENT OU FUITE** ou d'une exposition chimique.
- Donne plusieurs recommandations sous chacune de ces parties pour faciliter votre prise de décision.
- Fournit des renseignements sur les **PREMIERS SOINS** à effectuer avant d'obtenir une aide médicale.

4- Pages à bordure verte: Cette section a 3 tableaux.

Tableau 1 – Distances d'isolation initiales et d'activités de protection

Énumère, par ordre de numéro d'identification (NIP):

- Les matières qui sont toxiques par inhalation (TIH);
- Les matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau;
- Certains agents de guerre chimique.

Ces matières sont surlignées en vert dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue afin de les retrouver facilement.

Tableau 1 fournit deux types de distances: les « **distances d'isolation initiales** » et les « **distances d'activités de protection** » pour:

- **Petits déversements:** 208 litres ou moins;
- **Grands déversements:** plus de 208 litres;

- Exception: pour les entrées portant la mention (**comme arme chimique**), les volumes varient, mais dans la plupart des cas, un petit déversement implique une quantité de 2 kilogrammes ou moins et un grand déversement correspond à une quantité pouvant aller jusqu'à 25 kilogrammes.

À l'intérieur de la « **distance d'isolation initiale** », des vêtements de protection et une protection respiratoire sont nécessaires. L'évacuation de toutes les personnes, **dans toutes les directions**, à proximité du lieu de déversement ou de la fuite devrait être considérée. Cette distance définit le rayon de la « zone d'isolation initiale » entourant le déversement à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à:

- Des concentrations dangereuses en amont du vent (au-dessus du vent);
- Des concentrations mortelles en aval du déversement.

La « **distance d'activités de protection** » désigne une aire sous le vent (en aval) du lieu du déversement ou de la fuite, à l'intérieur de laquelle des activités de protection pourraient être entreprises pour:

- Protéger la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du grand public;
- Évacuer et/ou protéger sur place les personnes dans cette zone. (Pour obtenir plus de renseignements, consulter les pages 285 à 287).

La « distance d'activités de protection » est divisée pour des situations se produisant le **jour** et la **nuît**, car les variations des conditions atmosphériques peuvent influencer la superficie de la zone dangereuse. En fait, c'est la quantité ou la concentration des vapeurs de la matière qui pose un problème, et non seulement la présence de cette matière. Pendant la nuit, l'air est généralement plus calme. Ceci fait que les vapeurs se dispersent moins et résulte en une zone de toxicité plus grande. Pendant le jour, les conditions atmosphériques sont plus actives, causant une plus grande dispersion des vapeurs toxiques. Ceci résulte en une concentration moins élevée dans l'air ambiant et une zone de toxicité plus petite. Le jour est entre le lever et le coucher du soleil, alors que la nuit est entre le coucher et le lever du soleil.

Par exemple, dans le cas d'un petit déversement de UN1955 - gaz comprimé, toxique, n.s.a., la « **distance d'isolation initiale** » est de 100 mètres, ce qui représente une « zone d'isolation initiale » sous la forme d'un cercle d'évacuation de 200 mètres de diamètre. Sa « **distance d'activités de protection** » est de 0,5 kilomètre pour un incident se produisant le jour et de 2,5 kilomètres pour un incident de nuit.

Note 1: Certaines matières produisant des gaz toxiques au contact de l'eau ont 2 entrées dans le Tableau 1. Elles sont identifiées par (**lorsque déversé sur le sol**) puisqu'elles sont elles-mêmes toxiques par inhalation et (**lorsque déversé dans l'eau**) parce qu'elles produisent des gaz toxiques additionnels lorsque déversées dans l'eau.

Par exemple: UN1746 - trifluorure de brome et UN1836 - chlorure de thionyle.

Note 2: Si une matière qui produit des gaz toxiques au contact de l'eau a seulement une entrée dans le Tableau 1 pour (**lorsque déversé dans l'eau**) et la matière N'EST PAS déversée dans l'eau, le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent pas. Les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans la page-guide (pages à bordure orange) appropriée.

Par exemple: UN1183 - Éthylchlorosilane et UN1898 - Iodure d'acétyle

Tableau 2 - Matières qui réagissent à l'eau en dégageant des gaz toxiques

Énumère:

- Par ordre de numéro d'identification (NIP), les matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau;
- Les gaz TIH générés par ces matières.

Ces matières qui réagissent à l'eau sont facilement identifiables dans le **Tableau 1** car leur nom est immédiatement suivi par le texte (**lorsque déversé dans l'eau**).

NOTE: Les gaz TIH produits indiqués dans le Tableau 2 sont seulement à titre indicatif. Dans les distances du Tableau 1, les gaz TIH produits ont déjà été pris en considération.

Par exemple: le Tableau 2 indique que le cyanure de sodium, UN1689, lorsque déversé dans l'eau, va générer du cyanure d'hydrogène gazeux (HCN). Dans le Tableau 1, vous devez faire référence aux distances pour le cyanure de sodium et non celles pour le cyanure d'hydrogène gazeux.

Tableau 3 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation les plus courants

Énumère les 6 matières toxiques par inhalation les plus courantes.

- UN1005 - Ammoniac, anhydre
- UN1017 - Chlore
- UN1040 - Oxyde d'éthylène et UN1040 - Oxyde d'éthylène avec de l'azote
- UN1050 - Chlorure d'hydrogène, anhydre et UN2186 - Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
- UN1052 - Fluorure d'hydrogène, anhydre
- UN1079 - Dioxyde de soufre

Le tableau 3 donne:

- Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements (plus de 208 litres);
- Les différents types de contenants (de capacités variées), pour des situations se produisant le jour ou la nuit, et pour trois vitesses de vent différentes (faible, modéré, grand).

COMMENT CHOISIR LES DISTANCES D'ISOLATION ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION APPROPRIÉES

Le GMU2020 donne des distances d'isolation et d'évacuation à 2 endroits:

- Dans les pages-guides individuelles (pages à bordure orange);
- Dans le tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte).

Si l'incident implique une **matière non-TIH** (non-surlignée en vert dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue)

- Aller à la page-guide assigné pour cette matière (pages à bordure orange);
- Sous **ÉVACUATION** se trouve:
 - Les distances d'isolation initiales par mesure de prévention immédiate;
 - Les distances spécifiques d'évacuation en cas de déversement ou d'incendie (dangers de fragmentation);
 - **Veillez noter** que certaines pages-guide peuvent aussi référer au Tableau 1. Ceci est un rappel pour les matières surlignées en vert seulement.

Si l'incident implique une matière **TIH**, **matière réagissant à l'eau** ou un **agent de guerre chimique** (entrées surlignées en vert dans les pages à bordure jaune ou à bordure bleue):

S'il n'y a pas d'incendie:

- Allez directement au Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte);
- Consultez également la page-guide assigné pour la matière (pages à bordure orange).

Si un incendie est impliqué:

- Allez directement à la page-guide assigné (pages à bordure orange) et utiliser les distances trouvées sous **ÉVACUATION** – Incendie;
- Consultez également le Tableau 1 pour les rejets de matières résiduelles.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

VÊTEMENTS DE VILLE ET UNIFORMES DE TRAVAIL

Ces vêtements, comme les uniformes que portent les policiers et le personnel des services médicaux d'urgence, n'assurent pratiquement pas de protection contre les effets toxiques des marchandises dangereuses.

VÊTEMENTS DE PROTECTION POUR FEUX D'IMMEUBLES (VPFI)

Cette catégorie de vêtements, appelée souvent « habit de combat », « tenue de feu » ou « tenue d'intervention », désigne les vêtements de protection que portent généralement les pompiers lorsqu'ils combattent un incendie d'immeuble. Elle comprend un casque, un manteau, un pantalon, des bottes, des gants et une cagoule couvrant les parties de la tête qui ne sont pas protégées par le casque et la pièce faciale. Ces vêtements protecteurs peuvent être utilisés avec un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive avec masque complet. Ils doivent au minimum satisfaire à la norme 29 CFR 1910.156 d'OSHA Fire Brigades Standard ou la norme NFPA 1851.

Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée contre la chaleur et le froid. Ils n'assurent pas nécessairement une protection adéquate contre les vapeurs ou les liquides toxiques pouvant être impliqués lors d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses.

Chaque page-guide comprend une déclaration au sujet de l'utilisation du VPFI dans le cas d'un incident relatif aux matières auxquelles elle fait référence. Certaines pages déclarent que ces VPFI offrent une protection limitée. L'intervenant qui les portent et qui est muni d'un APRA peut alors être en mesure de mener une opération qui consiste à « entrer et sortir » rapidement. Toutefois, ce type d'opération met l'intervenant à risque d'exposition, de blessure ou de mort. Le commandant des opérations prend la décision d'autoriser cette initiative seulement si les avantages peuvent être déterminants (c.-à-d. permettre d'effectuer un sauvetage immédiat, de fermer une soupape pour mettre fin à une fuite, etc.).

Noter que les vêtements protecteurs du type combinaison que portent habituellement les pompiers appelés à combattre des incendies de forêt ou de végétation ne sont pas des VPFI et **ne sont pas** recommandés ni mentionnés ailleurs dans le présent guide.

APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOME À PRESSION POSITIVE (APRA)

Cet appareil assure une pression constante et positive d'air à l'intérieur du masque.

Utilisez toujours un appareil certifié par le NIOSH et le Department of Labor / Mine Safety and Health Administration conformément aux exigences de :

- protection respiratoire précisées dans l'OSHA (29 CFR 1910.134) et/ou dans le « Fire Brigades Standard » (29 CFR 1910.156 (f))
- 42 CFR, partie 84
- NFPA 1852

Les appareils respiratoires à cartouche chimique, ou autres masques filtrants, ne sont pas des substituts acceptables à l'APRA à pression positive. Les APRA pulmo-commandés ne répondent pas au « Fire Brigades Standard » de l'OSHA (29 CFR 1910.156 (f)(1)(i)).

APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Si on soupçonne qu'un agent de guerre chimique pourrait être impliqué, l'utilisation de protection respiratoire CBRN certifié par le NIOSH est fortement recommandée.

Le respirateur N95 est le plus commun des sept types d'appareils de protection respiratoire (APR) à pièce faciale filtrante. Ce masque filtre au moins 95% des particules en suspension dans l'air (de plus de 0.3 microns de taille), mais n'est pas résistant à l'huile. Les APR à pièce faciale filtrante N95 ne fournissent pas de protection contre les gaz et les vapeurs.

Les appareils de protection respiratoire avec un système de ventilation motorisé (terme anglais: *Powered air-purifying respirators - PAPR*) sont des respirateurs à épuration d'air qui utilisent un ventilateur pour forcer l'air ambiant à travers des cartouches ou filtres d'épuration d'air jusque dans la pièce faciale. Un PAPR ne fournit pas d'oxygène ou d'air à partir d'une source autonome (p. ex. des cylindres).

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION CHIMIQUE

L'utilisation sécuritaire de ce genre de vêtements et d'équipement de protection exige des compétences spécifiques acquises grâce à la formation et à l'expérience. Ce type de vêtement de protection peut protéger contre un produit chimique donné, mais pourrait être pénétré facilement par des produits chimiques pour lesquels il n'a pas été conçu. Par conséquent, les vêtements de protection doivent seulement être utilisés lorsqu'ils sont compatibles avec le produit chimique en question. De plus, ils n'offrent que peu ou pas de protection contre la chaleur et/ou le froid.

Des exemples de ce type de vêtement de protection sont :

- (1) Les combinaisons étanches aux vapeurs (NFPA1991), également connues sous le nom de « combinaisons entièrement étanches aux agents chimiques » ou protection de niveau A* (OSHA 29 CFR 1910.120 Annexe A & B)
- (2) Les « tenues de protection contre les projections liquides » (NFPA 1992), également connues sous le nom de protection de niveau B* ou C* (OSHA 29 CFR 1910.120, Annexe A & B), ou les ensembles pour incidents terroristes chimiques/biologiques (NFPA 1994), ensembles classe 1, 2 ou 3 de la norme CAN/CGSB/CSA-Z1610-11 – Protection des premiers intervenants en cas d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Aucune de ces combinaisons ne vous protégera contre toutes les marchandises dangereuses. Ne tenez pas pour acquis que tous les vêtements de protection résistent à la chaleur et/ou au froid ou aux flammes, à moins que cela ne soit certifié par le fabricant (NFPA 1991 5-3 Tests de résistance au feu et 5-6 Tests de performance aux températures froides).

* Consultez la définition de « Équipement de protection » dans le glossaire pour une explication des niveaux de protection.

DÉCONTAMINATION

Les manières de décontaminer les personnes et le matériel peuvent varier. Si vous avez besoin d'aide avec la décontamination, veuillez composer le numéro de téléphone d'urgence figurant sur les documents d'expédition ou communiquer avec les agences indiquées à l'intérieur de la couverture arrière. Ces ressources pourraient être en mesure de vous mettre en contact avec le fabricant du produit chimique afin de déterminer la procédure appropriée si elle n'est pas disponible autrement.

La décontamination consiste à retirer ou neutraliser des marchandises dangereuses qui ont contaminé des personnes et de l'équipement durant un incident.

La contamination se produit dans la zone que l'on désigne habituellement la zone chaude. Toutes les choses et toutes les personnes qui entrent dans cette zone devraient être décontaminées lorsqu'elles en sortent, y compris le personnel d'intervention d'urgence. Ceci réduit la probabilité que la contamination se propage.

Il existe deux principaux types de contamination :

- La **contamination directe** se produit dans la zone chaude.
- La **contamination croisée** se produit quand une personne ou une chose hors de la zone chaude n'a pas été décontaminée correctement et entre en contact avec un autre objet ou une autre personne, habituellement dans la zone tiède ou froide.

Pour décontaminer, vous devez :

- Physiquement enlever les contaminants; et/ou
- Neutraliser chimiquement les contaminants*.

La norme NFPA 472, chapitre 3, décrit les quatre types de décontamination suivants.

- (1) **Décontamination primaire** : Enlever rapidement la contamination de surface, généralement en retirant mécaniquement le contaminant ou en rinçant à l'eau au moyen d'un tuyau d'incendie, de douches d'urgence, ou d'autres sources d'eau qui sont à proximité.
- (2) **Décontamination technique** : Réduire le niveau de contamination le plus possible en utilisant des méthodes chimiques ou physiques. Une équipe « hazmat » effectuera ce type de décontamination.
- (3) **Décontamination de masse** : Réduire ou enlever le plus rapidement possible les contaminants de surface d'un grand nombre de personnes en situations potentiellement mortelles.
- (4) **Décontamination d'urgence** : Réduire immédiatement la contamination des gens en situations potentiellement mortelles, avec ou sans la mise en place officielle d'un corridor de décontamination. Cette procédure devrait être exécutée en amont et en hauteur des victimes. Les intervenants devraient éviter le contact avec les victimes, les eaux de ruissellement ou les éclaboussures découlant de la procédure de décontamination.

La décontamination d'urgence et de masse peut être exécutée à l'aide d'équipement de lutte contre l'incendie ou d'opérations de sauvetage. Les lances d'incendie peuvent être réglées à la configuration de jet diffusé à grand angle et arroser vers le sol pour créer une douche de décontamination. Les intervenants peuvent aussi placer des lances sur les ports de décharge de leur camion d'incendie.

Les vêtements et l'équipement contaminés doivent être enlevés après leur utilisation et entreposés dans une zone contrôlée (zone tiède) jusqu'à ce que les procédures de nettoyage puissent commencer. Parfois, les vêtements de protection et l'équipement ne peuvent pas être décontaminés et ils doivent être éliminés de manière adéquate.

*La neutralisation chimique libère de la chaleur. NE PAS L'EFFECTUER sur une victime.

CONTRÔLE DES INCENDIES ET DES DÉVERSEMENTS

CONTRÔLE DES INCENDIES

L'eau est l'agent d'extinction des incendies le plus courant et, en général, le plus facile à obtenir. Faites preuve de prudence en choisissant un mode d'extinction des incendies, puisque plusieurs facteurs doivent être pris en considération. L'eau risque d'être inefficace pour combattre des incendies mettant en cause certaines matières.

Incendies impliquant un déversement de liquides inflammables

Ces incendies sont généralement maîtrisés au moyen d'une mousse extinctrice appliquée à la surface de la matière en feu.

La lutte contre les feux de liquides inflammables exige :

- une mousse extinctrice chimiquement compatible avec ces derniers
- le mélange approprié de cette mousse avec l'eau et l'air
- l'application et le maintien de la couche de mousse.

Il y a en général deux types de mousse extinctrice: régulière et anti-alcool. Des exemples de mousses régulières sont la mousse protéinée, la mousse fluoroprotéinée et la mousse aqueuse qui forme un film flottant (mousse AFFF).

Certains incendies impliquant des liquides inflammables, notamment un bon nombre de produits pétroliers, peuvent être maîtrisés au moyen de la mousse régulière. D'autres liquides inflammables, notamment les solvants « polaires » (des liquides qui sont solubles dans l'eau) comme les alcools et les cétones, ont des propriétés chimiques différentes. Un incendie mettant en cause ces matières ne peut être facilement maîtrisé avec de la mousse régulière et exige l'application d'une mousse anti-alcool.

Les incendies impliquant des solvants polaires peuvent être difficiles à maîtriser et exigent l'application d'une plus grande quantité de mousse que les autres feux de liquides inflammables (voir la norme 11 de la NFPA pour de plus amples renseignements). Reportez-vous à la page-guide appropriée pour déterminer quel type de mousse est recommandé. Il est difficile de faire des recommandations précises au sujet des liquides inflammables qui présentent des risques subsidiaires de corrosivité ou de toxicité. La mousse anti-alcool peut être efficace pour un bon nombre de ces matières.

Composer le plus tôt possible le numéro de téléphone d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou communiquer avec l'organisme d'intervention d'urgence approprié, pour obtenir les renseignements nécessaires et déterminer l'agent extincteur à utiliser.

Le moyen de contrôler l'incendie dépend de facteurs, tels que:

- l'endroit de l'incident
- les risques d'exposition
- l'ampleur de l'incendie
- les préoccupations environnementales
- la disponibilité sur place d'agents et de matériel extincteurs.

MATIÈRES QUI RÉAGISSENT AVEC L'EAU

On utilise parfois l'eau pour rincer les déversements et réduire ou orienter les vapeurs dans les situations où cela s'impose. Certaines des substances visées par ce guide peuvent réagir violemment, ou même exploser, au contact de l'eau. Lorsqu'elles sont en cause, envisagez de laisser le feu brûler ou de ne pas vous attaquer au déversement (sauf pour endiguer le produit pour réduire sa dispersion) tant que vous n'aurez pas obtenu les conseils techniques appropriés.

Les pages-guides appropriées vous avertissent clairement de ces réactions potentiellement dangereuses. Les substances en question justifient l'obtention de conseils techniques, parce que :

- L'eau qui pénètre dans un contenant qui s'est brisé ou qui fuit peut provoquer une explosion;
- L'eau peut être nécessaire pour refroidir des contenants adjacents afin d'en empêcher la rupture (ou l'explosion) ou de ralentir la propagation des incendies;
- L'eau peut être efficace pour atténuer la gravité d'un incident mettant en cause une matière qui réagit à l'eau, mais seulement si on peut assurer un **débit abondant et suffisant pendant une longue période**; et
- Les substances qui résultent de la réaction avec l'eau peuvent être encore plus toxiques, corrosives ou indésirables que celles qui découlent d'un incendie pour lequel on n'a pas utilisé d'eau.

Lorsque vous intervenez à un incident mettant en cause des matières qui réagissent avec l'eau, tenez compte :

- Des conditions ambiantes comme le vent, les précipitations, l'endroit et le degré d'accessibilité;
- La disponibilité des agents nécessaires pour contrôler l'incendie ou le déversement.

À cause du grand nombre de variables, la décision d'utiliser de l'eau pour combattre les incendies ou les déversements de matières qui réagissent avec l'eau doit être prise par une personne ou un organisme fiable. Par exemple, consultez le fabricant en composant leur numéro de téléphone en cas d'urgence ou contactez l'organisme d'intervention d'urgence approprié qui est indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.

CONTRÔLE DES VAPEURS

Les mesures visant à limiter la quantité de vapeurs dégagées par une flaque de liquides inflammables ou corrosifs sont une préoccupation bien réelle. Elles exigent l'utilisation de vêtements de protection appropriés, d'équipements spécialisés, d'agents chimiques appropriés et de personnels compétents. Avant d'essayer de contrôler les vapeurs, obtenez les conseils d'une personne ou d'un organisme expérimenté dans les tactiques à employer.

Il y a plusieurs façons de réduire au minimum la quantité de vapeurs qui sont dégagées d'une flaque de liquides déversés, comme les mousses spéciales, les agents absorbants/adsorbants et les agents de neutralisation. Pour être efficace, chaque méthode de contrôle des vapeurs doit être choisie en fonction de la substance en cause, et mise en oeuvre d'une façon qui atténuera les conséquences de l'incident plutôt que de les aggraver.

Lorsqu'on connaît spécifiquement les matières impliquées, comme celles qui sont dans des usines ou des entrepôts, il est souhaitable que l'équipe d'intervention d'urgence pour les marchandises dangereuses prenne des arrangements, au préalable, avec les exploitants de ces installations pour choisir et entreposer les agents de contrôle en question avant qu'un déversement se produise.

Sur le terrain, les premiers intervenants risquent de ne pas avoir avec eux le meilleur agent de contrôle pour des vapeurs dégagées par une substance donnée. Ils ne pourront vraisemblablement se servir que de l'eau et d'un genre de mousse extinctrice quelconque. Si la mousse disponible n'est pas appropriée, il est probable qu'ils utiliseront que de l'eau pulvérisée. Comme l'eau sert à former un joint d'étanchéité, il faut prendre soin de ne pas agiter le déversement ou de ne pas l'étendre davantage. Les vapeurs qui ne réagissent pas avec l'eau peuvent être éloignées du site au moyen des courants d'air entourant l'eau pulvérisée. Avant d'utiliser l'eau pulvérisée ou une autre méthode sécuritaire de contrôle d'émission de vapeurs ou pour supprimer l'ignition, obtenez un avis technique basé sur le nom du produit chimique impliqué.

NOTES

BLEVE ET DÉCHIRURE CAUSÉE PAR LA CHALEUR

BLEVE (DÉTENTE EXPLOSIVE DES VAPEURS D'UN LIQUIDE EN ÉBULLITION)

(Terme anglais: *Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion*)

Les pages suivantes présentent d'importants renseignements sur les BLEVE, y compris un tableau à prendre en considération dans une situation impliquant des gaz de pétrole liquéfiés (GPL), UN1075.

Les GPL comprennent les gaz inflammables suivants :

- UN1011 - butane
- UN1012 - butylène
- UN1055 - isobutylène
- UN1077 - propylène
- UN1969 - isobutane
- UN1978 - propane

Un BLEVE se produit lorsqu'un wagon-citerne endommagé ou en proie aux flammes ne parvient plus à contenir sa pression interne et explose, avec un rejet soudain de produit. Cette rupture catastrophique est plus susceptible de se produire sur les wagons-citernes pressurisés endommagés, même s'ils ne sont pas soumis à un incendie.

Les **principaux dangers** présentés par un BLEVE impliquant des GPL sont les suivants :

- Feu : Si la substance dégagée s'allume, la boule de feu sera immédiate.
- Rayonnement thermique : À une distance d'environ quatre (4) fois le rayon de la boule de feu, la chaleur rayonnant d'une boule de feu suffit pour brûler la peau nue en deux (2) secondes. Le port du vêtement de protection limite la dose de rayonnement thermique.
- Souffle : La force du choc causée par le rejet soudain d'une substance sous pression. Dans le cas d'un BLEVE se produisant à l'extérieur, la force du souffle à une distance de quatre (4) fois le rayon d'une boule de feu, peut briser la vitre des fenêtres et peut causer des dommages mineurs aux bâtiments.
- Projectiles : La rupture d'une citerne peut projeter des morceaux de métal sur de grandes distances. Ces fragments peuvent être mortels et l'ont déjà été.

Le danger diminue à mesure que vous vous éloignez du centre d'un BLEVE. Les projectiles représentent le danger qui peut toucher la plus grande étendue.

Pour une vidéo présentant de l'information au sujet d'éléments de sécurité importants par rapport aux BLEVE, veuillez consulter <https://www.tc.gc.ca/fra/tmd/publications-menu-1238.html>.

DÉCHIRURE CAUSÉE PAR LA CHALEUR (DCC)

Une déchirure causée par la chaleur (DCC) est la rupture d'un wagon-citerne NON PRESSURISÉ contenant des liquides inflammables lorsqu'il est exposé à la chaleur intense d'un incendie. Le métal s'amollit et la pression dans le wagon-citerne va augmenter, ce qui peut entraîner une défaillance du contenant. La déchirure se produit habituellement dans l'espace vapeur (côté supérieur) du contenant, expulsant de grandes quantités de liquide et de vapeurs inflammables à grande vitesse. Une boule de feu et une vague de chaleur intense se produiront.

Comparativement aux BLEVE, les DCC entraînent rarement la projection de fragments du wagon-citerne. Une déchirure causée par la chaleur peut se produire dans les 20 minutes suivant un déraillement et jusqu'à 10 heures ou plus après l'incendie initial.

L'intervention dans ces types d'incidents (BLEVE ou DCC) exige une formation spécialisée, de l'équipement et une approche tactique.

BLEVE – PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Utilisez avec précaution. Le tableau qui suit fournit un sommaire des caractéristiques des réservoirs, des délais critiques, des distances critiques et des débits d'eau de refroidissement pour des réservoirs de différentes capacités. Ce tableau se veut un guide pour les équipes d'intervention, mais il doit être utilisé avec discernement.

Les dimensions des réservoirs sont approximatives et peuvent varier en fonction de leur conception et de leur usage.

Le délai minimal jusqu'à la défaillance est approximatif et basé sur l'exposition de la partie d'un réservoir en bon état qui est occupée par la phase gazeuse à la **flamme intense d'un chalumeau**. Les réservoirs endommagés ou rouillés peuvent subir une défaillance précoce. La défaillance du réservoir peut survenir quelques minutes ou des heures après ce délai, tout dépendant des conditions. Ce délai est fondé sur l'hypothèse que les réservoirs ne sont équipés ni d'une barrière thermique ni d'un dispositif de refroidissement par jet d'eau.

Le délai minimal de vidange complète est fondé sur un feu enveloppant et sur une soupape de sûreté à pression de grosseur appropriée. Si le réservoir n'est que partiellement enveloppé par le feu, le délai de vidange augmentera (si le feu n'enveloppe que la moitié du réservoir, ce dernier prendra deux fois plus de temps à se vider). Là encore, il est présumé que le réservoir n'est équipé ni d'une barrière thermique ni d'un dispositif d'arrosage.

Si le réservoir est équipé d'une barrière thermique ou d'un dispositif de refroidissement par jet d'eau, les délais de défaillance et de vidange complète augmentent considérablement. Une barrière thermique peut réduire par un facteur de dix ou plus l'apport calorifique au réservoir. Il faudrait donc dix fois plus de temps pour que le réservoir se vide complètement par la soupape de sûreté.

Le rayon de la boule de feu et le rayon d'intervention d'urgence sont basés sur des équations mathématiques et sont approximatifs. Les valeurs fournies correspondent à une boule de feu sphérique, mais ce n'est pas toujours le cas.

Deux rayons de sécurité sont indiqués pour l'évacuation du public. Le rayon minimal s'applique aux réservoirs dont les morceaux seraient projetés depuis un angle d'élévation relativement faible (quelques degrés au-dessus de l'horizontale). C'est généralement le cas des réservoirs horizontaux. Le rayon d'évacuation préférable comporte une plus grande marge de sécurité puisqu'il suppose que les débris du réservoir sont projetés depuis un angle de 45 degrés par rapport à l'horizontale, ce qui pourrait mieux convenir aux cylindres verticaux.

Il est certain que ces rayons sont très vastes et peuvent être inapplicables dans une zone densément peuplée. Toutefois, il faut aussi considérer que les risques augmentent rapidement à mesure qu'on se rapproche d'une explosion de rupture (BLEVE). Il faut aussi se rappeler que c'est dans les zones situées à 45 degrés de chaque côté des extrémités du réservoir que les débris sont projetés le plus loin.

Le débit d'eau est basé sur l'équation suivante (règle empirique) :

$5 (\sqrt{\text{capacité (gal.US)}}) = \text{gal.US/min requis pour refroidir le métal du réservoir.}$

Avertissement : les chiffres fournis sont approximatifs et doivent être utilisés de façon extrêmement prudente. Par exemple, les délais indiqués jusqu'à la défaillance du réservoir ou jusqu'à la vidange complète par la soupape de sûreté sont typiques, mais ils peuvent varier d'une situation à une autre. Donc, ne risquez jamais de vies humaines en vous fiant à ces délais.

ATTENTION :

Les chiffres fournis sont approximatifs et doivent être utilisés de façon extrêmement prudente. Ces délais peuvent varier d'une situation à une autre. Des réservoirs de GPL ont subi des BLEVEs en quelques minutes seulement. Donc, ne risquez jamais des vies humaines en vous fiant à ces délais.

**BLEVE
(UTILISEZ AVEC PRÉCAUTION)**

Capacité	Diamètre	Longueur	Masse de propane	Délai minimal avant défaillance à la flamme d'un chalumeau	Délai approximatif jusqu'à la vidange complète (Feu enveloppant)	Rayon de la boule de feu	Rayon d'intervention d'urgence	Rayon minimal d'évacuation	Rayon d'évacuation préférable	Débit d'eau de refroidissement	
Litres	Mètres	Mètres	Kilogrammes	Minutes	Minutes	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Litres/min	USgal/min
100	0,3	1,5	40	4	8	10	90	154	307	97	26
400	0,61	1,5	160	4	12	16	90	244	488	195	51
2000	0,96	3	800	5	18	28	111	417	834	435	115
4000	1	4,9	1600	5	20	35	140	525	1050	615	163
8000	1,25	6,5	3200	6	22	44	176	661	1323	870	230
22000	2,1	6,7	8800	7	28	62	247	926	1852	1443	381
42000	2,1	11,8	16800	7	32	77	306	1149	2200	1994	527
82000	2,75	13,7	32800	8	40	96	383	1435	2200	2786	736
140000	3,3	17,2	56000	9	45	114	457	1715	2200	3640	962

UTILISATION D'AGENTS CHIMIQUES/BIOLOGIQUES/RADIOLOGIQUES

POUR ACTE CRIMINEL OU TERRORISTE

Si vous soupçonnez un déversement intentionnel d'un agent chimique, biologique ou radiologique (CBRN), veuillez immédiatement contacter les autorités locales d'intervention d'urgence (911). De plus, pour les incidents CBRN survenant:

- au Canada, contactez CANUTEC au 613-996-6666 (1-888-226-8832)
- aux États-Unis, contactez le National Response Center au 1-800-424-8802
- au Mexique, contactez CENACOM au 555128-0000 extensions 36428, 36422, 36469, 37807, 37810
- pour les autres pays, consultez la page 384

Ce qui suit est de l'information générale et ne devrait pas servir de formation spécialisée en intervention d'urgence. Ne pas approcher des lieux de l'incident sans formation ni équipement appropriés.

Les intervenants d'urgence peuvent utiliser l'information qui suit afin d'effectuer une évaluation préliminaire d'une situation soupçonnée d'impliquer l'utilisation criminelle ou terroriste d'agents chimiques, biologiques et/ou de matières radioactives (agents CBRN). Pour les aider à évaluer la situation, une liste d'indices observables indiquant la présence ou l'utilisation d'un agent biologique/chimique ou de matière radioactive est fournie ci-dessous. Cette section est complétée par un tableau présentant des distances sécuritaires pour diverses menaces lorsque des incidents impliquent un engin explosif improvisé (EEI).

DIFFÉRENCE ENTRE UN AGENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOLOGIQUE

Les agents chimiques et biologiques ainsi que des matières radioactives peuvent être dispersés dans l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, ou sur les surfaces que nous touchons. Les méthodes de dispersion peuvent être aussi simples que l'ouverture d'un contenant ou l'utilisation d'un dispositif conventionnel d'arrosage pour le jardin, ou aussi élaboré que la détonation d'un engin explosif improvisé.

Incidents chimiques: Ceux-ci se caractérisent par l'apparition rapide de symptômes médicaux (une question de minutes ou d'heures) et par des signes facilement observables (résidu coloré, feuillage mort, odeur forte, insectes et animaux morts).

Incidents biologiques: Ceux-ci se caractérisent par l'apparition de symptômes en termes d'heures et de jours. Typiquement, il n'y aura aucun signe parce que les agents biologiques sont généralement inodores et incolores. Étant donné que les symptômes apparaissent avec un certain retard, la zone affectée pourrait être plus vaste en raison du déplacement des individus infectés.

Incidents radiologiques: Ceux-ci se caractérisent par l'apparition de symptômes (s'il y a lieu) quelques jours, semaines ou même plus après l'exposition. Il n'y aura typiquement pas de signes caractéristiques parce que les matières radioactives sont généralement inodores et incolores. De l'équipement spécialisé est requis afin de déterminer la taille de la zone affectée et si le niveau de radioactivité représente un risque immédiat ou à long terme pour la santé. Étant donné que la radioactivité n'est détectable qu'avec des instruments spécialisés, la zone affectée pourrait augmenter en raison du déplacement des personnes contaminées.

Les sources les plus probables de radiation ne généreraient pas suffisamment de radiation pour provoquer la mort ni causer une maladie sérieuse. Lors d'un incident radiologique impliquant un engin explosif de type « bombe sale (dirty bomb) », ou un dispositif de dispersion radiologique (DDR), dans lequel un explosif conventionnel est détoné pour propager une contamination radioactive, le danger principal est causé par l'explosion elle-même. Toutefois, certaines matières radioactives dispersées dans l'air pourraient contaminer plusieurs pâtés de maisons, créant par le fait même un sentiment de peur et de panique, nécessitant un processus de décontamination potentiellement coûteux.

INDICES D'UN INCIDENT CHIMIQUE POSSIBLE

Animaux, oiseaux, poissons morts	Pas seulement un cas isolé d'animal tué sur la route, mais de nombreux animaux (sauvages et domestiques, petits et grands), oiseaux et poissons dans la même région.
Absence d'insectes vivants	S'il y a un manque d'activité normale des insectes (sur terre, dans l'air ou l'eau), vérifier le sol, la surface de l'eau, ainsi que le bord des cours d'eau en quête d'insectes morts. Près de l'eau, vérifier la présence de poissons ou d'oiseaux aquatiques morts.
Odeurs non expliquées	Les odeurs possibles sont : fruitée, floral, forte, acide, ail, raifort, amandes amères, noyaux de pêche, ou foin fraîchement coupé. L'odeur est complètement hors contexte de son environnement.
Nombre inhabituel de personnes mourantes ou malades (pertes massives)	Des problèmes de santé y compris la nausée, la désorientation, la difficulté à respirer, les convulsions, la transpiration localisée, la conjonctivite (la rougeur de l'oeil), l'érythème (la rougeur de la peau) et la mort.
Tendance des pertes humaines	Les pertes seront probablement distribuées dans la direction du vent ou si à l'intérieur, près du système de ventilation du bâtiment.
Cloques, éruption cutanée	Un certain nombre de personnes souffriront de blessures ressemblant à des cloques d'eau inexpliquées, des papules œdémateuses (ressemblant à des piqûres d'abeilles) et/ou des éruptions cutanées.
Maladies dans des espaces clos	Le taux des pertes variera selon que les personnes travaillaient à l'intérieur ou à l'extérieur, et dépendra de l'endroit où l'agent a été relâché.

Gouttelettes inhabituelles	De nombreuses surfaces présenteront des gouttelettes huileuses ou une pellicule; de nombreuses surfaces d'eau auront une mince couche huileuse (pas de pluie récente).
Zones d'apparence anormale	Pas seulement une plaque de mauvaises herbes mortes, mais des arbres, des arbustes, des buissons, des cultures agricoles, et des pelouses qui sont mortes, décolorées ou flétries (pas de sécheresse récente).
Nuages bas	Des conditions atmosphériques de nuages bas ou de brume qui ne sont pas compatibles avec les conditions environnantes.
Débris métalliques inhabituels	Présence inexplicée de matériel ressemblant à des bombes ou à des munitions, particulièrement si elles contiennent un liquide.

INDICES D'UN INCIDENT BIOLOGIQUE POSSIBLE

Nombre inhabituel de personnes ou d'animaux mourants ou malades	Plusieurs symptômes peuvent apparaître. Des décès peuvent se produire des heures même des jours après qu'un incident se soit produit. Le temps requis avant d'observer les symptômes dépend de l'agent utilisé.
Arrosage non planifié et inhabituel	Surtout si l'arrosage se produit à l'extérieur pendant la nuit.
Dispositifs d'arrosage abandonnés	Les dispositifs peuvent ne pas avoir d'odeur distincte.

INDICES D'UN INCIDENT RADIOLOGIQUE POSSIBLE

Symboles radiologiques	Les contenants peuvent être identifiés par le symbole radiologique.
Débris métalliques inhabituels	Présence inexplicée de matériel ressemblant à des bombes ou à des munitions.
Matériel émettant de la chaleur	Matériel chaud ou qui semble émettre de la chaleur sans signe apparent de source de chaleur externe.
Matériel rayonnant	Des matières fortement radioactives peuvent émettre ou causer de la radioluminescence.

Personnes/animaux malades

Dans un scénario très improbable, il pourrait y avoir un nombre inhabituel de personnes ou d'animaux malades ou mourants. Des décès peuvent se produire des heures, des jours même des semaines après qu'un incident se soit produit. Le temps requis pour que des symptômes soient observés dépend de la matière radioactive utilisée et de la dose reçue lors de l'exposition. Des symptômes potentiels peuvent inclure des rougeurs sur la peau ou des vomissements.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

Lorsque vous approchez d'un lieu pouvant mettre en cause des agents chimiques, biologiques ou des matières radioactives, la considération la plus importante est votre propre sécurité et celle des autres intervenants.

Utilisez des vêtements de protection et des appareils respiratoires appropriés au niveau de danger en cause. Lorsqu'on soupçonne qu'un incident pourrait impliquer une matière CBRN comme arme, l'utilisation de protection respiratoire de niveau CBRN approuvée par le NIOSH est fortement recommandée. Soyez conscient que la présence et l'identification des agents chimiques, biologiques ou radiologiques puissent ne pas être vérifiables, en particulier dans le cas des agents biologiques ou radiologiques.

Les mesures suivantes sont valides à la fois en cas d'incident chimique, biologique ou radiologique. Les directives sont générales; la possibilité de les appliquer devrait être évaluée au cas par cas.

Stratégies d'approche et d'intervention :

- Minimisez le temps d'exposition;
- Maximisez la distance qui vous sépare de l'objet qui pourrait vous mettre en danger;
- Utilisez un abri pour vous protéger;
- Portez de l'équipement de protection individuel et un appareil de protection respiratoire;
- Identifiez et évaluez le danger en utilisant les indices présentés plus haut;
- Isolez la zone et interdisez-en l'accès;
- Isolez et décontaminez toute personne pouvant avoir été contaminée le plus tôt possible;
- Si possible, prenez des mesures afin de limiter la propagation de la contamination.

Dans le cas d'un incident **chimique**, la disparition des odeurs de produits chimiques n'indique pas nécessairement des concentrations de vapeur réduites. Certains produits chimiques annihilent les sens, donnant une fausse sensation que le produit chimique a disparu.

Dans le cas où des indices semblent indiquer qu'une zone ait été contaminée par des matières **radioactives**, incluant le site d'une explosion non-accidentelle, le personnel d'intervention devrait :

- Utiliser de l'équipement de détection de radioactivité;
- Avoir reçu la formation appropriée pour son utilisation.

Cet équipement devrait d'ailleurs être conçu de manière à alerter les intervenants lorsqu'en présence d'un débit de dose inacceptable ou qu'une certaine dose ambiante ait été atteinte.

Actions initiales à considérer lors d'un incident potentiellement CBRN/terroriste:

- Éviter l'utilisation de téléphones cellulaires, radios, etc., à l'intérieur d'une zone de 100 mètres d'un dispositif suspect;
- Aviser la police locale en contactant le 911;
- Instaurer un centre de commandement en amont du vent et en un lieu élevé par rapport au site de l'incident;
- **Ne pas** toucher ni déplacer des colis ou contenants suspects;
- Exercer de la prudence concernant la présence possible d'engins explosifs improvisés (EEI) secondaires;
- Éviter toute contamination;
- Limiter l'accès uniquement au personnel responsable du sauvetage des victimes ou pour l'évaluation de matières ou d'engins inconnus;
- Évacuer et isoler les personnes potentiellement exposés aux marchandises dangereuses;
- Isoler les zones contaminées et sécuriser la scène pour l'analyse de la ou des matière(s).

MESURES DE DÉCONTAMINATION

Si des agents chimiques ou biologiques sont soupçonnés : Les intervenants d'urgence devraient suivre les procédures normales de décontamination (rinçage, déshabillage, rinçage). La décontamination en masse de nombreux blessés devrait commencer le plus tôt possible en déshabillant les personnes à nu et en les rinçant avec de l'eau et du savon. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec les organismes indiqués à l'intérieur de la couverture arrière du présent Guide.

Pour des personnes contaminées par des matières radioactives : Limitez la propagation de la contamination le plus possible. Déplacez ces personnes dans une zone de faible radioactivité si nécessaire, et s'il est possible de le faire de façon sécuritaire. Enlevez les vêtements et placez-les dans des contenants scellés et clairement identifiés, tel qu'un sac de plastique par exemple, pour analyse future. Utilisez les méthodes de décontamination mentionnées ci-dessus mais évitez de briser la surface de la peau (par exemple, un brossage trop vigoureux). Une contamination radiologique externe sur la peau intacte cause rarement une dose suffisamment élevée pour poser un risque à la fois pour la personne contaminée et pour les intervenants d'urgence. Pour cette raison, une personne blessée et contaminée radiologiquement devrait d'abord être stabilisée médicalement.

NOTE: Cette information fut développée en partie par le Ministère de la Défense Nationale du Canada, le Ministère de l'Armée américaine, Aberdeen Proving Ground et le Bureau d'Investigation Fédéral (FBI).

ENGIN EXPLOSIF IMPROVISÉ (EEI)

Un EEI est une bombe et/ou un dispositif de destruction « fait maison » utilisé afin de détruire, rendre invalide, harceler ou faire diversion. Puisqu'ils sont artisanaux, les EEI peuvent prendre plusieurs formes, allant d'une bombe tuyau de petit format jusqu'à un engin sophistiqué capable de causer des dommages et des décès considérables.

Le tableau suivant prédit le rayon d'action de plusieurs EEI, basé sur le volume ou le poids des explosifs (en équivalence TNT) et le type de bombe.

Engin explosif improvisé (EEI) PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Description de la menace		Potentiel explosif ¹	Distance d'évacuation obligatoire ²	Zone de protection sur place	Distance d'évacuation préférable ³
Explosifs brisants (équivalent TNT)		2,3 kg	21 m	22 - 365 m	366 m
		9 kg	34 m	35 - 518 m	519 m
		23 kg	46 m	47 - 563 m	564 m
		227 kg	98 m	99 - 579 m	580 m
		454 kg	122 m	123 - 731 m	732 m
		1 814 kg	195 m	196 - 1 158 m	1 159 m
		4 536 kg	263 m	264 - 1 554 m	1 555 m
		27 216 kg	475 m	476 - 2 834 m	2 835 m

¹ Basé sur la quantité maximale de matériel que pourrait raisonnablement contenir un contenant ou un véhicule. Variations possibles.

² Déterminé par la capacité d'un immeuble non armé de résister à des dommages sérieux ou à un effondrement.

³ Déterminé par la distance de projection des éclats ou la distance à laquelle les vitres sont cassées avec chute de verre. Ces distances peuvent être réduites pour les membres du personnel portant une protection balistique. Note : les bombes tuyaux, les attentats-suicide à la bombe et les valises explosives peuvent présenter une caractéristique de fragmentation qui nécessite des périmètres de sécurité plus grands que lorsqu'une quantité d'explosifs équivalente se trouve dans un véhicule.

Engin explosif improvisé (EEI) PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Description de la menace	Masse/Volume de GPL ¹	Diamètre de la boule de feu ²	Distance sécuritaire ^{3,4}
Petite citerne de GPL	9 kg / 19 L	12 m	48 m
Grande citerne de GPL	45 kg / 95 L	21 m	84 m
Citerne de GPL commerciale ou résidentielle	907 kg / 1 893 L	56 m	224 m
Petit camion de GPL	3 630 kg / 7 570 L	89 m	356 m
Semi-transporteur de GPL	18 144 kg / 37 850 L	152 m	608 m

GPL - butane ou propane

¹ Basé sur la quantité maximale de GPL que pourrait raisonnablement contenir un contenant ou un véhicule. Variations possibles.

² Supposant un mélange efficace du gaz inflammable et de l'air ambiant.

³ Déterminé par les pratiques américaines de lutte contre l'incendie selon lesquelles les distances sécuritaires sont environ quatre fois plus grandes que la hauteur des flammes.

⁴ Ce tableau est pour une citerne remplie de GPL avec des explosifs à l'extérieur. Notez qu'une citerne GPL remplie d'explosifs détonants nécessiterait un paramètre de sécurité beaucoup plus grand que si elle était remplie de GPL.

GLOSSAIRE

AEGL(s)	Directives de seuils d'exposition aiguë (terme anglais: <i>Acute Exposure Guideline Level(s)</i>). Les AEGLs correspondent à des seuils limites d'exposition pour la population générale suite à une rare exposition ou « exposition unique » applicables pour des expositions en situations d'urgence de 10 minutes à 8 heures. Trois niveaux de seuils - AEGL-1, AEGL-2, AEGL-3 - sont déterminés pour cinq durées d'exposition (10 et 30 minutes, 1, 4 et 8 heures), chacun correspondant à des niveaux différents de sévérité d'effets toxiques; voir AEGL-1, AEGL-2 et AEGL-3.
AEGL-1	Concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m ³) au-dessus de laquelle la population générale, individus sensibles inclus, pourrait présenter des signes d'inconfort notable, d'irritation ou tout autre signe non-sensoriel et asymptomatique. Ces effets sont transitoires, non-invalidants et réversibles après cessation de l'exposition.
AEGL-2	Concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m ³) au-dessus de laquelle des effets irréversibles, des effets nocifs sévères ou des effets adverses à long terme pourraient être observés au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
AEGL-3	Concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m ³) au-dessus de laquelle des effets potentiellement mortels ou des décès pourraient survenir au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
Agents biologiques	Pathogènes (bactéries, virus, etc.) ou les toxines qu'ils produisent (comme l'anthrax) qui sont dispersés avec des intentions criminelles. Ils peuvent causer des maladies ou la mort chez les êtres humains qui sont autrement en santé. Voir Guide 158.
Agents neurotoxiques	Substances qui interfèrent avec le système nerveux central. L'exposition s'effectue principalement par le contact du liquide (par la peau ou les yeux) et secondairement par inhalation de la vapeur. Le Tabun (GA), Sarin (GB), Soman (GD) et VX sont des agents neurotoxiques. Symptômes: micropupille, mal de tête extrême, serrement de la poitrine, dyspnée, écoulement nasal, toux, salivation, assoupissement des sens, crise.
Agents suffocants	Substances qui causent des blessures physiques aux poumons. L'exposition s'effectue par inhalation. Dans des cas extrêmes, les membranes enflent et les poumons se remplissent de liquide (oedème pulmonaire). La mort provient du manque d'oxygène; d'où la notion de suffocation. Le phosgène (CG) est un agent suffocant. Symptômes: irritation des yeux, du nez, de la gorge, détresse respiratoire, nausée et vomissement, brûlement de la peau exposée.

GLOSSAIRE

Agents vésicants

Substances qui causent des cloques sur la peau. L'exposition s'effectue par contact d'un liquide ou de vapeur avec les tissus exposés (yeux, peau, poumons). La Moutarde (H), la Moutarde distillée (HD), la Moutarde azotée (HN) et le Lewisite (L) sont des agents vésicants.

Symptômes: Yeux rouges, irritation cutanée, brûlure de la peau, cloques, dommages aux organes respiratoires supérieurs, toux, enrouement.

Autorité en matière de radioactivité

Comme l'indiquent les GUIDES 161 à 166 inclusivement, dans le cas des matières radioactives, l'Autorité en matière de radioactivité est en général un organisme d'État ou un responsable désigné par l'État. Elle a notamment pour responsabilité d'évaluer les risques radiologiques lors des opérations normales et des situations d'urgence. Si les intervenants ne connaissent pas son nom ou son numéro de téléphone et ne figure pas dans le plan d'intervention d'urgence local, ils peuvent les obtenir en s'adressant aux agences qui apparaissent à l'intérieur de la page couverture arrière du guide. Ces agences tiennent à jour une liste des autorités dans ce domaine.

BLEVE

Détente explosive des vapeurs d'un liquide en ébullition (Terme anglais: *Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion*)

Brûlure

Il s'agit d'une brûlure chimique ou d'une brûlure thermique, la première pouvant être causée par des substances corrosives, et la deuxième par des liquides cryogènes, des substances en fusion, ou des flammes.

Cancérogène

Une substance qui pourrait provoquer le cancer ou augmenter sa fréquence.

Catégorie A

Une matière infectieuse présentant un risque élevé pour la santé des personnes et/ou des animaux ou pour la santé publique. Ces matières peuvent causer des maladies graves et peuvent entraîner la mort. Des mesures préventives et des traitements efficaces pourraient ne pas être disponibles.

Catégorie B

Une matière infectieuse présentant un risque faible à modéré pour les personnes et/ou les animaux et/ou la santé publique. Ces matières sont peu susceptibles de causer des maladies graves. Des mesures préventives et des traitements efficaces sont disponibles.

CBRN

Agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

CL50

Concentration léthale 50. La concentration d'une matière administrée par inhalation qui cause la mortalité chez 50% d'une population animale expérimentale pendant une période de temps spécifique (la concentration ou teneur est rapportée soit en ppm ou en mg/m³).

CO₂

Dioxyde de carbone gazeux.

Corrosion cutanée

Une substance qui peut former de lésions irréversibles à la peau suite à l'exposition pour un maximum de 4 heures.

Débordement par ébullition

Augmentation soudaine de l'intensité du feu associé à l'expulsion de liquide inflammable qui brûle, causé par l'ébullition de l'eau qui s'est accumulée au fond d'un wagon-citerne.

GLOSSAIRE

Décontamination	Il s'agit de l'élimination de marchandises dangereuses pour empêcher la contamination du personnel et du matériel dans la mesure nécessaire pour prévenir les effets nocifs sur la santé. Voir « Décontamination », page 348.
Densité de vapeur	Poids d'un volume de vapeur ou de gaz pur (sans air) comparativement à celui d'un volume égal d'air sec à la même température et à la même pression. Une densité de vapeur inférieure à 1 indique que la vapeur est plus légère que l'air et aura tendance à s'élever. Une densité de vapeur supérieure à 1 indique que la vapeur est plus lourde que l'air et aura tendance à se tenir et se déplacer près du sol.
Densité relative	Rapport entre la masse d'une substance et la masse d'un même volume d'eau à une température donnée. Une substance ayant une densité relative inférieure à 1 est plus légère que l'eau; une substance ayant une densité relative supérieure à 1 est plus lourde que l'eau.
Droit de passage	Une zone définie sur une propriété contenant un ou plusieurs gazoducs sous haute pression.
Eau pulvérisée (brouillard)	Méthode qui consiste à distribuer de l'eau en la projetant. L'eau est diffusée finement pour permettre d'absorber une grande quantité de chaleur. Elle peut être diffusée sous la forme d'un cône dont l'angle est susceptible de varier entre 10 et 90 degrés. Les jets d'eau pulvérisée peuvent servir à éteindre ou à maîtriser un incendie, ou à assurer un écran de protection au personnel, au matériel, aux bâtiments, etc. Cette méthode peut aussi être utilisée pour absorber, supprimer ou disperser des vapeurs. Pour ce faire, il suffit de projeter un jet d'eau pulvérisée (brouillard) plutôt qu'un jet plein, vers le nuage de vapeur. L'eau pulvérisée est particulièrement efficace dans le cas des liquides inflammables ou des solides volatils ayant un point d'éclair supérieur à 37,8°C. Malgré les informations ci-dessus, l'eau pulvérisée peut aussi être efficace pour les liquides dont le point d'éclair est bas. Son efficacité dépend du mode d'application. Grâce à un ajustage approprié, certains incendies de déversements d'essence peuvent être éteints en ayant recours à des boyaux, pour chasser les flammes de la surface des liquides en feu. De plus, un jet d'eau pulvérisée bien dirigé peut éteindre, avec succès, des incendies mettant en cause des liquides inflammables ayant un point d'éclair élevé (ou tout autre liquide visqueux), car il crée de l'écume sur la surface, qui agit comme couverture et éteint le feu.
EI	Voir « Engin Explosif Improvisé ».
Engin Explosif Improvisé	Une bombe fabriquée à l'aide d'explosifs militaires, commerciaux ou artisanaux.

GLOSSAIRE

Équipement de protection	Dans ce guide, il s'agit de la protection respiratoire ainsi que la protection physique de la personne. Le niveau de protection ne peut être établi sans tenir compte à la fois des vêtements de protection ainsi que des appareils pour la protection respiratoire. Ces niveaux ont été acceptés et définis par les organismes d'intervention tels que la Garde-Côtière des États-Unis, le NIOSH, et le U.S. EPA. Niveau A: Un APRA et une combinaison entièrement étanche aux agents chimiques (résistant à la perméation). Niveau B: Un APRA et une tenue de protection contre les projections liquides (résistant aux éclaboussures). Niveau C: Un masque complet ou demi-masque respiratoire et un vêtement résistant aux produits chimiques (résistant aux éclaboussures). Niveau D: Vêtement couvre-tout, incluant vêtement de protection pour feux d'immeubles (VPFI), sans protection respiratoire. APRA: Appareil de Protection Respiratoire Autonome. Consultez « Vêtements de protection », pages 346-347
ERPG(s)	Directives en planification d'intervention d'urgence (terme anglais: <i>Emergency Response Planning Guideline(s)</i>). Ce sont des valeurs qui ont pour objectif de fournir une estimation des plages de concentration au-dessus desquelles nous pourrions raisonnablement anticiper/observer des effets néfastes sur la santé; voir ERPG-1, ERPG-2 et ERPG-3.
ERPG-1	Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sur leur santé autre que des effets mineurs et transitoires ou sans que ces individus perçoivent une odeur désagréable clairement définie.
ERPG-2	Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sérieux ou irréversibles sur leur santé ou sans qu'ils n'éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de prendre des mesures de protection.
ERPG-3	Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'ils subissent ou développent d'effets sur leur santé susceptibles de menacer leur vie.
Explosion en masse	Explosion massive et presque instantanée de la totalité du chargement.
Gaz adsorbé	Un gaz qui adhère (s'adsorbe) à la surface d'une matière solide poreuse (p. ex. le charbon activé) contenue dans un cylindre métallique. Ceci résulte en une pression interne du cylindre moins de 101.3 kPa à 20°C et moins de 300 kPa à 50°C. Ces pressions sont beaucoup plus faibles que celles de cylindres conventionnels contenant des gaz comprimés ou liquéfiés.

GLOSSAIRE

Gaz liquéfié réfrigéré	Un gaz qui, lorsqu'il est emballé pour le transport, est partiellement liquide du fait de sa basse température. Voir « Liquide cryogène ».
GE	Voir « Groupe d'emballage ».
Grand déversement	Un déversement qui implique une quantité de plus de 208 litres. Cela implique généralement un déversement d'un grand contenant ou de plusieurs petits contenants.
Groupe de compatibilité	Lettres identifiant les explosifs jugés compatibles. La définition des Groupes de compatibilité de ce glossaire sont de type descriptif. Consultez la réglementation s'appliquant à votre juridiction au sujet des marchandises dangereuses ou des explosifs pour la description officielle de ces définitions. Les matières de la Classe 1 sont considérées comme « compatibles » lorsqu'elles peuvent être transportées ensemble sans accroître sensiblement la probabilité d'un incident ni, pour une quantité donnée, l'ampleur des effets de ce dernier. A Substance susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint. B Article susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint. C Substance ou article qui s'enflamme facilement et brûle violemment sans nécessairement exploser. D Substance ou article qui peut exploser en masse (avec risque de souffle ou de projection) lorsqu'exposé à un incendie. E, F Article qui peut exploser en masse lorsqu'impliqué dans un incendie. G Substance et article qui peuvent exploser en masse et dégager des fumées et gaz toxiques. H Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et une épaisse fumée blanche. J Article qui peut exploser en masse. K Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et des gaz toxiques. L Substance et article qui présentent un risque particulier et qui peuvent être activés lors d'une exposition à l'air ou à l'eau. N Article qui contient seulement des substances détonantes extrêmement insensibles. Elles ne démontrent qu'un faible risque de détonation ou de propagation accidentelle. S Substance ou article emballé qui, en cas de déclenchement accidentel, produit des effets qui sont normalement restreints au voisinage immédiat du colis.

GLOSSAIRE

Groupe d'emballage	Le Groupe d'Emballage (GE) est assigné aux marchandises dangereuses selon le niveau de danger des matières. GE I: Danger majeur GE II: Danger moyen GE III: Danger mineur
Hémotoxiques sanguins	Substances qui blessent une personne en interférant avec les cellules respiratoires (l'échange d'oxygène et de dioxyde de carbone entre le sang et les tissus). Le cyanure d'hydrogène (AC) et le chlorure de cyanogène (CK) sont des hémotoxiques sanguins. Symptômes: détresse respiratoire, mal de tête, assoupissement des sens, crise, coma.
Immiscible	Dans ce guide, indique une matière qui ne se mélange pas facilement avec l'eau.
Irritation cutanée	Une substance qui peut former des lésions réversibles à la peau suite à l'application pour un maximum de 4 heures.
Jet d'eau (Jet plein)	Méthode qui consiste à projeter de l'eau sous pression par l'extrémité d'un boyau, pour assurer une grande force de pénétration. Elle est efficace lorsqu'environ 90 pourcent de l'eau passe par un cercle imaginaire de 38 centimètres de diamètre au point de rupture. Les jets pleins projetés à l'aide de boyaux sont souvent utilisés pour refroidir les citernes (éviter la surchauffe) et tout autre matériel lors des incendies de liquides inflammables, ou pour chasser les déversements en feu de points dangereux. Toutefois, les jets pleins, lorsque l'eau n'est pas projetée efficacement, ne font que propager les incendies s'ils sont dirigés vers des contenants ouverts de liquides inflammables ou combustibles.
Liquide combustible	Liquide dont le point d'éclair est supérieur à 60°C et inférieur à 93°C. Les États-Unis autorisent la reclassification des liquides inflammables, ayant un point d'éclair variant de 38°C à 60°C, comme des liquides combustibles.
Liquide cryogène	Un gaz liquéfié réfrigéré, qui possède un point d'ébullition inférieur à -90°C à la pression atmosphérique et qui est manutentionné ou transporté à une température inférieure ou égale à -100°C.
Liquide inflammable	Liquide ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60°C.
Liquide réfrigéré	Voir « Gaz liquéfié réfrigéré ».
Matière comburante	Produit chimique qui fournit son propre oxygène et facilite l'inflammation d'autres matières combustibles.
Matières réagissant au contact de l'eau	Dans ce guide, substances produisant des gaz toxiques en quantité importante au contact de l'eau.
mg/m³	Milligrammes d'une matière par mètre cube d'air.
Miscible	Dans ce guide, indique une matière qui se mélange facilement avec l'eau.

GLOSSAIRE

mL/m³	Millilitres d'une matière par mètre cube d'air (1 mL/m ³ égale 1 ppm).
Mousse à grande expansion	Mousse ayant un grand ratio d'expansion (plus que 1:200) et une faible teneur en eau.
Mousse antialcool	Mousse résistante à l'alcool; cette mousse résiste aussi aux autres produits chimiques polaires, tels que les cétones et les esters qui peuvent décomposer d'autres types de mousse.
Mutagène	Un agent susceptible d'augmenter la fréquence de mutation dans les tissus cellulaires et/ou les organismes. Mutation signifie un changement permanent affectant la quantité ou la structure du matériel génétique d'une cellule.
Narcotique	Une substance qui provoque une dépression du système nerveux central produisant des effets tels que la somnolence, diminution de la vivacité d'esprit, diminution de la vigilance, perte de réflexes, le manque de coordination et le vertige. Ces effets peuvent aussi se manifester comme maux de tête ou nausées sévères, et peuvent entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue, des troubles de la mémoire, une diminution de la perception, de la coordination, et du temps de réaction, ou une somnolence.
Nocifs	Dans ce guide, indique qu'une matière peut être dommageable pour la santé ou le bien-être physique.
n.s.a.	Non-spécifié autrement. Les entrées utilisant cette description renvoient à des termes génériques, comme « liquides corrosifs, n.s.a. », ce qui signifie que le véritable nom chimique de ce liquide corrosif ne paraît pas dans la liste du règlement, de sorte qu'un terme générique doit être utilisé pour décrire le produit sur les documents d'expédition.
Oedème	Accumulation d'une quantité excessive de fluide dans les cellules et les tissus. Un oedème du poumon est un engorgement des alvéoles pulmonaires, notamment par suite de l'inhalation d'un gaz corrosif.
P	Voir « Polymérisation ».
Peroxyde organique	Un composé organique (contenant du carbone) qui comporte deux atomes d'oxygène liés ensemble. Les peroxydes organiques sont des composés thermiquement instables. Ils possèdent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : sont susceptibles de décomposition explosive; brûlent rapidement; sont sensibles aux chocs ou au frottement; réagissent dangereusement avec d'autres matières.
Petit déversement	Un déversement qui implique une quantité de 208 litres ou moins. Cela correspond généralement à un déversement provenant d'un seul contenant à faible volume (par exemple un baril), un petit cylindre ou une petite fuite d'un grand contenant.

GLOSSAIRE

pH	Il s'agit d'une valeur qui représente le taux d'acidité ou d'alcalinité d'une solution d'eau. L'eau pure a un pH de 7. Une solution ayant un pH inférieur à 7 est acide, et une solution acide dont le pH est de 1 est extrêmement acide. Un pH supérieur à 7 indique que la solution est alcaline, et un pH de 14, qu'elle est extrêmement alcaline. Les acides et les alcalis (bases) passent communément pour corrosifs.
PMSA	Pression maximale de service admissible. La pression interne maximale autorisée qu'un réservoir peut expérimentée au cours des opérations normales.
Point d'éclair	Température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide dégage de la vapeur ayant une concentration telle que lorsque cette vapeur se mélange avec l'air près de la surface du liquide ou du solide, il se forme un mélange inflammable. Par conséquent, plus le point d'éclair est bas, plus le produit est inflammable.
Polaire	Voir « Miscible ».
Polymérisation	Une réaction chimique qui évolue souvent de la chaleur et de la pression. Une fois initiée, la réaction est accélérée par la chaleur qu'elle produit. L'accumulation incontrôlée de la chaleur et de la pression peut provoquer un incendie ou une explosion, ou peut rompre des contenants fermés. La lettre (P) suivant un numéro de page-guide dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue correspond à une matière qui peut se polymériser violemment sous des conditions de haute température ou suite à la contamination par d'autres produits au cours d'un incident de transport. Le (P) est également utilisé pour identifier les matières qui ont un potentiel accru pour la polymérisation en l'absence d'un inhibiteur, comme peut être le cas lorsque l'inhibiteur devient épuisé dans des situations d'accidents.
Poudre chimique	Préparation conçue pour combattre les incendies mettant en cause des liquides inflammables, des matières pyrophoriques et du matériel électrique. Les préparations les plus communes contiennent du bicarbonate de soude ou du bicarbonate de potassium.
ppm	Partie par million (1 ppm égale 1 mL/m ³).
Pression de vapeur	Pression à laquelle un liquide et sa vapeur sont en équilibre à une température donnée. Un liquide dont la pression de vapeur est élevée s'évapore plus rapidement.
Produits de décomposition	Produits de la désagrégation chimique ou thermique d'une substance.

GLOSSAIRE

Protection sur place (mise à l'abri)

Les gens devraient se réfugier à l'intérieur d'un bâtiment et demeurer à l'intérieur jusqu'à ce que le danger soit éliminé. **La protection sur place (mise à l'abri) est utilisée lorsque l'évacuation du public causerait plus de risque que de permettre aux gens de rester où ils se trouvent, ou lorsqu'une évacuation ne peut pas être effectuée.** Les gens à l'intérieur des bâtiments doivent être avertis de **fermer toutes les portes et fenêtres et d'éteindre tous les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement.** La protection sur place (mise à l'abri) peut ne pas être la meilleure option si (a) les vapeurs sont inflammables; (b) si le délai pour le gaz à être éliminé de la zone est prolongé; ou (c) si les bâtiments ne peuvent pas être fermés hermétiquement. Les véhicules peuvent offrir une protection limitée pendant une courte période si les fenêtres sont fermées et les systèmes de ventilation sont éteints. Les véhicules ne sont pas aussi efficaces que les bâtiments pour la protection sur place.

Pyrophorique

Se dit d'une substance qui s'enflamme spontanément et immédiatement au contact de l'air (ou de l'oxygène).

Quantités abondantes

Un minimum de 1900 L/min (500 US gal/min) d'eau.

Radioactivité

Propriété de certaines substances d'émettre des radiations invisibles et potentiellement nocives.

Sensibilisant cutané

Une substance qui peut provoquer une réaction allergique suite à un contact avec la peau.

Sensibilisant des voies respiratoires

Une substance qui peut provoquer, lorsqu'elle est inhalée, une hypersensibilité des voies respiratoires.

Sensible à l'eau

Substance qui peut générer des produits de décomposition inflammables et/ou toxiques au contact de l'eau.

TIH

Toxique par inhalation (terme anglais: *Toxic Inhalation Hazard*). Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés. Ces matières présentent un risque pour la santé des humains durant le transport ou sont présumées toxiques pour les humains lors de tests en laboratoire chez des animaux.

V

Concentration de vapeur saturée dans l'air d'une matière en mL/m³ (ppm) à 20°C et pression atmosphérique normale.

Viscosité

Résistance d'un liquide au flux ou à la friction interne. Cette caractéristique est importante puisqu'elle permet de déterminer à quelle vitesse ce produit chimique s'écoulera par un trou dans un contenant ou une citerne.

Zone chaude

Zone immédiate d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses, qui s'étend assez loin pour protéger le personnel qui se trouve à l'extérieur de ses limites contre les effets nocifs des produits déversés. On l'appelle aussi « zone d'exclusion », « zone rouge » ou « zone restreinte » dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)

GLOSSAIRE

Zone froide

Zone dans laquelle se trouvent le poste de commande et les autres installations de soutien jugées nécessaires pour maîtriser la situation. Elle est aussi appelée « zone propre », « zone verte » ou « zone de soutien » dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)

Zone tiède

Zone se trouvant entre la zone froide et la zone chaude. Zone de décontamination du personnel et du matériel, où a lieu le soutien de la zone chaude. Elle comprend les points de contrôle du corridor d'accès, et aide ainsi à freiner la contamination. Elle est aussi appelée « zone de décontamination », « zone de réduction de la contamination », « zone jaune » ou « zone à accès limité ». (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)

Zones de contrôle

Zones désignées sur les lieux d'un incident d'après les niveaux de sécurité et de danger. De nombreux termes servent à décrire ces zones de contrôle, mais aux fins du présent guide, celles-ci sont définies comme étant les zones chaudes/exclusion/restreinte/rouge, les zones tièdes/décontamination/accès limité/jaune et les zones froides/propres/soutien/verte. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA 472)

Zones de danger par Inhalation

ZONE DANGEREUSE A:

Gaz: CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,

Liquide: V supérieur ou égal à 500 CL50 et CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,

ZONE DANGEREUSE B:

Gaz: CL50 supérieure à 200 ppm et inférieure ou égale à 1000 ppm,

Liquide: V supérieur ou égal à 10 CL50; CL50 inférieure ou égale à 1000 ppm, et les critères pour Danger par Inhalation Zone A ne sont pas rencontrés,

ZONE DANGEREUSE C:

CL50 supérieure à 1000 ppm et inférieure ou égale à 3000 ppm,

ZONE DANGEREUSE D:

CL50 supérieure à 3000 ppm et inférieure ou égale à 5000 ppm.

Veuillez noter que même si l'on utilise le terme zone, ces zones dangereuses ne correspondent d'aucune façon à une superficie ou à une distance réelle. Les zones sont déterminées uniquement en fonction de la concentration létale 50 (CL50) du produit. Par exemple, une zone A pour une matière TIH est plus dangereuse qu'une zone D.

DONNÉES CONCERNANT LA PUBLICATION

Le Guide des mesures d'urgence 2020 (GMU2020) a été rédigé par le personnel de Transports Canada, du Département des Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique, avec l'aide de nombreuses personnes intéressées du gouvernement et de l'industrie incluant la collaboration de CIQUIME de l'Argentine. Les services d'impression et de publication sont fournis par Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA) par Outreach, Engagement, and Grants Division.

Le GMU2020 se fonde sur les précédents guides de mesures d'urgence de Transports Canada, du Département aux Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique. Le GMU2020 est publié en trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. Le Guide des mesures d'urgence a été traduit et imprimé en plusieurs autres langues incluant le chinois, l'allemand, l'hébreu, le japonais, le portugais, le coréen, le hongrois, le polonais, le turc et le thaï.

Nous encourageons tout pays désirant traduire ce guide à nous contacter par l'entremise des sites Internet ou des numéros de téléphones fournis ci-dessous.

DISTRIBUTION DU PRÉSENT GUIDE

L'objectif premier est de placer une copie du GMU2020 dans chaque véhicule de service public d'urgence et, à cette fin, de le distribuer aux autorités fédérales, d'État, provinciales et locales en matière de sécurité publique. La distribution du présent guide se fait grâce à la coopération volontaire d'un réseau d'organismes-clés. Les organismes de service d'urgence qui n'ont pas encore reçu des copies du GMU2020 doivent communiquer avec le centre de distribution de leur pays, de leur État ou de leur province. Aux États-Unis, on peut se procurer des renseignements concernant le centre de distribution le plus près auprès du Hazardous Materials Safety Web Site au <https://www.phmsa.dot.gov/hazmat/erg/emergency-response-guidebook-erg> ou téléphoner au 202-366-4900. Au Canada, communiquer avec CANUTEC, au 1-888-706-0195, ou par Internet au <https://www.tc.gc.ca/canutec> pour obtenir des renseignements. Au Mexique, appeler le SCT au +52 55-57-23-93-00 ext. 20010 ou 20577 ou par courrier électronique à cserrano@sct.gob.mx. En Argentine, appeler CIQUIME au +54-11-5199-1409, par Internet au site <http://www.ciquime.org> ou par courrier électronique à gre@ciquime.org.

REPRODUCTION ET REVENTE

Les copies du GMU2020 fournies gratuitement aux pompiers, aux policiers et aux autres services d'urgence ne doivent pas être revendues. Le GMU2020 (PHH50-ERG2020) peut être reproduit sans autorisation en autant que les conditions suivantes soient respectées:

Les noms et les sceaux des gouvernements participants ne peuvent être reproduits sur une copie de ce document à moins que la copie n'en reproduise le contenu intégral (texte, présentation et couleurs) avec exactitude et sans modification. De plus, le nom et l'adresse de l'éditeur doivent apparaître en entier sur la couverture arrière de chaque copie.

Nous sollicitons les commentaires constructifs concernant le GMU2020, notamment en ce qui concerne son utilité lors des incidents liés à la manutention des marchandises dangereuses. Faire parvenir ces commentaires aux adresses suivantes:

Au Canada:

Directeur, CANUTEC
Transport des marchandises dangereuses
Transports Canada
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0N5
Téléphone: 613-992-4624 (renseignements)
Télécopieur: 613-954-5101
Courrier électronique: canutec@tc.gc.ca

Aux États-Unis:

U.S. Department of Transportation
Pipeline and Hazardous Materials Safety Research Administration
Outreach, Engagement, and Grants Division (PHH-50)
Washington, DC 20590-0001
Téléphone: 202-366-4900
Télécopieur: 202-366-7342
Courrier électronique: ERGComments@dot.gov

Au Mexique:

Secretaría de Comunicaciones y Transportes
Dirección General de Autotransporte Federal
Dirección General Adjunta de Normas y Especificaciones
Técnicas y de Seguridad en el Autotransporte
Calzada de las Bombas No. 411-2 piso,
Col. Los Girasoles,
Alcaldía de Coyoacán,
Código Postal 04920,
Ciudad de México
Téléphone: +52 55-57-23-93-00 ext. 20010 ou 20577
Courrier électronique: cserrano@sct.gob.mx

En Argentine:

Centro de Información Química para Emergencias (CIQUIME)
Av. Alvarez Thomas 636
C1427CCT Buenos Aires, Argentina
Téléphone +54-11-5199-1409
Courrier électronique: gre@ciquime.org

En général, le Guide des mesures d'urgence est révisé et publié régulièrement tous les quatre ans. Cependant, dans le cas où une erreur importante, une omission ou un changement de connaissance se seraient produits, des instructions spéciales pour modifier le Guide (soit à l'encre, avec un collant, ou au moyen d'un supplément) seraient émises.

Les utilisateurs de ce Guide devraient vérifier à intervalle régulier (environ tous les 6 mois) pour s'assurer d'avoir la dernière version du Guide. Les changements devraient être notés ci-dessous. Veuillez communiquer avec:

DOT/PHMSA

<https://www.phmsa.dot.gov/hazmat/erg/emergency-response-guidebook-erg>

TRANSPORTS CANADA

<https://www.tc.gc.ca/fra/canutec/menu.htm>

CIQUIME

<http://www.ciquime.org>

Ce Guide contient les changements datés du:

CANADA

1. CANUTEC

CANUTEC est le **Centre canadien d'urgence transport** et relève de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada.

CANUTEC offre un service national de consultation bilingue (anglais-français), et il est doté de scientifiques professionnels qui ont l'expérience et la formation nécessaires pour interpréter les renseignements techniques et donner des conseils en matière d'intervention d'urgence.

En cas d'urgence, on peut joindre CANUTEC en composant le

**1-888-CANUTEC (226-8832) ou à frais virés le 613-996-6666 (24 heures par jour).
*666 cellulaire (Étoile 666, Canada seulement)**

En dehors des situations d'urgence, veuillez utiliser la ligne d'information en composant le 613-992-4624 (24 heures par jour).

2. ORGANISMES PROVINCIAUX/TERRITORIAUX

On peut obtenir de **CANUTEC** les renseignements techniques et les mesures d'urgence nécessaires, mais des règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux exigent que les incidents mettant en cause des marchandises dangereuses soient signalés à certaines autorités.

La liste suivante d'organismes provinciaux / territoriaux est fournie pour votre commodité.

Province	Autorité compétente ou numéros de téléphone en cas d'urgence
Alberta	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-272-9600 ou 780-422-9600
Colombie-Britannique	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-663-3456
Île-du-Prince-Édouard	Police locale ou 1-800-565-1633
Manitoba	Autorité Provinciale 204-945-4888 et la Police locale ou corps de pompiers, tel qu'approprié
Nouveau-Brunswick	Police locale ou 1-800-565-1633
Nouvelle-Écosse	Police locale ou 1-800-565-1633
Nunavut	Police locale et 867-920-8130
Ontario	Police locale
Québec	Police locale
Saskatchewan	Police locale ou 1-800-667-7525
Terre-Neuve et Labrador	Police locale et 709-772-2083
Territoire du Yukon	867-667-7244
Territoires du Nord-Ouest	867-920-8130

NOTE :

1. L'organisme fédéral concerné doit être avisé dans le cas d'un incident ferroviaire, aérien ou maritime.
2. Le détachement de la police locale le plus rapproché doit être avisé lorsque des explosifs ou des matières radioactives ou infectieuses sont égarés, perdus ou volés.
3. **CANUTEC doit être avisé:**
 - a. lorsque des marchandises dangereuses (autres que la classe 9) sont perdues, volées ou pour toute autre atteinte illicite à celles-ci;
 - b. lors d'un incident mettant en cause des matières infectieuses;
 - c. lors d'une fuite accidentelle d'un cylindre qui a subi une rupture catastrophique;
 - d. lors d'un incident où les documents d'expédition portent le numéro de téléphone d'urgence de **CANUTEC**, soit le 1-888-CANUTEC (226-8832) ou 613-996-6666; ou
 - e. un incident de marchandises dangereuses qui implique un véhicule ferroviaire, un navire, un aéronef, un aéroport ou une installation de fret aérien.

3. PLANS D'INTERVENTION D'URGENCE (s'applique au Canada SEULEMENT)

Un PIU ou Plan d'intervention d'urgence est un plan approuvé qui décrit ce qui doit être fait en cas d'un accident de transport impliquant certaines marchandises dangereuses à risque plus élevé. Le PIU est exigé par le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* pour les marchandises dangereuses qui requièrent une expertise et des équipements d'intervention spéciaux pour intervenir en cas d'incident. Le plan a pour but d'aider les intervenants d'urgence locaux en mettant à leur disposition, sur les lieux d'un incident, des experts techniques et du personnel d'intervention d'urgence spécialement formé et équipé.

Le PIU décrira les capacités d'intervention spécialisées, les équipements et les procédures d'intervention qui seront utilisés pour appuyer une intervention en cas d'incidents impliquant des marchandises dangereuses à risque élevé. Le plan traitera également de la préparation aux situations d'urgence, ce qui comprend la formation du personnel, les exercices d'intervention et l'entretien des équipements. Les PIU sont en supplément aux plans du transporteur et ceux des autorités locales et provinciales, et doivent être intégrés aux activités d'autres organismes afin de contribuer à l'atténuation des conséquences d'un accident.

Pour les expéditions qui exigent un PIU, le numéro du PIU et le numéro de téléphone pour activer le PIU seront inclus sur le document d'expédition. Si des informations supplémentaires sont nécessaires, ou pour déterminer si le produit impliqué dans une urgence exige un PIU, contacter **CANUTEC**.

CANUTEC peut être rejoint en composant le
1-888-CANUTEC (226-8832) ou à frais virés le 613-996-6666 (24 heures par jour).
***666 cellulaire (Étoile 666, Canada seulement)**

Le NATIONAL RESPONSE CENTER (NRC)

Le NRC, exploité par la Garde côtière des États-Unis, reçoit les rapports requis lorsque des marchandises dangereuses sont déversées. Après avoir été avisé d'un incident, le NRC avise immédiatement le coordonnateur fédéral approprié et les organismes fédéraux concernés. La loi fédérale exige que quiconque pollue l'environnement en laissant échapper une quantité signalable de substance dangereuse (y compris du pétrole susceptible de contaminer la nappe phréatique) ou une matière reconnue comme un polluant marin doit aviser **immédiatement** le NRC. Lorsqu'il y a un doute quant à savoir si la quantité libérée atteint les niveaux auxquels la déclaration est obligatoire, il faut communiquer avec ce dernier.

TÉLÉPHONEZ AU NRC (24 heures par jour)

EN COMPOSANT LE 1-800-424-8802

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

202-267-2675 dans le District de Columbia

Le fait d'avoir contacté le numéro de téléphone d'urgence CHEMTREC®, CHEMTEL, INC., INFOTRAC ou 3E COMPANY en cas d'urgence ne suffit pas à remplir l'obligation réglementaire de contacter le NRC.

NOTES

NOTES

NOTES

NUMÉROS D'INTERVENTION D'URGENCE 24 HEURES

MEXIQUE

1. CENACOM

555128-0000 postes 36428, 36422, 36469, 37807, 37810

2. CONASENUSA

800-11-131-68 dans la République du Mexique

3. SETIQ

800-00-21-400 ou 55-5559-1588

Pour les appels d'autres provenances: +52-55-5559-1588

ARGENTINE

1. CIQUIME

0-800-222-2933 dans la République de l'Argentine

+54-11-4552-8747* Pour les appels d'autres provenances

BRÉSIL

1. PRÓ-QUÍMICA

0-800-118270 au Brésil

+55-19-3833-5310* Pour les appels d'autres provenances

COLOMBIE

1. CISPROQUIM

01-800-091-6012 en Colombie

Pour les appels de Bogota, Colombie, 288-6012

Pour les appels d'autres provenances, +57-1-288-6012

CHILI

1. CITUC QUÍMICO

2-2247-3600 Pour la République de Chili

+56-2-2247-3600 Pour les appels d'autres provenances

* Les appels à frais virés sont acceptés

NUMÉROS D'INTERVENTION D'URGENCE 24 HEURES

CANADA

1. CANUTEC

1-888-CANUTEC (226-8832) ou 613-996-6666 *
***666 (Étoile 666) cellulaire** (Canada seulement)

ÉTATS-UNIS

1. CHEMTREC

1-800-424-9300
(aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
Pour les appels d'autres provenances: **703-527-3887 ***

2. CHEMTEL, INC.

1-888-255-3924
(aux États-Unis, Porto Rico, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
Pour les appels d'autres provenances: **813-248-0573 ***

3. INFOTRAC

1-800-535-5053
(aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
Pour les appels d'autres provenances: **352-323-3500 ***

4. VERISK 3E

1-800-451-8346
(aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
Pour les appels d'autres provenances: **760-602-8703 ***

Les services d'information d'urgence décrits ci-dessus tiennent une liste à jour des administrations de chaque état ainsi que l'administration fédérale qui fournissent des renseignements et de l'aide technique en cas d'incidents mettant en cause des matières radioactives.

5. ENVOIS MILITAIRES, pour obtenir de l'aide en cas d'incident impliquant des marchandises expédiées par, pour ou à destination du département de la défense, téléphonez l'un des numéros suivants:

703-697-0218 * - Explosifs / munitions
(Centre d'opérations de l'armée américaine)
1-800-851-8061 - Toute autre marchandise dangereuse
(Agence de logistique de la défense)

6. CENTRE ANTIPOISON (États-Unis seulement)

1-800-222-1222

* Les appels à frais virés sont acceptés.

Un guide destiné aux premiers intervenants sur les mesures d'urgence
au cours de la phase initiale d'un incident de transport
mettant en cause des marchandises dangereuses

**CÉ DOCUMENT NE SERT PAS DE GUIDE DE
CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT SUR LE
TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
OU
POUR GÉNÉRER DES DOCUMENTS DE SÉCURITÉ
EN MILIEU DE TRAVAIL POUR DES PRODUITS
CHIMIQUES**

NON DESTINÉ À LA VENTE

**Ce document est distribué gratuitement aux organismes
chargés de la sécurité publique par le
Département des Transports des États-Unis et
Transports Canada. Cette copie ne peut être vendue par
des distributeurs commerciaux.**



U.S. Department of Transportation

**Pipeline and Hazardous Materials
Safety Administration**

<https://www.phmsa.dot.gov/hazmat>



**Transport
Canada**

**Transports
Canada**

<https://www.tc.gc.ca/TMD>



SCT

SECRETARÍA DE
COMUNICACIONES
Y TRANSPORTES

<http://www.sct.gob.mx>